



UNIVERSIDAD DE MURCIA

ESCUELA INTERNACIONAL DE DOCTORADO

**Étude Sociologique Comparative des Activités
Informelles des Unités Économiques et
Sociales des Frontières**

**Estudio Sociológico Comparativo de las Actividades
Informales de las Unidades Económicas y Sociales
en las Fronteras**

**D. Zahir Hadibi
2018**

Remerciements

'Soyons reconnaissants aux personnes qui nous donnent du bonheur ; elles sont les charmants Jardiniers par qui nos âmes sont fleuries'.

Marcel Proust

Je tiens à remercier, en premier lieu, mes deux directeurs de thèse d'avoir accepté de diriger le présent travail sur l'informalité transfrontalière.

Je renouvelle mes remerciements à mon directeur de thèse, M. Musette Saïb Mohammed, qui m'a accordé sa confiance pour mener à bien ce passionnant travail de recherche. A travers ses remarques et ses conseils, il a su m'accompagner dans la réalisation d'une thèse qui est stimulante pour moi aussi bien pour l'originalité de la thématique que pour le terrain vaste que j'ai découvert. J'ai beaucoup apprécié ses qualités humaines, sa disponibilité, son écoute et l'intérêt manifesté à l'égard de ce travail. Ce travail n'aurait trouvé aucune issue sans vous.

Je tiens à exprimer toute ma gratitude à mon co-directeur de thèse, M. Juan Ortin Garcia. Cette thèse qui est un fruit d'une collaboration scientifique, teintée d'amitié et de sincérité, s'est révélée tout à fait une expérience bien féconde. Je le remercie fortement pour ses encouragements, et pour son accueil et disponibilité lors de mes séjours sur Murcie. Je tiens, bien sûr, à vous exprimer ma profonde gratitude. *¡Muchisimas Gracias !*

Ces remerciements ne peuvent s'achever, sans une pensée pour ma famille et mes amis pour leur soutien affectif et inconditionnel.

Je remercie également les examinateurs et Professeurs : Youghourta Bellache, Juan Carlos Solano Lucas, Faradji Mohamed Akli et Francisco Linares Martínez qui auront à lire et à évaluer ce travail. Leurs remarques et critiques ne peuvent qu'améliorer ce travail.

Que tous ceux et toutes celles qui m'ont soutenu, de près comme de loin, dans la réalisation de ce travail, trouvent ici l'expression de ma haute reconnaissance et profonde gratitude.

A mes amis et collègues de l'Université de Bejaia, de l'Université de Tizi-Ouzou et de l'Université de Murcie, je leur souhaite bon courage.

SOMMAIRE

Résumé	9
<i>Introduction générale</i>	10
<i>Position du problème</i>	15
<i>Brève revue de littérature</i>	18
<i>Problématique</i>	23
<i>Hypothèses</i>	28
<i>Méthodologie</i>	30
Partie théorique	36
Chapitre 1. Sur l’informalité et les unités économiques et sociales	36
<i>Section 1</i>	36
1. L’économie informelle : des origines aux multiples définitions	36
2. L’informalité en Algérie, une approche en construction	42
3. Marche du travail en Algérie et contexte de l’émergence de l’emploi informel au Maghreb (particulièrement en Algérie)	50
4. Problème de mesure et d’identification de l’informel	59
<i>Section 2</i>	61
1. Caractéristiques de l’informalité	61
2. De l’emploi informel, secteur informel et économie informelle	64
3. L’informel entre légalité, légitimité et licéité	66
4. L’Informalité : choix involontaire de subsistance ou volontaire d’accumulation	73
<i>Section 3</i>	77
1. L’informalité : évolution des débats d’écoles	77
2. L’informalité : Une réalité planétaire	79
3. Evolution de l’informalité selon l’ONS et dans le secteur privé	81
Chapitre 2. Sur les frontières	85
<i>Section 1</i>	85
1. L’Algérie, profil, emplacement stratégique et configuration géographique	85
2. Présentation générale des frontières algériennes après l’indépendance	90
3. Contextualisation de la situation aux frontières à la lumière de la conjoncture	94
4. Zoom sur les dispositifs de l’Etat et ses corps constitués pour la gestion des frontières	96
<i>Section 2</i>	99
1. Frontières terrestres de l’Algérie	99
2. Frontières maritimes de l’Algérie	103
3. Le ciel aérien de l’Algérie et ses liaisons	105
4. Problèmes de mesure et d’identification de l’informalité transfrontalière	107
<i>Section 3</i>	109

1. La politique de l'Etat pour la territorialité et les régions frontalières	109
2. La politique territoriale de l'Etat : Les grands axes directeurs.....	111
3. Les frontières dans la politique territoriale	113
Chapitre 3. Sur les réseaux.....	116
<i>Section 1</i>	116
1. Les réseaux sociaux, des origines de la notion aux débats contemporains.....	116
2. Les réseaux, un débat ancien.....	118
3. Les anthropologues de l'école de Manchester et les sociologues de Harvard.....	120
4. Vers un nouveau paradigme et de nouvelles perspectives de sociologie des réseaux sociaux	123
<i>Section 2</i>	126
1. La mobilité en réseaux des unités socioéconomiques informelles des frontières	126
2. Le rapport entre l'Etat, la contrebande et l'informalité transfrontalière.....	128
3. Décalage entre le discours officiel et la réalité du terrain	131
4. Le système des subventions, un générateur de l'informalité et d'inégalités sociales....	133
Partie Pratique	136
Chapitre 4. Frontière Ouest.....	136
<i>Section 1</i>	136
1. La frontière de l'Algérie avec le Maroc	136
2. L'informalité au niveau des frontières : vers une nouvelle identité des espaces sociaux frontaliers ? Ou une forme d'une açabiyya errante ?.....	142
3. L'informalité transfrontalière ou la subversion des frontières.....	145
<i>Section 2</i>	148
1. Espaces de pratiques informelles et motivations de ses acteurs.	148
2. L'informalité sortante depuis l'Algérie :.....	151
3. L'informalité entrante vers l'Algérie :	155
4. L'informalité à la frontière algéro-marocaine : ambivalence des profits.....	164
Chapitre 5. Frontière Est.....	167
<i>Section 1</i>	167
1. Frontière de l'Algérie avec la Tunisie et la Libye.....	167
2. Conjoncture au niveau de la frontière Est de l'Algérie.....	169
3. la frontière algéro-tunisienne : enquête, caractéristiques et mouvements	171
4. Le rapprochement culturel, une altérité de dépassement des frontières.....	173
<i>Section 2</i>	175
1. Tébessa et Bir El Ater et Bouchebka, les zones de l'intense informalité à l'Est.....	175
2. L'informalité sortante de la frontière Est.....	177
3. L'informalité entrante de la frontière depuis l'Est	187
4. La taylorisation et l'ingénierie de l'exercice de l'informalité aux frontières Est.....	190
Chapitre 6. Frontière Sud.....	194

<i>Section 1</i>	194
1. Présentation générale des frontières entre l'Algérie et la région sahélo-saharienne : le Niger, le Mali et la Mauritanie.....	194
2. La société touareg : aspects, nomadisme et sédentarisation	197
3. la frontière algérienne du Sud : enquête, caractéristiques et mouvements.....	201
4. Le Troc, une réalité séculaire aux sociétés Touaregs	203
5. Conjoncture sociopolitique au Sahel et son impact sur l'informalité transfrontalière ..	206
<i>Section 2 : Aspects de l'informalité à Tamanrasset</i>	209
1. Tamanrasset, un nœud de l'informalité transfrontalière du Sud	209
2. L'informalité sortante de l'Algérie vers les pays du Sahel.....	211
3. L'informalité entrante vers l'Algérie depuis les pays du Sahel.....	216
4. Les conséquences et les répercussions de l'informalité des frontières	221
Chapitre 7. Frontières maritime et aérienne	224
<i>Section 1</i>	224
1. Algérie : informalité transfrontalière à travers la côte maritime.....	224
2. Commerce extérieur : Institutions et dispositifs	226
3. Commerce extérieur et informalité du container : un bref état des lieux.....	230
<i>Section 2</i>	235
1. La fraude sur les intrants subventionnés	235
2. Le Commerce a la valise	237
3. Le trafic du Tabac, une filière dynamique	241
4. Fausses Déclarations & majoration des prix.....	244
Conclusion générale.....	252
Références bibliographiques	268
<i>Ouvrages et articles</i>	268
<i>Thèses & mémoires</i>	273
<i>Journaux & autres sources</i>	273
<i>Sitographie</i>	274
<i>Autres sources institutionnelles</i>	274
Liste des tableaux, graphiques, schémas, figures et cartes.....	276
Annexes	285

ACRONYMES & ABREVIATIONS

ADE :	L'Algérienne Des Eaux
ALN :	Armée de Libération Nationale
ANP :	Armée Nationale Populaire
AOF :	Afrique Occidentale Française
APC :	Assemblée Populaire Communale
APS :	Agence Presse Service
APW :	Assemblée Populaire Wilayale
AQMI :	Al-Qaïda au Maghreb Islamique
ARS :	Analyse des Réseaux Sociaux
BAD :	Banque Africaine de Développement
BIT :	Bureau International du Travail
BM :	Banque Mondiale
BRICS	Brazil, Russia, India, China and South Africa
BTP :	Bâtiments et Travaux Publics
CASNOS :	Caisse Nationale de Sécurité Sociale des Non-Salariés
CEMOC :	Comité d'Etat-Major Opérationnel Conjoint
C&C :	Contrefaçon et Contrebande
CIST :	Conférence Internationale des Statisticiens du Travail
CIT :	Conférence Internationale du Travail
CIJ :	Cour Internationale de Justice
CNES :	Conseil Economique et Social
CNRC :	Centre National du Registre du Commerce
CREAD :	Centre de Recherche de l'Economie Appliquée pour le Développement
DGSN :	Direction Générale de Sureté Nationale
ENCE :	Emprunt National pour la Croissance Economique
ENO :	Economie Non Observée
EI :	Etat Islamique
EPT :	Espaces de Programmation Territoriale
FCE :	Forum des Chefs d'Entreprise
FLN :	Front de Libération Nationale
FRR :	Fonds de Régulation des Recettes
FRONTEX :	Agence européenne pour la gestion de la coopération aux Frontières Extérieures des Etats membres de l'union européenne
GFA :	Gardes-Frontières Algériens
GPRA :	Gouvernement Provisoire de la République Algérienne
GZALE	Grande Zone Arabe de Libre Echange
HCP :	Haut-Commissariat au Plan (Maroc)
HCR :	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
IDE :	Investissements Directs Etrangers
IDH :	Indice de Développement Humain

ILD :	Institut pour la Liberté & la Démocratie
ILO :	International Labour Office
INS :	Institut National de la Statistique (Tunisie)
JORADP :	Journal Officiel de la République Algérienne Démocratique et Populaire
LAREIID :	Laboratoire de Recherche sur l'Economie Informelle, les Institutions et le Développement
LF	Loi de Finances
LFC	Loi de Finances Complémentaire
MALG :	Ministère de l'Armement et des Liaisons Générales
MCFV :	Mise en Conformité Fiscale Volontaire
MENA :	Middle East & North Africa
MLGC :	Ministère des Liaisons Générales et des Communications
MNA :	Mouvement des Non-Alignés
MINURSO :	Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un Référendum au Sahara Occidental
OAIC :	Office Algérien Interprofessionnel des Céréales
OCDE :	Organisation de Coopération & de Développement Economiques
ODD :	Objectifs de Développement Durable
OIM :	Organisation Internationale pour les Migrations
OIT :	Organisation Internationale du Travail
ONM :	Office National de la Météorologie
OMC :	Organisation Mondiale du Commerce
ONLDT	Office National de Lutte contre la Drogue et la Toxicomanie
ONTT :	Office National du Tourisme Tunisien
ONUDC :	Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime
ONU :	Organisation des Nations Unies
ONS :	Office National des Statistiques (Algérie)
OTAN :	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
OUA :	Organisation de l'Unité Africaine
PA :	Pôles d'Attractivité
PAF :	Police Algérienne des Frontières
PAS :	Plan d'Ajustement Structurel
PAT :	Programmes d'Action Territoriale
PED :	Pays En Développement
PIB :	Produit Intérieur Brut
PNUD :	Programme des Nations Unies pour le Développement
RADP :	République Algérienne Démocratique et Populaire
RASD :	République Arabe Sahraouie Démocratique
RGPH :	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SCN :	Système de Comptabilité Nationale
SNA :	Social Network Analysis
SNAT :	Schéma National d'Aménagement du Territoire
SNGC :	Service National des Gardes Côtes
SNTA :	Société Nationales du Tabac et Allumettes

SHS :	Sciences Humaines et Sociales
SI :	Secteur Informel
SS :	Sécurité Sociale
SRAT :	Schéma Régional d'Aménagement du Territoire
TAL :	Tassili Air Lines
TIC :	Taxe Intérieure de Consommation
TIC :	Technologies de l'Information et de la Communication
TPP :	Taxe sur les Produits Pétroliers
TVA :	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UA :	Union Africaine
UE :	Union Européenne
UGCAA :	Union Générale des Artisans & Commerçants Algériens
UK :	United Kingdom
UMA :	Union du Maghreb Arabe
UNDESA :	United Nations Department of Economic & Social Affairs
URSS :	Union des Républiques Socialistes Soviétiques
USA:	United States of America
ZIDI:	Zones Intégrées de Développement Industriel

RESUME

L'affirmation de l'économie informelle dans le paysage socioéconomique sous des aspects à multiples facettes est une évidence. Le segment de l'informalité transfrontalière a, particulièrement, pris l'allure d'un phénomène inhérent à un environnement social et économique en profondes mutations. Il s'agit pour nous de mettre en exergue les activités informelles aux frontières qui constituent un phénomène dont il nous revient d'en restituer la complexité en tant qu'aire de contacts transversaux qui brisent les frontières physiques inter-états. L'objet principal de notre thèse représente une tentative de compréhension de la dialectique de l'informalité transfrontalière qui est désormais un phénomène transnational. Nous avons les frontières de l'Algérie comme terrain d'étude pour saisir les réalités empiriques des espaces-frontières. Des enquêtes du terrain, faites d'observation socio-anthropologique et d'entretiens avec les acteurs, ont été menées au niveau des frontières terrestres Est, Ouest et Sud de l'Algérie mais aussi maritime et aérienne au Nord.

Les enquêtes empiriques menées confirment l'existence, au niveau des frontières, de ces espaces de rupture et de coalition, d'un croisement d'intérêts entre les réseaux sociaux organisés et composés de chaînes humaines dont les constituants sont en quête, en fonction de leurs positionnements, de subsistance mais aussi d'accumulation. Ce phénomène repose sur le déploiement de stratégies des acteurs pour le contournement des dispositifs. Les résultats obtenus témoignent de l'existence d'un commerce transfrontalier transversal dont les termes d'échange sont plus favorables aux économies étrangères. L'analyse de ce phénomène, à partir d'une approche sociologique comparative, a permis de discerner l'existence d'un segment illicite qui se manifeste au niveau des frontières terrestres en fonction des particularités territoriales. C'est une réalité patente dont le fonctionnement, la composition et les motivations des acteurs ne laissent pas l'ombre d'un doute sur l'ingéniosité et l'ingénierie qui fondent tout un système parallèle transfrontalier. En définitive, ce travail se veut une radioscopie de la synergie synchronisée entre les unités économiques et sociales des frontières qui participent à l'effacement des frontières à l'ère actuelle de la globalisation.

Mots clés : Algérie, Sociologie des activités transnationales, Economie informelle, Informalité transfrontalière, frontières, unités économiques et sociales.

Résumen

La afirmación de la economía informal en el paisaje socioeconómico bajo aspectos multifacéticos es una evidencia. El segmento de la informalidad transfronteriza ha tomado, en particular, la apariencia de un fenómeno inherente a un entorno social y económico en profundas mutaciones. Nos corresponde a nosotros de poner en relieve las actividades informales en las fronteras que constituyen un fenómeno que nos queda a restituir la complejidad como área de contactos transversales que rompe las fronteras físicas interestatales. El objetivo principal de nuestra tesis representa una tentativa de comprensión de la dialéctica de la informalidad transfronteriza, que ahora es un fenómeno transnacional. Tenemos las fronteras de Argelia como campo de estudio para captar las realidades empíricas de los espacios fronterizos. Las investigaciones de campo han sido elaboradas, mediante la observación socio-anropológica y entrevistas con los actores, estas investigaciones se realizaron en las fronteras terrestres del Este, Oeste y Sur de Argelia, pero también marítimas y aéreas en el Norte.

Las investigaciones empíricas llevadas a cabo confirman la existencia, al nivel de las fronteras, de estos espacios de ruptura y de coalición, de un cruzamiento de intereses entre las redes sociales organizadas y compuestas de cadenas humanas, cuyos constituyentes están en busca, con arreglo a sus posicionamientos, de subsistencia, pero también de acumulación. Este fenómeno se basa en el despliegue de estrategias de los actores para el contorno de los dispositivos. Los resultados obtenidos testimonian la existencia de un comercio transfronterizo transversal cuyos términos de intercambio son más favorables para las economías extranjeras. El análisis de este fenómeno, a partir de un enfoque sociológico comparativo, permitió discernir la existencia de un segmento ilícito que se manifiesta a nivel de las fronteras terrestres según las particularidades territoriales. Es una realidad patente cuyo funcionamiento, composición y motivaciones de los actores no dejan una sombra de dudas sobre la ingeniosidad y la ingeniería que fundan un sistema paralelo transfronterizo. En definitiva, este trabajo es una radioscopia de la sinergia sincronizada entre las unidades económicas y sociales de las fronteras que participan en la eliminación de las fronteras en la era actual de la globalización.

Palabras claves: Argelia, sociología de las actividades transnacionales, economía informal, informalidad transfronteriza, fronteras, unidades económicas y sociales.

Abstract

The affirmation of the informal economy in the multi-faceted socio-economic landscape is self-evident. The cross-border informality segment has, in particular, taken on the appearance of a phenomenon inherent in a social and economic environment that is undergoing profound changes. It is for us to highlight the informal activities of the borders which constitute a phenomenon of which is our responsibility to restore the complexity as one of transversal contacts that break the interstate physical boundaries. The main purpose of our thesis is, *mutatis mutandis*, an attempt to understand the dialectic of cross-border informality, which is now a transnational phenomenon. We have the borders of Algeria as a field of study to grasp the empirical realities of frontier spaces. Field surveys made of socio-anthropological observations and interviews with the actors were conducted at the land borders East, West and South of Algeria but also maritime and air in the North.

The empirical investigations carried out confirm the existence, at the level of the borders, of these spaces of rupture and coalition, of a cross of interests between the organized social networks and composed of human chains whose constituents are in search, according to their positioning, of subsistence but also of accumulation. This phenomenon relies on the deployment of actors' strategies for circumventing devices. The results show the existence of cross-border cross-border trade whose terms of trade are more favorable to third-party economies. The analysis of this phenomenon, based on a comparative sociological approach, made it possible to discern the existence of an illegal segment that manifests itself at the level of the terrestrial borders according to the territorial particularities. It is a patent and fleeting reality whose functioning, composition and motivations do not leave the shadow of a doubt on the ingenuity and the engineering which founds a whole parallel cross-border system. Ultimately, this work is a radioscopia of the synchronized synergy between the economic and social units of the borders that participate in the erasure of borders in the current era of globalization.

Key words: Algeria, Sociology of transnational activities, Informal economy, Cross-border informality, borders, economic and social units.

Introduction générale

INTRODUCTION GENERALE

Depuis que le monde est monde, les groupes sociaux, par instinct de survie, se sont mis à lutter contre la nature pour relever les défis qui s'imposent afin de subvenir et couvrir les besoins les plus fondamentaux de la vie. Le travail a été et demeure la source des gains-pains qui, nécessairement, a subi des transmutations et métamorphoses à travers l'histoire. De nos jours, l'économie informelle constitue une partie intégrante et inhérente du marché du travail, l'existence de cette économie dans toutes les économies du monde, à des degrés divers, est désormais une réalité patente.

Le secteur informel (SI), essentiellement depuis la publication par le Bureau International du Travail (BIT¹) du fameux rapport sur le Kenya en 1972, pèse de tout son poids et force le débat politique et académique dans une conjoncture mondiale socioéconomique inextricable. La problématique sur la prédisposition de cette économie informelle à devenir une force motrice créatrice de richesses a été débattue dès l'émergence de la notion, « *Les débats sur l'économie informelle se sont polarisés, depuis le milieu des années soixante-dix, sur la question de la capacité ou non qu'à celle-ci de permettre une accumulation de capital, et de voir émerger en son sein de petites entreprises dynamiques* ». (Lautier, 2004).

Compte tenu de la multiplicité des problèmes et des convulsions qui grèvent l'économie mondiale, le risque de s'enfoncer davantage dans des crises est présent, chose qui a, indubitablement, provoqué d'importantes répercussions sur le bien-être des populations touchées de plein fouet dans les différents aspects de leur vie quotidienne : vie privée, emploi, logement, mobilité. L'économie informelle est dès lors remise sur le devant de la scène. La part importante occupée par l'économie informelles qui prospèrent a remis en évidence, dès son émergence, les dysfonctionnements des circuits formels à la faveur des pratiques informelles qui pullulent dans différents secteurs. La persistance de l'économie informelle à l'ère actuelle de la globalisation témoigne d'un processus, très controversé, d'une mondialisation évolutive qui tend, incontestablement, à un dépassement révélateur des frontières physiques inter-états.

S'il est admis que l'emploi informel vient à la rescousse des laissés-pour-compte, la notion de l'informel recouvre diverses acceptions qui renvoient, résolument, à un jargon sémantique peu reluisant fait de vulnérabilité, de précarité, d'insécurité sociale...et cetera. Ces

¹ <http://www.ilo.org/global/lang--fr/index.htm>, consulté le 3 mars 2014.

notions ont tendance à simplifier une réalité à la fois compliquée et complexe en raison de la difficulté de l'identification de l'informel, de sa prévisibilité et de sa pluralité effective en tenant compte des situations contextuelles multiples, de ses ressorts réels stimulés par son hétérogénéité, sa structuration vulnérable et péniblement quantifiable. Bruno Lautier nous rappelle que

« Le débat sur le secteur informel a très tôt été orienté autour de l'idée que son développement pourrait être un élément de solution aux problèmes tant de l'emploi que de la crise du procès de travail et, en même temps, préfigurer l'emploi de l'après-crise. Ce débat est obscurci par des problèmes méthodologiques apparemment insurmontables, qui tiennent aussi bien à la définition du secteur informel qu'à son importance réelle et à sa mesure. Le problème de définition apparaît dès que l'on fait la liste des vocables que l'on assimile ou substitue à celui du secteur informel : économie souterraine, occulte, non officielle, immergée, non apparente, non marchande ; tiers secteur, travail noir, atypique, fantôme ». (2013, p. 152).

S'il est clair que, durant la période qui s'est écoulée, la société en général et le monde du travail en particulier, puisque c'est de lui qu'il s'agit, ont visiblement connu et enregistré des transformations importantes. Il y a, toutefois, des mutations socioéconomiques qui n'ont pas pu contenir une frange importante, particulièrement des jeunes, dont le degré d'intégration à la vie de la Cité est inachevé. Ces jeunes s'adonnent à la conception de nouvelles formes d'organisation informelles comme réponses au rétrécissement graduel du secteur formel moderne. La stagnation et le ralentissement de la croissance économique constituent un des facteurs provoquant l'ampleur et l'intensification des activités informelles. Ce déphasage entre l'offre et la demande du marché du travail avec la croissance démographique et la formation du capital humain est, en partie, à l'origine de l'avènement de nouvelles orientations liées à l'emploi et qui rendent, par conséquent, la complexification du marché du travail évidente. D'où l'exigence d'une connaissance approfondie et actualisée de l'informalité dont les facettes sont multiples et variées.

C'est dans ce contexte de globalisation que les études sur les processus de l'informalité dans la région du Maghreb revêtent une importance fondamentale. L'informel, qui n'est pas une activité négligeable et marginale, impose une nécessité de prendre toute la mesure exigée dans les politiques de développement, *« Globalement, le secteur informel est très dynamique au Maghreb. Ce secteur contribue ainsi fortement à réduire la tension sur le marché du travail. Sa composition reste encore mal identifiée bien qu'elle trouve sa force de*

travail essentiellement parmi les groupes vulnérables-enfants, jeunes, femmes et personnes âgées (dont les retraités qui reviennent sur le marché de l'emploi !) » (Musette, 2006a, p. 39).

Après la décolonisation et le recouvrement des indépendances arrachées de hautes luttes, les pays du Maghreb se sont mis, ex nihilo presque, à édifier difficilement leurs économies. Un désenchantement d'une lourde récession économique s'installe durant les années 1980, ce qui a impacté négativement ces pays, une phase d'étranglement des économies à peine remises sur les rails. Une période extrêmement difficile qui a exacerbé le chômage, « *Le chômage s'est installé durablement dans les trois pays de l'Afrique du Nord. La progression du chômage date des années 1980 et elle est à lier avec le ralentissement des créations d'emploi et les contrechocs de la récession économique mondiale* ». (Musette, 2006a, p. 40).

Le programme d'ajustement structurel (PAS) auquel étaient soumises les économies maghrébines a fragilisé les économies des pays de la sous-région. Sous l'effet du cumul des crises qui s'alimentent mutuellement, la société a versé dans la paupérisation malgré les efforts consentis par les Etats des trois pays du Maghreb central (Algérie, Tunisie et Maroc). Le défi d'un décollage économique impératif et tant attendu après l'accession à l'indépendance reste à réaliser.

Les populations désœuvrées se tournent fréquemment vers les segments d'emploi les plus précaires. Ils s'adonnent à l'informel qui constitue, pour la plupart d'entre eux, un raccourci de manière à se mettre l'abri de l'inactivité. Il arrive même que certains acteurs de l'informel finissent par se frayer un chemin dans le secteur moderne en passant de l'informel vers le formel (processus de formalisation), « *à l'instar des économies de beaucoup de pays, l'emploi informel en Algérie, au-delà de tous ses aspects économiques et sociaux négatifs, a contribué à la création d'activités et à la réduction du chômage réel, venant ainsi compenser l'apport insuffisant du secteur déclaré dans ce domaine* ». (Musette, 2003, p. 43). L'informel est un réservoir où se conjuguent des trajectoires et des profils propulsés par diverses motivations et conditions.

La catégorie de jeunes la plus exposée à la précarité et à l'informel sont les primo-arrivants sur le marché du travail, notamment lorsque leurs niveaux de formation sont faibles, des situations qui ne répondent pas aux rêves qu'ils caressaient avant l'aventure professionnelle. Ces jeunes s'engouffrent dans des situations inextricables, ils se retrouvent ainsi à assumer les tâches les plus dures pour des rémunérations dérisoires et des innombrables contraintes liées aux conditions de travail en général, qui varient en fonction de la nature de l'activité évidemment, « *Le secteur informel existe et se développe parce qu'il*

remplit un vide que le secteur formel n'a pu ni combler ni prévoir. Le secteur informel arrive à satisfaire, d'une manière ou d'une autre, tous les besoins de la population qui ne sont pas solvables au niveau du secteur formel ». (Maldonado-BIT, 1999, p. 66). L'informel, dans ce cas de figure, vient au secours des dysfonctionnements du marché de l'emploi et de l'économie dans sa globalité.

Le repli du secteur moderne comme étant le pourvoyeur par excellence d'emplois a ouvert la porte à l'expansion du champ d'activités non régulés. L'informel est marqué principalement par l'affluence de la catégorie des jeunes. Ils empruntent ce chemin tortueux de la débrouillardise pour tenter de parier aux inégalités socio-économiques.

L'informel est également un phénomène géographique et social qui regorge de pratiques liées à la mobilité et à la territorialité. L'informel ordinaire en Algérie fait l'objet, depuis déjà des années, d'études et de rapports des académiciens et institutions internationales, une approche est en construction. L'informel qui a existé bien avant l'indépendance de l'Algérie a muté dans sa manifestation et son existence.

L'informel caractérisait la vie des algériens 'indigènes' sous l'ordre colonial, à l'ère de l'économie administrée, il est devenu parallèle. Suite à l'ouverture économique vers le marché, les pratiques illégales ont pullulé à travers les vides juridiques et institutionnels. De nos jours et avec l'accélération des effets de la globalisation et du développement des moyens et du capital, l'informel est passé à l'internationalisation. C'est un véritable phénomène transfrontalier.

Notre thèse se propose d'explorer les espaces-frontières et les activités informelles qui marquent le quotidien de zones frontalières de l'Algérie. Cette piste a particulièrement convoqué notre attention pour mobiliser la sociologie et tenter de comprendre la fluctuation et la mobilité spatiale de l'informel. L'économie informelle aux frontières est un segment de l'économie informelle, il est peu exploré.

Nous allons tenter de comprendre pourquoi les acteurs de l'économie informelle des frontières ont choisi cette voie, nous nous intéresserons également à la composition de cette économie et les stratégies déployées. Il sera question des réseaux, desquels découlent des modèles d'organisations sociales et des structures d'association qui ont pu se développer entre les différents terrains frontaliers. Cette économie est porteuse d'enjeux considérables à la recherche sociologique contemporaine, il convient de valoriser et d'expertiser ce champ d'étude.

Nous retenons que l'informel mérite d'être perçu, voire hissé au rang de priorité par la Sociologie, une telle démarche peut sembler très ambitieuse au regard de la portée de la

compréhension et de l'explication que seule l'investigation sociologique et anthropologique peut mettre en lumière, notamment dans les volets relatifs aux fondements et fonctionnements de cette économie informelle transfrontalière.

Réfléchir sur la problématique des activités informelles des unités sociales et économiques des frontières nous invite systématiquement à penser la notion de frontières. Une démarche réflexive sur les frontières s'impose. Elles constituent un espace de jonction, de passerelle et d'interfaces transcendées démesurément par des activités informelles centrifuges qui dépassent les limites du pays dans son registre d'actions.

L'exploration des activités informelles des unités économiques et sociales au niveau des espaces frontaliers est notre objectif. Nous partirons sur le terrain pour apporter des éléments empiriques, après un exercice notionnel et théorique sur les concepts du phénomène. Notre démarche se veut comparative, c'est la seule approche qui nous permettra de saisir l'hétérogénéité de l'informel transnational et, par conséquent, la dangerosité de son adaptation aux particularités territoriales et spatio-temporelles. D'où l'importance de l'assainissement de l'informel des frontières à travers la réflexion sur ses dimensions spatiales et ses stratégies d'occupation des territoires en dépit de toute légalité ou éthique. Peraldi (2004) atteste :

« Le commerce informel transnational n'est donc si menaçant pour l'ordre établi que parce qu'il prend la singulière apparence d'une résistance associée au pragmatisme économique, dans une économie politique, celle du lien personnel et du primat de la relation, qui invalide et rend obsolète le principe d'organisation bureaucratique à la base de l'éthique par laquelle les Etats entendent « encastrier » l'économie dans un ordre social ».

La recherche du gain peut s'avérer un exercice qui se fait en dépit de toute frontière symbolique qui sépare légalité, licéité ou légitimité dans la déclinaison pratique des différentes ramifications qui fondent l'économie informelles des frontières.

La présente étude sociologique, qui se veut comparative, interrogera, en effet, différents espaces frontaliers. Des incursions dans des régions frontaliers terrestres, Est, Ouest et Sud mais aussi Nord de l'Algérie, nous permettront de déceler les appartenances et la nature des activités informelles transfrontalières qui se construisent et se reformulent. Ceci nous permettra d'en dégager les tenants et les aboutissants ainsi que les logiques des acteurs du phénomène et ses traits caractéristiques en identifiant les facteurs-clés de la dynamisation et de l'employabilité dans les activités informelles transfrontalières.

POSITION DU PROBLEME

L'informel, étant une nouvelle forme de régulation sociale, a suscité un débat nourri depuis des décennies par la communauté académique, il demeure sur toutes les lèvres tant que son importance alimente la réflexion. Il semble que le couple infernal de la vulnérabilité et de la non-conformité légale va de pair avec ce phénomène qui, au-delà de toute considération juridique, s'affirme comme un mode de sociabilité à la faveur de l'impact des mutations socioéconomiques.

Un acteur dans l'informel contourne la règle du système pour exister. L'analyse stratégique de Michel Crozier (1977) de l'acteur et du système sert d'un élément d'analyse et de compréhension sociologique de la manière dont s'opère le phénomène de l'informalité.

L'informalité a pris une ampleur considérable avec son ancrage dans différents secteurs économiques. S'il est encore trop tôt d'affirmer, quantitativement, dans quelle mesure ses tendances évoluent, en raison d'absence de saisie directe², il est d'ores et déjà acquis que le regain d'intérêt qu'elle a suscité est frappant. L'importance prise par l'informalité est d'autant plus inquiétante qu'elle a pu franchir les lignes frontalières. Il serait judicieux de mettre sous la loupe ce segment de l'économie informelle qui s'internationalise. Les frontières sont devenues le théâtre d'activités informelles qui peuvent s'avérer dangereuses pour la société et l'économie nationale.

L'informalité se manifeste à travers des aspects multiples et inédits. Elle a pu se projeter sur des échelles intercontinentales et établir des connexions avec d'autres pays, elle se mondialise. L'aspect transnational et transfrontalier du phénomène a attiré particulièrement notre attention. Il serait intéressant de s'enquérir sur son mode de fonctionnement, ses manifestations et organisations, avec un regard comparatif, dans les quatre coins de l'Algérie. En définitive, il s'agit de penser le segment transfrontalier de l'informalité qui est en mobilité et d'interroger son errance qui dépasse les espaces-frontières.

Nous présentons, succinctement, un rappel des questionnements que notre problématique a soulevés. Notre recherche s'inscrit dans cette logique de compréhension et d'explication sociologique de ce processus d'informalisation sur les frontières de l'Algérie. Nous tenterons de déceler les agissements, les motivations des acteurs et les conditions dans lesquelles ils exercent. Ces interrogations nous amènent à nous demander : comment ces pratiques s'articulent en réseaux au niveau des espaces-frontières ? Il serait de même pour ses

² Le Centre de Recherche en Economie Appliquée pour le Développement (CREAD), en convention avec le Ministère du Commerce (2017), mène actuellement une étude pilote sur l'économie informelle en Algérie.

manifestations à multiples formes en fonction du territoire et des particularités des pays limitrophes avec lesquels la frontière est partagée.

Ces questions provoquent, *illico presto*, une avalanche d'autres qui mettent en cause les divers déterminants, logiques et comportements qui poussent la problématisation à s'interroger sur les fondamentaux du phénomène, à savoir sa légitimité, sa licéité, sa légalité. En définitive, le rôle de l'informel, dans son ensemble, et sa contribution au bien-être du citoyen et son impact sur l'ensemble de l'économie pose la problématique de la possibilité de l'informel d'être réencastré (processus de la formalisation admis à l'échelle internationale par l'Organisation International du Travail -OIT-), la fragmentation du phénomène, des autres segments frappés d'illégalité, criminalité... peut devenir un principe d'organisation.

L'intégration des segments dont l'utilité sociale est la subsistance, à travers des programmes de formalisation, peut être pensée globalement comme un levier d'intégration et de croissance économique. Généralement, l'informel peut-il servir de secteur intermédiaire vers le formel ? Ou bien doit-il être déraciné et combattu de manière à l'éradiquer définitivement ?

Un travail d'enquête sur la constitution de l'informalité s'impose pour répondre à cette interrogation. Ce sont les tenants et aboutissants du phénomène qu'il conviendrait de mettre en lumière, c'est tout l'intérêt de notre questionnement.

Pour y répondre, quelques hypothèses préliminaires sont avancées :

- Les acteurs de l'informel sont, en majorité, d'un niveau d'instruction et de formation limité. Ils ne sont ni occupés professionnellement, encore moins intégrés dans le marché du travail moderne.
- Il existe une différenciation de la vocation des acteurs dans leurs engouements vers l'informalité transfrontalière. Un distinguo peut être observé entre des acteurs en quête de subsistance, de gain facile mais aussi d'accumulation en dépit des valeurs de la légalité, la légitimité et même la licéité des activités exercées.
- Les acteurs de l'informalité transfrontalière se soucient peu, dans l'exercice de leurs activités, si ce n'est point des aspects relatifs aux valeurs du civisme, de la morale ou de la citoyenneté.
- La différenciation de la manifestation de l'informalité transfrontalière varie en fonction de l'espace et du temps. Le phénomène mute en fonction du territoire et de pays limitrophe avec lequel la frontière est partagée, notamment dans le cas des frontières Ouest, Est et Sud et Nord (maritime et aérienne) de l'Algérie.

- Les travailleurs de l’informalité transfrontalière usent délibérément de mécanismes corruptifs et de complicité dans l’exercice de leurs activités.
- L’informalité transfrontalière est, rationnellement, liée à l’ensemble des économies des pays avec lesquels elle se déploie durant l’intégralité de son processus (en amont et en aval). Non contenue, elle peut constituer un danger imminent sur la société et sur l’économie nationale.

BREVE REVUE DE LITTERATURE

La prise de conscience sur l'importance et l'enjeu de l'économie informelle, dans toutes les économies mondiales, a fait qu'une considérable littérature lui a été consacrée. Vouloir comprendre l'informalité nous conduit à faire le point les différentes approches et les études des spécialistes qui ont tenté de saisir la réalité difficilement saisissable du phénomène. La multiplicité des approches et de visions en est le témoin de son caractère difficilement compréhensible et de sa complexité. Cette revue de littérature se veut une tentative de synthèse des principaux travaux de manière à broser un portrait global des réflexions ayant animé le débat sur l'économie informelle.

Hernando de Soto, à la tête de son institut de Recherche qu'il a fondé, Institut pour la Liberté et la Démocratie (ILD), étudie l'informalité aussi bien au Pérou que dans les pays en développement (PED). Il estime que l'informel, particulièrement au Pérou, est une forme d'insurrection contre un mercantilisme en voie d'extinction. Globalement, il voit de l'informel des potentialités extraordinaires et une solution de rechange tenant tête, délibérément, à la bureaucratie décourageante et aux coûts exorbitants de la formalisation. De Soto (1994) perçoit que l'informel reste l'unique alternative, lorsque le respect des lois coûte plus cher qu'il ne rapporte dit-il, faute d'un cadre juridique et du droit accessible à tous. L'auteur qualifie de « normes extralégales » la manière dont les acteurs de l'informel s'organisent avec leurs propres droits, face à toutes ces entraves générées par l'inadaptation d'une réglementation surabondante et d'un cadre juridique inadapté et qui aurait pu constituer la clé de développement. Pour De Soto, les acteurs de l'informel épousent, volontairement et rationnellement, l'informalité qui, à défaut d'un système simplifié et équitable exhortant à l'entrepreneuriat dans un cadre formel, sert d'un rempart face à un statu quo lourd et impraticable.

Les travaux de Jacques Charmes (1987, 1990 & 2003) font de lui un des classiques de la question de l'économie informelle. L'Afrique du Nord fait partie des zones géographiques sur lesquelles sont portées ses analyses et études sur le secteur informel, ce qui lui a valu d'être une des références en matière de définitions et de re-conceptualisation. Jacques Charmes est incontournable dans l'étude de l'évolution des conceptions sur le phénomène, corrélativement avec ses aspects méthodologiques, à savoir la méthode d'enquête, de mesure et d'estimation du secteur informel et de l'emploi informel, deux composantes différentes dont Jacques Charmes trace la ligne de démarcation en labourant les origines et les évolutions des concepts.

Bruno Lautier (1994), quant à lui, s'attache à l'économie informelle dans le tiers monde, avec un focus particulier sur l'Amérique latine. Il distingue, d'une part, le premier âge de l'économie informelle (1971-1987), marqué par des débats sur la notion, son repérage et ses critères, et d'autre part, le second âge (1987-2004), qui illustre le rôle social plutôt que productif de l'économie informelle corrélé à la solidarité et la débrouillardise comme lutte contre la pauvreté, vertu positive de l'informel surtout en période de crise grâce à son dynamisme insoupçonné '*d'éponge social*'. Bruno Lautier n'a pas manqué de souligner l'hétérogénéité du secteur informel, son rapport à la loi, sa relation avec l'économie formelle (mobilité et interaction) et l'Etat (contrôle, tolérance étatique, citoyenneté et criminalité). L'auteur nous a livré, en même temps, l'enseignement des pays sous-développés sur l'informalité.

Philippe Adair (2002, 2008) part de l'analyse de l'évolution du marché du travail et de l'économie tout en mettant en exergue la segmentation de l'emploi informel. L'auteur distingue dans les activités informelles l'ensemble des ressources, d'une part, des biens et services marchands (activités rémunérées non déclarées) à scinder en deux composantes, travail non déclaré ou la fraude socio-fiscale et les activités criminelles ; Et, de l'autre part, les activités non marchandes (production domestique et entraide). Philippe Adair met l'accent sur les critères de distinction de l'informel (critère de non-respect de la loi, les sources d'investigation, l'unité d'analyse à retenir et les modes d'évaluation -approche direct et indirect-). L'auteur établit des facteurs explicatifs de l'économie informelle en interaction avec les effets ayant touché le marché du travail et le marché des biens et services depuis la décennie 1980.

Allant de l'évolution conceptuelle des définitions multiples du secteur informel et le contexte historique de l'Algérie, Nacer Eddine Hammouda (2002), et vu l'embarras que pose la quantification de l'informalité en raison de son hétérogénéité, examine les méthodes d'estimation, de mesure et d'observation directes de l'informel au niveau national (enquêtes auprès des ménages, des établissements et enquêtes mixtes), ainsi que les critères de sélection de l'emploi informel (sécurité sociale, taille de l'établissement et son statut, mode d'imposition et fiscalité, lieu de travail). L'auteur, s'appuyant sur une base de données des enquêtes nationales auprès des ménages par l'organisme des statistiques, dissèque l'informalité à travers une méthode qu'il propose, celle de l'analyse par cohorte.

Musette Mohamed Saïb (2003, 2006a, 2006b, 2010), s'intéresse, dans l'ensemble de ses travaux de recherche, à l'apport entre la migration, le marché du travail et le développement. Il s'est penché sur l'informel comme un segment inévitable dans les

réflexions qu'a développées l'auteur sur le marché du travail au Maghreb central et, essentiellement, en Algérie (Emploi-secteur public et privé-, informel et chômage) avec ses tendances et mutations tout en s'appuyant sur la non-affiliation à la sécurité sociale comme critère d'estimation de l'emploi informel et sa mesure, un critère qui fait consensus en Algérie étant déjà imposé dans le cadre juridique. L'auteur, en sociologue, a posé les bases de réflexions sur le rôle de l'informel dans des situations où sévit fortement le chômage et où l'informel se mut en pompe aspirante de l'exclusion sociale et de la pauvreté. D'où la nécessité d'une formalisation graduelle mais sûre.

L'informalité en Algérie à travers le syndrome de « l'illégalisation » de l'économie est au cœur des réflexions de Chaïb Bounoua (1999, 2002a, 2002b). Tout en mettant en relief l'impact des réformes économiques et la transition d'une économie dirigée vers le marché sur l'essor de l'informalisation de l'économie algérienne. L'auteur impute les pratiques illégales des agents économiques du secteur public et privé sur des facteurs institutionnel et juridique inadaptés à la marche économique du pays, d'où l'émergence de pratiques d'illégalisation de l'économie.

L'arrivée grandissante des femmes sur le marché du travail a exhorté Musette-Belhouari Djamilia (2006) à conjuguer l'informel au féminin, ceci à travers l'investigation empirique (technique biographique) dans la région algéroise. Les pratiques informelles des femmes, comme une stratégie de survie de la famille, sont marquées fréquemment par l'exploitation (sans sécurité sociale ni représentativité syndicale). L'emploi informel féminin constitue le résultat d'une combinaison de plusieurs facteurs, tels que la recrudescence du chômage, la baisse du pouvoir d'achat, la crise économique, l'environnement culturel.... L'auteure distingue deux types d'activités informelles ; d'une part, celles qu'elle qualifie de pathologiques à l'économie nationale, et par conséquent à freiner ; et, d'autre part, des activités informelles créatrices d'emplois. Sur le même registre, Hassiba Gherbi (2014) a mis l'accent, à travers une enquête micro-locale, sur les caractéristiques et déterminants de l'emploi informel féminin en Algérie.

Economiste, Bellache Youghourta (2010), considérant le secteur informel comme une composante structurelle du marché du travail, a analysé ce secteur en Algérie à travers une enquête micro locale auprès des ménages, dans la wilaya de Bejaia, pour comprendre le rôle dynamique ou de subsistance du secteur informel. Tout en mettant l'accent sur l'hétérogénéité de l'informel, la faiblesse du capital humain et des revenus..., l'auteur corrobore la thèse de segmentation entre les secteurs formel et informel, il accrédite également l'existence, au sein du secteur informel, de la fonction de subsistance.

Pour disposer d'une vision qui dépasse le standard national, on s'étalera sur quelques travaux développés par les chercheurs de la Tunisie et du Maroc pour se donner un champ de visibilité et de compréhension de l'informalité au niveau régional.

En Tunisie, Nadhal Ben Chikh (2013) a mis l'accent sur l'informalité à l'ombre de la transition démocratique amorcée après la révolution du jasmin³ en janvier 2011 et ses implications sur l'informel. L'auteur apporte des éclairages statistiques accréditant la recrudescence de l'économie informelle en Tunisie (l'emploi informel et l'emploi dans le secteur informel) suite à l'affaiblissement de l'Etat, il insiste sur l'importance d'engloutir l'économie informelle dans la couverture sociale.

Faouzi Sboui (2002) insiste plutôt sur la continuité au lieu et place d'une rupture ou d'une opposition entre le formel et l'informel. Il tend à dépasser l'évidence de ce clivage vu l'hétérogénéité qui existe à l'intérieur de chaque secteur. Rejetant ce dualisme du marché du travail, il est tenté beaucoup plus par une dichotomie entre salariés protégés et salariés non protégés dans le contexte de la Tunisie. Il propose une classification des emplois selon leurs caractéristiques, il décompose le système productif informel en quatre sous-groupes englobant : primo, une partie des micro-entreprises localisées en dehors de la Médina (secteur informel évolutif primaire ou en cours de restructuration), secundo, le reste des micro-entreprises en dehors de la Médina (secteur informel évolutif secondaire), Tertio, les métiers artisanaux de perpétuations de l'héritage en patrimoine des ancêtres (Secteur informel artisanal en stagnation), et enfin, le recours à l'exercice de la vente ambulante face au chômage qui va crescendo (secteur informel évolutif marginal).

Hamadi Sidhom (2002) atteste que des mutations ont touché le marché du travail tunisien avec une fragilisation plus perceptible. À travers des données statistiques, il démontre le rôle beaucoup plus social qu'économique du travail féminin à domicile face au chômage qui les touche doublement comparativement aux hommes. En s'intéressant au développement par les petits métiers (micro-entreprise et petite entreprise), il identifie, à travers des critères, les activités informelles involutives (de subsistance), et les activités informelles évolutives (intermédiaire) qui peuvent constituer une passerelle transitoire vers le secteur moderne. Donc, il ne s'agit pas d'éliminer le secteur informel mais d'identifier les micro-entreprises créatrices d'emplois pour parier au manque de dynamique du secteur formel.

³ Appellation donnée par les médias pour qualifier le soulèvement des tunisiens en janvier 2011 dont le facteur déclencheur était un vendeur ambulant informel de fruits et légumes qui s'est vu confisquer sa marchandise par les autorités à Sidi Bouzid, ville située dans le centre-ouest de la Tunisie. L'ampleur prise par la contestation et les manifestations faisant tâche d'huile ont abouti à la chute du régime de Zine el-Abidine Ben Ali et la fuite de ce dernier.

Au Maroc, Fouzi Mourji (2002) réfléchit sur les raisons de l'émergence du financement semi formel du secteur informel. Il distingue d'une part, les raisons économiques (développement du secteur informel, augmentation du nombre de pauvres, l'insuffisance du taux de croissance par rapport à la population) ; et de l'autre part, les raisons financières (difficulté d'accès des unités formelles au financement formel – Banque - et les coûts excessifs des sources informelles de financement).

Jalila Ait Soudane (2006 ; 2013), étudie les déterminants de la régulation du marché du travail marocain par les activités informelles et le rôle que jouent les interrelations entre les deux secteurs, formel et informel. Elle analyse l'impact des réseaux sociaux capitalisés, ainsi que le micro-crédit d'ajustement qui s'acquiert par la proximité, la confiance de relations, l'exploit économique du social pour que les unités informelles servent de sources d'emploi. L'auteure avance plusieurs facteurs qui ont contribué à l'expansion de l'informel au Maroc tels que l'exode rural, la démographie galopante, les effets de la crise économique, endettement, Plan d'Ajustement Structurel (PAS) et ses conséquences sociales. L'auteure a mis l'accent sur l'importance des réseaux sociaux, familiaux et les relations personnelles dans l'accès à l'emploi dans le secteur informel marocain ainsi que la capacité de ce secteur de créer des emplois.

L'informalité est ainsi un carrefour des sciences sociales, aucune discipline n'en détient le monopole pour ghettoïser le phénomène en le classant exclusivement dans une approche cloisonnée. Si les économistes ont tendance à concevoir l'informel économiquement, c'est-à-dire, comme étant une dérégulation du marché et du tissu économique en tentant de le comprendre à l'aide des données collectées et des résolutions des statisticiens avec leurs méthodes et critères de quantification, de comptabilité, de pertes en fiscalité...et cetera, les sociologues, de leur part, partent d'une approche sociologique et même anthropologique. Leur apport pour la compréhension de l'informalité se situe au niveau de l'organisation et du fonctionnement des mouvements centrifuges plus compliqués qu'une perception réductible à une vision calculatrice, combien même importante. L'aspect social y est fortement présent dans la perception sociologique. La logique sociale diffère de la rationalité économique.

Il s'agit de repositionner la problématique dans son ensemble. L'arithmétique n'étant qu'une partie, signifie qu'il y a nécessité de percevoir l'informel non comme un phénomène mécanique, mais comme un réservoir d'interconnexions composées et avérées où se chevauchent le relationnel, le solidaire, le groupe, le clan, les institutions et l'adhésion sociale.

PROBLEMATIQUE

Nous ne saurions longtemps ignorer la multitude de ces petits métiers qui font l'économie informelle. L'hétérogénéité et la complexité de cette économie nous poussent à poser moult questions. Notre société base son activité économique sur un fondement qu'ils connaissent et en lequel ils ont confiance et qui touche le cœur même des rapports sociaux ; le relationnel : c'est-à-dire la communauté, la famille et les réseaux. En définitive, l'entrepreneur informel doit composer avec une économie fortement intégrée à sa société, il doit s'imprégner de sa rationalité et de sa logique globale.

L'emploi informel est indissociable de son contexte social et économique pour subsister à l'inactivité. C'est un palliatif au chômage que de se situer dans une démarche alternative de vie et de survie. Les acteurs de l'économie informelle se constituent en auto-organisation qu'elle soit individuelle ou collective aménagée et encadrée dans des cadres rémunérateurs informellement, « ...*Le secteur informel constitue ainsi un terme générique et pratique recouvrant toutes ces stratégies de survie, ces modes de subsistance de couches pauvres, déshéritées, déracinées, en un mot marginales* », (Charmes, 1987, p. 856). L'utilité sociale d'une partie de cette économie est un fait.

L'informel agit comme un atténuateur de l'amplitude des chocs sociaux et politiques. Son éradication totale relève, sans conteste, de la chimère. L'emploi dans le secteur informel proliférait en toute quiétude et même toléré déjà par les autorités bien qu'il soit générateur de revenus et en auto-emplois. Il vient à la rescousse de ses acteurs qui se mettent à la recherche d'activités pour subvenir à leurs besoins les plus élémentaires et atténuer, un tant soit peu, leurs souffrances occasionnées par une économie incapable de contenir sa masse demandeuse d'emplois.

Les postures des acteurs de la vie sociale et économique de l'Algérie sont en défaveur de l'économie informelle. Les violents des organisations patronales et commerciales sont accordés, ils dénoncent le caractère déloyal du marché informel à l'image de l'union générale des artisans et commerçants algériens (UGCAA), le forum des chefs d'entreprise (FCE)⁴ mise sur l'objectif de la réduction de l'informel, « *Le secteur informel est aujourd'hui très puissant et très solidement installé sur le marché national. Il s'agit donc, à ce stade, non pas de*

⁴ <http://www.fce.dz/>, consulté le 15 mai 2014.

l'éradiquer, mais de le contenir et de réduire de manière graduelle son champ d'influence »⁵, l'organisation patronale voit dans l'informel un frein majeur pour le développement.

Ce n'est un secret pour personne que face à la rigidité du marché du travail, la recrudescence du phénomène multiforme de l'informel devient une évidence. Mais ce type d'observation demeure néanmoins susceptible d'être biaisé par de multiples facteurs tels que la complexité du contexte et du phénomène, les limites méthodologiques de saisie de cette économie, une connaissance de tous ses segments, les qualificatifs qui caractérisent cette forme d'organisation (travail au noir, dans le secteur parallèle et l'économie souterraine...).

Le segment des activités informelles au niveau des frontières est une des manifestations de l'économie informelle. Le constat sur le phénomène de l'informalité des frontières tend à tirer sérieusement la sonnette d'alarme. Les bilans des dispositifs sécuritaires algériens font état, d'une actualité devenue « faits divers » dans la presse nationale, d'une intense activité des réseaux d'activités informelles aux frontières.

Ces réseaux sont attirés par de nombreux produits. Les objets, comme les directions de ces réseaux, traversent les frontières de l'Algérie.

Le phénomène se situe au croisement de deux structures : c'est une émanation d'en bas, la demande de la société, et d'en haut, à savoir les dysfonctionnements de l'économie et de l'Etat. En définitive, le phénomène découle d'une combinaison de situations multiples et d'une conjugaison de facteurs qui échafaudent le social. Donc, autant s'inspirer de la règle méthodologique de l'un des pères de la sociologie, Emile Durkheim (1894) qui considère que le social doit être expliqué par le social, c'est-à-dire comme étant un fait social.

C'est dans cet esprit que nous avons décidé d'inscrire notre recherche sur les activités informelles sur une échelle spatiale étendue. Nous allons tenter d'appréhender l'informel qui s'internationalise à travers les frontières de l'Algérie. L'aspect du commerce transfrontalier qui se manifeste par un regain d'agressivité au niveau des frontières terrestres, Est, Ouest et Sud, y est pour une bonne partie de la présente thèse. Il sera question également des frontières maritimes et aériennes et des pratiques informelles qui les caractérisent.

L'informel est, dans ce cas de figure, un abolisseur des frontières. Il convient de retenir sans ambages que la sociologie se trouve interpellée par ce phénomène qui œuvre au-delà des pays. L'informalité transfrontalière constitue le socle sur lequel s'édifiera l'étude.

Nous tenterions d'aborder le sujet en interrogeant les réalités empiriques. Les régions frontalières constituent notre champ d'investigation. Pour ce faire, nous nous rendrons à

⁵ Cinquante propositions du Forum des Chefs d'Entreprise (FCE) pour un nouveau pacte de croissance économique, mesures pour réduire le champ de l'informel, 2012.

l'Ouest de l'Algérie pour s'enquérir du commerce transfrontalier à la frontière algéro-marocaine ; il convient de faire de même à l'Est, au niveau de la frontière algéro-tunisienne. Pour le grand Sud de l'Algérie, la wilaya de Tamanrasset est la plus illustrative en la matière. Pour la frontière du Nord de l'Algérie, à savoir la frontière maritime et aérienne, il sera question de relever les pratiques informelles qui sévissent dans le commerce extérieur (Importation et exportation) et des porteurs de valises. L'approche est d'ores et déjà annoncée, elle sera comparative entre les différentes régions.

Ces enquêtes multisites nous permettent de recueillir des matériaux d'analyse qui serviront de fil conducteur à notre recherche, les données empiriques seront un outil de construction d'un diagnostic de l'économie informelle des frontières algériennes.

Face à ces constats et aux enjeux sociaux qui en découlent, cette étude tend à appréhender sociologiquement la réalité non-structurée de l'informalité transfrontalière. Cette appréhension doit prospecter et piocher *a priori* les jugements de valeurs, tous présumés moraux et éthiques ainsi que l'aspect de la légitimité et de la légalité de l'informalité. Il s'agit de lever l'ambiguïté qui a tendance à assimiler indéfiniment l'emploi dans le secteur informel à l'illégalité, voire la criminalité (contrebande, drogue et activités criminelles). Le présent travail tâchera, en premier lieu, de confirmer la pertinence scientifique et sociale de nos hypothèses.

Notre approche consiste à partir de l'analyse de la structure et des pratiques informelles des frontières pour comprendre ses conditions et son mode opératoire et d'existence. Il s'agit d'interroger son fonctionnement et agissement, ce qui appelle à démontrer les logiques qui régissent le phénomène, ses règles, normes et prescriptions.

Le questionnement sur l'existence du phénomène nous amène nécessairement à s'interroger sur le bien-fondé du contournement des voies réglementaires, il sera question de décrypter les stratégies que les acteurs déploient dans l'exercice de leurs activités.

Il serait intéressant d'identifier les motivations qui exhortent les acteurs à exercer dans l'informel. Il devient évident de s'interroger sur la conception que forgent les acteurs de l'informalité des frontières sur le phénomène en question, le conçoivent-ils comme étant un moyen de vie et de survie ou comme une finalité dont le but direct est l'accumulation ?

Il serait simpliste de discriminer des fractions de l'informalité corrélées indistinctement à des caractéristiques socioéconomiques foncièrement hétérogènes et hétéroclites. La combinaison des situations complexes de légalité et d'illégalité invite à parler, dans notre cas, d'un segment précis, celui de l'informalité transfrontalière.

L'informalité peut-elle être légitime, illégale et/ou illicite/licite à la fois ? Les critères de caractérisation sont-ils standards ou varient-ils en fonction des contextes, du positionnement social de la nature de l'informalité choisie ?

Certaines questions et interrogations se posent pour analyser sous un angle sociologique l'informalité de l'activité dans tous ses aspects. Comment « les acteurs » de l'informel transfrontalier se positionnent-ils dans une logique de caractérisation assimilant la légalité de l'activité (conformité avec l'administration et les règles instituées) et sa légitimité (utilité sociale) ? Comment et pourquoi est-il possible de pratiquer une activité génératrice de revenus sans suivre préalablement de procédures établies pour la création des unités sociales et économiques ? La (il)légalité de l'informel ne se chevauchent-elle pas avec la (il)légitimité de ce dernier ?

Répondre à ce questionnement invite à toucher du doigt, en voyageant au cœur de l'informalité des frontières, ce que représentent ces activités informelles pour la société et l'économie.

Poser l'interrogation sur la légalité et/ou la légitimité de l'informalité, c'est déjà insinuer qu'il n'y a pas lieu d'admettre, sans analyse soignée, une problématique qui est au cœur et qui fonde les questionnements sur la réalité du phénomène dans ses continuités, ses transmutations et ses réalités aux ressorts multiples.

Dès lors, les questions se bousculent. Ne serait-il pas plus judicieux de mettre en parallèle sinon de tracer des lignes de délimitation entre les multiples activités informelles, à degrés divers, que recouvre l'informalité ? Une démarche de caractérisation des activités informelles n'est-elle pas impérative pour lever l'ambiguïté sur l'in-équivalence entre l'informel et l'illicite ? En d'autres termes, la licéité de l'activité informelle pour la société ne peut acquitter cette dernière de son illégalité par rapport à l'Etat d'autant plus qu'elle est socialement protégée et non criminalisée, sanctionnée ou frappée de préjugés moraux tant que le système de justification avancé stimule vertueusement des connexions, voir usage et adhésion volontaire de la société ? Ne peuvent-elles pas être structurables et les insérer dans des politiques inclusives du développement tant que leur éradication est inexécutable et relève de l'utopie ?

Autant de questions en suspens que le présent travail se devrait de répondre sur la représentation de l'informalité, en général, comme strate socioéconomique dont les formes d'accomplissement sont admises et tolérées socialement. S'agissant de l'informalité des frontières : Est-elle moralement repoussée et éthiquement récusée ? De quoi est-elle composée et comment fonctionne-t-elle ?

Ces questionnements qui nous amènent à s'enquérir à différents niveaux et degrés de la licéité de l'activité informelle en s'y attelant sur le processus de ses manifestations et ses relations aussi bien avec le secteur formel qu'avec l'Etat et la société. Tout bien pesé, qu'en est-il de la licéité de cette informalité et son appréhension dans sa dimension relative à la socialité (morale, civisme et citoyenneté) ?

Pour aborder de telles questions, il nous semble indispensable d'aiguiser notre imagination sociologique. Nous serons amenés à s'interroger sur la nature et les lignes de démarcation entre ces activités de manière à comprendre ses associations complexes et mouvantes.

Engager une étude sociologique, à partir d'une approche comparative, invite à la compréhension des activités informelles en rapport avec les territoires frontaliers. Comment la territorialité géographique peut-elle constituer un déterminant des pratiques informelles ? Quelles sont les spécificités qui déterminent les modalités d'accès à ce processus d'informalité aux frontières ?

Et c'est dans ce contexte précis que s'insère la pertinence de la problématique sur ces activités transcendant les frontières. En d'autres termes, pourquoi existe-t-il une différence de l'informalité transfrontalière adoptée et pratiquée dans les quatre coins du pays ? L'informalité transfrontière a-t-elle d'autres aspects et manifestations au-delà des frontières terrestres ? Qu'en est-il de la frontière maritime et aérienne ? Par quel procédé elle contourne tout un arsenal juridique et divers dispositifs sécuritaires ?

En tentant de susciter autant de questionnements, nous serons amenés dans un même temps à apporter des explications à diverses questions déclinées en plusieurs interrogations :

Comment et à quel niveau ces activités informelles interagissent-elles avec le secteur formel des pays d'Afrique du Nord ? Autrement dit, le déphasage entre les systèmes sociaux, non harmonisés, est-il à l'origine d'une partie des activités informelles des frontières ? En définitive, par quelle ingénierie ces unités économiques et sociales fonctionnent-elles informellement ?

Une multitude d'interrogations qui exige une réflexion sur le niveau d'analyse requis pour étudier et saisir le phénomène. Telles sont les questions auxquelles nous tenterons d'apporter empiriquement les réponses appropriées tout au long de ce travail.

HYPOTHESES

A la suite des préoccupations ci-haut formulées sous forme de questions et d'interrogations, il ressort un certain nombre d'hypothèses à objectiver (confirmer ou infirmer) tout au long de ce travail.

Hypothèse 1 :

La population exerçant dans l'informalité transfrontalière n'est pas occupée ou intégrée totalement dans le secteur formel. Son niveau d'instruction et de formation est limité. Les activités informelles servent d'échappatoires à l'inactivité et une issue de secours à ses acteurs. L'informalité confère une aptitude d'absorption du chômage, une éponge sociale. Cette assertion qui peut être, majoritairement, valable pour les activités informelles des frontières terrestres peut ne pas l'être pour les frontières maritimes où le niveau des acteurs peut être élevé tout comme le capital et la complexité d'un processus informel mené à l'ombre de la légalité des institutions et des lois.

Si nous avançons que cette population est d'un niveau d'instruction limité, les stratégies de déploiement, en revanche, ne laissent pas l'ombre d'un doute sur l'ingénierie de fonctionnement qui se distingue par la débrouillardise, la solidarité et la complicité. Des procédés qui ne sont pas étranges au phénomène.

Hypothèse 2 :

S'il est admis que les acteurs de l'informel recherchent à éviter, coûte que coûte, la pauvreté et la vulnérabilité, l'assertion n'est pas applicable aux acteurs de l'informalité transfrontalière. Des acteurs sont dans une logique de subsistance dans la chaîne humaine qui compose l'informalité, d'autres, en revanche, y sont pour l'accumulation. Les motivations changent selon la posture de l'acteur dans le réseau ainsi que la nature de l'activité et de la filière.

Hypothèse 3 :

Les acteurs de l'informalité transfrontalière adoptent, dans l'exercice de leurs activités, une posture qui ne se soucie, majoritairement, que peu ou pas de l'aspect relatif au civisme, à la citoyenneté et à la moralité.

Les activités informelles aux frontières recouvrent des zones d'ombre entre licéité, légitimité, légalité, pire encore, criminalité qui relève du droit pénal. Des réseaux d'organisations mafieuses existent au niveau des frontières.

Hypothèse 4 :

La manifestation de l'informalité transfrontalière est loin de faire l'uniformité, en outre, loin d'être un facteur d'uniformisation et d'être répartie de façon homogène, les activités informelles des frontières sont marquées par une diversité qui varie en fonction de l'espace et du temps.

L'inconstance de la spatio-temporalité fait que l'informalité transfrontalière se manifeste différemment au niveau des frontières terrestres (Ouest, Est et Sud) et des frontières maritime et aérienne au Nord de l'Algérie.

Hypothèse 5 :

Les acteurs de l'informalité transfrontalière usent délibérément de mécanismes qui dérogent des valeurs dominantes, ils se familiarisent et composent avec un environnement fait de connivence, de corruption et de partage d'informations dans le déploiement de leurs activités.

Hypothèse 6 :

L'informalité transfrontalière est, systématiquement, liée à l'ensemble de l'économie et des systèmes sociaux. L'engouement des acteurs de l'informalité transfrontalière va, en partie, vers les produits soutenus par les subventions. Le phénomène se nourrit du déphasage des prix et des monnaies et, par conséquent, le différentiel des prix appliqués ainsi que l'offre et la demande des régions frontalières.

METHODOLOGIE

Les sciences humaines et sociales en général et la sociologie en particulier disposent de différents outils méthodologiques et de techniques d'investigation à mobiliser pour appréhender son objet de recherche.

Ainsi, notre démarche parte principalement de l'empirique. La vérification des hypothèses de recherche formulées pour leur confirmation ou infirmation suppose une collecte d'informations et des observations à faire sur le terrain.

C'est dans cet esprit que nous avons adopté l'approche qualitative de type socio-anthropologique pour comprendre et expliquer les fondements de l'informalité transfrontalière et ses logiques de fonctionnement.

La technique d'investigation consiste à sortir sur le terrain pour le recueil d'informations. De par les observations au niveau des régions frontalières, les entretiens de type semi-directifs, en faisant des recoupements, avec des acteurs des activités informelles est une technique idoine pour s'enquérir sur le phénomène.

Pour vérifier les hypothèses et apporter un regard comparatif sur le phénomène, nous serons amenés à faire des déplacements au niveau des frontières des quatre coins du pays. La délimitation spatiale porte sur les zones frontalières de l'Algérie.

Ainsi, nous allons nous rendre au niveau des frontières Ouest (frontières de l'Algérie avec le Maroc). Nous avons opté pour la région de Tlemcen, plus exactement à la région de Maghnia et ses communes avoisinantes comme Zouia, des zones réputées comme étant des points de passage dynamiques des activités informelles.

Egalement, nous y serons à la frontière Est (frontière de l'Algérie avec la Tunisie et même la Libye vers le Sud). Nous avons retenu les zones frontalières des wilayas d'El Taref, Souk-Ahras mais aussi à Tébessa, c'est pratiquement la bande frontalière algéro-tunisienne.

De même, pour les frontières du Sud algérien avec la bande du Sahel, la wilaya de Tamanrasset nous servira comme terrain. Cette ville, située au cœur du Sahara, constitue une véritable plaque tournante des mouvements des réseaux d'échange entre le Sahel et l'Algérie.

Nous allons porter un regard sur les pratiques de l'informalité au niveau de la frontière Nord du pays (maritime et aérienne), à savoir les activités qui s'opèrent à travers le commerce extérieur ainsi que le commerce à la valise.

La pluralité de notre terrain va, assurément, nous permettre de prendre connaissance de l'importance de l'informalité transfrontalière mais aussi, et surtout, de sa pluralité et mutation au gré de l'espace géographique.

Au regard de l'immensité du terrain, il importe de délimiter dans le temps ainsi que dans l'espace la conduite des enquêtes. En effet, Temporellement, les enquêtes du terrain accompagneront l'évolution de notre travail, les enquêtes se dérouleront essentiellement durant les années 2015, 2016 et 2017, en moyenne, une frontière pour chaque année.

Plan de rédaction

Notre travail de recherche est structuré en sept chapitres : trois dans la partie théorique et quatre dans la partie pratique. Chaque chapitre est subdivisé en deux sections à l'exception des deux premiers chapitres qui comptent trois sections. Dans l'ensemble, il s'agit d'une recherche comparative qui aborde principalement l'informalité aux frontières, chaque chapitre de la partie pratique est consacré à une frontière précise.

Notre étude, de prime abord, se fonde, naturellement, sur une introduction générale et une brève revue de littérature. Cette revue fait le point sur des débats qui ont traité la problématique de l'économie informelle. Cette revue nous a permis de faire le point sur les travaux faits, elle nous a aidé à défricher notre piste de recherche, celle d'étudier comparativement l'informalité aux frontières.

Alors qu'une approche sur l'économie informelle en Algérie est en construction, le segment de cette économie au niveau des frontières est peu exploré. La revue de littérature a été essentielle pour nous dans la formulation de nos questionnements et l'extraction des hypothèses à objectiver. La partie méthodologique y est également.

Le chapitre I a été consacré, dans sa première section, à une brève construction conceptuelle de l'informalité, de ses origines, ses multiples définitions, du contexte de son émergence et ses problèmes méthodologiques de mesure. La deuxième section, quant à elle, interroge les caractéristiques du phénomène, ses fondements sociétaux, moraux et légaux ainsi que la vocation qu'il remplit dans les pays en développement à l'image de l'Algérie, la troisième section reprends, après un bref débat d'écoles, brièvement quelques éléments d'analyses sur l'économie informelle dans le monde avec un focus sur le cas de l'Algérie.

Le chapitre II constitue une esquisse sur les frontières. La première section porte sur la configuration géographique de l'Algérie et son profil, il y est proposé une succincte présentation des frontières algériennes ainsi qu'une note de contextualisation sur l'état des lieux aux frontières. Un retour sur les dispositifs mis en place par l'Etat pour sécuriser des frontières est également proposé. La deuxième section est dédiée à l'exposition des différentes frontières, terrestres, maritimes et aériennes de l'Algérie tout en mentionnant l'extrême difficulté méthodologique de mesure de l'informalité transfrontalière. La troisième section fait

le point sur la politique d'aménagement du territoire de l'Algérie et son aspect relatif au développement des zones frontalières.

Le chapitre III est le dernier de la partie théorique. Il est organisé en deux sections sur la question des réseaux en sociologie. Si un chapitre est consacré aux réseaux, c'est bien parce que le phénomène étudié fonctionne en réseaux. C'est une chaîne humaine d'acteurs qui, par leurs logiques et stratégies déployées sur le terrain, ont mis en place un système, qui dure dans le temps et dans l'espace. Les grandes notions qui ont marqué le débat académique sur les réseaux sont exposées (écoles de pensée et paradigmes) dans la première section. La deuxième section revient sur la mobilité des mouvements transfrontaliers et le rapport qu'entretient le phénomène avec l'Etat. Une succincte pause est faite sur le discours officiel, notamment à travers sa politique des subventions, vis-à-vis de l'informalité transfrontalière.

La deuxième partie pratique est entamée par le chapitre IV. Il serait question de l'informalité des frontières au niveau de la frontière Ouest (frontière de l'Algérie avec le Maroc). Il est proposé un état des lieux sur le climat historique et politique qui marquent cette frontière dans la première section. La deuxième section constitue un diagnostic de cette frontière dans son aspect relatif aux activités informelles.

Le chapitre V est consacré à la frontière Est (frontière de l'Algérie avec la Tunisie). Après un bref retour sur la formation historique de la frontière en question, dans la première section, une note de conjoncture est insérée comme une contextualisation de cette frontière et le rapprochement qui la caractérise avec la rive algérienne à travers l'intensité des mouvements humains. La deuxième section est consacrée à l'exposition des données recueillies, à savoir un retour sur la composition de l'informalité transfrontalière dans cette frontière et l'ingénierie qui caractérise son fonctionnement.

Le chapitre VI est dédié aux frontières du Sud. L'informalité transfrontalière dans le Sahara algérien, connu pour être le plus grand au monde, en sera l'objet d'étude. La première section propose une présentation générale des frontières entre l'Algérie et la région du Sahel. Il sera question des caractéristiques sociologiques de cette région et du contexte, aussi inédit que mouvementé, qui marque cette région du monde aux enjeux divers. La deuxième section y sera consacrée à Tamanrasset, notre terrain d'enquête. Une revue du phénomène de l'informalité transfrontalière entre l'Algérie et les pays riverains du Sud est présentée à la lumière des transformations politiques récentes et leurs impacts sur le phénomène en question.

Finalement, le chapitre VII porte sur la frontière Nord de l'Algérie, c'est la frontière maritime et aérienne. La première section est consacrée à une présentation générale de la côte maritime, au commerce extérieur ainsi qu'aux dispositifs juridiques et institutionnels mis en

place par l'Etat pour la gestion de flux humains, de marchandises et des capitaux qui passent par ces frontières. La deuxième section fera le point sur la nature de l'informalité qui caractérise cette frontière à travers le commerce extérieur, il sera question des porteurs de valises qui, eux aussi, utilisent aussi bien la frontière maritime qu'aérienne.

Ce travail de recherche est, évidemment, couronné par une conclusion, elle confirme ou infirme les hypothèses et mentionne les limites du travail tout en projetant quelques perspectives académiques.

Difficultés rencontrées

Toute démarche suppose des difficultés et des obstructions dans sa réalisation. Nous allons citer, brièvement, les quelques obstructions qui nous avons rencontrées, et qui portent essentiellement sur deux sujets :

i) *Le manque de communication des institutions officielles de l'Etat :*

Pour appuyer les réalités avancées, nous avons sollicité des données des institutions chargées de la gestion des frontières, nous nous sommes rendus au niveau de la Police Algérienne des Frontières (PAF) et de la Direction Générale de la Sûreté Nationale (DGSN). Notre démarche a été vaine du fait que les informations sollicitées sont classées « confidentielles » ou, comme c'est le cas de la direction des douanes de Bejaia, requiert un processus bureaucratique d'un dossier à constituer et à remettre à la direction pour l'étude d'une éventuelle réponse, c'est un parcours dissuasif qui dénote la faiblesse de la communication des institutions.

ii) *Le deuxième obstacle est d'ordre financier.*

Au regard de la complexité de l'informalité transfrontalière, nous avons opté pour une démarche comparative, ce qui requiert de nous des déplacements au niveau des différentes régions frontalières de l'Algérie. Pour des motifs d'ordre réglementaires, la Faculté ne nous a pas fourni le soutien pour la prise en charge de nos enquêtes de terrain ni de nos mois de stages que requiert un régime de cotutelle, et pourtant mentionnés et approuvés dans la convention de cotutelle.

Petit à petit, le rythme d'avancement a été maintenu pour le parachèvement de cette thèse doctorale. Nous avons pu surmonter ces difficultés d'abord en travaillant sur des données secondaires. Puis, nous avons puisé de nos ressources propres pour financer nos déplacements sur le terrain. Il y a lieu de souligner aussi que nous avons bénéficié du soutien des laboratoires de recherche et d'une mobilité -Erasmus Mundus- pour nous assister dans la maturation de notre thèse.

Note méthodologique

Le présent travail a été mené, comme on l'a mentionné précédemment, sur la base des enquêtes empiriques. Une pause sur la délimitation spatiotemporelle des enquêtes s'impose. Ces enquêtes sont faites d'entretiens et d'observation pour la collecte d'informations sur les activités informelles aux frontières.

Au tout début de ce travail, un séjour a été effectué pour la documentation théorique, au niveau du laboratoire Erudit de l'Université de Créteil avec Dr. Adair Philippe.

Au niveau de la frontière Ouest, l'enquête a été menée durant le mois de mars de l'année 2015. Un séjour du 8 au 13 mars a été prévu au Laboratoire de Recherche sur l'Economie Informelle, les Institutions et le Développement (LAREIID) avec son directeur le Dr. Chaib Bounoua à l'Université de Tlemcen. Un séjour a été fait par la suite du 13 au 25 mars au niveau de la commune frontalière de Maghnia, de Zaouïa et le poste douanier limitrophe de Akid Lotfi sur la frontière algéro-marocain. Des entretiens ont été effectués avec 5 personnes.

Au niveau de la frontière Est, la mission de l'enquête empirique a été menée du 3 au 23 Août de l'année 2015. Le périmètre de l'enquête a commencé au niveau de la commune frontalière d'El Taref avec un déplacement au niveau du poste frontalier El Ayoun avant de se déplacer vers la wilaya de Souk-Ahras pour recueillir davantage d'informations, le poste frontalier El-Haddada a été visité avant de terminer l'enquête au niveau de Tébessa. Nous avons réalisé 4 entretiens avec des discussions supplémentaires avec trois éléments de la Gendarmerie Nationale de l'unité militaire n° 43 d'El-Haddada pour recouper et corroborer nos informations.

A la frontière Sud de l'Algérie, nous avons choisi la ville de Tamanrasset, une ville qui est au cœur du Sahara mais aussi proche des frontières subsahariennes de l'Algérie, notamment avec le Mali et le Niger. Le séjour a été effectué du 10 au 25 avril de l'année 2017. Des entretiens ont été réalisés avec 3 personnes, nous avons pris les informations sous formes de notes pour éviter de susciter toute méfiance, déjà palpable dans le Sud. Des discussions supplémentaires ont été faites avec les copains de chambre de l'auberge de la jeunesse de Tamanrasset 'Tafsit' où nous nous sommes logés durant notre séjour.

Un entretien a été réalisé, à Alicante, avec un porteur de valises Espagne-Algérie. Suite à une escale sur Paris pour participer à une université d'été, en juin 2017, à Strasbourg sur les frontières, nous nous sommes rendus à Barbes et Saint Denis pour observer et s'enquérir de la filière du trafic de la cigarette algérienne.

Partie théorique

Chapitre 1

Sur l’informalité et les unités économiques et sociales

PARTIE THEORIQUE

CHAPITRE 1. SUR L'INFORMALITE ET LES UNITES ECONOMIQUES ET SOCIALES

Il est question dans ce premier chapitre de s'attarder sur le concept de l'informel. Nous allons passer en revue ses multiples définitions multicritères qui ont accompagné son émergence et l'évolution du débat sur la question. Il sera question aussi des problèmes de mesure de l'informel, de ses caractéristiques tout en faisant le distinguo entre l'emploi, secteur et économie informelle. Nous comptons également dresser une description rétrospective du marché du travail en Algérie ainsi que la place qu'occupent l'informalité et les conditions de son émergence.

SECTION 1

1. L'ECONOMIE INFORMELLE : DES ORIGINES AUX MULTIPLES DEFINITIONS

1.1. Définitions du BIT

Vouloir définir l'informel pose inévitablement un obstacle d'ordre méthodologique, il s'agit de l'embarras de reconnaissance et d'appréhension de ce phénomène, chose qui assombrit un débat aussi important qu'incontournable.

Pour le secteur informel, puisque c'est de lui qu'il s'agit, il convient de faire le point sur les principales définitions qui ont marqué le débat sur la question. Il n'existe pas de définition consensuelle. Le secteur informel, une notion déjà problématique et qui porte dans ses entrailles moult problématiques autant sur son importance, ses facettes, son impact...

On ne peut pas comprendre l'origine du concept de l'informel, tel qu'il est, en faisant abstraction du fait majeur de sa découverte durant les années 1970 par l'anthropologue Keith Hart, « *Dès sa découverte par Keith Hart [1972] au Ghana et par le Bureau International au Kenya au début des années 1970, le concept d'emploi informel portait en lui-même les germes des débats ultérieurs qui n'ont cessé de se poursuivre dès lors...* ». (Charmes, 2003).

Des débats intenses ont été portés par les instances internationales et les chercheurs de divers horizons sur l'informel. L'intérêt suscité par l'informel a accouché d'une inflation de définitions et d'appellations qui soulignent bien l'ambiguïté qui entoure le concept. Une définition consensuelle doit passer impérativement après que des discussions théoriques aient ouvert le sentier à des progrès perceptifs et perceptibles.

Sans vouloir défoncer une porte ouverte, il est désormais impératif de rappeler les principales définitions adoptées et qui ont accompagné l'évolution du concept. En 1972, la première définition du secteur informel par le Bureau International du Travail (BIT) porte, selon Charmes et Remaoun (2014, p. 10), sur sept critères d'identification et de caractérisation tels :

« Les activités informelles sont des formes d'activités caractérisées par :

- a) la facilité d'entrée,*
- b) le recours aux ressources locales,*
- c) la propriété familiale de l'entreprise,*
- d) la petite échelle des activités,*
- e) une technologie à forte intensité de main-d'œuvre et adaptée,*
- f) des compétences acquises en dehors du système scolaire formel, et*
- g) des marchés non réglementés et concurrentiels.*

(...)

Les caractéristiques des activités du secteur formel sont inverses de celles-ci, à savoir : a) la difficulté d'entrée,

- b) le recours fréquent aux ressources externes,*
- c) la propriété sociale des entreprises,*
- d) la grande échelle des opérations,*
- e) une forte intensité capitalistique et une technologie souvent importée,*
- f) des compétences acquises de façon formelle, souvent à l'étranger, et*
- g) des marchés protégés (par le biais de tarifs et quotas douaniers et des licences commerciales) ».*

La 14^{ème} Conférence Internationale des Statisticiens du Travail (CIST), tenue en 1987, définissait l'emploi dans le secteur informel comme *« L'ensemble des personnes pourvues d'un emploi pendant la semaine de référence, soit dans une unité économique non enregistrée ou dans une unité économique enregistrée ayant des caractéristiques similaires aux unités économiques non enregistrée de la branche économique correspondante »* (BIT, 1987), cette définition évoluera dans la suivante CIST.

La difficulté méthodologique se pose statistiquement. La mesure du phénomène de l'informalité ainsi que son mode d'actions ont été au cœur des préoccupations de la définition adoptée lors de la 15^{ème} CIST en 1993,

« Le secteur informel peut être décrit, d'une façon générale, comme un ensemble d'unités produisant des biens ou des services en vue principalement de créer des emplois et des

revenus pour les personnes concernées. Ces unités ayant un faible niveau d'organisation, opèrent à petite échelle et de manière spécifique, avec peu ou pas de division entre le travail et le capital en tant que facteurs de production. Les relations d'emploi, lorsqu'elles existent, sont surtout fondées sur l'emploi occasionnel, les liens de parenté ou les relations personnelles et sociales plutôt que sur des accords contractuels comportant des garanties en bonne et due forme » (BIT, 1993).

On s'aperçoit que cette définition met en exergue le terme 'unité' renvoyant aux entreprises d'activités informelles et sur les caractéristiques de ces unités. La vocation principale de l'informalité est également mentionnée comme étant génératrice d'emplois pour ceux qui n'ont en pas. Les aspects organiques portant sur l'organisation et la division entre travail et capital sont d'une importance mineure, néanmoins, le relationnel, le social voire le parental sont pointés du doigt comme étant des éléments déterminants des logiques du fonctionnement de ces unités socioéconomiques informelles. Ces dernières opèrent en faisant fi de toute protection sociale et juridique.

La résolution de la 15^{ème} conférence internationale du travail définit le secteur informel comme

« L'ensemble des petites activités indépendantes, avec ou sans travailleurs rémunérés, exercées typiquement avec un faible niveau d'organisation et de technologie, ayant pour objectif principal de créer des emplois et des revenus à ceux qui y participent ; dans la mesure où ces activités sont menées sans approbation officielle des autorités et échappent aux mécanismes administratifs chargée de faire respecter la législation sur les impôts et le salaire minimum et d'autres instruments similaires concernant les questions fiscales et les conditions de travail, elles sont dissimulées » (BIT, 1933).

Sont caractérisées comme étant partie prenante du secteur informel, à travers la présente résolution, les activités n'ayant pas de statut juridique, n'étant pas préalablement enregistrées à la législation de l'unité ainsi que sa composante humaine et le manque, si ce n'est l'absence, d'organisation et d'utilisation de la technologie.

La définition internationale de l'emploi informel en 2003 lors de la 17^{ème} CIST porte sur

« Les travailleurs à leur propre compte et les employeurs occupés dans leur propre entreprise du secteur informel ; les travailleurs familiaux collaborent à l'entreprise familiale, qu'ils travaillent dans des entreprises du secteur formel ou informel ; les travailleurs à leur propre compte engagés dans la production de biens exclusivement pour l'usage final propre à leur ménage, les salariés sont considérés comme ayant un emploi informel lorsque leur

relation d'emploi n'est pas soumise, de par la loi ou dans la pratique, à la législation nationale du travail, à l'impôt sur le revenu, à la protection sociale ou au droit à certains avantages liés à l'emploi (par exemple, préavis en cas de licenciement, indemnité de départ, congés annuels ou de maladie rémunérés , etc.) » (BIT, 2003).

Cette définition vient de mettre en évidence la nécessité de lever la nuance existante entre le secteur informel et l'emploi informel et d'en faire la différence. L'évolution des définitions du BIT au fil des années montre bien une tentative cumulative de convergence et de consensus. Un consensus existe en Algérie à propos de l'emploi informel qui s'identifie sur le critère d'affiliation à la sécurité sociale (SS), qui est obligatoire dans la législation algérienne et le cadre juridique relatif à l'emploi. Une définition officielle et opérationnelle du secteur informel permettant sa mesure n'est, pour le moment, pas encore adoptée, c'est un défi.

1.2. Définition de Sethuraman (1976)

Sethuraman élargit sa définition du secteur informel en proposant 9 critères plus détaillés du secteur informel, une liste exhaustive à savoir :

- Nombre d'employés inférieur à dix ;
- Emploi d'aides familiaux ;
- Non application des règles légales et administratives ;
- Absence d'horaires ou de jours fixes de travail ;
- Absence de recours aux crédits institutionnels ;
- Faible niveau de formation des travailleurs ;
- Absence d'énergie mécanique et électrique ;
- Caractère ambulant ou semi-permanent de l'activité.

Schéma n°1 : Composante du secteur informel et de l'emploi informel selon Jacques Charmes (2002)

		Emploi	
		Formel	Informel
Entreprise	Formelle	(01) Secteur formel	(03)
	Informelle	(02)	(04) Secteur informel

Source : Charmes (2002)

Jaques Charmes, d'une manière résumée, distingue les composantes du secteur et de l'emploi informel. La catégorie 3 revoie aux emplois informels au sein du secteur formel

tandis que la catégorie 2 constitue exceptionnellement les emplois formels dans le secteur informel.

Le concept du secteur informel était déjà contesté principalement en raison de son hétérogénéité et de son caractère hybride. L'invalidation de la vision en termes de secteurs, « vision sectorielle » est remise en cause [Lautier, 1994], la résolution adoptée par la conférence internationale du travail relatif au travail décent et l'économie informelle en 2002 suggère que

« ...l'expression économie informelle est préférable à celle de secteur informel parce que les activités des travailleurs et des entreprises concernés ne relèvent pas d'un secteur unique d'activité économique mais de plusieurs. Dès lors, dans le cadre de l'OIT, les termes secteur informel seront systématiquement remplacés par économie informelle... on s'accorde à reconnaître que cette expression recouvre une diversité considérable d'activités économiques de travailleurs et d'unités économiques qui ne sont pas couverts – en vertu de la législation ou de la pratique – par des dispositions formelles. ». (Daza-BIT, 2005, p. 4).

L'expression « économie informelle » englobe l'informalité avec ses ramifications multiples, dans ses contextes divers et dans sa pluralité qui se développent dans plusieurs secteurs économiques.

La définition de l'Organisation International du Travail (OIT, 2015) de l'économie informelle⁶ est la suivante :

Aux fins de la présente recommandation, les termes « économie informelle » :

- *a) désignent toutes les activités économiques des travailleurs et des unités économiques qui – en droit ou en pratique – ne sont pas couvertes ou sont insuffisamment couvertes par des dispositions formelles ;*
- *b) ne désignent pas les activités illicites, en particulier la fourniture de services ou la production, la vente, la possession ou la consommation de biens interdites par la loi, y compris la production et le trafic illicites de stupéfiants, la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, la traite des personnes et le blanchiment d'argent, tels que les définissent les conventions internationales pertinentes. Aux fins de la présente recommandation, les unités économiques de l'économie informelle comprennent :*
 - *a) les unités qui emploient de la main-d'œuvre ;*

⁶ Définition de l'économie informelle

http://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO::P12100_ILO_CODE:R204

- *b) les unités détenues par des particuliers travaillant à leur propre compte, soit seuls, soit avec le concours de travailleurs familiaux non rémunérés ;*
- *c) les coopératives et les unités de l'économie sociale et solidaire.*

Les différentes définitions soutenues par les publications des institutions et des chercheurs dénotent, essentiellement, de l'intérêt que suscite la problématique de l'informalité qui recèle de primordiaux enjeux existentiels. C'est un phénomène planétaire qui caractérise, à des degrés divers, aussi bien les pays sous-développés, ceux qui en sont en voie de l'être et même développés. La prise en charge de cette économie informelle contribuera à la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable (ODD).

2. L'INFORMALITE EN ALGERIE, UNE APPROCHE EN CONSTRUCTION

Il convient, après avoir passé en revue les multiples définitions des institutions internationales, de se pencher concrètement sur l'approche algérienne, il s'agit de mettre le focus sur l'approche d'appréhension de l'informel algérien, le cadre législatif et le discours officiel sur la problématique en question.

2.1. Le traitement académique de l'informalité

L'intérêt qu'a suscité la problématique de l'informel auprès des académiciens est d'autant plus important qu'une littérature considérable lui a été consacrée. Des hypothèses ont été développées de manière à donner lieu à des méthodes d'analyse et d'interprétation du phénomène avec toute sa complexité et complication.

C'est dans le contexte de la centralisation et de l'économie dirigée que le concept d'économie souterraine a vu le jour sous la plume d'Ahmed Henni (1990). L'auteur dédramatise le Trabendo des porteurs de valises qui, selon lui, sont des boucs émissaires. Les projecteurs braqués sur le port de la valise font diversion, ils font oublier ce qu'il appelle *'les rentiers ou les authentiques trabendistes du monopole'* du secteur public, privé et de l'administration proche des cercles de décision. L'auteur pointe du doigt le monopole, la prédation et la distribution des rentiers qui vivent légalement du Trabendo de milliards *« le vrai Trabendo est celui qui existe à l'intérieur du pays, c'est-à-dire toutes les pratiques parallèles portant sur les biens et services produits en Algérie...il ne s'agit plus de 'Trabendo' mais de 'business' illicite »*, (Henni, 1990, p. 233). En définitive, l'auteur se focalisait sur l'économie parallèle qui constitue le segment le plus important de l'économie informelle en Algérie (marché parallèle des biens et services, de la monnaie...) durant l'époque socialiste de l'Algérie.

Said Ighilahriz (1997), dans son rapport pour la Banque mondiale, avance une évaluation de l'importance du secteur informel en Algérie. Mohamed Kelkoul (1998), sur la même lancée, propose une première estimation du phénomène de l'économie informelle en Algérie.

Sur les procédés de mesure de l'emploi informel en Algérie, Nacer-Eddine Hammouda propose plusieurs hypothèses avec des critères divers de manière à bien quantifier la réalité du phénomène. L'auteur examine plusieurs critères de mesure, des critères en corrélation, *« ...l'ensemble de ces critères sont fortement corrélés, c'est pourquoi, on peut prendre un seul critère pour définir le secteur informel »*, (2002, p. 71). Il énumère plusieurs critères : i)

Affiliation à la sécurité sociale (déclaration obligatoire dans la législation en Algérie à une caisse de sécurité sociale) ; ii) la taille de l'établissement (conserver des entreprises petites de taille tout en les multipliant est de nature à s'assurer l'invisibilité et moins dépenser comme coût de la légalité et de la réglementation) ; iii) le mode d'imposition (le non-paiement des impôts et des fiscalités) ; iv) la forme d'enregistrement (non possession d'un registre de commerce) ; v) le statut de l'établissement (entreprise individuelle appartenant à des ménages comme catégorie d'entreprises qui peut comprendre des unités du secteur informel qui échappent au fisc selon le système de comptabilité nationale (SCN) ; vi) le lieu de travail (localisation des agents de l'informel sans local, sur les BTP (chantiers), secteur des transports...).

Philippe Adair (2002), quant à lui, repose la problématique de l'évolution de l'informalité en Algérie avec une analyse comparative sur les marchés du travail, des biens et du crédit et qui interagissent avec le secteur formel. Il avance des facteurs explicatifs de la croissance de l'économie informelle et sa pérennité. Principalement, ils se résument à la conjonction de plusieurs effets tels l'insuffisance de l'offre du travail (résultat d'une transition économique inachevée et l'instabilité politique des années 1990) ; le cadre réglementaire et les contraintes socio-fiscales qui ont fait que l'informalité est, selon l'auteur, subie et non voulue pas les entrepreneurs (primo ; en raison de la faiblesse de revenus, secundo ; l'ignorance ou la perception négative de la réglementation et, tertio ; la non observation des normes pour des calculs rationnels) ; l'essor démographique et l'urbanisation accélérée ainsi que les effets du Plan d'Ajustement Structurel (PAS). (Adair, 2002, 2006).

Le processus de l'illégalisation de l'économie algérienne est étudié par Chaïb Bounoua (1999, 2002a, 2002b). Son informalisation est exacerbée par l'effet des facteurs institutionnels à la faveur de la transition de l'économie planifiée vers le libéralisme économique, des comportements illégaux des acteurs économiques (corruption, évasion fiscale, fraude, malversation financière, transfert illicite...), des procédés illégaux imputés à des : i) facteur économique et bureaucratique (réglementation excessive et rigidité de la législation) ; ii) facteur d'ordre juridique (rigueur inadaptée à l'environnement économique) ; iii) facteur politique (faiblesse des institutions de l'Etat et son contrôle pendant la période d'instabilité politique et de terrorisme). L'auteur n'a pas manqué également de souligner l'hétérogénéité des formes d'emplois informels dans le marché du travail.

Hamed Zidouni (2002), quant à lui, propose une estimation quantitative du phénomène. Il revient sur la méthodologie et les approches permettant d'appréhender l'Economie Non Observée (ENO) en s'insérant dans le cadre des définitions internationales,

particulièrement, celle proposée par le Système de Comptabilité Nationale des Nations Unies (SCN 93) et par le BIT pour la mesure du PIB en se basant sur les sources de données utilisées par la comptabilité nationale algérienne et les caractéristiques du système productif algérien pour saisir l'ENO dans chaque secteur d'activité.

Jacques Charmes et Malika Remaoun reviennent, tout récemment, dans un rapport pour le BIT (2014), sur les tendances et les estimations actualisées de l'économie informelle en Algérie en se basant sur les résultats de l'enquête emploi de l'Office National des Statistiques (ONS) ainsi que les statistiques de la Caisse Nationale des Assurances Sociales des Travailleurs Salariés (CNAS) et de la Caisse Nationale des Assurances Sociales des non-Salariés (CASNOS). Le rapport revient sur la conceptualisation et la définition du phénomène. Il avance que seul, pour l'instant, le critère de l'affiliation ou non à la sécurité sociale permet de mesurer l'emploi informel, ce qui n'est pas le cas pour le secteur informel qu'on ne peut définir qu'en s'appuyant sur deux critères : primo, la non immatriculation à la CASNOS des entreprises de travailleurs informels à leur propre compte, secundo, la taille de l'unité inférieure à 10 salariés (ou 5 pour retenir le critère récent du groupe de Delhi) et/ou non immatriculation à la caisse de sécurité sociale. Ces deux critères sont insuffisants pour définir le secteur informel, il y faut inclure le statut juridique de l'entreprise, la forme d'enregistrement pour les employeurs, indépendants mais également pour les salariés..., l'emploi dans le secteur informel se définit par les caractéristiques de l'unité économique, il a été question également de l'emploi informel hors du secteur informel et dans l'économie formelle.

L'OIT (2015) revient avec ses constats et recommandations dans ses rapports sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle suite à la Conférence Internationale du Travail (CIT, 2014). L'organisation insiste et signe que l'informalité est corrélée avec des possibilités limitées de création d'emplois dans l'économie formelle, la pauvreté, les déficits de travail décent, la vulnérabilité...etc. Constatant que la plupart des individus n'entrent pas dans l'informalité par choix, ils sont contraints par le manque d'opportunités dans l'économie formelle. Tout en reconnaissant que l'économie informelle, de par son ampleur, constitue une entrave aux droits des travailleurs, elle représente un phénomène aux causes multiples et en rapport avec la gouvernance. Elle préconise le passage, par le biais de ses politiques publiques et ses stratégies cohérentes, et l'accélération du processus de transition vers la formalisation pour le développement inclusif et le travail décent pour tous.

La Banque mondiale (BM), tout nouvellement, s'emploie à étudier de près le commerce informel transfrontalier. C'est le cas de sa récente étude sur l'importance de l'informalité entre le Mali et l'Algérie⁷, (Benassi, Brockmeyer, Pellerin & Raballand, 2014). Cette étude a évalué le volume du commerce transfrontalier au niveau de cette frontière. Elle a exploité des données recueillies par des informateurs qui ont enquêté aussi bien du côté algérien que malien mais aussi à l'aide des images satellites. L'étude a mis l'accent sur l'importance et le rôle de ce commerce pour les économies du Nord du Mali (réduction de la pauvreté) et le Sud de l'Algérie.

2.2. L'informalité, cadre législatif et légitimité

L'examen de l'aspect légal relatif à l'informalité repose sur le code du travail qui régit les relations individuelles du travail et définit les règles élémentaires (droits et obligations entre employeur et employé, les conditions de travail, conflits de travail...). Le « code du travail » nécessite une attention particulière, il nous semble utile de s'attarder sur ce cadre légal.

Au-delà des articles généraux que contient le code de travail algérien définissant les relations de travail. Il y a un élément qui façonne la relation entre employeur et employé même sans l'existence d'un contrat du travail officiel et approuvé noir sur blanc par les deux contractants (employeur et employé).

*« La relation de travail prend naissance par le contrat **écrit ou non écrit**. Elle existe en tout état de cause du seul fait de travailler pour le compte d'un employeur. Elle crée pour les intéressés des droits et des obligations tels que définis par la législation, la réglementation, les conventions, ou accords collectifs et le contrat de travail.⁸ »*

Le cadre juridique, en effet, tient compte de la réalité sociologique de l'informalité. Le code du travail reconnaît le phénomène dans la mesure où la loi rendait pensable une relation de travail même sans qu'il y ait un contrat officiel et écrit entre les deux parties, à savoir l'employeur et l'employé. Par contrat non écrit, la loi reconnaît implicitement l'informalité. Le texte juridique est fondé sur la réalité, en fait, il est fondé sur le fait social, l'informalité qui a, au fil des décennies et du tout temps, été le garant de la survie des populations au moment de crise. L'informalité est un phénomène qui a un ancrage historique dans la société, c'est ainsi qu'elle a acquis une légitimité qui justifie son existence. Face au chômage,

⁷ L'étude en question a été présentée à la salle des conférences du Centre de Recherche en Economie Appliquée pour le Développement (CREAD) à Alger le 25 janvier 2015 du 10h00 à 12h30 par M. Raballand Gaël)

⁸ Art. 8., (Titre III : relations individuelles de travail, chapitre I : dispositions générales), La loi n° 90-11 du 21 août 1990 relative aux relations de travail.

l'économie informelle constitue une alternative de vie qui devrait être considérée comme étant salutaire, car, elle représente le dernier rempart à la délinquance.

Le code du travail constitue le pilier qui régit le monde du travail, en relation avec le travail illégal. Au sens juridique du terme, il convient de s'attarder sur l'avant-projet d'un nouveau Code du Travail en gestation (depuis 2015) qu'ont élaboré les autorités algériennes, plus exactement sur la mouture du texte traitant le travail illégal. Une rapide comparaison entre le modèle de loi algérien et le modèle français nous renseigne sur la source d'inspiration du corpus du texte en question :

2.2.1. Modèle algérien :

Article 136 : Le travail illégal est défini, au sens de la présente loi, comme l'ensemble des manœuvres frauduleuses visant à se soustraire ou tenter de se soustraire, en totalité ou en partie, aux règles liées à l'exercice d'une activité économique prévues par la législation et la réglementation en matière sociale, économique et fiscale.

Elles recouvrent notamment :

- *L'activité dissimulée,*
- *L'emploi salarié non déclaré,*
- *L'introduction, le séjour et l'emploi illicites de main-d'œuvre étrangère en situation irrégulière au regard de son entrée et de son séjour,*
- *Le marchandage de main d'œuvre.*

2.2.2. Modèle français :

L'expression "travail illégal", juridiquement consacrée par la loi n° 2005-882 du 2 août 2005, regroupe un ensemble de fraudes majeures à l'ordre public social et économique, précisément prévues et définies par le code du travail.

Ces fraudes ont en commun de violer des règles élémentaires liées à l'exercice d'une activité professionnelle indépendante, en nom propre ou en société, ainsi que celles liées à l'embauche et à l'emploi des salariés. Ce sont :

- *Le travail dissimulé,*
- *Le marchandage,*
- *Le prêt illicite de personnel,*
- *L'emploi d'un étranger démuné de titre de travail,*
- *Le cumul irrégulier d'emplois,*

- *La fraude aux revenus de remplacement.*

Ces infractions peuvent être commises par des entrepreneurs français ou pour certaines d'entre elles par des prestataires étrangers, établis dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un pays tiers.

Egalement, ces infractions se constatent généralement avec d'autres délits connexes que sont la traite des êtres humains, les abus de vulnérabilité, les trafics de main-d'œuvre étrangère et l'usage de faux documents.

L'inspiration est consacrée par la ressemblance entre les deux textes sur le travail illégal. La ressemblance entre les deux textes n'est pas nécessairement accompagnée par une similitude des marchés du travail, leur évolution historique, leur configuration et fonctionnement ou encore plus le niveau de développement. D'où la particulière attention qui doit lui être accordée car 'le travail illégal' a de tout temps été l'éponge qui absorbe la main d'œuvre que le marché du travail n'a pas pu contenir.

A notre avis, le texte devrait concevoir le phénomène en tenant compte de son fait social et la légitimité sur laquelle il repose. Il arrive que l'informalité constitue l'ultime issue de sauvetage, autrement dit, l'emploi informel remplit une fonction sociale indéniable dont le texte de loi ne saurait négliger ou appréhender sous un angle purement légaliste, d'autant plus qu'à l'origine du soulèvement tunisien de 2011, c'était un vendeur ambulant, un jeune diplômé en chômage exerçant informellement son commerce. Son acte désespéré, en s'aspergeant d'essence pour tenter une immolation en réponse à la confiscation de sa marchandise par la police, a été l'étincelle qui a éclaté dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (MENA, en anglais).

2.3. Le discours politique et l'attitude du gouvernement algérien face à l'informalité

L'attitude du gouvernement vis-à-vis de l'informalité est marquée par des volte-face ces dernières années. Les activités informelles, qui étaient cautionnées et tolérées par le pouvoir public des décennies durant, ont fait l'objet d'une répression brutale des marchands ambulants dans les années 2010 avant que le gouvernement se ravise, promptement, et change de posture, pourquoi cette attitude du gouvernement ? Proviend-elle d'une méconnaissance de l'économie informelle dans sa globalité ? Ou par simple calcul politique et social ?

Il convient de revenir sur la conjoncture régionale qui caractérise cette période. Elle était marquée par des révoltes et des soulèvements populaires et sociopolitiques sans précédents, l'embarras des jeunes en chômage et exclus du marché de travail a exaspéré les

mouvements, ils réclament des changements sur tous les plans. C'est dans ce contexte qu'un mouvement offensif mené par des jeunes a déclenché, durant quelques jours, un soulèvement offensif d'ampleur nationale sous formes d'émeutes. Les manifestants ont pu s'imposer face au gouvernement, ce dernier a reculé sous la crainte que les évènements s'accélérent et prennent une autre tournure dans un contexte marqué par un chamboulement de la configuration sociopolitique de toute la région du Moyen Orient et de l'Afrique du Nord (MENA).

Après les deux jours, du 05 et 06 janvier, rythmés par des protestations et d'une rue en ébullition, une série de mesures d'urgence a été prise par le gouvernement pour enrayer la contestation lors d'un conseil interministériel tenu le 08 janvier 2010. Des mesures sociales ont été prises (stabiliser les prix des produits alimentaires en réduisant leurs taxes, préservation du pouvoir d'achat des citoyens et, par la suite, renforcement d'aides aux jeunes à travers des dispositifs de créations d'entreprises, augmentations salariales conséquentes...et cetera) et politiques (ouverture de champ audiovisuel au privé, levée de l'état d'urgence en vigueur depuis 1992...).

C'est dans ce contexte de réformes sociales et politiques pour contenir le risque de contamination des soulèvements populaires que connaît la région que le revirement de positions du gouvernement vis-à-vis des activités informelles a été observé, le gouvernement calme le jeu et tolère les vendeurs ambulants à exercer sur la voie publique.

Auparavant avantage par la manne financière importante, le gouvernement fait face, depuis l'été de 2014, à une chute libre et continue des cours du pétrole. Alors que les hydrocarbures représentent la quasi-totalité des exportations, le risque de choc externe plane sur une économie volatile et vulnérable. Un déficit de la balance commerciale a été enregistré depuis cette date à ce jour.

Le discours du gouvernement est orienté vers la recherche de perspectives de diversification de l'économie hors hydrocarbures comme la formalisation des marchés couverts de l'informel, autre mesure importante est celle relative à la bancarisation et la canalisation dans le circuit formel de la masse monétaire qui circule dans la sphère informelle, une mesure contenue dans la Loi de finances complémentaire (LFC, 2015)⁹, un paiement

⁹ Ordonnance n° 15-01 du 7 Chaoual 1436 correspondant au 23 juillet 2015 portant loi de finances complémentaire pour 2015.

CHAPITRE 2, DISPOSITIONS FISCALES, Art. 43. Il est institué un programme de conformité fiscale volontaire. Les sommes déposées, dans ce cadre, auprès des banques par toute personne, quelle que soit sa situation, font l'objet d'une taxation forfaitaire libératoire au taux de 7%.

d'une taxe forfaitaire de 7 % à l'administration fiscale sur les montants pour assainir l'économie informelle. Par ce dispositif, le gouvernement vise à endiguer la masse monétaire en circulation en dehors de tout contrôle, la réintégration des fonds en question sera '*utilisée dans la croissance économique*'¹⁰. L'opération est baptisée par la notion de « mise en conformité fiscale volontaire » (MCFV), elle a montré ses limites.

Sur la même lancée, une autre opération, d'une durée de six mois, de bancarisation des fonds informels est entamée. Il s'agit de l'emprunt obligataire, il est baptisé « emprunt national pour la croissance économique » (ENCE). Il s'agit d'un projet contenu dans la loi des Finances (LF, 2016)¹¹. La finance islamique sera lancée cette année (2017) pour dissuader les réticences de dépôt de l'argent dans des banques pour des motifs d'ordre religieux. L'assainissement de l'informalité monétaire de change est une condition *sine qua non* pour une économie saine et un dinar qui inspire confiance aux citoyens.

Ces actions en appellent à la modernisation du système bancaire pour la traçabilité des fonds en circulation. Dans l'absence de ce système, l'argent circulant actuellement dans le marché parallèle remplit une tâche fonctionnelle de commercialisation, d'achat et de vente en attendant la mise en place de l'e-gouvernance.

En définitive, l'évolution de l'économie algérienne traverse une phase décisive pour faire face à l'effondrement des prix de l'énergie fossile.

Les sources de ces fonds ou les transactions qui en sont à l'origine doivent être légitimes et ne correspondre à aucun acte incriminé par le code pénal et la législation régissant la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

La date limite de mise en œuvre de ce dispositif est fixée au 31 décembre 2016.

A l'issue de cette période, les personnes disposant de fonds éligibles à ce programme et n'y ayant pas souscrit, feront l'objet de redressements dans les conditions de droit commun avec l'application des pénalités et sanctions prévues en la matière.

Les modalités d'application des présentes dispositions sont précisées par voie réglementaire.

¹⁰ Déclaration du des finances Abderrahmane Benkhalfa, le 5 septembre 2015, qui assure que l'Algérie n'a pas besoin de l'endettement extérieur mais de l'argent des algériens, de ses ressources internes qu'elle veut intégrer dans le circuit bancaire et ce n'est pas une opération conjoncturelle mais une démarche qui s'inscrit dans la durée, Le ministre a estimé, en citant la banque d'Algérie, que l'argent liquide circulant dans l'informel tourne autour de 1.000/1.300 milliards de DA.

¹¹ Journal officiel de la république algérienne (JORADP) N° 20. Arrêté du 28 mars 2016 fixant les conditions et modalités d'émission par le Trésor public d'un emprunt national pour la croissance économique, p. 30.

Le projet souligne dans ses articles 2 et 3 :

« Art. 2. Les obligations matérialisant l'emprunt visé à l'article 1er ci-dessus, sont émises sous deux formes de maturité de 3 ans et 5 ans et en coupures de 50.000 DA chacune. Elles sont émises en la forme nominative ou au porteur, au choix du souscripteur.

« Art. 3. Les obligations émises pour une durée de 3 ans portent un taux d'intérêt annuel de 5,00%. Les obligations émises pour une durée de 5 ans portent un taux d'intérêt annuel de 5,75%. Les intérêts produits par les obligations sont exonérés d'impôts et payables chaque année à la date anniversaire de leur souscription. »

3. MARCHE DU TRAVAIL EN ALGERIE ET CONTEXTE DE L'EMERGENCE DE L'EMPLOI INFORMEL AU MAGHREB (PARTICULIEREMENT EN ALGERIE)

Le présent titre propose une brève description du marché du travail en Algérie ainsi que l'émergence de l'informalité. L'apparition du phénomène est consubstantielle aux contextes qui ont prévalu, depuis l'indépendance si ce n'est avant son recouvrement, et qui prévaut à l'heure où nous rédigeons ce travail. Un regard rétrospectif sur l'expérience menée aussi socialement, économiquement que politiquement semble impératif.

Etant donné que l'histoire est le laboratoire de la sociologie dans sa mission de mise en lumière de l'invisible, on ne peut comprendre les tendances politico-économiques globales de l'époque sans se fondre dialectiquement dans la conjoncture mondiale qui y régnait.

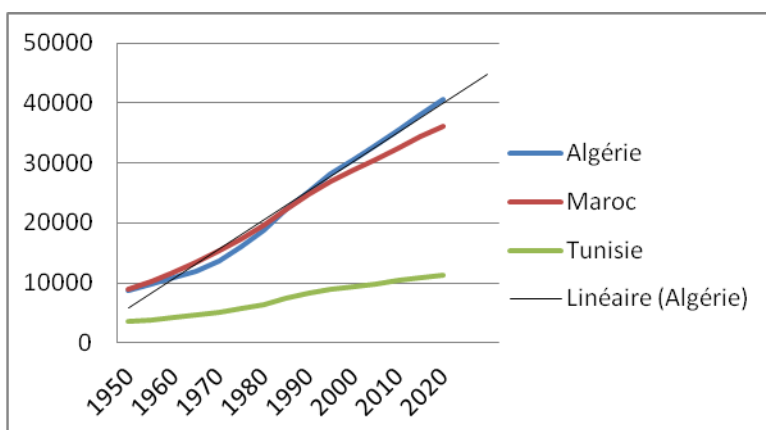
Avant de s'étaler sur les détails, un aperçu général de l'évolution de chaque période s'impose pour saisir les mutations opérées sur le marché du travail et les répercussions des contextes démographique, socio-économique et politique.

3.1. Cotexte démographique

Visiblement l'Algérie est le pays le plus peuplé en Afrique du Nord. À l'indépendance (1962), la population algérienne est estimée à 10 million d'habitants. Une sorte d'une vengeance démographique des pertes humaines endurées durant la période coloniale justifie les

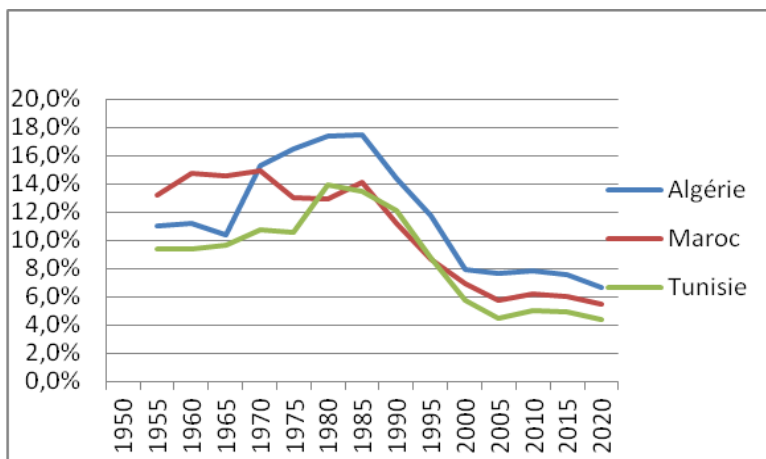
41 million d'habitants en 2017. La croissance moyenne annuelle est estimée à 2,4 % pour l'ensemble de la population allant de la période 1960-2014 (La Banque Mondiale, en % de la population totale), la Tunisie avec 1,8 comme taux de croissance annuelle (BM) pour

Graphique n° 1 : La croissance démographique globale (en million)



Source : Nations unies

Graphique n° 2 : Taux annuel d'évolution démographique en (%)



Source : calculé sur la base des données du Graphique n° 1.

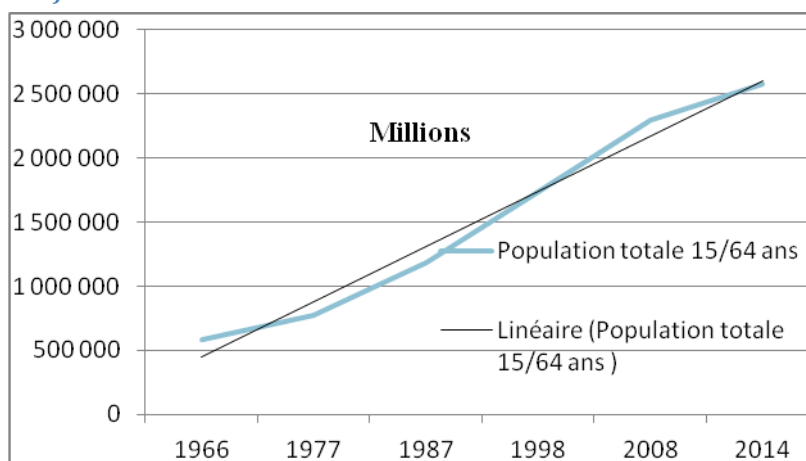
l'ensemble de la période 1960-2013, et à la même période, 1,9 de taux croissance annuelle est enregistré pour le Maroc (BM). La projection de la population maghrébine à l'horizon, d'après La prospective des Nations Unis, (2002) UNDESA (Unité, en millions), fera 42,43 millions (Algérie), 12,04 millions (Tunisie) et 40,72 millions (Maroc) en 2025, allant crescendo, cette même population atteindra à l'horizon 2050, 48,67 millions (Algérie), 12,92 millions (Tunisie) et 47,06 millions. (Maroc).

La croissance démographique est un paramètre important vu le poids de sa déclinaison effective sur le marché du travail en premier lieu. Une transition démographique s'installe désormais dans la région maghrébine. Le modèle familial traditionnel est en train d'observer une mutation profonde sous l'effet des conditions socioéconomiques (emploi, logement...). Une mutation d'une famille nombreuse à une famille nucléarisée, moins nombreuse et maîtrisable, est en cours à la lumière des changements globaux ayant touché la structure socioéconomique dont les répercussions se font voir en Algérie ainsi que dans les pays voisins (recul de l'âge de mariage alors que le mariage précoce caractérisait la tradition familiale d'antan, espacement entre naissances et baisse de la fécondité et la chute de taux de natalité, du 50,16% en 1970 à 42,70% en 1980 avant d'atteindre 30,94% en 1990, pour toucher une stabilité se balançant entre 19,36% en 2000 pour augmenter à 24,78% en 2011 (ONS) suite aux taux brut de nuptialité en hausse pareillement, de 5,97 % en 1990 à 9,58% en 2008 avant de passer jusqu'à 10,05% en 2011 (ONS), de ce taux en baisse de la natalité a résulté également un fléchissement du taux brut de mortalité, 16,64 % en 1970, 10,90 % en 1980 à 6,03% en 1990 et 4,59% en 2000 pour arriver jusqu'à 4,41 % en 2011 (ONS).

Ainsi, le taux d'accroissement naturel est bien robuste, passant moyennement de 3,24% du 1967 à 1869. L'année 1970 enregistre une hausse frappante estimée à 33,7%, une stabilité s'installait depuis avec 32,1% en 1980 et 31,1% en 1985, une période de transition démographique avant d'enregistrer, pour la première fois, la tendance baissière du taux d'accroissement coïncidant avec le contre-choc pétrolier suivie de la décennie de terrorisme aveugle, 27,4% en 1986 passant à 24,9% en 1990 avant de chuter jusqu'à 18,9% en 1995 et 15,7 en 1998. Une nette stabilité s'observe après 1999 avec un taux de 15,1% pour reprendre avec la tendance haussière, 15,8% en 2003, 18,6% en 2007 allant jusqu'à 20,4% en 2011 (ONS). Le taux de croissance parte en baisse, résultat de la diminution de l'indice synthétique de fécondité, 4,50% en 1990 passant à 2,40% en 2000, une relative stabilité s'observe depuis, 2,17% en 2011.

Il serait plus concis d'observer la tendance démographique de la population en âge de travailler (15-64 ans) pour confronter les données de cette frange de population qui arrive sur le marché du travail annuellement et massivement.

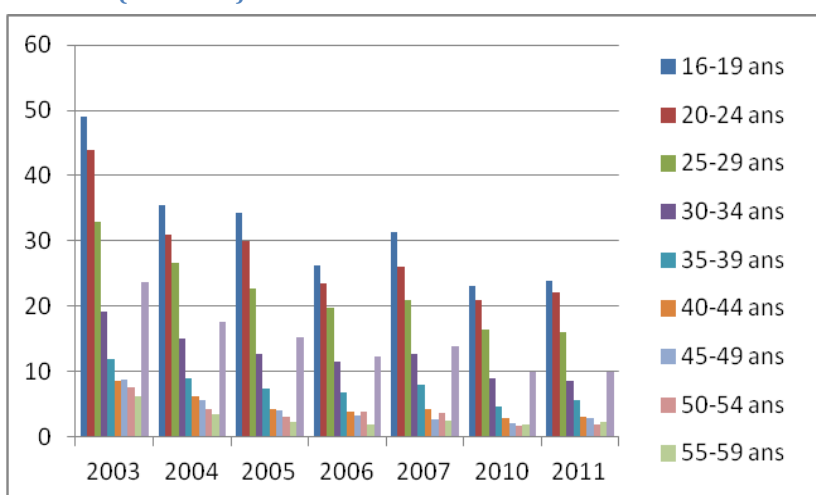
Graphique n°3 : Croissance de la population en âge de travailler (15-64 ans)



Source : ONS, Résultats R.G.P.H, Rétrospective statistique 1962-2011

Le présent Zoom sur l'Algérie à travers quelques indicateurs classiques de la tendance démographique démontre une mutation ayant touché structurellement l'unité sociale qu'est la famille sous le poids des contraintes liées aux changements socioéconomiques, culturels

Graphique n°4 : Taux de chômage de la population quasi totale en âge de travailler (16-59 ans)



Source : ONS, Rétrospective statistique 1962-2011 Emploi & base de données de Musette. S.M

ainsi qu'une urbanisation accentuée, en adoptant une stratégie fonctionnelle, les nouveaux couples délaissent le comportement traditionnel d'une famille nombreuse des temps de l'agriculturisation dès lors que l'industrialisation est devenue la source de l'emploi par excellence.

La densité de la population crée inéluctablement une pression que ne peut contenir entièrement le marché du travail, d'où l'émergence de nouvelles formes d'organisation et des représentations informelles organiquement. Les activités et filières qui constituent l'économie informelle exercent en dehors de tout pré-supposé juridique et d'immatriculation auprès des administrations fiscales.

Il ressort des deux graphiques (No. 3 et No. 4), que la tendance d'accroissement de la population en âge de travailler (15-64 ans) est en nette évolution depuis 1966, ce qui est normal vu la croissance de la population totale qu'on a vue précédemment dans les

graphiques (No. 1 et No. 2). Le taux de croissance de cette frange de population est estimé à 32% de l'année 1966 à 1977, il a touché les 54% de la décennie 1977 à 1987, un taux record avant de baisser légèrement à 46% de 1987 à 1998, la tendance baissière atteint 32% pour la décennie 1998 à 2008 avant de dégringoler jusqu'à 12% seulement pour les années allant de 2008 à 2014. Il y a lieu de noter que la tendance est de plus en plus maitrisable et en nette diminution, un facteur parmi bien d'autres socioéconomiques qui explique le taux de chômage qui ne cesse de baisser quantitativement, ce qu'on va voir prochainement dans le graphique No. 5 et le tableau No. 1.

3.2. Contexte politique :

Bien que l'histoire de l'Algérie et de l'Afrique du Nord soit aussi ancienne que l'histoire de l'humanité, nous nous limiterons, compte tenu de la nature de notre travail, sur la période contemporaine traversée jusqu'à présent.

Une fois le processus de décolonisation était amorcé après de hautes luttes révolutionnaires, le recouvrement des indépendances de l'emprise du fait colonial sonne. A l'instar de la Tunisie et Maroc qui ont subi le protectorat jusqu'à 1956, l'Algérie a été sous le joug d'une colonisation de peuplement (1830-1962) avec laquelle, elle n'en a fini qu'en 1962 après une guerre armée de libération (1954-1962) pour s'en sortir triomphante en arrachant l'indépendance. C'est toute la région de l'Afrique du Nord qui, dans ce mouvement historique, a rompu avec la colonisation pour entamer le chantier national de la construction et du progrès.

La conjoncture mondiale de l'époque était bien caractérisée essentiellement par la dualité entre les deux blocs mondialistes, les relations internationales étaient caractérisées par une bipolarisation d'un monde idéologisée entre, d'une part, le bloc socialiste de l'Est conduit par l'ex-Union des Républiques Socialistes Soviétique (URSS), et de l'autre part, le bloc impérialiste de l'Ouest dirigé par les Etats-Unis d'Amérique (USA, en anglais). L'Algérie optait pour le Mouvement des non-alignées (MNA).

L'Algérie, compte tenu du contexte politique et voulant garantir une justice sociale, adoptait le socialisme, dans une démarche revancharde de l'impérialisme anticolonialiste, comme un modèle doctrinal et une orientation politique et économique du pays. Le préambule de la première constitution (1963) soulignait que l'édification du pays se fera conformément aux principes du socialisme avant d'ajouter, dans l'article 26, que le Front de Libération

Nationale (FLN)¹² réalise les objectifs de la Révolution démocratique et populaire et édifie le socialisme en Algérie.

C'est ainsi que fut adoptée l'économie planifiée et administrée par le monopole de l'Etat sur tous les secteurs d'activités économiques. Ce modèle a montré ses limites, à l'avènement des années 1980, dans un monde continuellement et *ad vitam aeternam* en mutations. Sous l'effet de l'évolution de la conjoncture économique mondiale et les bouleversements ayant touché structurellement, durant l'époque contemporaine, l'économie algérienne, un changement de fusil s'est opéré d'un Etat dirigiste à un Etat régulateur. Ce changement était exigé par l'impulsion de moult facteurs tel le choc pétrolier. La crise de la sécheresse de l'économie commençait à toucher son paroxysme, chose qui se reflétera sur le plan politique et économique interne avec des incantations imposées par l'accompagnement externe et les exigences de son assistance. Le pays s'est vu contraint d'adopter une batterie de réformes structurelles engagées pour accompagner la période mouvante qui caractérisait la conjoncture.

L'Algérie était, à son état embryonnaire déjà une république, et demeure ainsi à l'heure actuelle attachée à son caractère républicain, le FLN incarnait le parti-Etat. Le F.L.N était le parti unique d'avant-garde en Algérie (Constitution 1963, Art 23).

Il a fallu attendre la constitution de 1989 qui, sur fond de contestations des événements d'octobre 1988, s'ouvre à l'économie du marché et au multipartisme, la presse indépendante, les champs associatif et syndical voyaient le jour en tournant la page du parti unique et sa mainmise sur la vie publique « *L'Algérie a connu au début d'octobre 1988, un état de fièvre sociale, quasi généralisé, qui a failli plonger le pays dans le désordre et l'anarchie* », (Boukhebza, 1991, p. 11).

La configuration politique d'un système du pouvoir régi par les réflexes unitaires, provoque des fissures tant que le pays est mal parti politiquement entre les leaders ayant mené le mouvement libérateur (Rédha Malek, 1998). Des revendications identitaires ont sonné le glas avant que la crise multidimensionnelle post-octobre 1988 s'installe en partant vers des réformes structurelles de la libéralisation du régime sur tous les plans, aussi bien politique qu'économique. Une crise annonciatrice de profonds changements dans le pays, à toute cette dynamique succède la recrudescence de la violence d'un islamisme politique aveugle, ce qui est appelé communément par 'la décennie noire' sur fond de revendications identitaires,

¹² Le FLN est l'organe politique qui dirigea l'insurrection du mouvement national contre le colonialisme de 1954 à 1962.

« L'Algérie des années quatre-vingt-dix était celle d'une crise multiforme annonciatrice de grands changements à différents niveaux. Le champ politique était caractérisé par une crise institutionnelle sans précédent en Algérie depuis l'indépendance. Celle-ci était accentuée par des mouvements d'opposition constitués sur des référents et des revendications identitaires autour de la langue berbère pour le Mouvement berbère ou de la religion avec l'islamisme et le réformisme en place », (Hadibi, 2008, p. 156).

La page de la violence fut tournée vers la fin des années 1990, l'Algérie se remet sur la scène internationale pour redorer son blason terni par la salle guerre, qui a désarticulé le tissu social, et pour relever les défis qui s'accumulent de manière à imprimer un horizon où les blessures et les traumatismes soient cicatrisés.

Tout récemment, un évènement majeur a pour nom 'le printemps arabe'¹³, l'Algérie a été épargnée par ce mouvement. Tout de même, il est à signaler que des manifestations ont eu lieu à l'orée de 2011 dont l'impact est bien mesuré par les autorités. Musette atteste que « *Les dispositifs de l'emploi de jeunes ont été renforcés suite aux évènements dits « printemps arabes » dans la région...les manifestations durant le premier trimestre 2011 ont conduits les autorités à prendre des décisions importantes devant encourager l'emploi de jeunes. Beaucoup de facilités ont été accordées pour favoriser l'insertion des jeunes* », (2013, p. 5).

3.3. Contexte économique et social :

Comme on l'a vu précédemment, c'est toute la région d'Afrique du Nord qui s'est mise à la construction des économies qui mettraient les pays de la région du Maghreb central sur les rails du développement. C'est un défi frontal de longue haleine, d'autant plus que cette quête des recettes du développement se voit subrepticement entravée par le contre-choc de la récession économique mondiale des années 1970, le contre-choc pétrolier (1985-1986) notamment pour l'Algérie étant un pays exportant essentiellement les hydrocarbures. Les trois pays du Maghreb (Algérie, Maroc & Tunisie) se retrouvent dans l'absolue et sous l'exigence de mettre en œuvre le plan d'ajustement structurel (PAS), Maroc 1983, Tunisie 1987 et finalement l'Algérie en 1994 pour le rétablissement des équilibres macro-économiques.

À ces crises conjoncturelles provoquées par des facteurs exogènes, il faut garder à l'esprit que des facteurs endogènes comme les tendances démographiques, l'éducation et la formation en hausse permettant l'accès des femmes au marché de l'emploi..., touchent et

¹³ Appellation donnée par les médias pour qualifier les soulèvements des peuples de toute la région, à l'origine de ces évènements, un vendeur ambulante informel qui s'est, en janvier 2011 immolé par le feu en Tunisie, était le facteur déclencheur des manifestations à l'effet boule de neige qui a ébranlé toute la région MENA causant la chute de plusieurs dictatures.

façonnent également la performance du marché du travail, un lien causal entre les deux facteurs, endogène et exogène, existe.

Tableau n° 1 : Taux de chômage en Algérie, Maroc et Tunisie (en %)

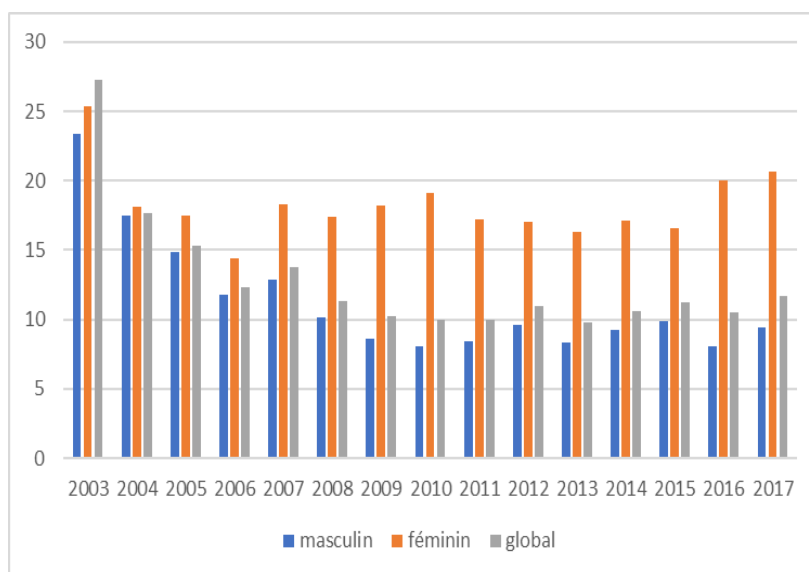
	1997	1999	2000	2001	2003	2005	2007	2009	2010	2012	2013
Algérie	26,4	29,2	28,9	27,3	23,7	15,3	13,8	10,2	10,0	11,0	9,8
Maroc	/	13,8	13,4	12,3	11,5	11,1	9,8	9,1	9,1	9,0	9,2
Tunisie	/	/	/	/	/	/	12,4	13,3	13,0	17,35	15,85

Source : Etabli sur la base des données de l'ONS (Algérie), INS (Tunisie) et HCP (Royaume du Maroc)

L'observation de l'évolution du chômage au Maghreb fait état d'un manque considérable de création d'emplois décents. Les jeunes sont les plus touchés par le chômage notamment les diplômés ayant bénéficié d'une éducation et/ou formation accessible à tous. Le défi à relever pour les autorités maghrébines est bien plausible en matière de création d'emplois. Même si une baisse constante s'observe, quantitativement, en Algérie et au Maroc, ce qui n'est pas le cas pour la Tunisie qui traverse depuis 2011 un période d'instabilité d'une subite transition politique.

Graphique 5 : Evolution du taux de chômage 2003-2017 en Algérie en (%)

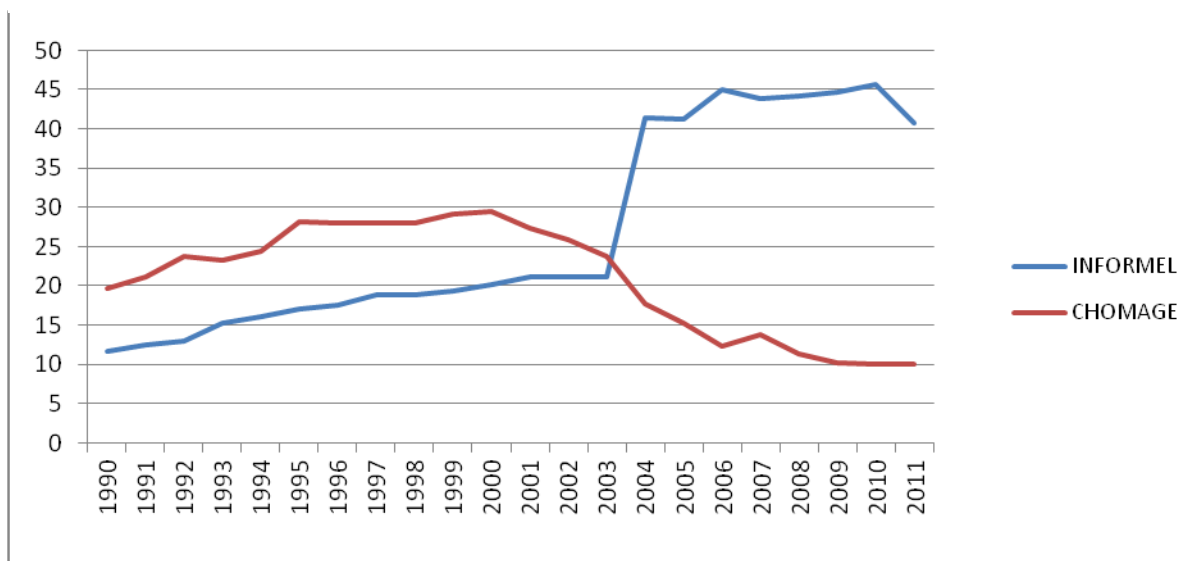
En Algérie, l'arrivée des femmes sur le marché du travail semble bien engagée depuis l'an 2000. A titre illustratif lors des années 2004 avec un taux de chômage masculin de (17,5%) et féminin (18,1%) avant que le décalage tende à s'éloigner davantage. En 2010, il a presque doublé



Source : ONS

(8,1 % pour les hommes et 19,1% pour les femmes), une mutation sociétale où le temps de la femme au foyer semble reculer doit s'accompagner par des stratégies, bien appuyées, d'insertion des femmes sur le même pied d'égalité avec les hommes sur le marché du travail.

Graphique 6 : Taux d'évolution du chômage et de l'emploi informel (hors agriculture) en (%)



Source :ONS & les données de M. Musette S.M

Malgré les efforts consentis, il est désormais avéré que c'est à partir des lacunes du marché du travail et de ses insuffisances, en matière d'absorption du chômage, que naissent les tendances de l'informalisation économique.

L'informalité est réputée illégale sur le plan juridique, nuisible économiquement mais qui se légitime socialement. Cette légitimation s'impose par la fonction de pompe aspirante du chômage qu'elle remplit, c'est une potentielle explication des deux tendances qui se sont croisées dans le graphique No. 6. On observe le taux décroissant du chômage simultanément que le monde de l'informel gagne du terrain, il progresse.

Le chômage va à *reculons* simultanément à l'informalité qui va *crescendo*. L'informalité remplit la fonction alternative au chômage en dédramatisant le chômage, l'informalité vole au secours du chômage. Le taux de l'emploi informel en Algérie, calculé sur la base du critère de non affiliation à la sécurité sociale, est en nette évolution.

Un bref regard sur le niveau du PIB/hab nous donne une estimation de la croissance économique et le chemin parcouru en termes de stabilisation et d'évolution. De 249,2 US\$ en 1963, il est passé à 1081,4 US\$ en 1976. Sur la même lancée progressive, on note 2268,7 US\$ en 1980. Le rythme de la croissance est bien maintenu avant qu'il reparte à la baisse subitement en 1991, situé à 1820,6 US\$, une fluctuation sous l'effet des contre-chocs pétroliers, récession économique, dette extérieur..., néanmoins, la tendance à la hausse s'observe, notamment en 2003, il est situé à 2130,9 US\$ avant d'atteindre 5958,5 US\$ en 2008 et, encore mieux, 5413,3 en 2011 (ONS).

L'indice de développement humain (IDH) pour la région du Maghreb a enregistré un saut qualitatif depuis les années 1990 à ce jour. L'indice de l'IDH est classé élevé pour la

Tunisie et l'Algérie. Pour la Tunisie, il était de 0,484 en 1980 passant à 0,567 en 1990 puis à 0,653 en 2000, 0,715 en 2010 pour atteindre 0,721 en 2013. L'Algérie qui était avec une valeur IDH de 0,509 en 1980 a pu passer à 0,576 en 1990, 0,634 en 2000 pour arriver 0,709 en 2010 avant de caresser 0,717 en 2013. L'IDH du Maroc est classé moyen avec une nette évolution tout de même, de 0,399 en 1980 passant en 1990 à 0,459 puis à 0,526 en 2000 en atteignant 0,603 en 2010 et 0,617 en 2013. (PNUD, 2014).

Quelques principaux indicateurs montrent une évolution notable sur plusieurs aspects de la vie sociale en Algérie. La tendance de la mortalité infantile est baissière, une régression de 0,7 point par/an de la période 2008-2012. De 46,8 en 1990, la baisse est arrivée jusqu'à 36,9 en l'an 2000. La baisse est constante, 25,5 en 2008, 23,7 en 2010 et 22,6 en 2012. De même que la mortalité infanto-juvénile, l'examen de cet indicateur montre une réduction importante, passant de 55,7 % à 26,1% entre 1990 à 2012, sur le même ton, le taux de mortalité est également dans une tendance à la baisse après les années 2000 où on note 24,7 alors qu'il a été de 21,4 en 1990, depuis, la baisse est régulière passant à 19,8 en 2008, 18,2 en 2010 pour arriver jusqu'à 15,9 en 2012. Pareillement pour l'espérance de vie à la naissance, elle a ainsi passé de 66,9 en 1990 à 72,5 en 2000 pour arriver à 75,6 en 2008, 76,3 en 2010 et 76,4 en 2012 (ONS)¹⁴.

Les pays de la région maghrébine sont engagés dans la bataille du développement, ils sont plus que jamais interpellés à relever les défis multiformes d'un monde en accélération.

¹⁴ ONS, Comptes Economiques, Rétrospective Statistique 1962-2011.

4. PROBLEME DE MESURE ET D'IDENTIFICATION DE L'INFORMEL

L'épineuse complication relative à l'acceptation d'une définition irrévocable de l'informalité entrave sa mesure, elle échappe et rend la tâche de sa quantification de moins en moins facile pour les utilités économétriques.

Ces problèmes sont intimement liés à la nature du phénomène en question, « *Ce débat (sur le secteur informel) est obscurci par des problèmes méthodologiques apparemment insurmontables, qui tiennent aussi bien à la définition du secteur informel qu'à son importance réelle et à sa mesure.* », (Lautier, 2013, p. 151). L'hétérogénéité qui caractérise le phénomène trébuche sa mesure, une définition statistique fait défaut et brouille techniquement et méthodologiquement la tâche d'estimation du secteur informel dans le cadre des systèmes nationaux de statistiques.

L'ampleur du phénomène impose sa mesure avec quelques éléments de diagnostic, sa maîtrise est une exigence pour sa mise en perspective dans des politiques de développement. Le phénomène est loin de s'effiloche tant qu'il a, des décennies durant, duré et tient encore dans le temps, et ce, depuis belle lurette.

Les principales méthodes d'enquêtes à inventorier, succinctement, sont :

4.1. Les enquêtes auprès des ménages :

Ce type de méthode comprend la collection des données sur le secteur informel directement auprès des ménages et des individus, elle permet de collecter aussi bien des informations sur les ménages que leurs caractéristiques.

4.2. Les enquêtes auprès des établissements :

Les enquêtes auprès des établissements s'appuient sur la collecte d'informations auprès des unités recensées, de taille réduite, de production des biens et services, les inconvénients d'une telle méthodologie sont, toutefois, soulignés la désignant « *...comme une approche dépassée pour des enquêtes sur le secteur informel. Et le fait est qu'elles n'arrivent pas à appréhender la diversité des activités du secteur informel, l'approche ne se faisant pas par les ménages, ce qui explique pourquoi les enquêtes mixtes sont maintenant préférées et recommandées.* », (Charmes, 2003, p. 11). Avant de se raviser et relativiser sur son « rôle important à jouer dans les stratégies mises en œuvre pour mesurer le secteur informel ». (p. 11)

4.3. Les enquêtes mixtes :

Ce type d'enquêtes mixtes porte sur l'assemblage des enquêtes à la fois auprès des ménages qu'auprès des établissements. Le déroulement des enquêtes mixtes se fait en deux phases ; primo, les enquête-ménages permettent l'identification des entreprises du secteur informel à travers le recensement de la population ; secundo, les enquêtes-établissements interviennent une fois les entreprises identifiées.

Nonobstant, il est question de mentionner les coûts ainsi que la complexité de l'enquête mixte, néanmoins, son avantage est bel et bien prononcé « *Les enquêtes mixtes combinant une approche basée sur les ménages et une approche basée sur les établissements, sont reconnues comme le moyen le plus efficace et le plus exhaustif de l'appréhender* ». (Charmes, 2003, p. 30).

SECTION 2

1. CARACTERISTIQUES DE L'INFORMALITE

Nous nous attelons à cataloguer les caractéristiques essentielles de l'informalité dans l'expectative de pouvoir cerner celles de l'informalité transfrontalière. Cette dernière revoie à un concept rempli de substance, elle recouvre des enjeux qui virtualisent l'espace frontalier, elle dépasse la mainmise de l'Etat par son irruption transnationale déconcertante et sa déclinaison spatiale et territoriale.

Sachant pertinemment que l'informalité est versatile aux situations diverses. Les débats suscités depuis belle lurette sur le phénomène ont conclu à une caractérisation remarquable de l'univers de l'informel et ses actifs. De par ce qui peut être tiré précédemment des définitions multicritères, les principales caractéristiques distinctives du phénomène peuvent être synthétisées à travers la résolution suivante du Bureau International du Travail : « *...toutes les activités économiques de travailleurs et d'unités économiques qui ne sont pas couverts – en vertu de la législation ou de la pratique – par des dispositions formelles. Ces activités n'entrent pas dans le champ d'application de la loi, ce qui signifie que ces travailleurs et unités opèrent en marge de la loi ; ou bien ils ne sont pas couverts dans la pratique, ce qui signifie que la loi ne leur est pas appliquée alors même qu'ils opèrent dans le cadre de la loi ; ou bien encore la loi n'est pas respectée parce qu'elle est inadaptée, contraignante ou qu'elle impose des charges excessive* », (BIT. 2002, para. 3).

Il ressort de la résolution que le phénomène en question se déploie en dehors des réglementations du travail comme l'indique bien le préfixe ***in***formel. Cet exercice parallèle du travail comprend bien des répercussions de vulnérabilités avérées telles que l'absence de sécurité sociale, retraite, statut juridique et protection institutionnelle, prêt bancaire, représentation syndicale...et cetera.

Outre les caractéristiques relatives aux réglementations juridiques et institutionnelles nationales, il faut adjoindre à cela les conditions dont l'informalité s'exerce. Elle « *...se caractérise souvent par des lieux de travail exigus ou indéfinis, des conditions de travail qui ne garantissent ni la santé ni la sécurité, de faibles niveaux de qualification et de productivité, des revenus médiocres et irréguliers, de longues heures de travail et un manque d'accès à l'information, aux marchés, au financement, à la formation et à la technologie. Les travailleurs de l'économie informelle peuvent se caractériser par des degrés divers de dépendance et de vulnérabilité* », (BIT. 2002, para. 9). On s'aperçoit là que l'informalité est

un attribut consubstantiel à la vulnérabilité, la précarité et l'instabilité professionnelle. L'informalité est volatile et versatile par excellence du fait qu'elle est caractéristiquement hétérogène, polymorphe et recouvre un morphotype de situations. Le phénomène recouvre également une multiplicité d'acteurs dont la composante recèle une pléthore de candidats allant surtout des enfants, jeunes aux femmes, des migrants en situation irrégulière, aux chômeurs. En définitive, la vulnérabilité constitue le centre de gravité du cosmos informel « *...Toutefois, le fait de se trouver en dehors de ces cadres n'est pas la seule caractéristique qui définit l'emploi informel. Les travailleurs et les chefs d'entreprise du secteur informel sont caractérisés par un fort degré de vulnérabilité* », (BIT-CIT, 2002, p. 3).

Une autre caractéristique qui s'y rapporte, quant au travail dans la sphère informelle, à l'influence et à la marge de manœuvre de revendiquer également des chances, d'accès aux parts de marchés par des agissements légaux et libres reconnus, dont ne peuvent jouir les 'travailleurs' de l'informalité, « *...Ils sont défavorisés par rapport aux autres travailleurs parce qu'ils n'ont pas le type d'influence que peuvent souvent exercer les travailleurs de l'économie formelle, influence qui enfreint parfois une caractéristique essentielle de l'économie de marché: la liberté et l'égalité d'accès aux marchés fondées sur l'efficacité et non sur l'influence*», (BIT-CIT, 2002a, p. 3).

Bien que l'informalité soit intimement liée à la pauvreté, à l'exclusion et à un capital austère, cela sous-entend que ces stéréotypes sont systématiques, or, ce n'est pas le cas nécessairement. L'opposition entre formel / informel et pauvre / aisé n'est pas forcément déductive, toutefois, la pauvreté se trouve relativement à un degré assez important dans l'informel que dans le formel, raison pour laquelle l'informel va de pair avec la pauvreté « *L'économie informelle prospère là où sévissent le chômage, le sous-emploi, la pauvreté, l'inégalité entre les sexes et la précarisation du travail* », (BIT-CIT, 2014, p. 3).

La précarisation de l'emploi dans l'informel fait que le couple pauvreté et vulnérabilité prospèrent instinctivement, Le BIT (2014, p. 3) atteste que « *la précarisation de l'emploi dans l'informel fait que le couple pauvreté et vulnérabilité prospère instinctivement* ». L'informalité est comme une orbite autour duquel gravitent de multiples situations faites de pauvreté, de précarité et tout ce qui a été cité précédemment.

La logique fonctionnelle dans l'informalité repose conventionnellement plus sur l'agencement relationnel que sur le régulier. C'est une dialectique où l'accommodement interfère avec le conforme et l'inter-reconnaissance loin de toute décence d'emploi, c'est la primauté de l'oral sur le pacte.

Le lien social anime un construit sociologique qui alimente, par besoins élémentaires, ce pacte oral. Le fonctionnement de l’informalité a pour objectif de palier à l’exclusion et de gagner, dans la mesure du possible, en ascension sociale. Il s’agit de l’avènement d’un espace de socialisation parallèle et de cohésion socioéconomique d’en bas qui maintient le tissu social loin des déchirures et des tensions, une mission sociale bien capitalisable du point de vue sociétal.

2. DE L'EMPLOI INFORMEL, SECTEUR INFORMEL ET ECONOMIE INFORMELLE

Le débat nourri, des décennies durant, sur l'informalité a fait ressortir un jargon conceptuel usuel. Une inflation frappante de termes est répandue et de qualificatifs utilisés pour caractériser le phénomène. Il convient désormais d'effacer toute ambiguïté dans l'usage des notions, à connotation distincte, en établissant une différenciation entre les différentes appellations apparues suite aux vifs débats provoqués.

Plusieurs notions ont vu le jour comme 'secteur informel', 'emploi informel' et 'économie informelle', autant de notions qu'il convient de mettre en exergue. Qui mieux que Jacques Charmes (2006) pour expliciter et lever les confusions sur les composantes du phénomène de l'informel.

« A l'heure actuelle, l'emploi informel se définit par les caractéristiques de l'emploi occupée, en l'occurrence le non enregistrement, l'absence de contrat ou l'absence de protection sociale (emplois non protégés), le secteur informel (défini par les caractéristiques de l'unité économique dans laquelle travaille la personne) étant considéré comme une de ses composante », (Charmes, 2006, pp. 15 & 16).

Le secteur informel renvoie aux unités de productions tandis que l'emploi informel se réfère aux emplois non déclarés dans des unités de production et de services. En Algérie, la mesure de l'emploi informel se fait sur la base de l'affiliation à un régime de sécurité sociale comme critère de mesure, tandis que le secteur informel se définit à partir de deux critères :

« Entreprises de travailleurs informels à leur propre compte : ne seront retenues dans le secteur informel que celles qui ne sont pas immatriculées à la CASNOS ; et les entreprises d'employeurs informels : ne seront retenues dans le secteur informel que celles dont la taille est inférieure à 10 salariés (ou à 5 salariés pour retenir le critère plus récent du groupe de Delhi) et/ou non immatriculés à une caisse de sécurité sociale », (Charmes & Remaoun, 2014, p. 17).

La nuance sur la différence entre l'emploi informel et le secteur informel nous conduit naturellement à s'interroger sur une notion similaire, il s'agit de « l'emploi dans le secteur informel » qui, *« se définit par les caractéristiques de l'unité économique dans laquelle travaille la personne », (Charmes & Remaoun, 2014, p. 32).* Une variété de notions a vu le jour, chacune essayant de cerner ce qu'est l'informalité.

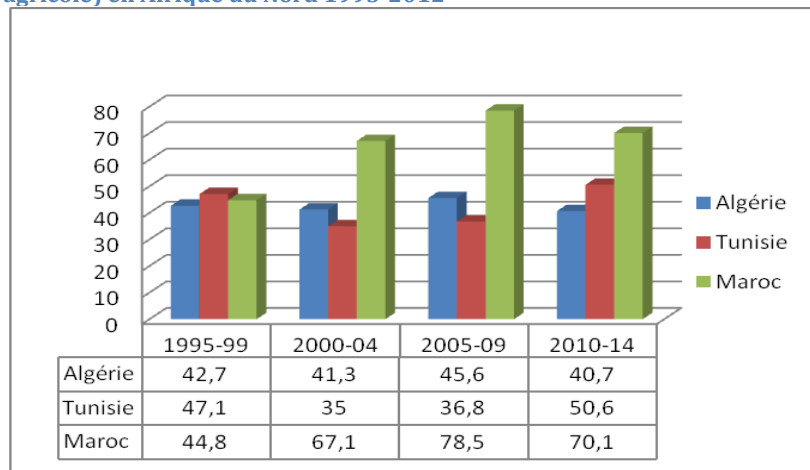
Il convient de revenir, pour parfaire notre appréhension, sur les estimations de la tendance du phénomène. L'emploi informel global (agricole et non agricole), sur la base du critère de la non affiliation à la sécurité sociale, a enregistré des fluctuations avec un

effondrement notable de 2003 à 2013, de l'année 2003 jusqu'à l'année 2010. La tendance est, alternativement, en dessous ou au-dessus de 50% avec une légère différence, de 46,6% en 2003, 51,6% en 2004, 49,1 en 2005, 53,1 en 2006 et 49,7 en 2007 et 50,1% pour les deux années 2008 et 2010 et 50,4 en 2009 avant que la tendance baissière s'installe jusqu'à 45,5 % en 2011 et 41,8% en 2012, 42,4% en 2013. L'emploi informel non agricole est, à un degré moindre, estimé à 33,5% en 2001, 41,3% en 2005, 44,6 % en 2009 et le paroxysme se voit atteint en 2010 avec un taux de 45,6% pour décroître à 40,7% en 2011. (Charmes & Remaoun, BIT, 2014).

On parviendra à l'expression de l'économie informelle officialisée en 2002 par une résolution du BIT de manière à remplacer l'expression « secteur », cette dernière est handicapée par son incapacité de traduite la réalité d'un phénomène inconstant. L'économie informelle, en revanche, agglomère l'ensemble des secteurs d'activités de l'informalité avec son étendue et ses ramifications en compartiments d'activités diverses les unes des autres, Le BIT avance que « *L'expression « économie informelle » est préférable à celle de « secteur informel » parce que les travailleurs et les entreprises dont il est question ne relèvent pas d'un secteur unique d'activité économique mais de plusieurs »*, (2002, para. 3).

Globalement, le poids de l'emploi dans l'économie informelle non agricole est en persévérante hausse depuis les années 1975 pour les pays du Maghreb centrale. La tendance de l'emploi dans l'économie informelle pour l'Algérie enregistre plutôt une légère baisse à l'exception

Graphique n° 7 : Evolution de l'emploi dans l'économie informelle (non agricole) en Afrique du Nord 1995-2012



Source : Elaboré par nous même à partir des données de Charmes J, 2011 & 2012.

des années 2005-2009 où le taux de 45,6% est atteint. La tendance de la Tunisie observe une chute notable, de 47,1% durant les années 1995-1999, elle chute jusqu'à 35% pour les années 2000-2004 et 36,8% durant 2005-2009, avant que le taux reparte avec une hausse draconienne pour atteindre l'apogée de 50,6% en 2010-2014, une période d'instabilité politique aux répercussions économiques. Le Maroc se distingue avec un taux assez élevé comparativement à l'Algérie et la Tunisie à partir des années 1995-1999 avec 44,8% avant de sauter jusqu'à 67,1% en 2000-2004 pour atteindre même les 78,5% durant 2005-2009 et 70,1% pour les années 2010-2014.

3. L'INFORMEL ENTRE LEGALITE, LEGITIMITE ET LICEITE

3.1 Informalité entre (il)légalité, (il)légitimité et (il)licéité

Pierre Bourdieu (1980) a conçu le concept d'*habitus* notifiant le système de dispositions de l'individu à percevoir, à sentir, à penser, à agir. L'informalité, en étant un phénomène, peut être perçue à travers l'interstice de ce modèle analytique, des relations entre les *habitus* des membres d'un groupe social duquel se manifestent des variantes et dispositions à penser et agir à travers l'informel.

L'inflation des qualificatifs dont est qualifié l'informel est vachement longue. Il est fréquemment frappé par des jugements et des procès d'intentions insinués par les différents synonymes auxquels est associé le phénomène. Ces divers qualificatifs contribuent à la confusion, il y a exigence de démystifier le champ sémantique qui accompagne l'informalité. (Willard, 1989) énumère 26 termes utilisés pour montrer du doigt l'activité délogeant aux paramètres légaux et à la comptabilité :

Économie non officielle	Économie marginale	Économie secondaire
Économie non déclarée	Contre-économie	Économie duale
Économie dissimulée	Économie invisible	Économie occulte
Économie submergée	Économie illégale	Économie noire
Économie sous-marine	Économie non enregistrée	Économie irrégulière
Économie parallèle	Économie non observée	Économie périphérique
Économie alternative	Économie cachée	Économie de l'ombre
Économie autonome	Économie souterraine	Économie informelle
Économie grise	Économie clandestine	

Dans l'imaginaire commun, la notion de l'informalité renvoie, *illico presto*, à l'illégalité, or, le débat sur ces notions est loin d'être aussi simple que généralisateur dans une acception réduite, il exige une perception profonde, « *Il convient par ailleurs d'éviter toute confusion entre, d'une part, informalité et illégalité et, de l'autre, activités délictueuses, ces dernières correspondant à toute forme d'acte illicite pénalement sanctionné* », (Daza-BIT, 2005, p. 9).

L'informalité, de par la pluralité de ses formes, faite d'un conglomérat d'activités hétéroclites, est loin d'être assimilée, à tort et à travers, à l'illégalité ou à la violation de la législation ; Jose Luis Daza, dans un rapport pour le BIT, revient sur cet aspect de l'informel :

« Si illégalité s'oppose à légalité et que formalité peut être synonyme de légalité, pour autant illégalité ne signifie pas toujours informalité. Cependant, il arrive souvent, notamment dans les pays développés, que les activités s'exerçant en dehors du cadre réglementaire soient, en termes juridiques, communément qualifiées d'informelles et considérées comme illégales parce qu'elles ne répondent pas à certaines prescriptions légales ou qu'elles contreviennent à telle ou telle norme établie », (2005, p. 10).

Il semble que le consensus est, d'emblée, construit autour du fait de disjoindre l'informalité de l'illégalité. Il y a confusion dans les débats qui ont eu lieu, l'amalgame est entretenu par les contextes différents, langues utilisées et différentes nuances de traduction, les pays dans lesquels le phénomène est étudié, le cadre juridique et institutionnel qui y règnent et qui renvoient à différents cas de figures...

Les facettes multiples de l'informalité nous renvoient inéluctablement à concevoir des zones grises entre l'informalité et l'illégalité. Des formes d'illégalité peuvent se manifester y compris dans des cadres légaux, tel l'emploi informel dans le secteur formel. Dans cette optique, l'illégalité ne peut se concevoir sous l'angle de la transgression de la loi qui définit les comportements, mais comme une transgression, déjà tolérée sciemment, de la loi. La normalité avec laquelle se régent l'espace public est digérée par les contradictions qui naissent sous l'effet des multiples facteurs sociaux et politiques qui interviennent et qui reconstituent la frontière entre l'illégalité et l'informalité, l'interchangeabilité entre les deux notions se fait inviter. De Soto, appuyant le postulat selon lequel les acteurs regagnent l'informalité volontairement au regard des frais excessifs qu'impose la légalité de la formalisation, soutient en discriminant l'illégalité du phénomène « ...Il ne s'agissait pas d'une illégalité antisociale, comme le trafic de drogue, mais d'atteindre par des moyens illégaux des objectifs légaux... », (1994, p. 20).

L'illégalité peut être conçue comme étant un indice de l'informalité, du moment que l'activité informelle s'exerce en dehors de la réglementation formelle en vigueur. L'informalité est donc juridiquement et formellement illégale vis-à-vis de l'Etat. En revanche, ces mêmes activités informelles produisent, dans des cas, des biens et services légaux mais qui ne peuvent satisfaire la loi pour des raisons matérielles, de bureaucratie administrative ou d'analphabétisme de l'acteur de l'informel..., en définitive, le contexte social est indissociable de l'activité informelle qui s'insère dans une dialectique globale composée.

« La non-conformité avec les réglementations officielles est cependant loin de signifier que ces activités sont illégales », (Charmes & Remaoun, 2014, p. 11). Il convient donc d'éviter toute cohabitation systématique et arbitraire entre les oppositions

formalité/informalité et légalité/illégalité, le chevauchement est monnaie courante. La déduction formelle postulant que tout ce qui est formel est légal et, par contre, tout ce qui informel est illégal montre ses limites en raison de la complexité du phénomène. Ce dernier se caractérise par l'effilochement de sa cooptation aussi conceptuelle qu'empirique en raison de sa réalité durement saisissable pour ses manifestations disparates. Il va falloir donc tracer la frontière à bon escient.

L'informel évolue à la périphérie de l'illégal et vice versa. L'informalité est indifférente aux limites qu'imposent la législation, sa tendance redoutable à se fondre dans l'illégalité sans en être illégal constitue son ingrédient de base.

La parenthèse ouverte sur la légalité d'illégalité de l'informalité nous conduit loin que l'on imagine. La caractérisation de l'informel avec ses atouts et déperditions nous rattrape, d'ores et déjà, aussi conceptuellement que contextuellement, Lautier affirme sur ce registre : « *La question du rapport à la loi est la question majeure pour penser la dynamique de l'économie informelle ; mais l'illégalité, si elle permet de caractériser les pratiques socio-économiques qui constituent l'économie informelle, ne permet pas de découper des « secteurs ».* On aboutit alors à des situations complexes de mélange de légalité et d'illégalité, l'une s'appuyant sur l'autre. Le rapport à la loi n'est jamais univoque ; un individu n'est jamais totalement dans ou hors la loi. Le problème est de savoir si l'on peut affirmer qu'un type d'activité, ou au moins une entreprise donnée, est ou non dans la loi », (2004, p. 44).

Donc on ne peut affirmer ou infirmer qu'un acteur de l'informel est totalement illégal tout en étant dans l'informel, ce débat nous conduit nécessairement, sur la même longueur d'onde, à penser un autre aspect qui peut aider dans cette stratification du phénomène, il s'agit de la licéité de l'informalité.

L'illicéité de l'informalité nous fait, sans conteste, concevoir un registre d'actions qui se distinguent, majoritairement, par la violence et la coercition, ce qui perturbe la normalité incarnée par l'échelle d'appréciation et d'une caractérisation qui va au-delà des lois. Par conséquent, il va falloir découpler l'informalité de la criminalité de l'économie souterraine où la licéité des biens et services est délaissée, ce qui prend une tournure troublante évacuée du champ du maintien de l'ordre social sain et sauf, le Bureau International du Travail insiste :

« *Il faut distinguer ces activités des activités criminelles ou illégales -telles que la production et le trafic de drogues- qui relèvent du droit pénal et ne sauraient faire l'objet d'une réglementation ni bénéficier d'une protection au titre de la législation du travail ou des réglementations commerciales »*, (BIT, 2014, p.5).

3.2. La frontière entrelacée entre (il)légalité, (il)légitimité et (il)licéité

L'impérative traçabilité de la frontière entre l'illégal et l'illicite au sein de l'économie informelle se sent. Une activité peut être informelle, donc *de facto*, illégale, mais le fonctionnement dans la pratique de l'informalité devient un péril dès lors que l'illégalité, voire l'illicéité des biens et services explorés frôle la criminalité. Les termes de la caractérisation entre l'illégal et l'illicite renvoient à un jargon fait de violence, criminalité, contrebande et narcotrafic.

En définitive, même l'illégalité en a des limites qu'impose la licéité, « *Le champ de l'économie informelle est donc circonscrit aux activités licites dans leur nature, mais illégales dans leur fonctionnement. Les activités illicites seraient alors l'objet d'une analyse juridique, et d'une économie et d'une sociologie du crime* » conclut Bruno Lautier (1994, p. 105) qui qualifiait de nature délictueuse ou criminelle les activités illicites. Dans la même lignée, Peraldi caractérise même la nature de ladite économie criminelle, « *Sous le terme général « d'économies criminelles », on rassemble usuellement des activités qui visent la production, la circulation, la commercialisation de produits interdits d'un point de vue moral ou légal, des activités dont l'organisation et l'effectuation incorporent une part de violence physique* », (2007, 2). Il faudra se référer inévitablement à l'arbitrage de la *conscience collective* définissant le moral de l'immoral, « *un acte est criminel quand il offense les Etats forts et définis de la conscience collective* », (Durkheim, 1893, p. 6).

En résumé, l'exigence d'une fragmentation des activités informelles fait consensus. « *Parmi les activités marchandes, il y a lieu de dissocier deux composantes : le travail non déclaré et la fraude socio-fiscale, les activités criminelles, la première composante regroupe les activités de production et d'échange qui ne présentent pas un caractère illicite par elles-mêmes, ... la deuxième composante regroupe les activités strictement prohibées : trafics de stupéfiants, jeux clandestins, proxénétisme, blanchiment et transferts illégaux de moyens de paiement, corruption, contrebande et contrefaçon...* », (Adair, 2002, p. 96).

Bâtir un stéréotype innocenté d'une fraction avantageuse de l'informalité n'est pas une entreprise ardue, néanmoins, il convient de garder à l'esprit que lorsque les notions de l'illégalité et l'illicéité se rejoignent, l'immoralité et la criminalité commencent. L'informalité peut être illégale mais licite, par contre, elle ne peut demeurer conjointement illégale et illicite. La remise en cause d'une telle appréciation fait intervenir la logique du groupe social, c'est ce dernier qui octroie et enlève la légitimité d'une pratique qui compose

avec sa dialectique globale et sa moralité avec les lois qui le reflètent pratiquement sur le texte et dans le terrain.

Vue sous l'angle sociologique, l'informalité doit être palpée à travers des prismes multiples, notamment sa légitimité. À l'instar de l'économie qui est portée beaucoup plus sur son aspect productif, la sociologie est convoquée pour étudier son fonctionnement et sa fonction sociale.

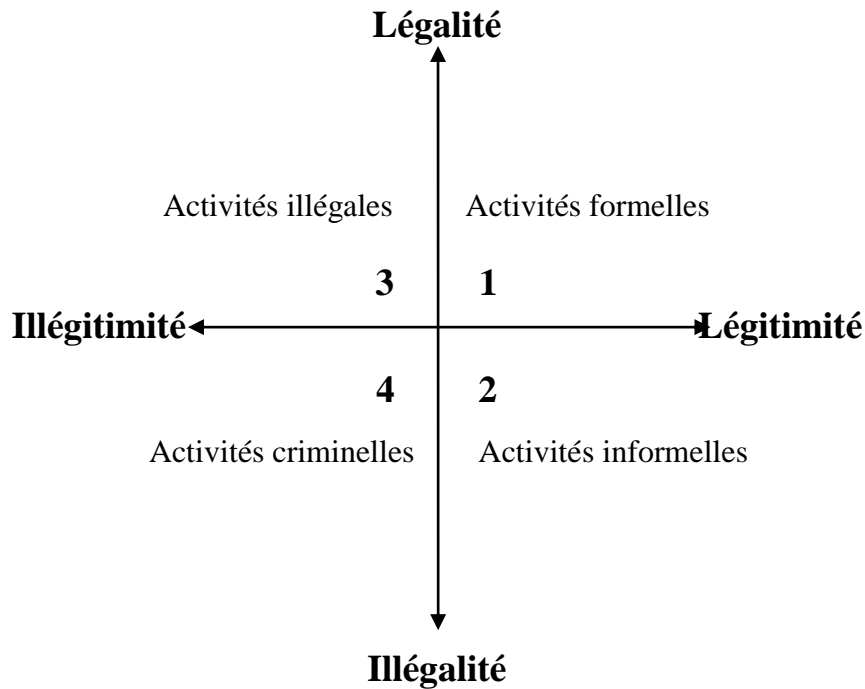
L'informalité peut-elle bénéficier d'une considération de légitimation ? Ou, en revanche, doit-elle être éradiquée et déracinée du paysage social ? De même que son éradication relève de l'impossible, sa totale légitimation aussi serait hasardeuse, car on a vu précédemment que l'hétérogénéité est l'une des caractéristiques principales de l'informalité. Être partisan de tout va bien, même si la criminalité est partie prenante du phénomène, ou, en revanche, jeter toute l'informalité avec sa pluralité incontestée dans le même panier, relève de l'incorrect, soit parce que, d'une part, son autolégitimation est injustifiée ou, de l'autre part, son éradication est inexécutable pratiquement et elle remplit une fonction sociale.

L'informalité, étant un conglomérat où s'agglutinent des activités, toutes branches confondues, doit faire l'objet d'une rigoureuse segmentation et d'un fractionnement réfléchi. L'adhésion citoyenne aux activités des biens et services, sans oppositions décontractées, en est une preuve irréfutable de la légitimité dont jouissent des segments entiers de l'informalité, notamment lorsque cette dernière ne s'en prend pas à la licéité, ajouter à cela le nombre considérable de familles qui se ressource des emplois de cette économie, d'où sa légitimité.

Néanmoins, des réserves sont à émettre sur l'informalité criminelle. Cette dernière porte la violence et les fléaux sociaux. Donc le fractionnement dont il est question se ferait sur le degré d'informalité dépendant de son utilité sociale, donc « légitimable » et formalisable dans les politiques de développement, ou de sa nuisance et sa dangerosité et, par conséquent, criminalisable et, *in fine*, à combattre sans merci. En définitive, il arrive qu'il y ait légitimité là où l'illicéité n'est point, nonobstant, la légitimité peut, à court et moyen termes, cohabiter avec l'illégalité.

Avant de clore ce débat sur la légitimité de l'informel, il serait intéressant de faire intervenir Gérard Verna (2011) et son schéma qui met en exergue l'informel dans une sorte de mariage entre l'illégalité et légitimité :

Schéma n°2 : (II)légalité et (II)légitimité de l'informalité selon Gérard Verna (2011)



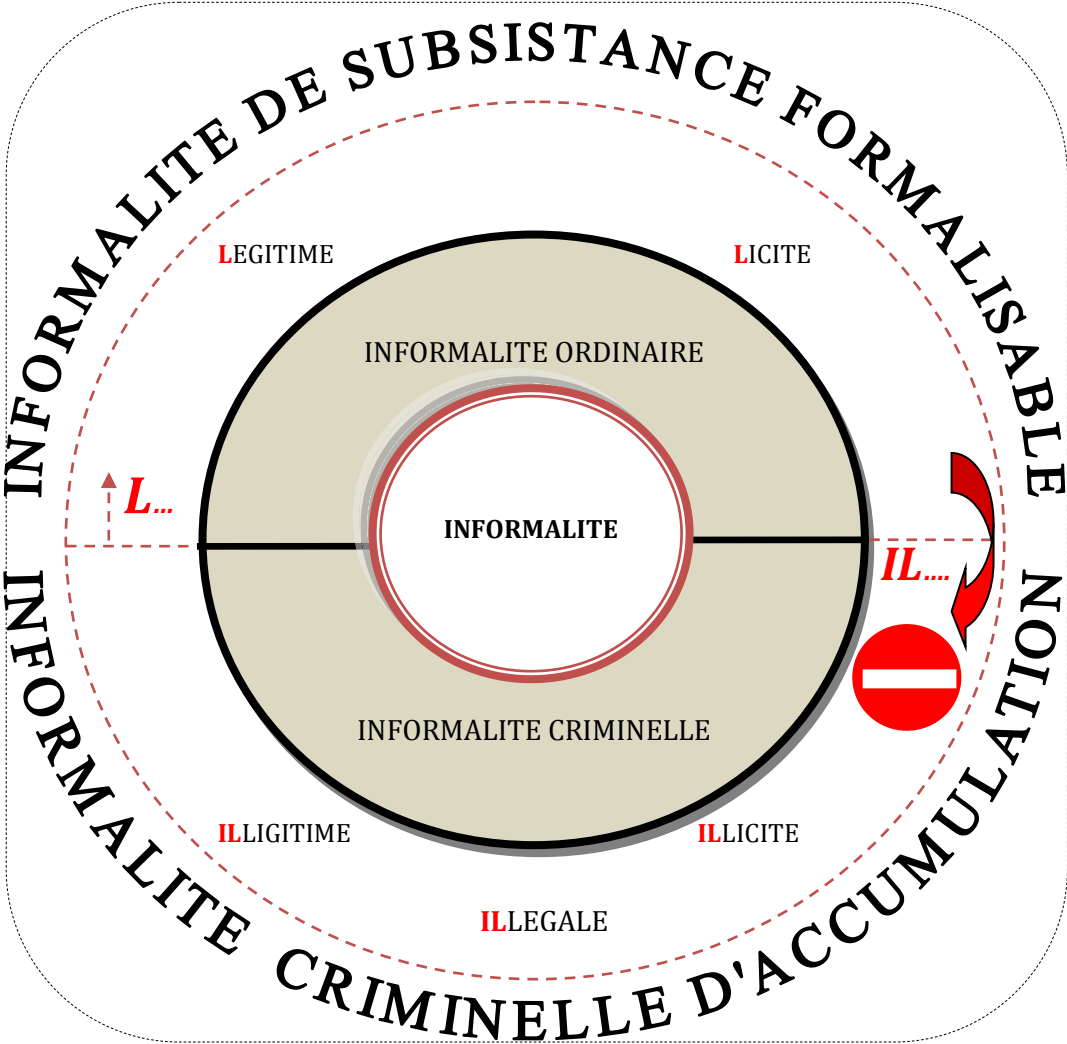
La frontière schématisée entre l'illégalité/légalité et l'illégitimité/légitimité des activités informelles représente un mariage entre fusion et union. Le divorce et la désunion interviennent lorsque les lignes rouges de la légitimité de l'informalité se voient piétiner par la criminalité.

En guise de conclusion, nous pouvons synthétiser en disant que les activités informelles, aussi illégales soient-elles, s'auto-légitiment du moment qu'elles composent avec la moralité du groupe (la licéité). Toutefois, elles se délégitiment quand la licéité se fait violer et la criminalité se substitue à la morale et en fait son socle de préceptes en dépit de toute légitimité.

On ne peut s'empêcher de s'adonner à un petit exercice de modélisation de manière à cartographier les idées citées ci-haut. La représentation conçue ci-dessous a pour mission de démystifier les stéréotypes qui tendent à porter un jugement, d'un point de vue légaliste, sur l'informalité sans faire le parallèle entre l'informalité de subsistance ordinaire qui peut présumer à une présomption d'innocence et postuler, *in fine*, à la rédemption de la formalisation. Quand l'informalité est délictueuse, elle devient criminelle et qui sert des intérêts d'accumulation illicite et de pillage.

En définitive, il s'agit de mentionner qu'il serait moins sage de mettre dans le même panier l'informalité de subsistance et celle de l'accumulation. L'informalité transfrontalière dont il est question dans la présente thèse contient des filières aussi bien illégales qu'illicites, par conséquent, illégitimes.

Schéma n°3 : La segmentation de l'informalité ordinaire de subsistance et l'informalité et criminelle d'accumulation



4. L'INFORMALITE : CHOIX INVOLONTAIRE DE SUBSISTANCE OU VOLONTAIRE D'ACCUMULATION

Les jugements et les procès d'intention sur les phénomènes se forment après que des études aient appréhendé les problématiques sur lesquelles se construisent des conclusions. Est-ce que l'informalité et sa dynamique d'emploi s'encastrent involontairement dans une logique de subsistance lorsque les perspectives sont rudes à mettre en place ? Ou, en revanche, c'est par un suffrage individuel restreint, volontaire et décidé pour l'accumulation ?

L'informalité en Algérie demeure imprégnée par des soubassements et résurgences historiques. Ils remontent à la marche historique du pays et mutent en fonction des politiques économiques adoptées à chaque période.

La période durant laquelle le pays se trouvait sous le joug colonial était marquée par le sous-emploi (agriculture, artisanat et industrie textile...), l'informel garantit la survie des algériens alors colonisés et réduit au statut d'indigénat contraints de subir, dans des conditions atroces, le système colonial « ...*L'appropriation foncière et la spoliation de la paysannerie reste encore le fil conducteur de la politique coloniale* », (Henni, 2009, p. 27).

Le colonat qui s'installait s'est lancé dans une entreprise de spoliation de terres agricoles en exploitant les paysans expropriés comme *fellah*¹⁵. L'informalité était de misère et de survie.

L'informalité à l'ère socialiste de centralisation était, face à la rigidité d'un système économique totalement acquis au monopole de l'Etat, une économie parallèle, elle se proliférait en toute quiétude (Henni, 1991). Le 'trabendo', le commerce de valises et l'importation de véhicules remplis de cabas de petit commerce..., autant de pratiques informelles profitaient de l'existence de deux marchés, l'un publique alors que l'autre est parallèle, à un double système de prix.

Les conjonctures imposent de repenser le rôle de l'informalité et la fonction qu'elle remplit dans le temps, la discrimination du phénomène peut être injuste, l'informel était à la rescousse des situations de crises économiques comme celle des années 1980 ayant touché plusieurs pays en développement, elle se transforme en réplique aux maux socioéconomiques.

L'ouverture de l'économie a permis l'expansion de nouvelles pratiques informelles sous l'effet de plusieurs contraintes (démographie galopante, instabilité politique, PAS et aggravation du chômage...). A l'issue de la libéralisation de l'économie nationale, 'l'illégalisation de l'économie algérienne' avec des aspects divers (fraude, corruption...) a

¹⁵ Le mot '*fellah*' est en arabe et signifie cultivateur des terres agricoles.

touché de plein fouet le paysage socio-économique (Bounoua, 2002). L'environnement juridique et institutionnel était inadapté à la période transitoire, ce qui a favorisé l'émergence de pratiques informelles.

Tout l'intérêt est de replacer le débat à l'ombre des mutations socioéconomiques globales. Ces transformations militent en faveur de repenser le phénomène et sa manifestation et ses fonctions sociales face à l'environnement où il évolue et se repositionne.

De l'ère coloniale passant par la centralisation bureaucratique durant l'ère socialiste et la période de libéralisation de l'économie, le phénomène a pris des allures et des aspects bien changeants en fonction de la tendance générale et des paramètres institutionnels et socioéconomiques de la conjoncture. De nos jours, l'informalité a pris de dimensions inédites.

A l'ère actuelle de la globalisation, l'informalité, soutenue par les effets du développement des moyens et du capital, tend à s'internationaliser. Ses activités se déclinent sur une échelle spatiale intercontinentale et planétaire. Les limites étatiques sont remises en cause. L'informalité prend des dimensions transnationales, c'est une informalité transfrontalière.

A la lumière de ce bref regard rétrospectif, on peut affirmer que l'informel de subsistance involontaire a caractérisé systématiquement le pays durant ses décennies rudes. Cependant, des comportements nouveaux marquent l'informel, l'accumulation est devenue une des vocations de l'informel.

Dans l'imaginaire collectif, le travail dans l'informel est résolument lié au fait de contourner l'inactivité. C'est un raisonnement relativement fondé bien qu'il ne soit pas une vérité, l'informel peut être un segment d'accumulation. L'argumentaire entre les deux postures, diamétralement opposées, est bien tangible. L'une des résolutions du BIT soutient que l'informalité est une issue inévitable au risque de chômer dans l'expectative d'être absorbé par le secteur moderne,

« L'économie informelle absorbe les travailleurs qui sinon n'auraient ni travail ni revenu...La plupart de ceux qui entrent dans l'économie informelle ne le font pas par choix mais par nécessité absolue, Notamment dans les situations de fort chômage, de sous-emploi et de pauvreté », (BIT, 2002, para. 6). Le même constat auparavant était soutenu par le BIT « On observe souvent que le secteur informel se compose principalement d'unités de production et d'activités de subsistance qui répondent à un besoin de survie...Toutefois, on constate aussi que certaines parties de ce secteur sont modernes et dynamiques, capables de se développer et de créer des revenus et des emplois », (BIT-CIT, 2000, p. 4).

Toutefois la conception du BIT ne se résume pas exclusivement aux activités de subsistance. L'institution y voit également un espace où se déploient des dynamiques potentiellement productives et, *in fine*, de croissance.

L'hypothèse arborant l'informalité comme un choix volontaire servant ainsi d'échappatoire à la bureaucratie et aux coûts de la formalisation (De Soto 1994) trouve sa raison d'être, quoique sa généralisation s'avère aventureuse compte tenu des contextes foncièrement différents et des activités extraordinairement hétérogènes.

Ordinairement, l'informalité représente ce refuge alternatif au chômage. L'existence d'un secteur informel de subsistance (Bellache, 2010) est bien une thèse irréfutable. La segmentation des vocations, de subsistance et d'accumulation, du secteur informel est une hypothèse bien plausible. Il y a d'une part, un secteur informel d'un accès facile avec de maigres revenus de subsistance, et d'autre part, un secteur d'accès difficile choisi volontairement en raison des revenus élevés (Fields, 1990). Pourtant, Portes et Castels (1989) y voient une extension du capitalisme mondial dans cette acception : « *ce n'est pas un euphémisme pour la pauvreté : l'économie informelle est liée au processus de la production, tandis que la pauvreté est liée au processus de la distribution* ».

Chaib Bounoua, (2002a), pour sa part et dans le contexte algérien, décline trois facteurs explicatifs du processus d'illégalisation : i) facteur économique ou bureaucratique où le choix de l'illégalité s'impose par un contexte économique et institutionnel rythmé par la corruption et le laxisme, ce qui, par voie de conséquence, oblige les agents économiques à emprunter volontairement la voie de l'illégalité ; ii) un second facteur d'ordre juridique caractérisé par la non-application et l'inadaptation de la législation à l'environnement économique, finalement, iii) le facteur politique lié à la fragilité des institutions de l'Etat, dans des moments de crise comme la décennie du terrorisme, qui incite à l'illégalisation de l'économie avec le relâchement des contrôles et la corruption qui gangrène la sphère socio-économiques.

Le phénomène ruse avec son contexte et mute en fonction de son environnement. D'une bouée de sauvetage de la misère à l'ère coloniale, il s'est métamorphosé en bouée d'oxygène sous l'économie socialiste. Il s'est retransformé de la marginalité à plus de dynamisme après la libéralisation des économies avec des facettes multidimensionnelles et entrepreneuriales. Avec la globalisation, l'informalité est transfrontalière et transnationale, plus dynamique.

L'informalité assumerait un rôle social de sauvetage dans les contextes de crises. Dans de pareils contextes, le phénomène assume la plénitude de ses missions comme étant un choix

volontaire, c'est une réplique spontanée et instinctive aux faiblesses conjoncturelles, d'où sa légitimité sociale acquise. Cependant, l'informalité, peut constituer, notamment dans son aspect transfrontalier et transnational, un raccourci pour l'accumulation. Les acteurs des flux de réseaux commerciaux transversaux s'accaparent l'espace en faisant fi de toute barrière étatique. L'informalité devient parasitaire et compromet la valeur même de l'effort du travail dans la société en cherchant aveuglément, contre vents et marées, l'accumulation facile, un phénomène qui est loin d'être marginal mais parasitaire et dynamique.

Assigner à l'informalité un rôle ferme et la cerner dans une bulle concise et précise n'est pas évident. Elle est aussi insaisissable et s'accommode aux multiples contextes et situations avec des facettes aussi multiples que changeantes. En conséquence, le phénomène est commandé par des logiques informelles qui varient en fonction du mode de fonctionnement qui module l'employabilité.

SECTION 3

1. *L'INFORMALITE : EVOLUTION DES DEBATS D'ECOLES*

Des écoles de pensée ont émergé autour de la problématique de l'informalité et ses instruments conceptuels. Des débats académiques ont été portés principalement par quatre écoles de pensée. Nous résumerons succinctement leurs principales thèses.

L'école dualiste considère le secteur informel comme étant un gisement d'activités marginales distinctes du secteur formel et de l'économie formelle. Ce secteur informel assure une rétribution aux pauvres en temps de crises (Hart, 1973 ; ILO, 1972 ; Sethuraman, 1976), il est appelé à disparaître au fur et à mesure que le développement socioéconomique s'installe. L'approche de cette école a montré ses limites, notamment à propos de la segmentation des deux secteurs, formel et informel. Ces deux derniers entretiennent des relations.

L'école structuraliste d'une vision marxisante, elle est critique vis-à-vis du système capitaliste. Elle considère que le l'économie informelle et ses travailleurs sont exploités par le système capitaliste pour sa compétitivité alors même qu'elle menace son existence car elle représente une résistance à sa subordination, (Mosers, 1979 ; Castells & Portes, 1989).

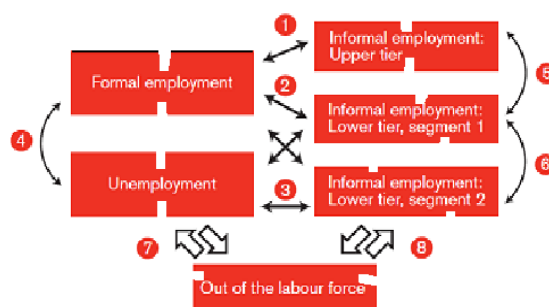
L'école légaliste, quant à elle, considère que le choix du secteur informel par les micro-entreprises est délibéré. Ils opèrent informellement pour contourner les coûts excessifs du secteur formel, le temps et les efforts d'enregistrement bureaucratique de la réglementation publique, il constitue une réponse à l'inadaptation réglementaire de l'Etat et son cadre légal, (De Soto, 1994). Les travailleurs ont besoin de souplesse juridique pour accéder à la formalité.

L'école volontariste, elle, considère que les entrepreneurs du secteur informel évitent volontairement les réglementations et la fiscalité sans pour autant condamner les procédures pesantes d'enregistrement (Maloney, 2004 ; Fields, 2005).

Ces approches théoriques ont apporté, chacune avec sa vision, des éléments de compréhension de l'économie informelle et de ses fondements. Cette multiplicité d'approches dénote également de la complexité de la théorisation du phénomène.

Une segmentation multiple a été proposée, (Gagnon, 2008) pour tenter de cerner la complexité de l'économie informelle et du fonctionnement des segments qui fondent son existence.

Figure n° 1 : Segmentation du marché du travail



Source : élaboré par Bacchetta (2009) selon le modèle de Gagnon, 2008 – modifié par l’auteur avec des flèches.

L’économie informelle est décomposée en trois segments. Pour faire simple, il y a le tiers supérieur des entrepreneurs ayant choisi l’informalité et les deux tiers inférieurs de ménages et travailleurs qui sont, par contrainte, dans le secteur informel. Ces segments se forment en fonction du capital social, humain et technique.

Des passerelles se créent constamment entre ces segments, ceux du secteur formel et du chômage suivant les orientations des flèches. Des transitions se réalisent également entre les actifs et les inactifs. Cette vision est fondée sur des éléments explicatifs de la pérennité de l’économie informelle.

Les travaux se poursuivent sur la problématique de l’économie informelle. L’adoption par le BIT d’une définition standard est de nature à faire évoluer le débat sur la question. Reste aux pays de s’adapter aux mécanismes universels de mesure statistique en se basant sur les recommandations faites dans ce sens. Le marché du travail ne peut s’accommoder de l’existence de l’informalité *ad vitam aeternam*, elle constitue une pathologie économique et sociale.

2. L'INFORMALITE : UNE REALITE PLANETAIRE

« L'économie informelle » représente désormais une réalité mondiale, c'est un postulat. Cette réalité a été divulguée par le BIT depuis les années 1970 déjà, et depuis, aucune économie au monde n'est épargnée par l'existence d'un segment de ses activités qui est dans l'informalité.

Ce phénomène n'est pas exclusif aux pays en développement seulement, toutes les économies, à des degrés divers, y souffrent de cette économie y compris les pays développés. L'économie informelle dans sa globalité constitue un défi de toutes les économies. Raison pour laquelle nous nous sommes interrogés sur les connaissances produites sur cette problématique.

La difficulté de mesure de cette économie est un obstacle méthodologique. En Algérie, il n'existe pas une étude d'enquêtes représentatives de manière directe pour saisir cette économie, les tentatives de la circonscription découlent indirectement des enquêtes emploi de l'ONS.

L'économie informelle est estimée comme étant une des contraintes au développement par les chefs d'entreprises, c'est ce que révèle l'enquête de la Banque mondiale « Doing Business » (2017). Dans un sondage mené au début de 2017 (BIT/CGEA), les chefs d'entreprises considèrent « l'informel » comme étant l'un des obstacles au développement. L'économie informelle est réputée pour sa compétition déloyale comparativement aux entreprises qui accomplissent les dispositions sociales, économiques et fiscales de la formalité. L'avenir de l'entreprise est compromis par cette économie (Musette, 2017).

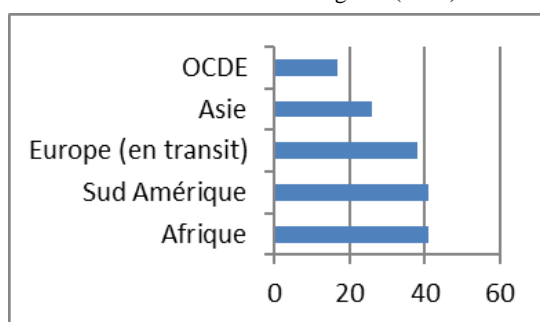
Cependant, il serait légitime de se demander : L'éradication de cette économie n'occasionnera-t-elle pas des pertes d'emplois et des tensions sur le marché du travail ?

Une parfaite connaissance de la configuration de cette économie éviterait toute démarche infructueuse, son assainissement ne peut être que graduel et progressif dans sa dimension locale, Cette économie contient des ramifications transnationales aux effets pervers.

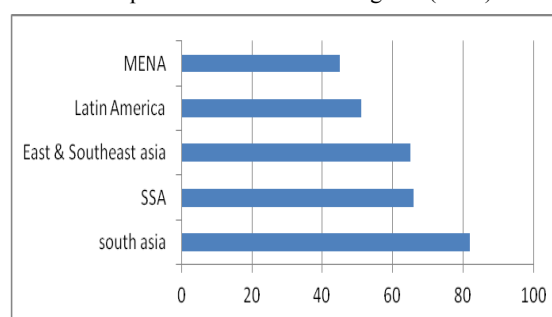
De par l'approche économétrique et légaliste, la compréhension de cette économie nécessite la mobilisation d'une approche pluridisciplinaire, impliquant une lecture sociologique, car il s'agit d'un phénomène social par essence. Seule une compréhension globale peut mener à l'assainissement de cette économie, il s'agit d'organiser progressivement mais doucement le transvasement des activités informelles dans le secteur moderne car, son éradication constitue, quitte à le répéter, une vue d'esprit.

Pour appuyer notre raisonnement, deux configurations de l'économie informelle peuvent être construites. La première estime la contribution de cette économie au PIB. Cette étude de Schneider (2004), menée sur plus d'une centaine de pays (y compris les pays de l'OCDE), procure des résultats intéressants (Figure No. 2) : la part de l'économie informelle dans le PIB est plus importante en Afrique et en Amérique du Sud (elle varie entre 25% et 59%), elle est faible dans les pays de l'OCDE (entre 5% en Angleterre et 18% en Italie). Cette économie contribue plus fortement dans les économies en développement. Bien qu'elle existe dans les pays développés, sa contribution, en revanche, est moins importante. La part de cette économie est estimée par l'auteur pour l'Algérie autour de 34,1%, légèrement plus faible que la Tunisie (38,4%) et le Maroc (36,4%) pour l'année 1999/2000.

Graphique n° 8 :
Taux Informel au PIB selon les régions (2000)



Graphique n° 9 :
Taux d'emploi informel selon les régions (2017)



Source : Exploitation rapport Schneider, OCDE, 2004. Source : Exploitation données Chen & Harvey, 2017 : 6.

Une deuxième configuration de cette économie (Figure No. 3) a été menée par Chen & Harvey (2017). La région Moyen Orient et Afrique du Nord (MENA) paraît être moins touchée par l'informel comparativement à celle l'Asie du Sud où le taux de l'emploi informel a atteint 80% de l'emploi total.

3. EVOLUTION DE L'INFORMALITE SELON L'ONS ET DANS LE SECTEUR PRIVE

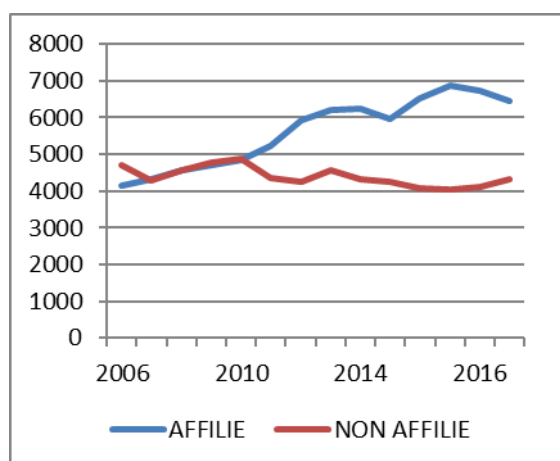
En Algérie, des tentatives d'estimation de cette économie ont été menées par les institutions comme l'ONS qui s'appuie sur le critère de non affiliation à la sécurité sociale et le conseil national économique et social (CNES, 2004). Des tentatives académiques micro-locales de saisie ont été enregistrées (Musette, 2009 ; Bellache, 2010).

Une estimation, en s'appuyant sur les données de l'ONS, peut être faite à travers le critère de non affiliation à la sécurité sociale.

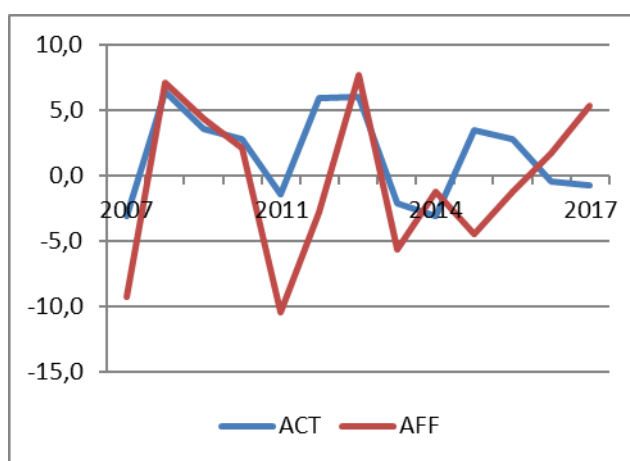
Des données sont produites par l'ONS depuis 2001. L'évolution de la tendance peut être observée entre 2006 et 2017.

Graphique n° 10 :
Evolution des effectifs affiliés ou non
à la sécurité sociale de 2006 à 2017

unité : milliers



Graphique n° 11 :
Taux de croissance des effectifs affiliés
et des emplois de 2006 à 2017 (%)



Source : exploitation des données de l'enquête ONS, avril 2017

On s'aperçoit que la tendance est en hausse de 2,3 millions d'emplois informels entre 2006 et 2017 alors que la tendance des non affiliés demeure plus ou moins avec une constance de 4 millions des emplois (Figure No. 4). La hausse de cette économie proportionnellement à la croissance démographique de la population active est une hypothèse plausible et explicative.

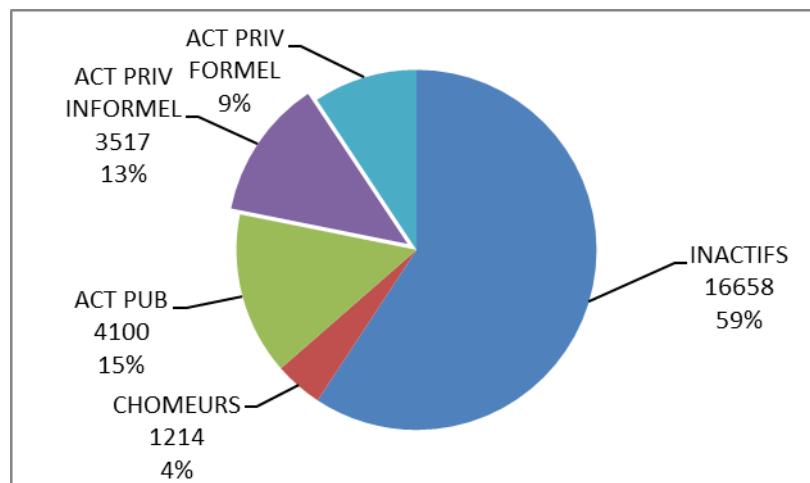
Les tendances (Figure No. 5) montre une corrélation croisée entre les effectifs affiliés et les actifs à partir de 2015. Le redoublement de la sensibilisation, notamment de la Caisse Algérienne de la Sécurité des Non-Salariés (CASNOS)¹⁶ y est pour beaucoup d'employeurs attirés à l'affiliation.

¹⁶ Note de presse – forum El Moudjahid du DG de la CASNOS (2017) « le volume de cotisant est passé de 585 231 en 2013 à 929 944 en 2016 ; le taux de recouvrement était 35 milliards en 2013, en moins de six mois

Quoique cette estimation selon les données de l'ONS paraît intéressante, elle ne peut prétendre à l'exhaustivité, notamment dans le secteur privé où l'informalité est naturellement présente.

Le secteur privé regorge d'une partie importante d'activités informelles. Une estimation globale et pertinente de ce phénomène doit fonder ses résultats, en bonne partie, sur ce secteur. D'après les données de l'ONS (2014), sur une population globale de 28 millions, la population active est de l'ordre de 11,4 millions alors que les chômeurs font 1,2 millions. Le secteur public compte 4 millions de travailleurs qui sont totalement couverts socialement. Le secteur privé compte 6 millions de travailleurs, dont 3,7 millions (hors agriculture) ne sont couverts par aucune sécurité sociale, mutuelles exceptées.

Graphique n°12. Situation individuelle de la population en âge de travailler en 2014



Source : exploitation résultats Enquête Emploi ONS - 2014. Alger

Ce graphique illustre la situation globale de la population algérienne en âge de travailler. Le taux de non-participation est dominant avec 59%. Le secteur public compte 4 millions de travailleurs alors que le secteur privé contient un peu plus de 6 millions d'emplois, dont 3,5 millions ne bénéficient pas de couverture sociale. Le taux d'emploi dans le secteur privé est de l'ordre de 66,2 % hors agriculture.

L'informalité touche pratiquement à toutes les branches d'activités socio-économiques, à l'exception du secteur des hydrocarbures. Des segments non identifiés par le système statistique existent comme le travail des enfants et le travail domestique. Les emplois dans le secteur agricole ne sont pas considérés dans la mesure de l'informel, des procédures d'investigation particulières sont nécessaires pour capter ces emplois qui sont irréguliers.

seulement en 2017, le montant a atteint 42 milliards DA. L'estimation pour 2017 serait un record avec 90 milliards DA de recouvrement ».

L'emploi féminin demeure mal cerné, raison pour laquelle le taux d'activité féminine est classé bien faible mondialement¹⁷. L'informalité a touché même les métiers nobles des « cols bleus » comme (médecine, enseignement...). Tous ces chantiers doivent être explorés pour mieux cerner le phénomène. Nous, dans le présent travail, essayerons de mettre en lumière un aspect qui n'est pas moins important de l'économie informelle, il s'agit de son dynamisme au-delà des frontières avec ses activités transnationales.

Les institutions internationales, notamment l'OIT, plaident en faveur de la facilitation de la transition de l'informalité vers la formalité.

¹⁷¹⁷ L'Algérie est classée 189^e sur les taux de l'emploi de 192 pays en 2017. Site Web Banque mondiale. <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SL.TLF.CACT.FE.ZS> - Consulté le 6 mai 2018.

Chapitre 2
Sur les frontières

CHAPITRE 2. SUR LES FRONTIERES

Après avoir consacré le premier chapitre à l'informalité, un chapitre dédié aux frontières s'impose car c'est de l'informalité transfrontalière dont il s'agit. Dans la première section, il sera question d'une brève présentation de l'Algérie et ses frontières, son profil et situation géographique. Un retour sur les conditions de la formation des frontières de l'Algérie tout en faisant un rappel du contexte actuel aux frontières ainsi que les éléments mis en place par l'Etat pour la gestion des frontières. La deuxième section va faire une description des frontières, terrestres, maritime, aérienne de l'Algérie tout en insistant sur la difficulté de saisie de l'informalité transfrontalière. La troisième section traitera de la politique territoriale de l'Etat en général et de ses schémas directeurs pour les zones frontalières en particulier.

SECTION 1

1. L'ALGERIE, PROFIL, EMLACEMENT STRATEGIQUE ET CONFIGURATION GEOGRAPHIQUE

Après avoir passé en revue quelques éléments conceptuels de l'informalité et ses soubassements théoriques et les débats houleux qu'elle a suscités, il serait éclairé de présenter succinctement le pays, à savoir l'Algérie et, à travers lui, la région dans laquelle le phénomène en question se déploie et s'affirme.

L'Algérie, un pays d'Afrique du Nord, une terre d'accueil d'une histoire richissime car traversée, à travers les âges, par de multiples civilisations. À l'époque contemporaine, l'Algérie a arraché son indépendance du colonialisme français, c'est ainsi que la République Algérienne Démocratique et Populaire (RADP) a vu le jour en 1962. L'Algérie est un pays à régime républicain. Après quelques décennies de socialisme et du parti-Etat, le régime politique opte pour le multipartisme en 1989 et la libéralisation de l'économie nationale.

A l'instar des données, qu'on a vues précédemment dans le premier chapitre, relatives, rétrospectivement, au marché du travail, à la démographie de l'Algérie..., on s'attèlera brièvement sur quelques paramètres généraux illustratifs du pays.

L'Algérie est à la fois le plus vaste pays du bassin méditerranéen et du continent africain avec une superficie de 2 381 741 kms². Le pays est d'une façade méditerranéenne s'étendant sur 1250 kms qui constitue une passerelle entre deux civilisations. L'Algérie partage ses frontières terrestres avec sept pays, la Tunisie et la Libye à l'Est, le Niger au Sud-est, au Sud-ouest par le Mali et la Mauritanie et, enfin, le Sahara Occidental et le Maroc par l'Ouest. En total, le pays partage 6 511 kms de frontières terrestres avec sept pays voisins. D'où l'intérêt de s'étaler sur l'informalité transfrontalière dans cette région à travers l'Algérie

et ses frontières étant au centre et constitue le carrefour des pays Nord-africains et subsahariens.

La capitale administrative, économique et politique de l'Algérie est, centralement, Alger. Elle est située au nord. Le pays est découpé administrativement en 48 wilayas (Départements ou circonscriptions administratives) et 1541 communes. De nouvelles wilayas déléguées sont en création, notamment dans le Sud et les hauts plateaux.

Linguistiquement, l'Algérie est un pays plurilingue, l'Arabe et le Tamazight sont deux langues au statut de langues nationales et officielles reconnues par l'Etat algérien. La langue française constitue la première langue étrangère avant l'anglais comme deuxième. L'islam, l'Arabité et l'Amazighité sont les composantes principales et les paramètres fondamentaux définissant l'identité algérienne déterminée par la constitution du pays.

Le climat en Algérie diffère en fonction des régions (Nord-Sud, Est-Ouest). « *Il est de type méditerranéen sur toute la frange nord qui englobe le littoral et l'atlas tellien (étés chauds et secs, hivers humides et frais), semi-aride sur les hauts plateaux au centre du pays, et désertique dès que l'on franchit la chaîne de l'atlas saharien* ¹⁸ ». Les précipitations varient spatio-temporellement, il y a décroissance au fur et à mesure que l'on avance vers le Sahara où elles sont moins de 100 mm au Sud de l'atlas Saharien. Les bordures Nord-Centre et Est, plus arrosées, elles reçoivent annuellement en moyenne des précipitations variant entre 600 et 1150 mm alors que les bordures Nord-Ouest enregistrent une moyenne de 250 à 500 mm annuellement selon l'office national de la météorologie (ONM).

1.1. Situation géographique de l'Algérie

La position de l'Algérie est stratégique, elle est le centre de gravité du Maghreb et connectée, par la méditerranée, à l'Europe et avec des profondeurs naturelles subsahariennes. La géographie est un indicateur qui place l'Algérie au carrefour des échanges commerciaux et transfrontaliers dans la région. Elle constitue le cœur battant de l'informalité transfrontalière exacerbée par le poids du système des subventions.

Une synchronisation des réseaux informels transfrontaliers des nombreux pays voisins est en œuvre. Le phénomène n'est pas nouveau, de par les produits subventionnés et l'enjeu du déphasage des prix, d'autres filières qui reposent sur des particularités géographiques régionales attirent des acteurs aussi bien algériens qu'étrangers. De même, les frontières

¹⁸ Office national de la météorologie
http://www.meteo.dz/index.php?option=com_content&view=article&id=136&Itemid=37, consulté le 09 juin 2015.

maritimes et aériennes y sont également utilisées par les réseaux de l'informalité des frontières. Cette dernière recouvre une variété d'activités et de filières propres à chaque frontière.

Carte N°1. Carte Afrique du Nord



Source : Cartographié depuis Google Maps

Des enseignements peuvent être tirés à travers l'illustration de la position centrale de l'Algérie dans la région. Ce qui nous invite à une vue en profondeur du phénomène en question et son impact sur l'économie nationale et la société. Autrement dit, il nous semble important d'explorer dans ce monde souterrain le segment de l'informalité transfrontalière depuis les frontières de l'Algérie. Cette dernière est dans le viseur des réseaux de contrebande car elle est, stratégiquement et géographiquement, un passage incontournable pour les mouvements qui traversent la région en général.

La problématique est lancinante, l'économie informelle des frontières fait émerger des intérêts aux enjeux supranationaux. Le phénomène est d'une importance primordiale, notamment face aux défis qu'imposent la conjoncture à la lumière de la globalisation et ses effets de glocalisation.

Des logiques supranationales qui tendent à dépasser le local au profit du global sont bien réelles. Des phénomènes qui surpassent les frontières étatiques sont en mouvement, d'où

l'intérêt de mettre en lumière les constats et les diagnostics des frontières, ce qui est nécessaire pour adopter les traitements adéquats par le moyen de politiques globales et efficaces.

1.2. Les frontières dans l'imaginaire collectif algérien

La mémoire collective algérienne avec son imaginaire à propos des frontières nous renvoie instantanément à sa guerre de libération. Durant cette dernière, les frontières constituaient un enjeu considérable pour l'organisation et le ressourcement des maquis en armes, elles se faisaient acheminer clandestinement à travers les frontières. Des ateliers de fabrications d'armes étaient également mis en place sur les régions frontalières limitrophes de la Tunisie et du Maroc. Une armée des frontières de services de renseignement nommée Ministère des Liaisons Générales et des Communications (MLGC) puis Ministère de l'Armement et de Liaisons Générales (MALG) dépendant de l'Armée de Libération Nationale (ALN) stationnait et s'organisait sur les régions des frontières tunisiennes et marocaines. Elle constituait une base arrière militaire qui alimente les troupes de l'intérieur. Le colonisateur a voulu stopper ce dynamisme au niveau des frontières pour asphyxier la révolution, pour ce faire, des barrages ont été construits, appelés *lignes Morice* (tout au long de la frontière tunisienne) *et Challe* (à la frontière marocaine), des lignes électrifiées pour que la frontière devienne infranchissable.

Les barrages électrifiés ont joué la fonction d'asphyxie du mouvement national dans les maquis. Quelques extraits de rapport français sur les barrages faisaient état, en septembre 1958, de l'étranglement des mouvements au niveau de la frontière Est (algéro-tunisienne), « *La construction du barrage frontalier s'est traduite par la diminution sensible des passages vers les bases de l'Est. Le volume de ces passages aurait baissé de plus de moitié. Des renseignements de bonne valeur font état de la paralysie naissante du système logistique adverse et de l'embarras du comité F.L.N. de Tunis à ce sujet* » (Harbi & Meynier, 2004, p. 88). De même pour la frontière Ouest (algéro-marocaine) qui était électrifiée pour les mêmes motifs, un rapport qui date de décembre 1958 fait le point de l'opération, Les mêmes auteurs attestent que « *Les barrages continuent aux frontières leur rôle d'isolant et opèrent lentement, mais sûrement, l'asphyxie de la rébellion. C'est ainsi que plusieurs tentatives de franchissement effectués désespérément pour ravitailler la wilaya d'Oran se sont soldées par de lourds échecs* », (2004, 88).

Les frontières terrestres ont toujours fait l'objet de convoitises, déjà en 1957, le Président tunisien revendique l'annexion d'une partie territoriale de la frontière algéro-

tunisienne. Il convient de revenir brièvement sur ce qui s'appelait « la guerre des sables », un conflit militaire qui opposait l'Algérie et le Maroc dès (1963) autour des frontières terrestres héritées de la colonisation. Les frontières étaient, tout au long de l'histoire contemporaine, l'objet de convoitises politiques et d'intentions de pouvoir et d'expansion territoriale.

De même pour « les porteurs de valises » qui, durant la guerre de libération algérienne, véhiculaient, dans des valises, les fonds et les documents entre les militants du FLN qui activaient dans les deux pays, à savoir l'Algérie et la métropole française. Le fameux « réseau Jeanson » dont la figure de proue n'est autre que le philosophe français 'porteur de valises' Francis Jeanson engagé à travers son combat en faveur de la cause algérienne.

On a voulu, succinctement, rappeler la symbolique historique avec une transposition entre le dynamisme qui marquait les frontières durant la révolution algérienne et, de nos jours, un dynamisme de type nouveau qu'est l'informalité transfrontalière. Les frontières sont, continuellement, l'objet d'enjeux et de mouvements.

2. PRESENTATION GENERALE DES FRONTIERES ALGERIENNES APRES L'INDEPENDANCE

Après le recouvrement de l'indépendance, la délimitation des frontières représente un élément constitutif du territoire sur lequel s'étend la souveraineté de l'Etat. Les frontières existaient naturellement avant les influences extérieures. Toutefois, il est clair que la formation des frontières est la résultante d'un processus d'imbrication historico-politique complexe.

Ce sont des négociations politiques, techniques et juridiques qui aboutissent à établir des traités, des accords et de conventions bilatérales entre Etats. Il serait utile d'observer l'historicité, les éléments phares et les contextes qui ont marqué les jeunes nations de l'Afrique du Nord dans leur chemin de délimitation des frontières. Ce chemin a pu faire l'économie de conflits sans, pour autant les résoudre totalement. Cependant, il y a eu résolution de plusieurs contentieux pour enfin pouvoir se lancer dans le chantier de construction et d'édification des Etats en tournant la page des frontières héritées de la colonisation. Ces frontières ont été une source récurrente de tensions et de conflits dans un continent déchiré par la ruée des colonisations multiples.

L'expérience algérienne en matière de délimitation des frontières remonte à la période coloniale. C'était une époque où la France, sur la base de sa réorganisation militaire et administrative, délimitait les frontières. Une fois la décolonisation achevée, les Etats fraîchement indépendants ont procédé à la ratification de conventions bilatérales délimitant les frontières qui les séparent. Des appétits ont été formulés pour annexer plus de territoires, notamment avec la Tunisie¹⁹ et le Maroc²⁰. Dans l'ensemble, les puissances colonisatrices de la région ont établi des délimitations physiques entre elles. C'est le cas de l'Italie occupant la

¹⁹ Le président tunisien Habib Bourguiba a contesté un certain avril 1957 le découpage administratif légué par la France coloniale en vue d'annexer une région riche en pétrole comprenant le gisement d'El-Borma du côté algérien. Des accords de délimitation des frontières, telles que héritées de la colonisation, ont été signés par la suite à l'issue des négociations entre les deux Etats indépendants. Le premier accord a été signé à Tunis en janvier 1970 portant sur la sauvegarde de l'Algérie de la région frontalière El-Borma, avant que le deuxième accord intervienne un certain mars 1983 parachevant le processus en question.

²⁰ Le Maroc alors indépendant en 1956 a arraché une promesse du Gouvernement Provisoire de la République Algérienne, GPRA (Organe politique de la révolution algérienne) en juillet 1961, stipulant la renégociation des frontières avec l'Algérie une fois l'indépendance acquise. Un conflit armé par la suite a opposé l'Algérie nouvellement indépendante au Maroc en 1963 après que ce dernier ait occupé militairement la ville de Tindouf. Il a fallu attendre juin 1972, et grâce à la médiation continentale, pour qu'un accord soit signé entre les deux Etats, un accord enregistré auprès de l'ONU en 1991. L'accord stipule la prise en compte du traité conclu en 1845 à Lalla Maghnia et ses résolutions en termes de délimitation de la frontière algéro-marocaine en conservant les frontières telles que héritées au lendemain de la décolonisation. L'OUA (Organisation de l'union africaine) a adopté juridiquement un principe de maintien des frontières héritées par la colonisation pour faire barrage aux prétentions d'annexion dans une déclaration adoptée par les chefs d'Etat en juillet 1964. Une des résolutions stipule le respect des tracés frontaliers existant au moment d'accession aux indépendances et à la souveraineté nationale et internationale.

Libye et par la suite avec l'Etat libyen, ou l'Espagne qui occupait le Sahara Occidental²¹ ; c'est dans cette dynamique que la France a délimité administrativement les frontières de ses colonies dont l'Afrique Occidentale Française (OAF)²².

L'héritage colonial en termes de la formation des frontières sur la base des données géographiques, humaines et naturelles a servi de fil conducteur aux instruments internationaux. En définitive, le principe de *Uti possidetis juris*²³ portant l'intangibilité des frontières a été décisif dans la résolution des conflits entre Etats belligérants sur la traçabilité et la démarcation des frontières, c'est le triomphe du principe du *statu quo* territorial.

Le règlement définitif de la question des frontières est un acquis important à plus d'un titre, c'est une condition *sine qua non* pour le développement et le bon voisinage dépourvu d'handicaps et de conflits qui compromettent la coexistence entre pays. Des évolutions décisives ont été enregistrées, ce qui ne peut que renforcer la performance des relations et jettera les bases d'un environnement sain et intégré, capable d'ouvrir une voie d'une intégration régionale plus élargie. Tourner la page des contentieux dans le total respect de la légalité et du droit international est désormais un impératif.

2.1. Les conventions bilatérales

L'Algérie a procédé à l'établissement, avec ses pays voisins, de conventions signées principalement avec les Etats indépendants de la région. Ces conventions constituent, jusqu'au jour d'aujourd'hui, la pierre angulaire du cadre juridique et officiel entre Etats en matière de reconnaissance du bornage et de délimitation des frontières terrestres. En effet, il n'est pas inutile de rappeler les différents accords conclus, ils sont publiés sous forme d'ordonnances dans le Journal Officiel de la République Algérienne Démocratique et Populaire (JORADP)²⁴ :

²¹ Une question qui remonte jusqu'aux accords entre les deux puissances, la France et l'Espagne, qui ont été signés en 1900, 1912 comprenant la délimitation du tracé frontalier définitif.

²² Afrique Occidentale Française (AOF), des accords signés en 1905 et modifiés par la suite dans la convention de Niamey en juin 1909. L'Afrique occidentale française constitue la Mauritanie, le Niger et le Mali. Une fois l'Algérie indépendante, des négociations portant sur des conventions de bornage des frontières ont été conclues durant l'année de 1983 avec le Niger en janvier, le Mali en mai et en décembre avec la Mauritanie de la même année.

²³ L'expression tire son origine de la phrase « *uti possidetis, ita possideatis* » qui veut dire : « Vous posséderez ce que vous possédiez déjà ». Il s'agit d'un principe de droit international qui stipule que les États fraîchement indépendants, ou bien en conflit de délimitation des frontières avec un pays voisin, conservent leurs possessions pour l'avenir ou à la fin dudit conflit.

²⁴ <http://www.joradp.dz/HAR/Index.htm>

2.1.1. Avec le Maroc :

Ordonnance n° 73-20 du 14 rabia II 1393 correspondant au 17 mai 1973 portant ratification de la convention relative au tracé de la frontière d'Etat établie le Royaume du Maroc et la République algérienne démocratique et populaire, signée à Rabat le 3 djoumada I 1392 correspondant au 15 juin 1972p. 546. " (N° JORA : 048 du 15-06-1973).

2.1.2. Avec la Tunisie :

Loi n° 83-07 du 21 mai 1983 portant approbation de la convention relative au bornage de la frontière d'Etat entre la République algérienne démocratique et populaire et la République tunisienne de la Mer Méditerranée à Bir Romane, signée à Tunis le 19 mars 1983p. 1025. " (N° JORA : 022 du 31-05-1983).

Décret n° 83-378 du 28 mai 1983 portant ratification de la convention relative au bornage de la frontière d'Etat entre la République algérienne démocratique et populaire et la République tunisienne de la Mer méditerranée à Bir Romane, signée à Tunis le 19 mars 1983p. 1041. " (N° JORA : 023 du 04-06-1983).

2.1.3. Avec la Mauritanie :

Décret n° 84-33 du 18 février 1984 portant ratification de la convention relative au bornage de la frontière d'Etat entre la République algérienne démocratique et populaire et la République islamique de Mauritanie, signée à Alger le 13 décembre 1983p. 164. " (N° JORA : 008 du 21-02-1984).

2.1.4. Avec le Niger :

Loi n° 83-08 du 21 mai 1983 portant approbation de la convention relative au bornage de la frontière d'Etat entre la République algérienne démocratique et populaire et la République du Niger, signée à Alger le 5 janvier 1983p. 1025. " (N° JORA : 022 du 31-05-1983).

Décret n° 83-379 du 28 mai 1983 portant ratification de la convention relative au bornage de la frontière d'Etat entre la République algérienne démocratique et populaire et la République du Niger, signée à Alger le 5 janvier 1983p. 3125. " (N° JORA : 054 du 27-12-1983).

2.1.5. Avec le Mali :

Loi n° 83-09 du 21 mai 1983 portant approbation de la convention relative au bornage de la frontière d'Etat entre la République algérienne démocratique et populaire et la République du Mali, signée à Alger le 8 mai 1983p. 1025. " (N° JORA : 022 du 31-05-1983).

Décret n° 83-380 du 28 mai 1983 portant ratification de la convention relative au bornage de la frontière d'Etat entre la République algérienne démocratique et populaire et la République du Mali faite à Alger le 8 mai 1983p. 1043. (N° JORADP : 023 du 04-06-1983).

Il convient de signaler, dans ce sillage, les cas particuliers de la Libye. La délimitation de la frontière terrestre avec ce pays est en négociation, les défis sécuritaires, auquel le nouvel Etat libyen se trouve sérieusement confronté, est un élément qui reporte la finalisation d'un accord juridique dans ce sens. Dans le fait accompli, la frontière est tracée et est respectée.

La frontière de l'Algérie avec la République Arabe Sahraouie Démocratique (RASD) est de nature conventionnelle. Elle s'étend sur une longueur de 42 kilomètres, elle a fait l'objet de négociations Hispano-française au début du XIX siècle. Sans plonger loin dans l'histoire, il serait utile de mentionner que ce processus a servi d'instrument international sur lequel la France, alors que le Maroc était sous son protectorat, a borné en 1956 le tracé frontalier avec l'Algérie.

En définitive, on s'aperçoit que les frontières terrestres, dans la région d'Afrique du Nord, sont la résultante d'un long processus historique et politique complexe et de longue haleine. Ce processus est inévitable pour évacuer la région de conflits et de tensions.

3. CONTEXTUALISATION DE LA SITUATION AUX FRONTIERES A LA LUMIERE DE LA CONJONCTURE

Il nous semble nécessaire de dresser le tableau de la situation actuelle de la région du Maghreb et du Sahel. De par l'informalité, il y a criminalité et recrudescence des réseaux de trafic, une donne qui est attribuable, en grande partie, à l'instabilité dans la région suite aux transformations politiques et sécuritaires à l'heure actuelle.

Il est une actualité qu'on peut qualifier de brûlante, elle a marqué profondément ces dernières décennies la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (MENA). Il s'agit de l'effet boule de neige des soulèvements et d'intenses contestations populaires qui ont vu le jour le début de mois de janvier 2011 depuis la Tunisie. Un effet tâche d'huile s'en est suivi pour se décliner sur toute la région²⁵. Les autres pays tels l'Egypte, Syrie, Libye, Yémen n'ont pas été épargnés par la vague de révoltes populaires. Un théâtre de chefs d'Etat en fuite les uns après les autres s'est produit.

Des mouvements sans précédent ont fait trembler légèrement y compris l'Algérie et le Maroc. Des mutations sociopolitiques et des configurations géopolitiques aux enjeux multiformes sont en gestation. Si des pays, à l'image de la Tunisie, alors même fragile sur le plan sécuritaire et économique, ont pu amorcer pacifiquement une transition démocratique, d'autres tels la Syrie, la Libye restent encore assis sur une poudrière avec des scénarios violents et tragiques.

Il convient de citer, dans ce sillage, la crise malienne qui a débuté en 2012. Un conflit armé, des mouvements intégristes et des milices du Nord du Mali ont tiré profit de l'explosion de la situation en Libye. Des groupes armés s'alimentent en armes. Même si un processus de négociation pour un consensus politique et une solution inclusive a abouti à des 'accords d'Alger' de paix paraphés entre les belligérants pour la résolution de la crise, la situation sécuritaire demeure dangereusement précaire au Mali comme dans une bonne partie des pays du Sahel.

Le présent point sur le contexte dénote d'une région en turbulence et en proie à des crises dévastatrices sur tous les plans, cette conjoncture ne fait que ressusciter le débat sur les frontières. Une telle cartographie politique d'un climat conflictuel ne peut que dérouler le tapis rouge à la criminalité, un terrain propice aux groupes terroristes qui poussent comme des

²⁵ Si la révolte du peuple tunisien a contraint le président Zine el-Abidine Ben Ali à quitter le pouvoir en prenant la fuite, en revanche, le colonel Mouammar Kadhafi qui présidait la Libye d'une main de fer s'est accroché au pouvoir et n'a laissé place avant que la situation dérape et explose suite à des interventions militaires des troupes de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN).

champignons. L'informalité transfrontalière s'avère être un enjeu de taille du moment qu'il peut servir facilement au financement de terrorisme comme à la survie des populations des régions touchées de plein fouet par la pauvreté. Des mouvements migratoires de crises sont apparus. Il y a nécessité de parier aux connexions qui peuvent s'établir entre l'informalité des frontières et les réseaux terroristes qui peuvent s'appuyer sur l'accès à internet pour l'organisation des cellules.

L'Algérie, sous la contrainte de la situation régionale, a militarisé une partie de ses frontières. Ces dépenses importantes sont portées sur le seul budget de l'Etat, une charge intenable si ces crises dureraient dans le temps.

En définitive, c'est toute la région qui a sombré dans l'instabilité, ce qui a remis au-devant de la scène la notion des frontières. Ces dernières sont à la fois un rempart et un moteur pour le développement. Autrement dit, circonstance oblige, la sécurisation des frontières est un impératif et un garant, vue la conjoncture, de la stabilité. A moyen terme, la prise en charge des espaces-frontaliers dans des politiques de développement et, à long terme, l'intégration économique pourrait constituer un facteur important pour le développement d'un marché commun porteur de perspectives de croissance et de bien-être commun.

4. ZOOM SUR LES DISPOSITIFS DE L'ETAT ET SES CORPS CONSTITUES POUR LA GESTION DES FRONTIERES

Nous nous attelons, à présent, sur les dispositifs de l'Etat pour la gestion des frontières. Il sera question des dispositifs sécuritaires et institutionnels mais aussi de l'arsenal juridique de lutte contre les activités informelles des frontières, à savoir la contrebande qui est son acception juridique.

4.1. Dispositifs sécuritaires et institutionnels

Nous nous proposons de fixer le zoom sur les dispositifs étatiques de gestion des frontières. Il sera question des corps constitués dont la mission est la sécurisation des frontières. La priorité de la sécurisation des frontières a contraint l'Etat à mobiliser d'importants moyens humains et matériels. Plusieurs institutions conjuguent leurs efforts pour le contrôle des frontières, principalement, l'armée nationale populaire (ANP)²⁶ qui est sous tutelle du ministère de la défense, la direction générale de la sûreté nationale (DGSN)²⁷, sous tutelle du ministère de l'intérieur et des collectivités locales²⁸, ainsi que les services de la Douane placés sous tutelle du ministère des finances. Presque chaque jour, des tentatives d'introduction d'armes, des marchandises de contrebande sont saisies et vouées à l'échec. Les hiérarchies de plusieurs corps constitués qu'on a cités, chacun avec ses directions, unités et détachements veillent, jours et nuits, à la sécurisation des frontières en luttant contre la contrebande, la criminalité organisée et transnationale sous toutes ses formes, y compris le terrorisme international.

Les unités de l'ANP de protection du territoire national (frontière terrestre, maritime et aérienne) se déclinent en :

- Forces terrestres ;
- Forces aériennes ;
- Forces Navales et le service national des gardes côtes (SNGC) ;
- Forces de défense aérienne du territoire ;
- Gendarmerie nationale, elle assure la surveillance du territoire et des frontières terrestres également en s'organisant sous formes de groupements régionaux et des brigades à travers le pays. La gendarmerie nationale compte dans ses rangs le groupement

²⁶ <http://www.mdn.dz/>

²⁷ <http://www.dgsn.dz/>

²⁸ <http://www.interieur.gov.dz/>

garde-frontières (GGF) qui l'accompagne dans la réalisation de ses missions de surveillance des frontières terrestres du pays.

La DGSN, comprend dans son organigramme la PAF :

- La Police Algérienne des Frontières (PAF), elle assure la mission stratégique de la sécurisation portuaire et aéroportuaire en contrôlant et prévenant aux infractions de la législation des frontières, il n'est pas vain de citer les principales missions qui lui sont assignée :

- *Contrôler la circulation des personnes et des biens aux frontières ;*
- *Contribuer à la prévention et à la répression des infractions aux lois et règlements aux frontières ;*
- *Assurer la sécurité des sites portuaires et aéroportuaires ;*
- *Contribuer à la recherche et la collecte des renseignements dans les zones frontalières ;*
- *Assurer le contrôle de la circulation des véhicules, aéronefs, navires et embarcations de plaisance ou de pêche dans le cadre de ses prérogatives ;*
- *Veiller à l'application de la réglementation découlant des conventions internationales en matière de mouvement de marchandises spécifiques (armes, produits radioactifs, chimiques, dangereux, toxiques, explosifs...etc.) ;*
- *Lutter contre l'immigration clandestine.*²⁹

En définitive, la mission de la PAF est la sécurisation des frontières et des mouvements transfrontaliers (immigration irrégulière, commerce illicite). Pour ce faire, elle dispose de moyens humains et matériels importants lui permettant de garder l'œil vigilante sur l'ensemble du territoire national. La police des frontières coordonne ses actions et contrôle les frontières au moyen des postes terrestres frontaliers, au niveau des ports et des aéroports également.

Dans le même sillage, il convient de s'attarder sur la direction générale des Douanes³⁰. Elle est placée sous la tutelle du ministère des finances, et dont les missions sont hautement importantes, des missions économiques, fiscales et de protection contre la contrebande, le blanchiment d'argent, le trafic illicite En résumé, il s'agit de contrôler toute la circulation transfrontalière de marchandises et capitaux, à l'importation et à l'exportation avec tout un arsenal juridique de lutte contre la fraude et les pratiques malveillantes et informelles.

²⁹ <http://www.dgsn.dz/?La-direction-de-la-police-des>

³⁰ <http://www.douane.gov.dz/>

En définitive, d'importants moyens humains et matériels sont mobilisés et déployés sur le terrain pour l'assainissement des frontières dans l'ensemble du pays. Cependant, force est de constater qu'il est aisément observable qu'un flux (de personnes, bien et capitaux) circulent et poussent en dehors du cadre de la légalité. On assiste à des stratégies dont le déploiement a, informellement, surpassé les frontières terrestres, maritimes et même aériennes à différents degrés et formes, c'est ce segment de l'informalité précisément, qui agit au-delà des frontières, qui a captivé notre attention.

Des questionnements et interrogations sont suscités par un tel phénomène. Son ampleur est inouïe, son poids socioéconomique n'est pas négligeable non plus. Des organisations mafieuses se sont fructifiées et agissent en chaînes humaines. Tout un système parallèle mais qui fonctionne en symbiose a été mis en place, une véritable bombe à retardement qui met en péril la société, l'économie et l'Etat dans son ensemble. En définitive, une étude dans ce sens nous permettra de découvrir les dessous du phénomène sur lequel des stratégies sont bâties pour durer dans le temps contre les aléas de l'espace.

4.2. Dispositifs juridiques et législatifs

L'arsenal juridique pénalise lourdement les activités de contrebande. Un raffermissement des lois a été enregistré pour dissuader les acteurs du phénomène. La loi de 2005³¹ comprend, toute une série de dispositions préventives et répressives contre les activités informelles aux frontières.

Les textes juridiques sont d'une fermeté sans merci contre l'informalité transfrontalière. Nous y reviendrons sur les détails du texte dans la deuxième section du troisième chapitre.

Malgré ces lois dissuasives, les activités informelles aux frontières sont dynamiques. Il y a même intensification, diversification et internationalisation du phénomène.

Les dispositifs sécuritaires et l'arsenal juridique de lutte contre la contrebande aux frontières n'ont pas pu encore freiner le phénomène. C'est parce qu'il s'agit d'un phénomène aux aspects variés, mouvant et mutant spatio-temporellement au gré de plusieurs paramètres géographiques et socioéconomiques.

³¹ Ordonnance n° 05-06 du 18 Rajab 1426 correspondant au 23 août 2005 relative à la lutte contre la contrebande du journal officiel de la république algérienne démocratique et populaire (JORADP).

SECTION 2

1. FRONTIERES TERRESTRES DE L'ALGERIE

Les frontières terrestres de l'Algérie sont, comme l'on a vu précédemment, partagées avec sept pays voisins. La majorité des frontières algériennes se situent au Sahara au Sud, une région moins peuplée. L'étendue importante des frontières dans le désert est à l'origine de la perméabilité. D'où l'importance des moyens humains mais aussi technologiques qu'il faudra mobiliser pour la surveillance. C'est un terrain fait de désert tandis qu'au Nord, principalement le Royaume du Maroc et la Tunisie, les frontières sont faits de terrains montagneux, des prairies et des collines.

Des postes terrestres frontaliers blindent la limite frontalière entre l'Algérie et ses pays voisins. Ces postes frontaliers assurent le contrôle de la régularité de la circulation, la sécurité, et la vérification de tout ce qui y transitent en marchandises et en personnes. Pour ce faire, des postes terrestres de polices et de douanes implantés tout au long des frontières terrestres sont mobilisés. Un total de 86 postes terrestres avancés est, depuis quelques années déjà, en construction au niveau des frontières Est et Ouest pour redoubler en vigilance. Il n'est pas inutile d'évoquer les postes frontaliers mis en place du côté algérien avec :

WILAYA	POSTE TERRESTRE FRONTALIER DE DOUANE	BUREAU DE DOUANE DE RATTACHEMENT
--------	--	-------------------------------------

LA TUNISIE

Tébessa	Poste terrestre de Bouchebka	de Bouchebka
	Poste terrestre de El Méridj	El Méridj
	Poste terrestre de Ras El Aôoun	Ras El Aôoun
	Poste terrestre de Bétita	Bir El Ater
El Taref	Poste terrestre d'Oum Tboul	Oum Tboul
	Poste terrestre d'El Ayoun	d'El Ayoun
Souk Ahras	Poste terrestre de Heddada	El Hadada
	Poste terrestre de Ouled Moumen	Souk Ahras
El Oued	Poste terrestre de Taleb El Arbi	Taleb El Arbi
Hassi Messaoud	Poste terrestre de El Borma	Hassi Messaoud

LA LIBYE

Illizi	Poste terrestre de Debdeb	Debdeb
	Poste terrestre de Tarat	In AmĒnas
	Poste terrestre de Djanet	Djanet
	Poste terrestre de Tinalkoum	Djanet
	Poste terrestre de Bordj El Haoues	Djanet
	Poste terrestre de In Afaleleh	Djanet

LE NIGER

Tamanrasset	Poste terrestre de In Guezam	In Guezam
	Poste terrestre de In Azaoua	In Guezam

LE MALI

Adrar	Poste terrestre de Bordj Badji Mokhtar	Bordj Badji Mokhtar
	Poste terrestre de Timiaouine	Bordj Badji Mokhtar
Tamanrasset	Poste terrestre de Tin Zaouatine	In Guezzam

LA MAURITANIE

Tindouf	Poste terrestre de Gara-Djebilet	Tindouf
---------	----------------------------------	---------

LE MAROC

Tlemcen	Poste terrestre de Akid Lotfi	Akid Lotfi
	Poste terrestre de Akid Abbas	Akid Lotfi
	Poste terrestre de Boukanoun	Boukanoun
Béchar	Poste terrestre de Béni Ounif	Béni Ounif

Source : Journal Officiel de la République Algérienne Démocratique et Populaire (JORADP), n° 25 du 19 avril 2006 & n°26 du 25 mai 2013.

Des postes terrestres ont été mis en place par les autorités chargées de la garde des frontières et la surveillance des modalités d'exercice du commerce de TROC³² avec le Niger

³² Vielle tradition ancestrale, le commerce de troc frontalier a pour but de faciliter les approvisionnements des seules populations du Sud algérien, notamment les wilayas d'Adrar, d'Illizi et de Tamanrasset. Ce commerce représente une opération économique d'échange de(s) bien(s) en contrepartie d'autre(s) bien(s), il est pratiqué

et le Mali. Parmi les missions qui sont confiées aux postes de douane frontaliers terrestres, on peut citer, par ordre d'importance, quelques-unes qui sont :

- *de veiller à la visite des voyageurs et de leurs effets et objets personnels ;*
- *de vérifier la conformité des marchandises, importées ou destinées à l'exportation, avec les déclarations verbales ou écrites des voyageurs ou des conducteurs des moyens de transport ;*
- *au renforcement du dispositif de sécurité au niveau de la bande frontalière ;*
- *à la recherche et à la répression de la contrebande dans la zone du rayon des douanes de leur penthière ;*
- *à la lutte contre le trafic illicite des stupéfiants ;*
- *à la lutte contre l'immigration clandestine.*³³

Il est à mentionner que malgré les moyens humains et matériels importants qui sont mobilisés pour la gestion des frontières, hélas, force est de constater que l'informalité, ce phénomène séculier aux aspects protéiformes, se manifeste et opère continuellement en fonction des paramètres du contexte (prix, offre et demande, région...et cetera). D'où l'intérêt d'étudier comparativement le phénomène qui, nécessairement, est changeant en fonction du territoire et des particularités régionales, l'atmosphère socioéconomique et les caractéristiques sociologiques qui conditionnent l'exercice de l'informalité transfrontalière.

Par « *informalité transfrontalière* », nous entendons tout genre de commerce transactionnel entre acteurs au-delà des frontières juridiques et en dehors des régimes législatifs qui régissent le commerce entre pays. Cette informalité est estimée « illicite » par le BIT, l'excluant ainsi du champ de définition de l'économie informelle. Elle est aussi « illégale », selon les conventions internationales.

Il existe tout une société parallèle dans laquelle des activités informelles transfrontalières s'opèrent d'une manière extralégale. On ne saurait méconnaître une perspicacité visible des acteurs à travers le déploiement de stratégies et la complexité de l'organisation en chaînes de personnes. Ces derniers font joindre l'offre et la demande de pays

avec les pays limitrophes de l'Afrique subsaharienne, principalement le Niger et le Mali, ce genre de commerce est institutionnalisé et régi par une réglementation en vigueur. La formule Troc s'adapte aux caractéristiques sociologiques et anthropologiques des commerces caravaniers que pratiquaient les populations Touarègues depuis la nuit des temps.

³³ Journal Officiel de la République Algérienne Démocratique et Populaire (JORADP), n° 25, Décision du 19 Ramadhan 1426 correspondant au 22 octobre 2005 relative aux postes de douane frontaliers terrestres, article 4 et 5, p. 26 & 27.

différents pour en faire un marché parallèle qui, informellement, arrivent à échafauder des organisations de groupements humains régies par des normes non-conventionnelles.

Le fonctionnement en réseaux organisés antérieurement est motivé essentiellement par des logiques pécuniaires. La défaillance de l'Etat de protéger son territoire est un fait réel. Ces pratiques informelles défient l'aire géographique en imposant une efficacité qui s'érige en système, sa nature est loin d'être marginale, au contraire, ce système nourrit et se nourrit des pénuries, des enjeux de subventions sur les produits, sur le différentiel des prix, particularités géographiques régionales.... Les gagnants sont les acteurs à la différence de leurs nationalités et les seuls perdants sont les Etats, les sociétés et les économies formelles.

Les démarches organisationnelles des unités économiques et sociales des frontières d'occupation spatiale reposent, dans des cas, sur des configurations locales. Des connaisseurs et passeurs qui maîtrisent le territoire et sa réalité socio-anthropologique sont utilisés. Des types de solidarité de groupe, comprenant l'entraide et des rapports basés sur la confiance, caractérisent le fonctionnement des unités socioéconomiques des frontières. Nous y reviendrons avec des éléments empiriques collectés pour appuyer le présent argumentaire.

Le principal constat sur lequel nous insistons est que, malgré les dispositifs sécuritaires importants déployés et mobilisés pour la garde des frontières, des réseaux d'informalité se forment en organisations, elles arrivent à faire surpasser les limites étatiques et activent en profitant du laxisme de l'Etat et de la connivence de quelques de ses agents.

La construction concrète de l'informalité transfrontalière repose, en partie, sur des consistances socio-anthropologiques séculaires, notamment dans le Sud algérien. Ces logiques séculaires sont conjuguées avec les crises modernes politiques et économiques. Cette donne ouvre la voie à l'informalisation des frontières à des échelles supranationales. C'est un véritable dépassement des territoires des Etats. Une ingénierie organisationnelle informelle est mise en œuvre, ce qui a permis à ces réseaux d'exister et de fonctionner en tant que tels. Le système de fonctionnement est une construction informelle telle un algorithme entre les besoins et les intérêts des intervenants, les acteurs et les tenants du phénomène sont de pays différents et aux plusieurs soubresauts et agendas.

En définitive, l'informalité transfrontalière a bien montré la forte débrouille des réseaux agissants, ils déploient des stratégies de négociation, de corruption et créent des circuits informels qui tendent à joindre les deux bouts des frontières étatiques.

2. FRONTIERES MARITIMES DE L'ALGERIE

Comme mentionné précédemment, la configuration géographique de l'Algérie se distingue par une côte maritime qui s'étend sur 1250 Km. Il y a croisement, d'une part, d'un avantage d'un littoral de la plus vaste côte de la rive Sud-méditerranéenne et, de l'autre part, l'inconvénient de la nature semi-fermée du bassin méditerranéen.

La Méditerranée confère à l'Algérie un positionnement stratégique de carrefour entre deux continents. C'est une posture d'interface afro-européenne Nord/Sud qui constitue un atout de taille capitalisable pour tous les secteurs : échanges commerciaux, investissement, transport maritime, tourisme, économie maritime...et cetera. Ce bassin représente une aubaine pour une insertion de l'économie dans la mondialisation pour peu qu'une politique de gestion portuaire soit mise en place. Des perspectives portuaires sont en mesure de répondre aux défis de l'économie mondiale, une politique portuaire permettra plus de compétitivité, de performance et, par conséquent, de rentabilité pour l'économie nationale, ils suffit d'une modernisation des infrastructures portuaires et leur gestion en prenant en charge les problèmes dont souffrent les ports comme les « *infrastructure inadaptée, un sous-équipement flagrant, des ports très mal gérés et déficience des espaces portuaires, la cherté de la destination à cause des retards* », (Setti, Mohamed-Cherif, & Ducruet, 2013).

La côte maritime est jonchée par plusieurs ports, on en citera nominativement les principaux qui constituent le réseau portuaire national de onze (11) ports : à l'Est il y a le port d'Annaba et Skikda et au centre il y a le port de Djen Djen, Bejaia, Dellys, Alger, Ténès, et à l'Ouest le port de Mostaganem, Arzew/Bethioua Oran et Ghazaouet, comme il existe également d'autres ports secondaires.

Alors qu'elle pourrait constituer un véritable levier de croissance pour l'économie nationale, la frontière maritime n'a pas, elle aussi, échappé aux activités illégales, informelles et illicites. La proximité de l'Algérie avec l'Europe a fait prospérer une activité informelle qui remonte aux premières décennies après l'indépendance (1962). Le commerce à la valise ou les porteurs du cabas ont fait preuve d'efficacité en termes de déploiement de stratégies, ils ont pu joindre les deux bouts des deux continents par le moyen des pratiques marchandes informelles. Des marchandises procurées, du continent européen et des autres pays (majoritairement l'Espagne, la France, l'Italie, la Turquie...), se font revendre dans les pays du Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie...). Une circulation au moyen du transport maritime et même aérien. Le développement de la logistique et des moyens est un accélérateur de la dimension transnationale de l'informalité.

« Marketing, télévision par satellite, dépenses ostentatoires des émigrés de retour « au bled » stimulent les frustrations et amplifient la demande. Se développe alors un commerce d'importation informel qui s'approvisionne en France. Limité à de petites quantités aisées à transporter et à dissimuler, il est initié par les migrants puis par de jeunes « trabendistes » adeptes de « l'économie du cabas ». Alors que le terrorisme des années 1990 conduit les autorités françaises à durcir les conditions d'admission des ressortissants algériens, les circuits d'importation se modifient. Ils s'orientent vers le Moyen-Orient (Tripoli, Le Caire, Damas) puis vers les États du Golfe (Dubai, Abou Dhabi) à un moment où les pouvoirs publics algériens libéralisent le commerce. Au cours de la décennie suivante, les importateurs atteignent les pays ateliers d'Asie pour s'approvisionner à la source. Aujourd'hui, les marchandises qui inondent les étals sont importées de Chine, d'Indonésie, du Moyen-Orient, de Turquie ainsi que de pays développés de plus en plus divers. Outre la France, l'Italie, l'Allemagne, voire les États-Unis. L'économie du conteneur a remplacé celle de la valise, le trabendiste s'est transformé en entrepreneur. », (Benlakhlef & Bergel, 2001, p. 19).

Une autre pratique caractérise la frontière maritime. Une activité informelle qui s'opère formellement en toute légalité mais qui enfreint volontairement la loi pour des motifs économiques. C'est une pratique frauduleuse et coûteuse. Elle s'opère au niveau du commerce extérieur. De véritables barons de l'informel activent dans l'import-export.

Le blanchiment d'argent et le transfert illicite de capitaux, ne sont pas des procédés étrangers dans cet aspect du phénomène. C'est une activité informelle conteneurisée où la corruption, la complicité et la malveillance sont les maîtres mots. Ces pratiques informelles servent à évader des devises à l'étranger. Des opérateurs économiques d'importation s'adonnent à l'importation pour l'objectif non avoué d'accéder au change officiel. Des pratiques mafieuses qui constituent une infraction à la législation³⁴. Des exportateurs utilisent également les produits faits à l'aide d'intrants subventionnés. Nous y reviendrons sur ces aspects de l'informalité transfrontalière aux effets négatifs et bien dévastateurs économiquement.

³⁴ Art.1.- (Ordonnance n°03-01) Constitue une infraction ou tentative d'infraction à la législation et à la réglementation des changes et des mouvements de capitaux de et vers l'étranger, par quelque moyen que ce soit : la fausse déclaration ; • l'inobservation des obligations de déclaration ; • le défaut de rapatriement des capitaux ; • l'inobservation des procédures prescrites ou des formalités exigées ; • le défaut d'autorisations requises ou le non-respect des conditions dont elles sont assorties. • Le contrevenant ne saurait être excusé sur sa bonne foi (Loi relative à la répression de l'infraction à la réglementation des changes. Ordonnance n°96-22 du 9 juillet 1996).

3. LE CIEL AERIEN DE L'ALGERIE ET SES LIAISONS

Le ciel en matière d'aviation est de transport, dans le contexte de la globalisation, est un solide levier de développement économique. Il est lié intimement au travail, à l'entrepreneuriat et ses modes d'organisation. Autrement dit, il est au cœur des perspectives d'innovation et un enjeu vital de redéploiement dans le monde. C'est un instrument d'insertion de la société marquée de plus en plus par l'intensification des flux d'échanges internationaux et qui tendent, continuellement, vers le savoir et la compétitivité dans un monde qui se rétrécit comme une peau de chagrin et qui devient, au fur et à mesure, un véritable village global.

L'Algérie est un pays qui compte dans son annuaire plus d'une trentaine d'aéroports sur l'ensemble du territoire (35 aéroports). Plus d'une dizaine d'aéroports internationaux (Treize, 13) dont le plus important, celui d'Alger, une aérogare est en construction pour accroître les capacités d'accueil de 6 à 10 millions de passagers par année. Il y a également les aéroports internationaux d'Oran, Constantine, Annaba, Bejaia, Batna, Biskra, Chlef, Tlemcen, Ghardaïa, Hassi Messaoud, Zarzatine à In Aménas, Djanet ainsi que l'aéroport de Tamanrasset, une région située au cœur du Sahara, naturellement elle est le cœur de toute la région du Sahel et pourrait jouer royalement le rôle d'une véritable capitale économique du Sud.

Plus d'une vingtaine d'aéroports nationaux, on peut compter à titre illustratif les aéroports de Bou Saâda, El Oued-Guemar, El Goléa Hassi R'Mel, Illizi-Takhamalt, In Guezzam, In Salah...et cetera.

Les liaisons aériennes sont, pour les liaisons domestiques à l'intérieur du pays, assurées uniquement par les compagnies aériennes nationales Air Algérie et Tassili Airlines (TAL), tandis que, pour les liaisons internationales, d'autres compagnies internationales tirent leurs épingles du ciel algérien et établissent des connections avec le monde dans son ensemble.

La frontière aérienne dispose des moyens de procédures d'enregistrement, d'embarquement et du contrôle des valises des voyageurs et tant d'autres moyens technologiques, comparativement aux frontières terrestre et maritime. Les activités informelles peuvent être réduites à la seule petite valise qui ne constitue pas un véritable canal d'introduction de grandes quantités de marchandises, ni de produits illégaux telles que la drogues et les stupéfiants qui sont interceptés aisément (sauf pour cas de besoin médical

certifié par les organes de santé et en quantités négligeables) encore moins le blanchiment d'argent, l'immigration clandestine...et cetera.

Le transport aérien représente un véritable levier pour le développement socio-économique, d'intégration et d'insertion dans l'économie mondiale. Le ciel algérien connaît des mutations et sera appelé à plus d'ouverture. Le renouvellement de la flotte des compagnies nationales, l'amélioration et la modernisation de la qualité des services, la rigueur et la ponctualité des vols et la mise à niveau des prix des billets, la coopération avec d'autres compagnies et autant de mesures sont à prendre pour faire face à la rude concurrence qui s'installe un peu partout dans le monde et dans tous les secteurs. La nouvelle aérogare est appelée à faire d'Alger le hub aérien du continent africain.

4. PROBLEMES DE MESURE ET D'IDENTIFICATION DE L'INFORMALITE TRANSFRONTALIERE

La difficulté de mesurer le phénomène de l'informalité transfrontalière est déjà visible à travers son appellation. Sa terminologie est déjà révélatrice d'une polysémie qui tire son existence d'une combinaison de situations disparates et d'extrêmes hétérogénéités et filières d'activités qui s'exercent dans une clandestine totale.

La tentative de mesure de l'informalité transfrontalière se heurte à des problèmes plus handicapants que l'informalité ordinaire (vendeurs ambulants, travailleurs non déclarés dans les secteurs de bâtiments et de constructions en général...et cetera). L'informalité transfrontalière comprend, dans la majorité des cas, la contrebande, du moment que les échanges transversaux se font clandestinement à l'insu des autorités. A part le commerce du troc, il convient désormais de mentionner que toute opération d'échange et de commerce entre pays, en dehors des zones d'échange et des conventions internationales, séparés par des frontières est considérée comme de la contrebande.

Outre les situations hétérogènes, l'échelle du phénomène, sa durabilité...et autant d'obstacles qui compromettent, théoriquement et méthodologiquement, l'estimation de la population des acteurs qui s'adonnent à l'informalité transfrontalière. Toutefois, une construction d'une mesure relative et globale est une tâche difficile d'autant plus que la tendance du phénomène peut aller crescendo tout comme decrescendo et change en fonction de la frontière. Plusieurs paramètres peuvent infléchir la dynamique du phénomène, il faudrait des études plus approfondies qui s'inscrivent dans la durée.

Néanmoins, engager des réflexions de quantification du phénomène nécessite de se munir des indicateurs et des statistiques des services de sécurité, toujours présents sur le terrain. Même si les statistiques des produits interceptés ne peuvent, à elles seules, représenter la totalité de ce qui transite et s'échange au niveau des frontières, car ils ne constituent que la partie visible de l'iceberg. Cependant, les données des autorités concernées conjuguées avec des enquêtes du terrain, peuvent constituer un fil conducteur, ce qui est nécessaire pour pouvoir donner approximativement une estimation globale et l'ampleur prise par le phénomène et ses conséquences sur le pays. Une démarche de la quantification de l'informalité transfrontalière permettrait de prendre les mesures qui s'imposent pour couper l'herbe sous les pieds des filières d'activités économiques transfrontalières à travers des mécanismes économiques.

Les moyens technologiques et satellitaires sont d'un apport considérable pour l'interception du volume de l'informalité transfrontalière. Ils permettent l'observation des

mouvements de circulations humaines, l'interception des voies empruntées et des moyens utilisés dans les opérations effectuées entre les réseaux du phénomène, ce qui faciliterait une quantification de l'informalité en question.

La mesure ou l'estimation, aussi approximative soit-elle, est une démarche essentielle qui renseigne sur l'ampleur prise par le phénomène. C'est ainsi qu'il permettrait aux autorités publiques de prendre les mesures qui s'imposent pour freiner l'hémorragie que représente le phénomène et agir avec des politiques aux solutions globales. L'approche sécuritaire s'avère coûteuse, humainement et matériellement, et inefficace d'autant plus que les frontières terrestres sont aussi vastes, ce qui rend leur contrôle ardu, notamment dans une région en turbulence.

C'est une véritable entreprise que de mettre en lumière le fonctionnement d'un monde qui agit, généralement et à des degrés différents, dans l'ombre et, en d'autres termes, des activités qui s'exercent, en catimini, c'est-à-dire durant la nuit ou 'au clair de la lune' pour reprendre l'expression qu'a utilisée le représentant du Kenya, lors des discussions préliminaires de la 14^{ème} conférence internationale des statisticiens du travail (CIST) en 1987, pour mentionner l'écart contextuel dans l'utilisation du terme 'moon lighting', qui veut dire 'au clair de lune', utilisée par les pays à forte industrialisation pour qualifier les activités informelles. Par contre, dans son pays au Kenya, contrairement aux pays développés, ces activités sont exercées en 'plein soleil', qui veut dire indiscrètement et en plein jour. Ceci pour dire que ce segment de l'économie informelle, à savoir l'informalité aux frontières, est généralement constituée de contrebande et de criminalité, ce qui rend leurs exercices discrets et se fait dans le sombre de la nuit, contrairement à l'informalité des biens et services qui, quant à elle, s'exerce publiquement, elle est plus accessible à l'enquête car plus visible dans l'espace public.

SECTION 3

1. LA POLITIQUE DE L'ÉTAT POUR LA TERRITORIALITE ET LES REGIONS FRONTALIERES

Les frontières représentent un aspect impératif de toute stratégie nationale de déploiement vers le futur. L'Etat en est consciente. La prise en charge des régions frontalières est considérée comme étant une condition *sine qua non* dans la politique de développement territoriale de l'Algérie.

C'est dans ce sillage que les frontières sont inscrites dans la stratégie d'aménagement territoriale de l'Algérie. Seul le développement est à même de freiner l'informalité aux frontières en faisant de ces zones des leviers de croissance socioéconomique et d'intégration régionale.

Les régions frontalières constituent un espace ouvert à la fois vers l'intérieur mais aussi pour l'extérieur. Elles constituent des territoires dans un environnement à la fois intérieur au pays mais qui tend également vers un espace extérieur. Elles sont un véritable atout d'interaction socioéconomique dans une cohérence intersectorielle. Les particularismes géographiques sont à prendre en charge et à capitaliser dans cette stratégie de planification spatiale avec un équilibre régional entre : nord, les Hauts-plateaux et le Grand Sud).

L'Etat s'est engagé à inscrire les régions frontalières dans la politique globale d'aménagement du territoire dans un schéma visionnaire, un plan ambitieux et modernisant d'attractivité des territoires et de métropolisation (création de 13 grandes villes). Sa concrétisation serait une œuvre d'une portée déterminante sur le chemin du progrès et de la modernité.

C'est dans ce sens que l'Etat a engagé une politique pour l'attractivité et la compétitivité territoriale. Cette politique est clairement définie dans le Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT). Ce schéma contient des visions et une stratégie nationale en s'appuyant, à l'échelle régionale, sur le Schéma Régional d'Aménagement du Territoire (SRAT). Ce projet territorial hisse l'Algérie dans une échelle globale, il l'intègre dans ses espaces de prolongement et d'appartenance africain, maghrébin et euro-méditerranéen. Il intervient dans une conjoncture internationale marquée par plusieurs paramètres et enjeux globaux (émergence de nouveaux acteurs -BRICS³⁵-, les nouvelles TIC, réchauffement climatique, contexte énergétique, insécurité, émigration subsaharienne).

³⁵ BRICS est un acronyme anglais pour désigner un groupe de cinq pays émergents qui se réunissent annuellement, et ce depuis 2011, en sommets: Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud

Le SNAT, qui s'étend à l'horizon 2030, est un véritable instrument stratégique d'aménagement du territoire et de développement durable de ce dernier. C'est un projet du siècle dont la réalisation mettra l'Algérie parmi les nations émergentes dans ce contexte mondial où les défis s'accumulent (mondialisation, changement climatique, migrations internationales, explosion démographique mondiale...). C'est un cadre d'orientation des enjeux des mouvements d'occupation de l'espace et des dynamiques socioéconomiques sur l'aire géographique. Seule la mise en œuvre de ce projet d'approches intégrées est à même d'affaiblir l'informalité aux frontières avec aussi l'atténuation des problématiques liées aux marchés du travail et aux autres aspects socioéconomiques (renouvellement urbain, grandes infrastructures, environnement, ressources naturelles...).

Ce schéma contient un plan d'aménagement du territoire³⁶ qui fixe la ligne directrice de l'intégration des zones frontalières dans le plan national du développement économique et actions à engager au niveau des zones frontalières.

La mise en œuvre d'un projet territorial d'une telle envergure est naturellement liée à la problématique de la gouvernance dans sa globalité. Ce projet appelle à conduire une action publique combinée et coordonnée entre plusieurs acteurs. Il s'agit d'une véritable ingénierie territoriale.

La configuration de la gouvernance du pays doit connaître des réformes en profondeur pour la réussite d'une telle œuvre collective. Des mécanismes nouveaux doivent être mis en place dans l'organigramme de l'organisation de l'Etat.

Le chantier ouvert par ce projet appelle à la mobilisation de plusieurs paramètres de gestion efficace de l'action publique. Il va sans dire que ce projet ne peut être mis en place sur l'ensemble du territoire à partir d'un seul centre décisionnel. Des mécanismes de subsidiarité institutionnelle (déconcentration et décentralisation) sont des conditions impératives pour la mobilisation des autres acteurs de développement : assemblée populaire communale -APC- & assemblée populaire wilayale -APW-, les universités et les centres de recherches, les institutions de contrôle comme l'implication de la société civile...

En définitive, le SNAT nécessite, pour sa réussite, que les conditions de transparence et d'efficacité soient réunies et que les ingrédients de bonne gouvernance soient introduits. Seule la conjugaison de ces éléments pour la synchronisation des synergies des différents acteurs nationaux peut mener à bon port la vision d'ensemble de ce chantier stratégique.

³⁶ Rapport du Premier Ministre, 2017.

<http://www.premier-ministre.gov.dz/ressources/front/files/pdf/politiques/tourisme-et-artisanat-pdf.pdf>

2. LA POLITIQUE TERRITORIALE DE L'ÉTAT : LES GRANDS AXES DIRECTEURS

L'aménagement du territoire est l'art avec lequel la société peut se déployer harmonieusement avec son environnement spatial tout en organisant sur leur espace géographique les différentes activités de vie sociale et économique en fonction des opportunités et des ressources du territoire, ceci en adéquation avec les besoins de la population.

Bien avant l'adoption du SNAT, la loi de 2001³⁷ sur l'aménagement du territoire prévoyait un plan d'actions en direction des régions frontalières³⁸.

Dans cette perspective, le Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) a été approuvé en 2010³⁹. Le schéma en question repose sur 4 lignes directrices qui portent principalement sur : i) Vers un territoire durable : intégrer la problématique écologique dans sa dimension continentale et territoriale ; ii) Créer les dynamiques du rééquilibrage territorial ; iii) Créer les conditions de l'attractivité et de la compétitivité des territoires ; iv) Réaliser l'équité territoriale.

Le SNAT est conçu pour répondre à 6 défis de l'heure : i) L'épuisement des ressources, principalement de l'eau ; ii) La crise du rural ; iii) Le décrochage démographique ; iv) La crise urbaine ; v) L'ouverture de l'économie nationale et ses enjeux ; vi) La consolidation du lien territorial et la gouvernance territoriale.

Ces quatre lignes directrices reposent dans leur mise en œuvre sur 20 programmes d'actions territoriales (PAT). La première ligne directrice porte sur 5 PAT qui sont : i) PAT n° 1 : la durabilité de la ressource en eau ; ii) PAT n° 2 : la conservation des sols et la lutte contre la désertification ; iii) PAT n° 3 : les écosystèmes ; iv) PAT n° 4 : Les risques majeurs ; v) PAT n° 5 : le patrimoine culturel. La deuxième ligne directrice comporte également 5 PAT : i) PAT n° 6 : le freinage de la littoralisation et l'équilibrage du littoral ; ii) PAT n° 7 : L'Option Hauts Plateaux ; iii) PAT n° 8 : L'option développement du Sud ; iv) PAT n° 9 : La

³⁷ Loi n° 2001-20 du 27 Ramadhan 1422 correspondant au 12 décembre 2001 relative à l'aménagement et au développement durable du territoire, p.15. JORADP, n° 77 du 15/12/2001.

³⁸ Art. 17. - Le schéma national d'aménagement du territoire définit les prescriptions de développement des zones frontalières, relatives notamment à la prise en charge :

- de la promotion de centres de vie et de la résorption des déséquilibres en matière d'équipements, liés au cadre de vie des populations concernées et la préservation de leurs richesses naturelles et animales ;
- du désenclavement et du développement des réseaux de communication et de télécommunication ;
- de la valorisation des ressources locales et du développement d'activités complémentaires, dans le cadre de l'intégration maghrébine et dans une perspective d'échanges, de coopération transfrontière et de co-développement avec les régions et pays voisins.

³⁹ Loi n° 10-02 du 16 Rajab 1431 correspondant au 29 juin 2010 portant approbation du Schéma National d'Aménagement du Territoire.

délocalisation des activités et la déconcentration administrative ; v) PAT n°10 : un système urbain hiérarchisé et articulé.

La troisième ligne directrice contient 7 PAT : PAT porte sur : i) PAT n° 11 : Modernisation et maillage des infrastructures de travaux publics, de transport, de logistique, de technologies de l'information et de la communication ; ii) PAT n°12 : la mise à niveau et la modernisation des 4 grandes villes : Alger, Oran, Constantine et Annaba ; iii) PAT n° 13 : Les Pôles d'Attractivité (PA) et les Zones Intégrées de Développement Industriel (ZIDI) ; iv) PAT n°14 : Les Espaces de Programmation Territoriale (EPT) ; v) PAT n°15 : Le développement local ; vi) PAT n° 16 : L'ouverture à l'international ; vii) PAT n° 17 : Le Maghreb : un espace de coopération stratégique. La quatrième et dernière ligne directrice, quant à elle, revient sur les trois derniers PAT qui sont : i) PAT n°18 : Le renouvellement urbain et la politique de la ville ; ii) PAT n° 19 : Le renouveau rural ; iii) PAT n° 20 : Le rattrapage et la mise à niveau des zones à handicaps : Le programme national de mise à niveau.

Cette batterie de programmes est en mesure, pour peu qu'elle soit concrétisée, d'asseoir un véritable équilibre régional, une bonne urbanisation tout en emboitant le pas aux trois échéances fixées par le schéma en question : l'échéance démographique (arrivée massive d'une vague de demandeurs d'emploi) ; l'échéance économique (compétitivité et mise à niveau des territoires) et, finalement, l'échéance écologique (durabilité des ressources naturelles et culturelles).

3. LES FRONTIÈRES DANS LA POLITIQUE TERRITORIALE

Le SNAT contient dans l'un de ses programmes d'actions territorial une orientation des politiques destinées au développement et à l'aménagement des zones frontalières. Cet objectif⁴⁰ est clairement tracé dans le PAT n° 16 (L'ouverture à l'international).

La mise en place de cet objectif est conditionnée par l'articulation avec les autres segments du SNAT mais aussi avec une concertation intersectorielle dans les aspects qui portent sur : Le développement rural, infrastructures et services de transport ainsi que les services publics et équipements.

Les zones frontalières concernées par ces initiatives de développement frontalier sont réparties en 9 zones :

3.1. Zone frontalière du littoral oriental

Cette zone est située au niveau de la frontière tunisienne dans la wilaya côtière d'El Taref au nord. L'ambition est de juter un pont relationnel transfrontalier entre les villes limitrophes de deux côtés de la frontière. (Annaba et Bizerte)

3.2. Zone frontalière du Tell Oriental

Sur la même lancée et à la frontière Est avec la Tunisie, l'idée est d'ouvrir entre la ville algérienne Souk-Ahras et tunisienne Jendouba des relations transfrontalières sur l'axe de la vallée avec Jendouba tout en développant les espaces montagneux qui caractérisent cette frontière.

3.3. Zone frontalière des Hauts Plateaux-Est

Un peu plus au Sud de la frontière algéro-tunisienne, l'enjeu est la voie trans-maghrébine historique reliant Constantine au golfe de Gabès et au Machrek. Cette voie offre un trait d'union direct avec les villes tunisiennes de Feriana et Kasserine en Tunisie

3.4. Zone frontalière Sud-Est

Plus au Sud de la frontière Est, cette zone est située aux environs de la ville d'El Oued qui offre une potentielle passerelle avec les villes tunisiennes de Nefta et Tozeur.

⁴⁰ **L'aménagement et le développement des zones frontalières :**

- Appui au développement économique des zones frontalières ;
- Soutien à l'accessibilité et à la mobilité en zones frontalières ;
- Appui aux équipements et services en zones frontalières ;
- Soutien au développement des relations transfrontalières ;
- Aménagement du point des passages frontaliers ;
- Développement des villes frontalières ;
- Développement intégré des zones.

3.5. Zone frontalière Grand Sud-Est

La zone en question est limitrophe avec le Sud de la Tunisie mais aussi la frontière libyenne. Cette vaste zone couvre Deb Deb, In Amenas, Illizi et Djanet. Elle offre une possibilité de contact avec le Sud tunisien et la Libye (Ghadamès, Ghat).

3.6. Zone frontalière Grand-Sud

La zone est située dans un emplacement stratégique qui est le tracé de la route transsaharienne. La zone entretient des relations et des échanges avec l'Afrique subsaharienne. Elle comprend la ville de Tamanrasset et aussi In Guezzam, Tin Zaouatine et Bordj Badji Mokhtar comme des points frontaliers de passage. Une relation transfrontalière avec le Niger (Assamka) et le Mali (Tessalit) peut servir pour le rayonnement de cette zone tout en préservant les ressources naturelles de la faune et la flore.

3.7. Zone frontalière du Sud-Ouest

Cette zone comprend la wilaya de Bechar qui est potentiellement une opportunité de relation avec le Maroc à travers ses villes de Beni Ounif et Figuig. Un plan de lutte contre l'ensablement est inscrit pour cette zone.

3.8. Zone frontalière des Hauts Plateaux- Ouest

Cette vaste zone frontalière s'étend sur un espace vaste de la wilaya de Naama et émerge à la fois aux zones steppiques et montagneuses de l'Atlas saharien.

3.9. Zone frontalière tell occidental

La zone est située sur un réseau important de villes à l'Ouest (Tlemcen, Maghnia, Nedroma, Ghazaouet), le concept est de l'utiliser comme une plateforme de développement de relations transfrontalières avec les villes du Maroc oriental (Oujda, Berkane, Nador et Fès).

De même que le PAT 16, le PAT 17 (Le Maghreb : un espace de coopération stratégique) revient dans son programme d'actions sur les régions frontalières en insistant sur :

- i) Le renforcement des zones frontalières ;
- ii) Le développement de projets maghrébins d'infrastructures (l'autoroute trans-maghrébine, la modernisation de la liaison ferroviaire intermaghrébine...).

Chapitre 3
Sur les réseaux

CHAPITRE 3. SUR LES RESEAUX

Après une brève construction conceptuelle sur l'informel dans le premier chapitre et un retour sur la notion de frontières dans le deuxième chapitre, il convient de consacrer ce troisième chapitre, et dernier de la partie théorique, aux réseaux. L'informalité transfrontalière fonctionne en réseaux, tel est notre postulat. La première section propose un retour sur les origines de la notion de réseaux sociaux et l'évolution des débats des écoles de pensée et des académiciens qui ont cerné ce paradigme. La seconde section, quant à elle, revient sur la mobilité des réseaux des activités informelles des frontières. Il sera question des textes de lois et le rapport de l'Etat avec le phénomène et du décalage du discours officiel avec la réalité du terrain. Le dernier titre s'attarde sur les raisons incitatives, liées au système social de l'Algérie, qui ne démotivent pas l'informalité des frontières dans la région.

SECTION 1

1. LES RESEAUX SOCIAUX, DES ORIGINES DE LA NOTION AUX DEBATS CONTEMPORAINS

Il serait plus judicieux de remonter aux premières réflexions ayant pensé le concept de réseau avant d'évoquer les évolutions et prolongements des débats sur la question, il s'agit de revenir, succinctement et chronologiquement, aux origines pour se donner une vision sur l'évolution de la théorisation qui s'est construite et saisir l'apport des différentes disciplines scientifiques et leurs pierres à la construction de ce champ qui est loin d'être nouveau, il est d'une importance capitale pour plusieurs disciplines notamment les sciences humaines et sociales en particulier, puisque c'est de la sociologie qu'il s'agit dans le présent travail.

1.1. Le réseau, un concept clé d'analyse des entités humaines et sociales

Le réseau est un concept transversal et un dénominateur commun entre toutes les disciplines, des sciences dures jusqu'aux sciences molles. C'est un terme générique et polysémique qui renvoie à un ensemble d'objets ou à une chaîne humaine de personnes en relation d'interconnexion les unes avec les autres. Le réseau est au cœur de nombreux champs de recherche dans le domaine des sciences humaines et sociales également.

L'humain est un être social et sociable par nature, il a, naturellement, besoin de se constituer en groupes et former son monde relationnel (amical, professionnel, familial...) dans lequel il s'affirme pour pouvoir exister. D'où l'intérêt qu'a suscité la vie en groupes et la mise en réseaux de l'être humain pour les sciences humaines et sociales. Il y a eu naissance de pistes de réflexion sur les réseaux qui ont connu un essor important.

Les entités humaines et sociales se tissent, se construisent et se maintiennent en s'appuyant naturellement sur le réseautage. Toute mise en réseau reliant plusieurs objets matériels ou immatériels défraîchie le terrain à une construction d'une structure organisationnelle sociologique. Cette structuration humaine constitue une intersection de partage selon des normes définies par la logique du groupe et des intérêts croisés qui cimentent sa cohésion et répond à ses vocations. L'informatique a intégré cette notion pour se construire en intranet et se projeter à l'extranet, c'est-à-dire, le réseau se forme sur la base d'intérêts de ceux qui le forment en tant qu'entité organisationnelle pour composer avec d'autres réseaux ou entités organisationnelles avec lesquelles il y a chevauchement des intérêts. Les réseaux de l'informalité transfrontalière reposent sur le même principe.

1.2. Analyse des réseaux sociaux (ARS), de nouvelles perspectives

L'approche est connue sous l'appellation de l'analyse des réseaux sociaux (ARS) ou Social Network Analysis (SNA) en anglais. C'est une discipline récente, définie sommairement par Wikipédia par « *L'Analyse des réseaux sociaux est une approche sociologique fondée sur l'étude de la théorie des réseaux, appliquée aux réseaux sociaux. La théorie des réseaux sociaux conçoit les relations sociales en termes de nœuds et liens. Les nœuds sont habituellement les acteurs sociaux dans le réseau mais ils peuvent aussi représenter des institutions, et les liens sont les relations entre ces nœuds* ». ».

L'ARS permet de saisir des relations de réseau(x) humain(s) en cartographiant les relations, interactions et connexions entre individus et leurs positions dans la structure du réseau « *est avant tout une boîte à outils permettant de visualiser et modéliser les relations sociales comme des nœuds (les individus, les organisations...) et des liens (relations entre ces nœuds)* », (Mercanti-Guérin, 2010, p. 2).

L'ARS tire son origine de la sociologie interactionnelle de sociologue allemand Georg Simmel (1917). Pour lui, la saisie du collectif passe par la compréhension de l'interaction et du lien social entre individus, ces derniers représentent les conditions du processus de socialisation qui se composent et se dynamisent au gré des influences des interrelations.

Il serait également judicieux de mentionner l'anthropologie structurale fondée par Claude Lévi-Strauss (1949), connu pour avoir analysé structurellement le lien et l'alliance dans le système de la parenté.

Pour bien saisir la quintessence de l'ARS, il est désormais indispensable de dresser l'évolution des débats qui ont accompagné le concept en question, il sera question d'observer un arrêt sur les discussions théoriques ayant marqué naturellement la notion.

2. LES RESEAUX, UN DEBAT ANCIEN

La notion des 'réseaux sociaux' a été vulgarisée récemment par l'avènement de la technologie audiovisuelle et ses multiples innovations. La notion se réfère aux différents réseaux sociaux numériques qui se tissent sur internet, ils transforment le monde à l'ère actuelle de la mondialisation en un village global à travers les applications de Facebook, Twitter, YouTube, Instagram, LinkedIn...etc.

La nouveauté avec ces nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) se résume au fait que les internautes, à travers le monde, peuvent avoir accès simultanément et avec instantanéité à tous ce qui se passe en s'interagissant avec. C'est une véritable démocratisation de l'accès à l'information qui a induit une révolution technologique et numérique ayant radicalement bouleversé le paradigme de la notion de réseaux sociaux. Cette nouvelle donne est d'une capacité extraordinaire de partage et d'influence sur une échelle macrosociologique et planétaire si on ose le mot « *Une idéologie contemporaine des réseaux présuppose que tout le monde a accès à tout le monde sans distinction de classe* », (Lazega, 2012, p. 273).

Néanmoins, sa conceptualisation a connu un regain d'intérêt bien avant l'avènement en masse des moyens actuels de TIC ou de la révolution numérique et technologique. L'intérêt des chercheurs et des académiciens sur la notion en question remonte à des temps bien anciens.

Une littérature considérable existe, de nos jours, au sujet des réseaux sociaux qui sont devenus un axe de recherche récurrent en sciences sociales en général. La nouveauté des études sur les réseaux ne tient pas uniquement de la multitude d'approches, d'analyses et de concepts en vigueur qui sont développés pour décrypter et décortiquer l'articulation d'une sphère resautée et fonctionnelle, mais elle tient également de la tentative d'appréhender la réalité d'un fonctionnement synchronisé et la dialectique des réseaux sociaux dans leur globalité.

Nous essayerons de restituer succinctement les principaux travaux qui ont marqué l'apparition du concept de réseau et l'évolution des débats sur la question. La notion de réseau remonte aux années 1950 notamment dans le monde anglo-saxon.

Les travaux du psychologue et psychiatre Jacob Levy Moreno (1934), sont pionniers en termes de réseaux et de relations sociales, il est le fondateur de la sociométrie « *qui a pour objet l'étude des réseaux d'affinité au sein d'un groupe. Il s'agit de savoir s'il est possible d'effectuer une radiographie socio-affective des groupes. Comment alors évaluer la cohésion*

d'une équipe de terrain, repérer la présence de sous-groupes, calculer l'évolution d'une communauté... », (Parlebas, 1992, p. 1). Moreno a construit un sociogramme des relations interpersonnelles, leurs densités et les liens qui composent le groupe social entre affinité et rejet. Ses travaux et sa sociométrie, dans les années 1930, ont ouvert un champ de recherche sur l'analyse des réseaux sociaux.

Stanley Milgram, psychologue social américain, essentiellement connu, dans le domaine des réseaux, par son expérience (it's a small world) du petit monde (1967). C'est une expérience qui démontre que tout individu peut être lié mécaniquement à d'autres individus qu'il ne connaît pas directement mais dont la liaison, avec ces personnes, pourrait être interposée par la chaîne de relations sociales ou le réseau social. L'expérience a porté sur un groupe de personnes aux Etats Unis d'Amérique, chaque individu reçoit un dossier à faire parvenir à l'individu-cible, chose qui s'est réalisée au moyen des connaissances intermédiaires et de connaissances communes et partagées. La distance moyenne, à travers l'expérience, entre deux individus est de 5 ou 6 personnes-intermédiaires. Ceci a démontré expérimentalement, que dans une société, tout le monde est relié les uns avec les autres à travers un réseau étendu, une expérience que l'avènement de réseaux sociaux numériques vient de corroborer « *Une étude réalisée à l'Université de Columbia confirme la théorie avancée par Stanley Milgram à Harvard en 1967 : il n'y a pas plus de six degrés de séparation entre vous et n'importe qui d'autre dans le monde* », (Bermond, 2004, p. 9).

3. LES ANTHROPOLOGUES DE L'ÉCOLE DE MANCHESTER ET LES SOCIOLOGUES DE HARVARD

Les anthropologues de l'école de Manchester (UK) et les Sociologues de Harvard (USA) constituent les deux principales écoles qui ont porté le débat sur les réseaux sociaux.

3.1. Les anthropologues de l'école de Manchester

Les anthropologues de l'école de Manchester en Angleterre des années 1950 ont débuté le débat conceptuel et théorique sur l'analyse du concept de réseau social « *Il est vrai que c'est l'anthropologue John Barnes (1954), de l'école d'anthropologie de Manchester, qui a forgé l'expression de réseau social, et que ce sont ses collègues Elizabeth Bott, James Clyde Mitchell et Siegfried Nadel qui en ont donné les premières analyses dans le domaine des sciences sociales* », (Barbie, 2010).

L'anthropologue britannique John Barnes (1954), qui menait des études sur un groupe social d'une île norvégienne, définit le réseau social comme étant « *un ensemble de points, représentant des individus, reliés par des lignes, symbolisant les liens, les relations, entre eux. Ces relations structurent la société et permettent de repenser les différences sociales en dehors des catégories sociales classiques, le réseau devient alors un outil d'analyse de la société* » (Trévisi, 2008, p. 32). Il convient de mentionner que la paternité de la notion de réseau social revient à John Barnes, il a été le premier à l'utiliser.

Elizabeth Bott a, quant à elle, étudié l'environnement familial à travers des enquêtes réalisées avec des couples londoniens, sur le partage des rôles dans un couple (ouvriers, cadres et couples en fonction libérale). Elle déduit que ce partage de rôles n'obéit à aucune logique sociale du couple mais à la nature du réseau social informel des conjoints (amis, voisins, proches...). Pareillement pour James Clyde Mitchell qui a défini dès 1969 les réseaux sociaux comme « *un ensemble spécifique de relations entre un nombre défini de personnes, avec la propriété supplémentaire, que ces liens dans leur ensemble peuvent être utilisés pour interpréter le comportement social des personnes impliquées* », (Chanson, 2011, pp. 8 & 9).

Siegfried Nadel définissait (1967) la notion de réseau « *Par le terme de réseau je ne veux pas seulement indiquer les "liens" entre les personnes ; le terme de relation suffit à cela. Je veux plutôt indiquer qu'il y a liaison entre les liens eux-mêmes, ce qui a pour conséquence que ce qui arrive, pour ainsi dire, entre une paire de "nœuds" ne peut manquer d'affecter ce qui arrive entre une paire adjacente* », (Mercklé, 2011).

3.2. Les sociologues de Harvard

Dans le même sillage, les sociologues de Harvard en 1970, tout en s'appuyant sur les travaux des anthropologues anglo-saxons, ont travaillé davantage et en profondeur le concept de réseau social (Social Network). En résumé, les travaux innovants des anthropologues de l'école de Manchester et les sociologues de Harvard ont donné naissance à tout un corpus conceptuel et théorique. Cette école de pensée s'est focalisée sur des concepts-clefs dans sa tentative d'étudier le réseau social, à savoir « *la densité du réseau (nombres de liens observés sur le nombre de liens potentiels), de connexité du réseau (toutes les personnes du réseau ont les mêmes liens), d'orientation du réseau (comparer les liens verticaux, collatéraux, directs, indirects), ou encore de polarisation (autour de certaines personnes)* », (Trévisi, 2008, p. 33).

C'est ainsi que l'analyse des réseaux sociaux s'est développée au fil des années. La sociologie des réseaux est apparue comme un champ de recherche à part entier ayant pour but l'étude des relations interpersonnelles, leurs formations et impacts sur l'individu et le groupe social ainsi que le processus de socialisation qui caractérise naturellement la communauté sociale.

Elton Mayo est une figure de proue de l'école de Harvard, un chercheur de la première heure sur les réseaux. Ses recherches ont porté sur les relations humaines dans l'industrie et le rôle capital du sentiment d'appartenance utile à une équipe du travail comme une condition pour le bien-être de l'employé. Tout comme Elton Mayo, le sociologue Warner William Lloyd traite, dans ses travaux, des unités sociales aux Etats-Unis, la stratification sociale en s'appuyant sur des structures statutaires d'identification sociale de niveau de vie des habitants de sa ville.

Harisson White (1970), sociologue et physicien américain, constitue aussi une figure importante de l'école des sociologues de Harvard et de l'analyse de réseaux sociaux. L'auteur développe un cadre conceptuel pour une théorisation sociologique de l'action sociale, formation des identités et leurs contrôles, histoires, liens...etc. Ce sont des concepts phares de ses travaux qui tendent à dépasser les clivages classiques (holisme/individualisme, statique/dynamique...etc). Le concept de réseaux sociaux constitue le cœur de ses analyses qui reposent sur ses notions spécifiques telles : identité (acteur ou agent), histoire (Tout échange, aussi bref soit-il, contribue à la création du lien) ..., ces notions fondent la construction du lien social et des identités des groupes sociaux en relation et interaction avec l'environnement et le marché du travail comme étant un paradigme relationnel :

« *Les interactions entre les identités produisent des **histoires**. Ces histoires, qui sont énoncées soit par les identités participant à l'histoire soit par des observateurs, établissent des **liens** entre les identités. C'est à travers les histoires que les interactions dépassent leur caractère instantané pour s'inscrire dans la durée sous la forme de liens et avoir des effets durables... Les histoires sont donc un médium essentiel pour la constitution, non seulement des **réseaux sociaux**, mais aussi de toutes les configurations sociales plus complexes qui en dérivent. À travers les histoires se définissent à la fois les liens et les identités. Les liens s'agrègent donc au sein de réseaux sociaux qui constituent la structure fondamentale du monde social* », (Grossetti & Godart, 2007).

Sur la même longueur d'onde, le sociologue américain Mark Granovetter, alors étudiant de Harisson White, développe le concept d'encastrement relationnel et structural qui maintient le prolongement des relations entre les individus. Il revient sur le lien qui compose le réseau, sur le lien faible qui peut se résumer en de simples connaissances, contrairement au lien fort (intensité et réciprocité de la relation entre agent A et B, une relation soutenu) : « *Beaucoup de notions intuitives sur la "force" d'un lien interpersonnelle devraient être satisfaites par la définition suivante: la force d'un lien est une (probablement linéaire) combinaison du temps, l'intensité émotionnelle, l'intimité (une confiance mutuelle) et les services réciproques qui caractérisent le dit lien. Chacun de ces aspects est indépendant de l'autre, bien que l'ensemble est hautement inter-corrélationnel* », (Granovetter, 1973, p. 2). En définitive, les réseaux de relations fondent le groupe d'acteurs en institutions sociales et économiques.

On s'aperçoit que les travaux des anthropologues de l'école britannique de Manchester et des sociologues américains de Harvard ont constitué l'ossature de la théorie sur les réseaux sociaux comme un champ de recherche. Les travaux pionniers des anthropologues de l'école de Manchester ou des sociologues du groupe de Harvard ont fait émerger tout un ensemble de concepts, de modèles et de recherches empiriques.

Le réseau social est donc conçu comme un outillage théorique et méthodologique permettant la compréhension des entrelacements de liens et les interactions qui y découlent dans un groupe d'individus comme un élément explicatif de leurs comportements et attitudes.

4. VERS UN NOUVEAU PARADIGME ET DE NOUVELLES PERSPECTIVES DE SOCIOLOGIE DES RESEAUX SOCIAUX

Le réseau a, naturellement, un sens sociologique, puisque c'est du groupe qu'il s'agit. D'autres disciplines également en font un objet d'étude aussi (La théorie des graphes liée à la notion de réseau en ce qui concerne l'informatique et les mathématiques). L'analyse des réseaux sociaux repose sur les relations sociales permettant de saisir le groupe telle une entité sociologique avec ses rôles et positionnements au sein des réseaux, la communauté, famille, représentation sociale ou l'entité humaine et organisationnelle où elle est partie prenante. Les relations en réseaux constituent un capital immatériel qui devient, au gré des opportunités et des contextes, capitalisable.

Il est désormais bien utile de citer, parmi les trois formes distinguées du capital par le sociologue Pierre Bourdieu, celui du '*capital social*'. Une notion essentielle pour la compréhension de la construction d'un champ social fait du relationnel et de l'interactionnel. La notion du capital social désigne « *l'ensemble des ressources actuelles ou potentielles d'un agent qui sont liées à un réseau durable de relations plus ou moins institutionnalisées d'interconnaissance et d'inter-reconnaissance* », (Bourdieu, 1980, p. 3).

La notion de réseaux sociaux s'enrichit davantage et suscite, continuellement, de l'intérêt auprès de plusieurs disciplines à la lumière des changements qui s'opèrent à grand pas dans le contexte d'une mondialisation qui avance à grands pas. La notion fait l'objet de réappropriation par des disciplines multiples comme le management, le marketing, l'économie, le commerce, le tourisme et les sciences humaines et sociales en général...etc. Le concept de réseau social constitue un outil inévitable d'analyse et de compréhension pour l'efficacité de toute démarche dans le déploiement de stratégies ayant trait ou comme cible le groupe social où le réseau est fait d'entrelacement de relations entremêlées entre acteurs, le réseau, qui, selon Michel Forcé « *constitue une totalité dont les membres présentent un certain degré d'interdépendance* », (Forcé, 2008).

On s'aperçoit que toute tentative de compréhension des réseaux renvoie systématiquement à l'incontournable héritage qu'a légué l'Analyse des réseaux sociaux (ARS) avec son corpus et ses notions.

L'ensemble des travaux des auteurs cités précédemment ont bien jeté les bases d'une sociologie des réseaux sociaux, un champ qui « *cette sociologie des réseaux sociaux consiste à prendre pour objets d'étude non pas les caractéristiques propres des individus (leur âge, leur genre, leur profession, etc.), mais les relations entre les individus et les régularités*

qu'elles présentent, pour les décrire, rendre compte de leur formation, de leurs transformations, et analyser leurs effets sur les comportements », (Mercklé, (2011).

La 'Sociologie des réseaux sociaux', un titre d'un ouvrage de Pierre Mercklé (2011) où il avance expressément que les travaux pionnier des anthropologues de l'école de Manchester ou des sociologues du groupe de Harvard ont fait émerger tout un ensemble de concepts qui ont jeté les bases et fondements d'une sociologie des réseaux.

La notion de réseau recouvre une importance dans plusieurs disciplines scientifiques, au point de devenir un concept transdisciplinaire et un outil d'analyse et de compréhension du fonctionnement des entités humaines, sociales et organisationnelle. Son importance est primordiale, notamment en sociologie où le réseau constitue un outil explicatif qui possède cette faculté de saisir des dialectiques et des logiques du groupe social dans ses multiples et complexes aspects « *L'analyse des réseaux représente, dans le champ de la sociologie des organisations comme dans d'autres spécialités, une méthode rigoureuse de modélisation inductive de la structure relationnelle* », (Lazega, 1994, p. 314).

Il convient de s'attarder également sur l'étude de Vincent Lemieux et Mathieu Ouimet portant sur l'analyse structurale des réseaux sociaux qui, selon les auteurs, « *porte sur la forme des relations entre les acteurs sociaux, pour la décrire ou pour l'expliquer* », (Lemieux & Ouimet, 2004, p. 9). Les relations orientées entre deux acteurs nommées « arcs » (quand il y a transmission et connexion entre les acteurs) contrairement aux relations non orientées « arêtes ». En définitive, « *l'analyse structurale peut s'exercer sur différents objets, allant de relations de parenté aux politiques publiques...les objets sur lesquels elle porte renvoient toujours principalement à des relations entre les acteurs sociaux, plutôt qu'à des attributs de ces acteurs* », (Lemieux & Ouimet, 2004, p. 97), par attributs, l'auteur entend la classe sociale, âge, sexe...et cetera.

Pareillement pour Alain Degenne et Michel Forse qui, dans un manuel synthétique, reviennent sur les débats qui ont marqué l'analyse des réseaux à travers l'étude des structures sociales dans lesquelles ils évoluent, « *La plupart des sociologues admettent que les comportements ou les opinions des individus sont liés aux structures dans lesquelles ils s'insèrent* », (Degenne & Forse, 2004, p. 5).

Quelques théories explicatives existent également en analyse structurale, elles servent d'outils d'explication pour la compréhension des situations relationnelles. A l'instar de la théorie des liens forts et des liens faibles, il y a la théorie de groupabilité qui explique la facilité de mise en place de relations et d'affinités, avec laquelle les amis des amis se tissent, « *la notion de groupabilité trouve son origine dans les travaux d'un psychologue, Heider*

(1946), et d'un psychologue social, Festinger (1957), qui montrent que, si les éléments A et B ainsi que les éléments A et C sont reliés de façon positive, les éléments B et C le seront également », (Lemieux & Ouimet, 2004, p. 48).

La théorie de la coordination des relations, quant à elle, suppose une connexité des relations des acteurs. La théorie « *postule une exigence de coordination dans les ensembles sociaux où les membres se considèrent inclus par des relations d'appartenance, et considèrent qu'ils sont distincts d'autres ensembles sociaux dans leur environnement. Il peut s'agir de familles, de réseaux de parenté, d'associations volontaires, d'écoles, d'universités, d'hôpitaux, de municipalités et, plus globalement, d'Etats* », (Lemieux & Ouimet, 2004, p. 50).

Il y a aussi la théorie des « trous structuraux » élaborée par Ronald Burt (1992), un trou structural veut signifier un déficit en termes de relation et qui nécessite une intermédiation d'une tierce personne '*tertius gaudens*' qui établira le contact direct, « *Un trou structural désigne l'espace vide entre deux relations dans un groupe : il est une absence de relation. Cette absence de relation entre deux personnes permet à une tierce personne de se placer en intermédiaire et donc de tirer avantage de la situation. Ses avantages sont de trois sortes : un accès plus rapide à l'information (l'information ne suit plus les voies formelles et hiérarchiques de diffusion) ; une information de meilleure qualité (l'information est non redondante de part et d'autre du trou) ; un contrôle sur la diffusion de l'information (l'intermédiaire peut choisir quand et à qui il diffuse l'information)* », (Burt, 2005, p. 1). L'ensemble de ces théories se recentrent autour d'un dénominateur commun qu'est les relations entre acteurs.

Partant de tous les éléments présentés, il devient désormais clair que toute compréhension et explication des phénomènes qui caractérisent le groupe social passe par le réseau social. Les unités économiques et sociales des frontières dans l'exercice de l'informalité fonctionnent comme un réseau, ce dernier est un élément clé et un fil conducteur de la configuration des réseaux composés de chaînes d'individus. Le réseautage de ces unités est appuyé par le partage des gains entre les membres du réseau comme une unité organisationnelle.

SECTION 2

1. LA MOBILITE EN RESEAUX DES UNITES SOCIOECONOMIQUES INFORMELLES DES FRONTIERES

Si l'internationalisation des activités informelles, au-delà des frontières étatiques, est devenue un secret de polichinelle, un aspect demeure toutefois peu élucidé : celui de l'organisation et du fonctionnement, en dehors de toute légalité, des unités socioéconomiques des frontières qui commercent informellement entre elles tout en appartenant à des pays bien différents et séparés par les frontières, terrestre, maritime et même aérienne.

L'informalité transfrontalière repose sur l'importance des réseaux de relations interpersonnelles. Les liens que ces organisations tissent, à l'épreuve du terrain, renforcent et maintiennent le réseau, ce dernier constitue un élément décisif et un fil conducteur inévitable pour accéder à l'environnement de l'activité. Il s'agit de comprendre le fonctionnement du marché à travers l'information, nouer des contacts en intégrant ces réseaux, s'enquérir de l'offre et de la demande...plusieurs éléments sont mobilisables pour tirer son épingle du jeu.

Il est impressionnant de constater que, dans le fonctionnement des activités informelles transfrontalières, des considérations réelles caractérisent le phénomène : primo, c'est une activité qui dure dans le temps et l'espace, pas seulement elle résiste aux obstructions des espaces étatiques différents mais en tire profil ; secundo, le réseau personnel qui se construit en chaîne humaine de personnes est capable de véhiculer et commercer à double sens ; tertio, le phénomène agit, dans la plupart des cas, en cercles extrêmement dangereux et défie toute morale, légalité ou civisme citoyen...

L'informalité transfrontalière dépasse l'espace local et tend, à travers ses canaux et réseaux, vers le supranational. Elle se projette au-delà de la logique spatiale et territoriale des pays. Les unités sociales et économiques ont forgé toute une ingénierie fonctionnelle de commercialisation informelle basée, essentiellement, sur l'entendement et l'agencement relationnel entre les acteurs, les unités et les réseaux. Le phénomène fonctionne en mobilité.

Légitimement, tout un chacun se pose, à juste titre, la question sur ce qui motive et commande réellement ces logiques informelles. Il convient de mentionner que le principal objectif recherché est l'incandescence sociale, le gain facile, en quantité et en un temps court.

Le cosmos de l'informel transfrontalier est loin d'être un phénomène marginal. Les valeurs morales ou citoyennes brillent par leurs absences. Le phénomène s'alimente de plusieurs paramètres et spécificités des marchés dans les différents pays. C'est un système

parallèle qui fait vivre des familles entières des communes frontalières mais qui enrichit les « barrons » à la tête de ces organisations mafieuses. Son action est bien dynamique. Les acteurs gagnent leurs parts et les Etats sont les perdants à des degrés divers. Il convient de ne plus rester passif face au commerce informel des frontières.

Une conséquence de l’informel frontalier est désormais sûre, celle de la perte d’une valeur qui est le fondement de tout développement économique, c’est bel et bien la perte de la valeur du travail dans la société. Les revenus de l’informalité transfrontalière ne viennent pas de la force du travail, ils sont gagnés sans avoir fourni le moindre effort de production. La valeur du travail dans la société est une représentation qui constitue un cadre de référence qui exige une requalification. C’est une valeur déjà fragile, une réconciliation avec cette valeur est un impératif. Les résultats de l’organisme Gallup World Poll qui, dans une étude, établit un constat amer en Algérie d’un désengagement bien élevé, seul 12% des travailleurs algériens sont engagés, 35% désengagés et 53% activement désengagés (Toute la région du MENA souffre de ce phénomène à des degrés légèrement divers, sa moyenne est de 10%)⁴¹.

L’informalité qui caractérise les économies maghrébines ne représente pas seulement un phénomène endogène aux économies de ces pays, il est aussi exogène. Il tend à agir en synchronisation entre plusieurs pays. La région du Maghreb et du Sahel offre une parfaite illustration de cette problématique.

A l’heure actuelle, le contexte économique est marqué par la tendance baissière des prix du pétrole dans le marché international depuis la fin 2014. Cette donne touche de plein fouet les pays exportateurs du pétrole comme l’Algérie, ses revenus en devises proviennent majoritairement de la fiscalité pétrolière. Dans un tel contexte, les responsables multiplient les déclarations sur les pertes sèches causées par la contrebande en milliards. Il y a une prise de conscience propulsée par la conjugaison de deux paramètres, i) la crise financière et ii) le contexte régional sur les frontières notamment au Sahel.

Le phénomène n’est que l’arbre qui cache une forêt, l’informalisation des frontières meurtrit à petit feu l’économie du pays. Le phénomène représente un fléau aux répercussions néfastes sur la société et l’économie nationale. L’informalité dure encore, s’agit-il d’une impuissance de l’Etat pour lutter contre ou de l’inefficacité d’une approche purement sécuritaire sur des frontières aux milliers de kilomètres ? Ces discours sont-ils destinés à la consommation sans lendemain ? En définitive, une solution définitive ne peut être que globale.

⁴¹ State of the Global Workplace, Employee Engagement Insights for BUSINESS LEADERS Worldwide Gallup, 2013, p. 60.

2. LE RAPPORT ENTRE L'ETAT, LA CONTREBANDE ET L'INFORMALITE TRANSFRONTALIERE

Tout un arsenal juridique a été décrété par le gouvernement pour se donner les moyens juridiques en vue de lutter contre l'informalité aux frontières. L'Ordonnance n° 05-06 du 18 Rajab 1426 correspondant au 23 août 2005 relative à la lutte contre la contrebande du Journal Officiel de la République Algérienne Démocratique et Populaire (JORADP)⁴² porte toute une batterie de mesures de répression et de pénalisation du phénomène en durcissant les peines.

Cette loi définit d'emblée ce qu'est la contrebande. L'article. 2, du premier chapitre portant sur les dispositions générales, stipule :

« Au sens de la présente ordonnance, on entend par : a) Contrebande : les faits qualifiés tels par la législation et la réglementation douanières en vigueur ainsi que par la présente ordonnance..., c) Marchandises : tous les produits et objets de nature commerciale ou non et, d'une manière générale, toutes les choses susceptibles de transmission et d'appropriation, d) Moyens de transport des marchandises de contrebande : tout animal, engin, véhicule, ou autres moyens de transport ayant, d'une manière quelconque, servi ou étant destiné à servir au déplacement des marchandises de contrebande. »

Pour impliquer la société dans la lutte contre le phénomène de la contrebande, il est expressément institué dans la loi des mesures qui s'apparentent à une politique de la carotte ou le bâton. De la carotte avec un intéressement pour révélation de faits de contrebande dans l'article. 5 :

« Des intéressements pécuniaires ou autres peuvent être accordés aux personnes qui fournissent aux autorités compétentes des informations conduisant à l'arrestation de contrebandiers. Les modalités d'application du présent article sont déterminées par voie réglementaire », ou encore l'article 28 portant sur la réduction de la peine *« La peine encourue par l'auteur ou le complice des faits de contrebande est réduite de moitié, si, après le déclenchement des poursuites pénales, il a permis l'arrestation d'une ou de plusieurs personnes mentionnées à l'article 26⁴³ ci-dessus. Si la peine encourue est la réclusion à perpétuité, elle est réduite à dix (10) ans de réclusion criminelle ».*

Et le bâton en cas de non-dénonciation de faits de contrebande dans l'article. 18 :

« Est punie d'un emprisonnement de six (6) mois à cinq (5) ans et d'une amende de 50.000 DA à 500.000 DA, toute personne dont il a été établi qu'elle a pris connaissance d'un fait de

⁴² Journal officiel de la république algérienne démocratique et populaire (JORADP) Correspondant au 28 août 2005, 28 août 2005, N° 59, pp. 3-7.

⁴³ Participants à l'infraction. Art.26 : Les dispositions du code pénal concernant les participants à l'infraction et celles prévues par la législation douanière relatives aux intéressés à la fraude sont applicables aux faits de contrebande prévus par la présente ordonnance.

contrebande et n'en a pas informé les autorités publiques compétentes. La peine est portée au double si la personne en question a eu connaissance de ces faits en raison de sa fonction ou de sa profession. ». Le texte s'endurcit encore dans son article 29 en cas de récidive « *En cas de récidive, les peines de réclusion à temps, d'emprisonnement et d'amende prévues par la présente ordonnance sont portées au double. »*

En vue de lutter contre la contrebande, une autorité de tutelle est créée en vertu de l'article. 6 :

« Il est institué un office national chargé de la lutte contre la contrebande, jouissant de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Il est placé sous l'autorité du Chef du Gouvernement » ; Puis des comités locaux de lutte contre la contrebande sont institués dans l'article 9 « *Il est créé, en cas de besoin, au niveau des wilayas, des comités locaux de lutte contre la contrebande opérant sous l'autorité des walis. Lesdits comités coordonnent les activités des différents services chargés de la lutte contre la contrebande. »*

Pénalement, des dispositions sévères sont prises contre la contrebande de marchandises, l'article. 10 :

« Toute contrebande de combustibles, carburants, grains, farine, substances farineuses, denrées alimentaires, cheptel, produits de la mer, alcool, tabac, produits pharmaceutiques, engrais commerciaux, œuvres d'art, patrimoine archéologique, articles pyrotechniques ainsi que de toute autre marchandise, au sens de l'article 2 de la présente ordonnance, est punie d'une peine d'emprisonnement d'un (1) an à cinq (5) ans et d'une amende égale à cinq fois la valeur de la marchandise confisquée. Lorsque les actes de contrebande sont commis par trois (3) personnes ou plus, leurs auteurs sont punis d'une peine d'emprisonnement de deux (2) ans à dix (10) ans, et d'une amende égale à dix (10) fois la valeur de la marchandise confisquée. Lorsque la marchandise, objet de la contrebande, est découverte dans des cachettes, cavités ou tout autre endroit spécialement aménagé à des fins de contrebande, les auteurs sont punis d'une peine d'emprisonnement de deux (2) ans à dix (10) ans et d'une amende égale à dix (10) fois la valeur de la marchandise confisquée ».

La sévérité pénale, surtout concernant l'amende de multiplication, par dix fois, de la valeur de la marchandise confisquée, produit parfois des effets contraires. Dans l'impossibilité de payer l'amende, les contrebandiers continuent de prendre le risque d'exercer la contrebande pour pouvoir payer des amendes astronomiques de plusieurs centaines de millions centimes.

La contrebande à l'aide de moyens de transport est passible d'une peine qui n'est pas des moindres selon l'article. 12 : « *Les actes de contrebande commis à l'aide de tout moyen*

de transport sont punis d'un emprisonnement de dix (10) ans à vingt (20) ans et d'une amende égale à dix (10) fois la valeur cumulée de la marchandise confisquée et du moyen de transport ». Il convient de mentionner que la contrebande, surtout du carburant et produits alimentaires, s'exerce avec des moyens de transport (camions, fourgons, voitures) et même des animaux à l'image de baudets qui sont bien rodés et connaissent, du fait de la routine, les chemins et pistes empruntés pour véhiculer carburants et marchandises.

Presque la même peine est réservée pour la contrebande avec port d'arme à feu dans l'article. 13, c'est-à-dire emprisonnement de dix (10) ans à vingt (20) ans et une amende égale à dix (10) fois la valeur de la marchandise confisquée. Il arrive que les poursuites des contrebandiers par les forces de sécurité terminent avec des échanges de tirs à armes surtout concernant la contrebande de la drogue en quantité.

Plus sévère est encore le texte concernant la contrebande d'armes, l'article. 14 : « *Les actes de contrebande portant sur des armes sont punis de la réclusion à perpétuité.* »

La contrebande, constituant une grave menace, est passible d'une peine aussi sévère, le texte en question persiste et signe dans son article 15 que « *Lorsque les faits de contrebande constituent, de par leur gravité, une menace sur la sécurité nationale, l'économie nationale ou la santé publique, la peine encourue est la réclusion à perpétuité.* »

La confiscation de la marchandise objet de contrebande, les marchandises ayant servi à masquer la contrebande et, le cas échéant, les moyens de transport sont confisqués au profit de l'Etat avec interdiction de sa vente (Arti 16 & 17).

Des peines complémentaires (Art 19) sont prévues également (assignation à résidence, interdiction de séjour, retrait du passeport, interdiction d'exercer la profession ou l'activité, retrait ou suspension du permis de conduire ou annulation avec interdiction de solliciter la délivrance d'un nouveau permis, la fermeture d'un établissement à titre définitif ou temporaire).

3. DECALAGE ENTRE LE DISCOURS OFFICIEL ET LA REALITE DU TERRAIN

Le phénomène de la contrebande s'est développé depuis des décennies au su et a vu de tout le monde. Cependant, la prise de conscience a tardé à voir le jour. Ce n'est que ces dernières années que les responsables dénoncent, avec des estimations avancées, ce fléau sur nos frontières.

L'ampleur qu'il a prise et les coûts astronomiques qu'il fait perdre à l'Etat annuellement y seraient à l'origine de cette prise de conscience. Cette dernière doit s'accompagner par des mesures concrètes pour remédier à ce phénomène, notamment dans la conjoncture actuelle. Seule une stratégie nationale bien réfléchie en vue de mettre en place des programmes avec une coopération intersectorielle est à même de penser les régions frontalières.

Ce n'est un secret pour personne, l'informalité transfrontalière n'est pas une activité occasionnelle, c'est une activité structurée et pour laquelle des acteurs s'adonnent d'une manière journalière. Il s'agit d'une activité structurée, organisée et dont l'exercice est bien planifié et obéit à des règles qui régissent son fonctionnement en réseaux transfrontaliers et supranationaux. Ces réseaux se partagent les profits et les bénéfices, des réseaux qui forgent de véritables unités ou entreprises informelles qui, depuis belle lurette, activent et évoluent dans les espaces frontaliers du Maghreb et du Sahel.

En parlant des Etats, il convient de mentionner également que le phénomène tient et se maintient en s'appuyant sur son ingénierie de fonctionnement en réseaux d'unités socioéconomiques aux frontières mais aussi sur le laxisme des Etats et leurs défaillances à des degrés divers. Il arrive que des agents de gardes-frontières « facilitent » la tâche des acteurs et se font corrompre volontairement. La question peut se poser inversement, en l'absence de politiques de développement qui peuvent contenir la masse des populations des communes frontalières.

Sachant pertinemment que l'Etat n'ignore pas l'existence permanente de ce phénomène. L'Etat ferme-t-il les yeux sur un phénomène pour calmer les tensions au niveau de ses périphéries frontalières ? Le coût de lutte contre le phénomène vaut-il la peine tout en coupant les vivres à des milliers de familles ? Autrement dit, la refonte du système des subventions est de nature à ébranler les équilibres sociaux et que l'effet pervers de ce système qui se manifeste à travers le commerce frontalier est supportable ? Il est légitime de se demander : l'estimation des pertes sèches de ce commerce frontalier n'aurait-il pas pu servir à

développer ces régions ? Des plans de développement des zones frontalières (SNAT) existent pourtant.

En définitive, si les lois de l'Etat paraissent sévères vis-à-vis de la contrebande, la réalité en est tout une autre. Le phénomène ne recule pas, l'Etat est appelé à agir pour atténuer l'ampleur de ce fléau. Le discours officiel doit être suivi par des mesures concrètes car il y va de la crédibilité même de l'Etat qui n'a pas intérêt à s'afficher impuissante à protéger ses frontières.

Les approches sécuritaires de l'Etat sont coûteuses, elles ont montré leurs limites. Il faudrait des solutions globales en ajustant les instruments et les termes d'échanges, ce qui supprimera les traits attractifs d'une bonne partie des produits d'échange de ces activités. Il s'agit désormais de s'attaquer aux causes de la maladie non pas aux symptômes, ce qui ne peut passer sans réformer en profondeur le système des subventions généralisées. Pour les filières qui ne reposent pas sur le système social, une modernisation des systèmes de surveillance des frontières s'impose.

4. LE SYSTEME DES SUBVENTIONS, UN GENERATEUR DE L'INFORMALITE ET D'INEGALITES SOCIALES

Il est bien clair que la motivation principale des acteurs de l'informalité des frontières est d'ordre pécuniaire. Les mécanismes, tel le soutien des prix de quelques produits dans l'ensemble des pays voisins, sont à l'origine d'une partie de ce commerce frontalier. D'autres mécanismes y seraient également incitatifs, néanmoins, une bonne partie des produits, objet de l'informel transfrontalier, est provoquée par les subventions qui attirent les convoitises de capitalisation de l'écart des prix non harmonisées.

Pour tenter une réponse à la question : Qu'est-ce qui est à l'origine de l'informalité aux frontières ? Il suffit d'une observation simple, elle nous oriente droit aux produits, en dehors de la drogue et les armes, qui sont subventionnés par l'Etat.

En grande partie, le carburant subventionné et qui est, en partie, importée de l'étranger car les capacités de raffineries ne couvrent pas, pour l'instant, la demande locale. Ce produit énergétique est largement subventionné. Il profite, en bonne partie, aux populations des régions frontalières voisines. L'Algérie subventionne les régions frontalières du Maroc oriental, de Tunisie occidentale, et du Nord du Mali et du Niger...

Le même constat s'applique sur les produits alimentaires à grande consommation. Les produits de première nécessité appuyés par les subventions et le soutien des prix (le sucre, l'huile, le lait, les pâtes alimentaires, la semoule, les légumes secs, blé et pain...).

La politique des subventions coûte des milliards à l'Etat pour stabiliser les prix des produits mentionnés ci-haut. Ce système est généralisé dans la mesure où il profite à toutes les couches de la société y compris les riches et même les multinationales. De sa vocation initiale d'assister les couches déshéritées de la société, le système de subvention devient le générateur par excellence d'inégalités sociales. C'est un système qui garantit un train de vie appuyé par le trésor public de l'Etat pour, majoritairement, des couches qui n'en ont pas besoin mais qui y profitent. Plus que jamais ce système doit être réformé en profondeur pour qu'il puisse profiter aux seules franges nécessiteuses de la société, et, accessoirement, couper l'herbe sous les pieds des réseaux de l'informalité transfrontalière.

Le contexte actuel de la chute des prix de pétrole incite à la refonte du système des subventions. Le fossé, séparant les classes riches et pauvres, doit être réduit loin de tout populisme. Le soutien des prix à travers les transferts sociaux doit être réorienté pour les nécessiteux, aux seuls nécessiteux. Un consensus semble se dégager dans ce sens.

Le caractère social de l'Etat doit s'actualiser au contexte international. Le présent système des subventions a été utile à l'ère du socialisme et les premières décennies postindépendance, les couches sociales étaient presque toutes nécessiteuses. Or, à l'heure actuelle de l'économie ouverte, il y a un recul de la pauvreté pour une bonne frange de la société, il y a également émergence d'une classe riche et aisée. Il est plus qu'urgent d'alléger le trésor public tout en étant efficace dans le soutien.

La dépense publique ne crée pas de la croissance, ces sommes colossales profiteraient mieux à l'économie en les orientant vers l'investissement, au soutien de la performance du marché de l'emploi. En définitive, il ne s'agit pas de se départir du caractère social de l'Etat, qui est le premier objectif de la déclaration de 1 novembre 1954⁴⁴, mais de donner les moyens à la société de se prendre en charge, à moyen et à long terme. Les économies modernes ne reposent pas sur l'assistanat contreproductif, c'est une véritable révolution sociale, au sens réformiste du terme, qu'il faut amorcer.

La refonte de ce système doit se faire doucement et sûrement, c'est-à-dire graduellement pour éviter des chocs sociaux et des réponses violentes de la rue. Cette refonte doit aller progressivement, vers l'alignement des prix avec les pays limitrophes qui, eux, ne subventionnent que peu ou pas.

L'augmentation légère des prix du carburant, durant les années 2016, 2017 et 2018, est loin d'atteindre le standard régional. Cette augmentation est, en partie, compensée par la dévaluation de la monnaie nationale. Ces mesures prises, restent encore insuffisantes pour atteindre le prix pratiqué par les pays limitrophes et alléger les subventions pour couper l'herbe sous les pieds des acteurs du trafic du carburant. Une digitalisation des cartes d'approvisionnement du carburant pourrait constituer une solution lisse en attendant, à long terme, une harmonisation des prix qui tarde, notamment pour le gasoil dont l'augmentation est presque insignifiante. L'Algérie est saignée dramatiquement à travers ses frontières.

La procuration d'un deuxième salaire conséquent aux nécessiteux pour compenser l'arrêt du soutien des prix des produits alimentaires de première nécessité pourrait bien mettre un terme au trafic des produits alimentaires.

⁴⁴ L'appel de 1 Novembre 1954 au peuple algérien pour se révolter contre le colonialisme a comme 1 but l'indépendance nationale par la restauration de l'Etat algérien souverain, démocratique et **social**.

Partie pratique

Chapitre 4 **Frontière Ouest**

PARTIE PRATIQUE

CHAPITRE 4. FRONTIERE OUEST

Il sera question dans ce chapitre de revenir, en profondeur, sur les soubassements des activités informelles dans la région frontalière Ouest de l'Algérie. Plus exactement, au niveau de la frontière algéro-marocaine. Le présent chapitre reviendra sur les produits, objet de l'informalité des frontières, et les stratégies déployées par les acteurs de ces activités au niveau de l'une des frontières les plus poreuses du pays malgré sa fermeture officielle.

SECTION 1

1. LA FRONTIERE DE L'ALGERIE AVEC LE MAROC

La proximité des pays en Afrique du Nord est une réalité qui s'insère dans une histoire millénaire. À l'époque contemporaine, elle est directement liée à la dé/colonisation et son legs en termes de formation des frontières. La contiguïté entre ces pays est une articulation historique d'une construction géographique qui s'inscrit dans une spatio-temporalité ancestralement conjointe.

Il sera question d'une esquisse sur la formation des frontières d'Etats et les relations qu'entretiennent, notamment l'Algérie et Maroc, puisque c'est de la frontière Ouest qu'il s'agit dans le présent chapitre. L'actualité de l'heure est notre clé d'entrée pour mieux cerner la géopolitique et les soubassements historiques des rapports qui règnent autour de cette frontière et dont la déclinaison ne peut être qu'opérationnelle sur tous les domaines.

1.1. La naissance officielle du tracé frontalier entre l'Algérie et le Maroc

La frontière terrestre partagée entre l'Algérie et le Maroc est un legs d'un long processus historique et politique. Il serait judicieux de marquer une brève introduction rétrospective de ce processus durant l'histoire contemporaine.

Le tracé frontalier terrestre, entre les deux pays, qui est né de l'abîme colonial a fait l'objet de conventions entre le Royaume du Maroc et la République Algérienne Démocratique et Populaire. Selon l'ordonnance n° 73-20 du 14 rabia II 1393 correspondant au 17 mai 1973 portant ratification de la convention relative au tracé de la frontière d'Etat établie entre le Royaume du Maroc et la République algérienne démocratique et populaire, signée à Rabat le

3 djoumada I 1392 correspondant au 15 juin 1972⁴⁵ et couronnée, le même jour, par la Déclaration algéro-marocaine de Rabat ; en application du traité d'Ifrane en date du 15 janvier 1969, de la déclaration commune de Tlemcen du 27 mai 1970, du Communiqué commun de Rabat du 6 juin 1972. Considérant le traité de délimitation conclu à Lalla Maghnia le 18 Mars 1845, en ses dispositions portant délimitation de la frontière algéro-marocaine ainsi que des textes subséquents, notamment la convention du 20 Juillet 1901 et l'Accord du 20 Avril 1902, en leurs dispositions portant délimitation de la frontière entre les deux Etats, le roi du Maroc Hassan II ainsi que le président du conseil de



Figure n°2 : Tracé frontalier de l'Algérie avec le Maroc et le Sahara Occidental cartographié avec Google Earth

la révolution algérienne sont convenus, d'un commun accord, que ladite convention règle définitivement les questions de frontières entre l'Algérie et le Maroc. C'est ainsi que stipulent, dans son article 7, les dispositions de la convention des hautes parties contractantes avant que l'article 9 mentionne l'enregistrement de la convention, dès la mise en vigueur, au Secrétariat général des Nations Unies.

Il est expressément signifié, dans la Déclaration algéro-marocaine du Rabat du 15 juin 1972, que le règlement des problèmes frontaliers est de nature à effacer toute cause de discordance entre les deux pays, avant d'avancer que la qualité des relations de fraternité qui existent entre les deux pays ne saurait ériger la frontière en obstacle. C'est ainsi que le tracé frontalier, entrecoupé du noir et du blanc sur la photo ci-haut, a vu officiellement le jour entre les deux Etats. Il s'étend de la Méditerranée jusqu'à la limite du Sahara Occidental dont la frontière est courte, mentionnée en rouge, située juste au-dessous de celle partagée avec le royaume du Maroc. La frontière entre l'Algérie et le Sahara Occidental s'étend, quant à elle, sur 42 kilomètres⁴⁶ mais pratiquement demeure problématique.

⁴⁵ Journal officiel de la République Algérienne Démocratique et Populaire (JORADP), Conventions et accords internationaux –Lois, ordonnances et décrets, arrêtés, décisions, circulaires, avis, communications et annonces, vendredi 15 juin 1973, n°48, p. 546.

⁴⁶ CIA World Fact book

La frontière séparant les deux Etats, à savoir l'Algérie et le Maroc, est juridiquement officialisée. Une frontière internationale qui s'étend sur 1559 kilomètres (la frontière la plus longue du Nord du pays). En revanche, le conflit du Sahara Occidental, qui demeure sous occupation maroaine, compromet l'avènement d'un Etat indépendant et une issue à un conflit qui fait couler beaucoup d'encre. Il convient également de noter que la frontière terrestre algéro-marocaine demeure fermée, c'est la frontière fermée le plus longtement dans le monde. Il y a une spécificité au niveau de cette frontière à l'Ouest sur laquelle il serait judicieux de s'attarder, par souci d'objectivité, pour faire passer sous la loupe le contexte et le climat politique qui régnet entre les deux pays. La déclinaison des relations entre les deux Etats constitue un déterminant essentiel sur la gestion de cette frontière.

1.2. Contexte général et le conflit du Sahara Occidental :

L'histoire est le laboratoire par excellence de la sociologie, Elle est un outil incontournable sur lequel la discipline s'appuie dans sa mission de mettre l'invisible en lumière. Un bref regard sur l'histoire, toute récente, de la décolonisation de la région nous éclaire sur les origines et, *in fine*, les causes d'un conflit qui sévit au jour d'aujourd'hui dans la région du Maghreb central.

Le dossier du Sahara Occidental en est, depuis plus d'une quarantaine d'années, au centre d'un conflit qui dure encore. Un succinct rappel nous aidera à cerner objectivement le dossier et son *statu quo* intenable, l'exigence d'une solution pacifique à ce conflit est une condition *sine qua non* pour la pacification de la région de l'Afrique du Nord dans son ensemble et de la méditerranée.

Au lendemain du retrait des troupes espagnoles en 1975, le Maroc et la Mauritanie se sont partagés le territoire Sahraoui en vertu de l'accord de Madrid du 14 Novembre 1995⁴⁷. Le 6 Novembre 1975, le roi marocain Hassan II organise une « marche verte », une façade civile d'un envahissement du territoire en question, une résolution 380⁴⁸ en date de même jour, 6 novembre, du conseil de sécurité déplore l'exécution de la marche, il demande un retrait immédiat du territoire du Sahara Occidental de tous les participants à la marche. La

⁴⁷ La déclaration en question stipule dans ses articles 1 et 2 :

1. L'Espagne réaffirme sa résolution, exprimée à maintes reprises devant l'Organisation des Nations Unies, de décoloniser le territoire du Sahara occidental en mettant un terme aux responsabilités et aux pouvoirs qu'elle a sur ce territoire en qualité de Puissance administrante.

2. En conséquence de ce qui précède et conformément aux négociations avec les parties intéressées tenues sur les instances de l'Organisation des Nations Unies, l'Espagne procédera immédiatement à l'instauration d'une administration temporaire dans le territoire, à laquelle participeront le Maroc et la Mauritanie en collaboration avec la Djemââ...

⁴⁸ [http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=S/RES/380\(1975\)](http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=S/RES/380(1975))

cour internationale de justice (CIJ)⁴⁹ pour sa part, rend un avis consultatif invitant à l'organisation d'un référendum d'autodétermination conformément à la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée Générale des Nations Unies pour la décolonisation du territoire. C'est ainsi que la RASD⁵⁰ proclame sa souveraineté sur le territoire du Sahara Occidental qui a été partagé directement par le Maroc et la Mauritanie. Le Front Polisario⁵¹ signe avec la Mauritanie, à Alger en 1979, un accord de paix signifiant son renoncement à ses convoitises d'annexion territoriales sur le Sahara Occidental. Le royaume du Maroc annexe alors l'ensemble du territoire du Sahara Occidental.

Le territoire en question est considéré par l'ONU comme étant non autonome en cause de sa décolonisation inachevée. L'Union Africaine (UA) (ex-OUA), de son côté, considère la RASD comme un Etat africain, membre à part entière de cette organisation en 1982. Le Maroc quitte l'organisation l'OUA, en 1984, pour dénoncer l'octroi d'un siège à la république Sahraouie, il adhère à l'UA en 2016. Une issue pacifique à ce conflit territorial tarde à voir le jour même si un cessez-le-feu, avec l'escalade de la violence et le risque de l'enlisement du conflit, a été accepté en 1991 entre le gouvernement du Maroc et le Front Polisario. Des forces de MINURSO⁵² envisageaient l'organisation d'un référendum d'autodétermination, or, l'échéance est reportée incessamment par les fuites en avant du Maroc, dénonce le Polisario.

En définitive, le *statu quo* demeure fragile, la divergence de visions existe. Alger, dont la doctrine de sa politique étrangère repose, depuis son existence, sur le principe de soutien aux mouvements de libération. Rabat, en revanche, avance un plan d'autonomie que rejette la RASD dans le forme comme dans la fond. Le conflit est inscrit dans l'agenda du système onusien comme étant une question de décolonisation, la communauté internationale n'a pas encore assumé ses responsabilités face à cette question, les Sahraouis demeurent en partie sous occupation et une autre partie comme des réfugiés inscrits dans les fichiers du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR).

Il est à noter que les divergences entre Alger, qui abrite à Tindouf les camps des réfugiés sahraouis, et Rabat est à l'origine de relations moins chaudes entre les deux Etats. Des relations qui devraient passer par un processus de normalisation le moment venu, car les frontières ne peuvent pas demeurer fermées *ad vitam aeternam*. Le dossier du Sahara

⁴⁹ <http://www.icj-cij.org/docket/files/61/6195.pdf>

⁵⁰ République Arabe Sahraouie Démocratique.

⁵¹ Mouvement autochtone qui milite en faveur de l'indépendance du territoire du Sahara Occidental, le front polisario, abrégé de « El Frente Popular de Liberación de Saguia el Hamra y Rio de Oro » qui un mouvement politique et armé qui avait déjà lutté pour libérer le Sahara de l'occupation espagnole, en proclame la RASD.

⁵² Mission des Nations unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara Occidental

Occidental demeure en gestation dans l'expectative d'une issue qui profiterait, pas seulement au peuple Sahraoui, mais à toute la région de l'Afrique du Nord. Sa solution garantirait, la sécurité et la stabilité, déjà absentes dans la région sahélo-saharienne, pour dessiner un lendemain florissant socioéconomiquement avec un projet maghrébin intégré et reporté alors que l'UMA (Union du Maghreb Arabe) peine à se concrétiser.

En définitive, les liens de proximité géographique de l'Algérie et du Maroc et de la parenté sociologique entre les deux peuples sont historiques. Néanmoins, l'attachement de l'Algérie à ses principes historiques, qui fondent sa doctrine en termes de politique étrangère, est perçu d'un mauvais œil par les autorités marocaines. Le conflit oppose le Front Polisario au Maroc. Le conflit en question est l'un des éléments constitutifs de la complexité des relations bilatérales. Depuis la formation des deux Etats, des tensions ont tourné déjà à la confrontation entre les deux pays durant la « guerre des sables ». Ce sont des séquelles historiques, de notre temps, une union maghrébine comme un ensemble géopolitique s'impose dans un monde multipolaire dont les équilibres mondiaux se fondent sur les entités régionales bien conçues.

1.3. La frontière terrestre algéro-marocaine fermée et postes de contrôle terrestre existant :

La réalité de la frontière terrestre algéro-marocaine est marquée par la sempiternelle problématique de la fermeture qui remonte à 1994. Suite à l'attentat terroriste qui a ciblé l'hôtel Atlas-Asni de Merrakech un certain 23 aout, le Royaume du Maroc, qui n'a pas caché ses soupçons quant à l'implication des services de



Figure n°3 : Photo qu'on a prise au niveau de la frontière depuis un village frontalier du côté de l'Algérie

sécurité algériens dans la planification de l'attentat, a pris unilatéralement la décision d'imposer un visa aux ressortissants algériens. En guise de réponse, l'Etat algérien, en imposant une réciprocité de visa, a fermé la frontière terrestre. Les autorités marocaines ont revu leur position avec la levée des formalités de visa d'accès au territoire marocain pour les citoyens algériens en juillet 2004, l'Algérie a appliqué la réciprocité en 2005 en levant à son

tour le visa aux ressortissants marocains. Cependant, la frontière terrestre demeure fermée malgré les incessantes demandes des autorités marocaines et du Roi chérifien Mohammed VI.

Les autorités algériennes conditionnent, la réouverture des frontières à l'arrêt des hostilités de la partie marocaine, une collaboration franche pour mettre fin au diversement de la drogue sur le territoire algérien tout en découplant la position algérienne à propos du Sahara Occidental des relations bilatérales algéro-marocaine.

Il est bien clair que le contentieux de la fermeture de la frontière est loin de connaître son épilogue. Il obéit à des enjeux géopolitiques, sécuritaires et économiques. La frontière ne s'est ouverte qu'exceptionnellement⁵³, sinon, la fermeture est même renforcée avec le creusement de tranchées en 2013 par la partie algérienne pour freiner l'hémorragie de la contrebande et sécuriser la frontière des réseaux de trafiquants hyperactifs de cannabis. (Deux postes de sécurité sur la photo, le drapeau marocain est visible). Le Maroc a, de son côté, construit une barrière grillagée. Ça reflète un climat qui est loin de la sérénité et la normalité.

Il existe trois principaux postes frontaliers terrestres au niveau de la frontière Ouest. Primo, Boukanoun en est le premier, nom d'une ville de Tlemcen se trouvant à la frontière algéro-marocaine ; Boukanoun est situé juste en face de Ahfir, une ville marocaine ; Secundo, il y a le poste terrestre de Maghnia Akid Lotfi, La ville marocaine Oujda lui fait face ; Tercio, il existe le poste frontalier terrestre Akid-Abbas. Chaque poste frontalier dispose de postes avancés qui coordonnent la surveillance sur le long du tracé frontalier.



Figure n°4 : Photo qu'on a prise du poste terrestre de Maghnia 'Akid Lotfi'

⁵³ Selon un responsable des douanes de Maghnia, La frontière algéro-marocaine a fait l'objet d'ouvertures spécialement, au moment de passage d'un convoi d'aide humanitaire pour la bande de Gaza (Palestine) alors sous l'agression de l'occupant israélien, lors d'un tremblement de terre ayant touché la région de Boumerdes en Algérie ainsi que lors d'un passage d'une délégation Qatarie avec escorte exceptionnel pour ouverture.

2. L'INFORMALITE AU NIVEAU DES FRONTIERES : VERS UNE NOUVELLE IDENTITE DES ESPACES SOCIAUX FRONTALIERS ? OU UNE FORME D'UNE AÇABIYYA⁵⁴ ERRANTE ?

Le quotidien des régions frontalières se décline à travers une représentation apparente illustrée par ses dimensions géographiques et culturelles partagées viscéralement entre deux pays. Ce rapprochement conduit à s'interroger véritablement sur la formation d'une entité aux caractéristiques à part entière, une sorte d'une représentation commune héritée, à travers les âges, d'un quotidien des habitants de deux pays en interaction continue et en interférence sans répit.

Les passerelles culturelles forgées et héritées jouent naturellement un rôle dans la construction et la composition des liens sociaux. Ces liens partagés se propulsent inlassablement dans le temps et dans l'espace sous forme de pactes socioculturels et de traités à caractère économique. Ces dynamiques économiques se traduisent, dans le cas des frontières algériennes, sous forme d'une employabilité dans des unités informelles à but lucratif. Il y a capitalisation des rapports qui se constituent en réseaux. Toute une chaîne d'individus se hiérarchise verticalement à l'intérieur.

Un déploiement de stratégies des acteurs rend fonctionnelle la logique informelle transfrontalière qui dure dans le temps et résiste au blocage des espaces. Cette informalité s'alimente des pénuries et agit en fonction de la conjoncture et de la particularité géographique. Un système parallèle alternatif qui n'est pas marginal et qui met en lumière les défaillances de l'Etat face à la perméabilité physique de ses limites frontalières et géographiques, son autorité est menacée par le renforcement des réseaux et des organisations qui obéissent à des logiques qui dépassent le local ou le périmètre national.

Pour voir plus clair empiriquement, l'espace de Maghnia, comme champ d'investigation, situé à la frontière algéro-marocaine, nous a servi d'un terrain empirique d'observation et de recherche sur la cosmogonie frontalière. Dans les régions frontalières se compose et se recompose la personnalité des habitants en connexions interminables avec un construit social d'un pays limitrophe. Ce rapprochement induit des postures différentes et impose des stratégies de vie fonctionnelles aux allures bien distinctes par rapport aux territoires intégrés au centre du pays. Les comportements et les postures vis-à-vis des

⁵⁴ La 'açabiyya' représente l'un des concepts cardinaux de la théorie Khaldunienne. Ibn Khaldûn est un sociologue et historien maghrébin, on peut imprimer à ce concept différentes orientations liées à la cohésion sociale, à l'esprit du corps social, il représente la clé de sa sociabilité et les dynamiques qui accompagnent ses transformations politiques et ses mutations sociales.

institutions de l'Etat se diffèrent manifestement et prennent des apparences qui pourraient mettre en cause l'appartenance à un espace.

Il n'existe pas de particularisme indifférent ou d'un ressentiment vis-à-vis de l'espace national auquel appartiennent les régions frontalières de l'Ouest. Cependant, il existe un modèle de contrat social subsidiaire à la formalité, ce dernier est pensé informellement et capitalistiquement. Ce type de contrat est la résultante d'une conjugaison de facteurs endogènes, qui s'héritent systématiquement des liens composés et qui fonctionnent continuellement, et exogènes liés à la coexistence, à portée de quelques kilomètres, de deux marchés, chacun son pays de production, de commercialisation des biens et services avec un différentiel de plusieurs paramètres.

Le mouvement de mobilité-commerce transfrontalier amorce un rapprochement transversal historiquement. Il constitue une force centrifuge non inertiel à l'inter-mutation culturelle. On s'aperçoit, à première vue, de similitudes linguistiques et phonétiques entre l'arabe populaire et dialectal des habitants de Maghnia et des marocains au point où les uns se font passer pour des autres dans leurs mouvements d'échanges, de commerce et d'immigration clandestine. Le rapprochement géographique est un facteur favorisant le rapprochement socioculturel.

Un graffiti qu'on a vu sur les murs de Maghnia illustre ce rapprochement effectif. De par le dialecte populaire de la langue arabe rythmé avec les accents du dialecte marocain, il existe y compris les traces de la langue espagnole dont la présence dans l'Oranais est bien réelle. On a bien noté l'usage de la 'Jota' espagnole dans la pratique langagière à Maghnia, comme 'Rojo' pour rouge et



Figure n°5 : Photo d'un graffiti qu'on a prise à Maghnia

'Viejo' pour vieux, à titre illustratif, la photo qu'on a prise dans laquelle est écrit 'Niño Algerino', même avec une rotation entre le 'l' et le 'r', l'expression signifie 'Enfant algérien'.... Il y a de la matière première, des variantes linguistiques et des particularités discursives que se doit d'explorer la sociolinguistique urbaine.

Une sorte d'un héritage se forge dans la périphérie frontalière. Des liens de parenté et d'amicalité se tissent naturellement du fait de la contiguïté géographique. La perméabilité et la connectivité des populations offrent des opportunités d'échange et de commercialisation

qui s'intensifient au gré des contextes. C'est un modèle de composition et d'affirmation des unités humaines sur des pactes de parenté, de commerce transversal, de vivre-ensemble et d'intégration basés sur des intérêts réciproques... La 'açabiyya' pourrait constituer un élément de compréhension des compositions des réseaux sociaux qui s'approprient les espaces-frontières.

La logique dans les espaces mouvementés en interaction continue tend au dépassement des tracés interétatiques. Tel est le constat de la frontière Algéro-marocaine qui est, paradoxalement, fermée mais dynamique et opérationnelle commercialement, culturellement et socialement.

L'appropriation des espaces frontaliers et des opportunités qui en découlent engendre des constructions spatiales aux enjeux locales et régionales. Ces constructions de groupements influencent les pays environnants et qui se meuvent interminablement (passage clandestin, contournement des règles, matérialisation de passage par la corruption et la contrebande, des tensions qui éclatent et des ressentiments de marginalisation...). Autant de facteurs qui peuvent attenter l'Etat et son autorité en la fragilisant. L'Etat doit mobiliser une politique de gestion de espaces frontaliers, ces derniers sont le ciment d'appartenance à l'espace national et peut constituer un moteur de croissance et un territoire apaisé et intégré.

En définitive, la cosmogonie frontalière revêt une importance cruciale qui mérite des études actualisées au regard de l'importance des enjeux qui se dessinent. Les dynamiques des régions frontalières s'extrapolent avec des répercussions directes sur la société, l'économie et l'Etat. Autant de réflexions qu'une sociologie des frontières pourrait prendre en charge.

3. L'INFORMALITE TRANSFRONTALIERE OU LA SUBVERSION DES FRONTIERES

Les études se multiplient sur l'économie informelle en Algérie d'une manière remarquable, néanmoins, le phénomène a de multiples facettes qui sont très peu explorées, à l'image de l'informalité qui s'internationalise à travers les frontières terrestre et maritime. Les frontières sont animées par des circuits parallèles de circulations d'objets et de personnes (marchandises de la contrebande et émigration illégale), il s'agit d'un processus d'informalisation internationalisée des frontières qui prend de nouvelles formes. C'est une véritable subversion des espaces frontaliers. Les régions frontalières doivent être incessamment étudiées dans leurs transformations et évolutions.

Les représentations et pratiques des acteurs de l'informalité transfrontalière mettent en évidence l'élasticité et la mobilité dans les zones frontalières. Les espaces frontaliers sont en mouvement, ils sont liés par des liens qui remontent à plusieurs décennies de cohabitation et de voisinage. Les liens de commercialisation à travers des activités informelles des unités économiques et sociales en sont notre principal angle de saisissement et d'analyse. C'est un phénomène qui s'est développé en marge des institutions de l'Etat, les réseaux marchands transfrontaliers et les activités informelles à l'Ouest de l'Algérie, exactement à la frontière algéro-marocaine est notre premier champ d'investigation empirique.

3.1. Des jeunes à la conquête des convenances des espaces-frontières

Des enquêtes ont été effectuées au niveau de la frontière Ouest. En plus des observations et collecte d'informations, des entretiens, notamment semi-directifs, ont été effectués avec cinq acteurs qui s'adonnent à l'informalité des frontières. Il s'agit de trois acteurs qui activent à Maghnia⁵⁵. Le premier, natif et résident de la région, est un contrebandier polyvalent depuis sa tendre enfance ; le deuxième est de la région du centre du pays qui s'est installé à Maghnia pour y activer comme contrebandier avant de se spécialiser comme passeur d'émigration clandestine ; le troisième, venu d'une région intérieure de l'Algérie, a exercé y compris dans la drogue. Cette différence dans l'exercice de l'informalité a pour but de nous permettre de saisir les différentes branches d'activités touchées par le phénomène et son étendu. Pour comprendre le mode de distribution des marchandises de la

⁵⁵ Une ville frontalière, Maghnia est une commune de la wilaya de Tlemcen en Algérie, elle est située au nord-ouest de la wilaya de Tlemcen, elle est à 39 km de Tlemcen et à 20 km à l'est d'Oujda (Maroc).

contrebande. On a pu enquêter avec deux commerçants de Bejaia⁵⁶ qui, pour leur commerce, se ressource en marchandises de contrebande auprès de l'un des enquêtés-résidents de Maghnia. Ces deux commerçants nous ont bien servi de passerelle pour rencontrer et collecter des informations dans un climat apaisé et confiant avec un des contrebandiers de Maghnia. L'intérêt pour nous, d'entretenir avec ces deux commerçants, est de comprendre les motivations mais aussi les stratégies qu'ils déploient pour s'alimenter en produits de contrebande depuis la frontière algéro-marocaine qui se situe à plus de 780 kilomètres. Globalement, on aura une idée pas seulement sur l'informalité à la frontière mais aussi son étendue qui touche aux régions centres et intérieures du pays.

3.2. La frontière algéro-marocaine, une zone de libre-échange informel

Il s'agit pour nous, à travers le récit des profils entretenus, d'analyser la composante de l'informalité dans les communes frontalières et les stratégies déployées par ces acteurs confrontés à un vécu difficile socioéconomiquement. Ce sont des jeunes désœuvrés qui se jettent, en dehors de toute légalité, dans une activité pour pouvoir gagner, un tant soit peu, leurs vies dans la mesure du possible. En revanche, certains barons de l'informalité des frontières, y sont pour accumuler des richesses facilement et en peu de temps.

« Le trabendo est une activité visible, quotidienne, approuvée autant par les trabendistes que par les gardes-frontières, la douane et les autres acteurs officiels censés surveiller la frontière. Ainsi, vivre dans cet espace suppose d'être en mesure de transgresser la loi, de disposer du bon contact pour se prémunir du danger de saisie de marchandises » (Moussaoui, 2015, p. 118).

Des jeunes s'adonnent à l'informalité sur la frontière Ouest et au 'Trabendo' dans la région de l'Oranais en général (l'oranaïen ayant la ville d'Oran comme capitale regroupe Tlemcen, Mostaganem, Ain-Temouchent et Rélizane). Etymologiquement, l'origine de mot Trabendo selon le Wikipédia⁵⁷ « est un mot né en Algérie et qui est tiré de l'espagnol « contrabando » signifiant contrebande, un des termes d'économie informelle où toutes les activités économiques qui échappent à la réglementation et au contrôle de l'État ».

L'appellation de Trabendo, qui est familière dans la pratique langagière en Algérie, renvoie à toute pratique de contrebande et d'activités informelles transfrontalières, une activité pratiquée en Algérie depuis des décennies (contrebande sur les frontières ou à l'aide

⁵⁶ Bejaia, anciennement *Bougie*, est une ville côtière située à 180 km à l'est d'Alger, dans la région de Kabylie au centre du pays, c'est pour dire que les marchandises des activités informelles des frontières alimentent des régions limitrophes mais, plus loin encore, au centre et sud du pays

⁵⁷ <https://fr.wikipedia.org/wiki/Trabendo>, consulté le 15 janvier 2016.

de la valise pour l'approvisionnement depuis des pays géographiquement proches comme les pays européens de la rive nord-méditerranéenne et la Turquie).

Les acteurs transnationaux de l'informalité transfrontalière se réfugient dans ce circuit parallèle d'une économie qui n'arrive pas à les contenir. Ils s'activent pour s'affirmer et dénicher une place qu'ils n'ont pas pu trouver dans la formalité et auprès des institutions de l'Etat. Dès lors, l'informalité constitue pour eux une opportunité d'affranchissement du désœuvrement et un espace d'affirmation et de réponse aux exigences sociales pour construire un projet de vie en cumulant un capital conséquent.

Les communes et régions frontalières globalement constituent des espaces qui sont régentés par d'autres déterminants que les espaces intérieures du pays. En étant sur une région avoisinant le Maroc, l'environnement offre des réalités sociales et économiques attirantes pour l'activité informelle. Le déterminant essentiel des flux d'acteurs de la contrebande est, sans l'ombre d'un doute, le différentiel de prix appliqués de part et d'autre du tracé frontalier et l'offre et la demande. Le saisissement des opportunités de la géographie par la perversion des espaces-frontaliers algéro-marocains, ce qui permet aux acteurs de l'informalité transfrontalière des deux parts de tirer profit des écarts de prix pour en bénéficier.

L'inertie de l'Etat face à un phénomène qui se développe depuis des lustres a fait de la frontière Ouest de l'Algérie un vaste marché informel. Cette frontière est réputée par son attraction et attire des jeunes de plusieurs autres régions qui exercent dans l'informalité. L'extra-légalité qui caractérise l'organisation du commerce transfrontalier qu'exercent des acteurs représente une issue fonctionnelle de sauvetage du chômage pour les uns et un raccourci pour l'accumulation pour les autres. A l'ouest algérien et principalement au niveau des zones frontalières, l'informalité sévit avec dynamisme pour capitaliser en retombées économiques informelles les écarts des prix.

Les frontières sont un élément de stabilité et de déstabilisation. Les vocations et les potentialités de la région frontalière nécessitent une attention particulière, à défaut d'un emploi stable, l'acteur s'adonne volontairement à l'activité informelle pour gagner sa vie et offrir ses services aux barons qui, eux, sont dans une logique d'accumulation.

Les hautes autorités doivent prêter une attention particulière aux régions frontalières, il y va de la stabilité et de la cohésion du territoire dans sa globalité. L'Etat a intérêt à renforcer les programmes d'exploitation des terres agricoles et de mettre en place un tissu industriel qui créera une dynamique économique de manière à contenir les populations locales. Sans cela, le chômage sévira et l'informalité constituera, inévitablement, le refuge qui accueillera les jeunes désœuvrés et en proie à toute forme d'exclusion sociale.

SECTION 2

1. ESPACES DE PRATIQUES INFORMELLES ET MOTIVATIONS DE SES ACTEURS.

Nous allons tenter un regard analytique sur la nature des marchandises qui font l'objet, dans les deux sens, de l'informalité transfrontalière dans la frontière algéro marocaine.

1.1. Le marché couvert de Maghnia et celui de Zaouïa : Monographie d'un espace- marché informel à la frontière Ouest :

La collectivité territoriale de Maghnia et ses environs constituent le cœur battant de l'informalité dans l'Ouest algérien. C'est une région d'un dynamisme informel inouï qui alimente les régions du centre, Sud-ouest et même de l'Est de l'Algérie.

Écoutons Mohammed Amine, un habitué de l'informalité à Maghnia. Durant l'une des pénuries de lait en sachet, il a fait le déplacement à l'autre côté de la frontière, c'est-à-dire à la première commune marocaine, pour en acheter des sachets de lait produits en Algérie. Ceci renseigne sur le dynamisme et l'intensité des activités informelles qui animent la frontière Ouest de l'Algérie.

Maghnia représente l'Eldorado de l'informalité aux frontières de l'Ouest. La frontière, en dépit de sa fermeture juridique, est devenue, au fil du temps, une passoire. Le trafic et l'informalité sont légion dans cette région frontalière.

Le marché couvert de Maghnia et les commerces de la ville ainsi que le marché de Zaouïa donnent l'impression qu'on se trouve sur le territoire marocain. Pratiquement toutes les marchandises en vente proviennent du Maroc, elles sont acheminées informellement vers les régions frontalières à l'image de Zaouïa et Maghnia, elles seront par la suite vendues sur les lieux et emmagasinées pour alimenter les marchés de l'intérieur du pays, tous produits confondus.

Des commerçants, du centre et régions intérieures du pays, font le trajet jusqu'à Maghnia pour s'alimenter, en gros, en marchandises à bon prix. Également, nous avons rencontré des jeunes des autres régions d'Algérie qui se déplacent à la frontière pour travailler comme acteur. Ces groupes de jeunes louent ensemble une maison ou en font des chalets des auberges un gîte, à l'image de l'auberge el Cheikh Bouamama, au centre-ville de Maghnia où nous nous sommes logés avec des dizaines de jeunes et moins jeunes de plusieurs régions du pays. Ces jeunes qui provenaient de plusieurs régions du pays ont trouvé abri et activité au niveau de la zone frontalière de l'Ouest. Pour ces nombreux jeunes désœuvrés, leurs projets pour une vie active sont associés fréquemment à une tentative de recherche de ce qu'offrent les convenances de la région frontalière. Il s'agit pour eux de dépasser leurs situations de

chômage à travers l’informalité. Nombreuses sont les familles de la région frontalière qui vivent ou s’appuient sur les revenus de l’informalité des frontières.

Il sera question de passer en revue la nature des échanges commerciaux transversaux qui s’effectuent sur la frontière algéro-marocaine dans les deux sens.

Il convient de mentionner que les données et informations que nous présenterons sont le fruit d’un travail empirique mené durant le mois de Mars 2014. Ce travail du terrain est fait d’entretiens et d’observation sur la frontière Ouest à Tlemcen, à Maghnia et le marché de Zaouïa.

Le marché de Zaouïa est connu de tout le monde. Il représente une sorte d’une plaque tournante d’où se ressource notamment les commerçants de gros. Dans des locaux fermés, ils vendent en grandes quantités. Les petites ventes s’exposent publiquement aussi bien à Zaouïa qu’à Maghnia.

1.2. Pourquoi s’exerce-t-on dans la contrebande ?

Mohamed Amine, un acteur polyvalent et chevronné. Il exerce dans l’informalité depuis une dizaine d’années. Sans formation ou études supérieures. Il est originaire de Maghnia où il a vécu et vit lui et sa famille, son un père est physiquement handicapé. Mohamed Amine a même monté son projet de vie, une boucherie qu’il a financée à l’aide de l’argent qu’il a gagné dans l’informalité, il continue à y exercer occasionnellement encore. Il déclare à propos des motifs qui l’ont exhorté à exercer informellement le commerce transfrontalier :

« Il n’y a pas de ‘khedma’ (boulot) ici (sur la frontière), il n’y a que la contrebande... il n’y a que la contrebande qui fait gagner d’argent pour faire une vie, mais ce n’est pas tout le monde qui travaille dans la contrebande car l’activité contient des risques énormes, ‘wa3ra’ (c’est difficile) ... voilà comment la vie sur les frontières est faite, il y a trop de monde ici et l’emploi, par contre, manque. Il n’y a pas des usines à Maghnia qui embauchent, on est en crise difficile, si je trouvais par exemple un emploi dans une usine comme salarié je ne risquerais pas mon être pour travailler dans la contrebande, notamment pour nous, les petits commerçants, qui gagnons peu comparativement à ceux qui ont ‘lektaf’ (littéralement veut dire épauler, il entend par ce qualificatif les gens ayant de l’argent et proches influents), les moyens de transport et argent pour travailler en quantités importantes ».

Les acteurs de l’activité en question se divisent en deux catégories, la première représente la majorité de ceux qui exercent pour gagner un tant soit peu de quoi vivre ; en revanche, la seconde catégorie constitue les ‘boss’ de l’activité aux moyens colossaux et

disposent de réseaux « d'acteurs-employés », ils ont des relations y compris parmi les services de sécurité pour les uns et bénéficient de leur connivence à coups de pots-de-vin comme un mécanisme corruptif.

Ces grosses-têtes de l'informalité sous-traitent les tâches aux simples acteurs. Les processus d'approvisionnement et d'acheminement de la marchandise se caractérisent par une parcellisation des tâches dans les différentes étapes (Achat, le transit de la marchandise et son transport, sa distribution...). En définitive, les acteurs de l'informalité des frontières sont à catégoriser entre :

Primo, il y a des acteurs qui sont installés dans une logique de subsistance. Ils représentent ces milliers de chômeurs originaires aussi bien des régions frontalières ou d'autres régions du pays. Cette catégorie ne dispose pas de capital matériel, social ou symbolique, ses acteurs offrent leurs services techniques pour l'exécution des opérations d'achat, de transport et d'acheminement de la marchandise.

Secundo, il y a les grands acteurs qui sont les tenants ou les « boss ». Cette catégorie est dans la logique d'accumulation. Ses acteurs possèdent les moyens et le capital important. Ils sont les grands bénéficiaires car ils détiennent de quoi investir en quantités importantes. Ils gagnent beaucoup en l'espace d'un temps insignifiant. Ils ont des réseaux et des acteurs pour qui ils sous-traitent les tâches. Ils sont aussi influents et disposent de capital social, ils jouissent des connivences y compris parmi les corps sécuritaires de l'Etat.

Pour la question du genre, il convient de mentionner que les acteurs de l'informalité au niveau de la frontière algéro-marocaine sont à majorité masculine, notamment pour les produits en partance d'Algérie. Nous avons rencontré une jeune fille qui active dans les réseaux d'émigration clandestine en partance d'Algérie, elle-même fait passer informellement des vêtements depuis le Maroc, mais c'est un cas rarissime si ce n'est l'exception qui confirme la règle. En résumé, ce sont des jeunes désœuvrés face à un environnement économique rigide, ils sont sans perspectives, ils sont d'un profil, majoritairement, sans études ou formations prisées sur le marché du travail.

2. L'INFORMALITE SORTANTE DEPUIS L'ALGERIE :

Nous tenterons de présenter dans le présent titre la composante des produits, objet de l'informalité, et ce, dans son sens sortant d'Algérie vers le Maroc. Il s'agit de passer en revue la marchandise algérienne prisée par les réseaux d'acteurs et se fait fuiter informellement vers le marché marocain. Toute une liste de produits et de marchandises.

2.1. Le trafic du carburant, l'activité la plus pratiquée

Le carburant, subventionné par l'Etat algérien, coûte 6 fois moins cher comparativement aux prix pratiqués au Maroc. Il se fait vendre au Maroc beaucoup moins cher que celui de leurs stations-service. Le trafic du carburant est une activité qui fait rage dans la zone frontalière Ouest. Le dynamisme de cette filière est à l'origine des pénuries fréquentes et des chaînes interminables dans les stations-service. Cette seule activité du carburant fait perdre des sommes colossales à l'Etat algérien.

La proximité géographique est pervertie par des pratiques illégales informelles. Le cas de la zone frontalière algéro-marocaine en est l'illustration parfaite. L'informalité a dépassé les limites de simples échanges commerciaux entre groupements humains liés historiquement et par des liens de parenté, elle est devenue une activité dynamique qui occasionne des pertes très importantes. Les proportions démesurées prises par le trafic du carburant sont les plus désastreuses pour l'économie.

Le trafic transfrontalier de carburant constitue le lourd de l'informalité à l'Ouest. Il est aisé de constater, même sans estimations précises, que plusieurs dizaines de milliers de litres se font fuiter quotidiennement par ce trafic. Pour ce faire, tout un processus est mis en place. Ce processus commence par des navettes vers les stations-service pour se ressourcer en carburant ; par la suite, ce carburant sera emmagasiné, dans des locaux et dans des bidons de 20-30 litres. Dans le langage sémantique des acteurs de cette filière, on appelle les gens qui remplissent cette fonction et s'alimentent des stations-service comme « *des Hellaba* » (L'expression renvoie, comme elle signifie en arabe déjà, à l'action de traire le lait d'une vache pour abreuver leurs bidons et homologues marocains qui le revendent dans des locaux ou en bidons sur les trottoirs), la vache est représentée par la station-service du carburant dans ce cas de figure, c'est une des fameuses expressions que contient le langage quotidien des régions frontalières.

En arrivant dans la commune de Maghnia, à première vue, on s'aperçoit d'un type de voitures qui circulent dans la ville. Ces véhiculent sont utilisés pour remplissage de leurs

réservoirs en carburant tout au long de la journée au niveau des stations-service. Ces voitures sont des moyens de transport, leurs réservoirs peuvent porter d'importantes quantités de litres de carburant. Il s'agit majoritairement des Mercedes, des Renault 19 et 21, des Peugeot 405 et des camions semi-remorques ..., il arrive même que des réservoirs de carburant subissent de l'extension pour augmenter leurs capacités à contenir un volume plus important.

Le mode opératoire débute pas le stockage des quantités de carburant vidés dans des bidons et emmagasinés à proximité de la frontière. Des mulets par dizaines sont utilisés comme un moyen de transport pour acheminer le carburant à l'autre côté de la frontière. Ces mulets rodés connaissent, car habitués, les chemins et les pistes à emprunter pour atteindre la région frontalière marocaine. Chaque animal se fait porter six bidons.

Cette activité est intense, elle est à l'origine des pénuries en carburant, de l'agression des pompistes et des interminables chaînes dans les stations-service et dont sont victimes les populations de ces régions, et ce, jusqu'au chef-lieu tel que Tlemcen, Sidi-Bel-Abbès.... L'Ouest algérien est une région qui saigne au niveau de son tracé frontalier, c'est à la fois une frontière fermée mais une véritable passoire traversée par les réseaux de l'informalité des frontières du Nord à son Sud.

Il convient de mentionner qu'après le creusement des tranchées par les autorités algériennes, les acteurs rencontrent, dans les premiers temps, des difficultés. Ils arrivent par la suite à contourner l'entrave en mettant des passerelles de bois pour acheminer les bidons. Le grillage érigé par les autorités marocaines se fait couper tout simplement. L'activité en question n'est ni saisonnière ni occasionnelle, elle est pratiquée abondamment, du plus jeunes au père de famille.

Cette filière constitue une des principales sources de revenus, son exercice ne nécessite pas de capital à investir ni de moyens de transport important, elle ne nécessite pas un local non plus pour la revente, c'est une activité qui est à la portée de tous, il suffit de remplir et remettre les bidons pour encaisser.

Les chômeurs non insérés dans le marché formel productif s'emploient dans l'informalité, notamment du carburant. Mohamed Amine récapitule à propos du trafic du carburant, une activité rentable à temps et sans risques de perdre ou se faire multiplier par dix le moyen de transport et le produit comme la loi le stipule :

« Lmazout bayen rabej rbeh (Le carburant c'est clair, ça gagne assurément), je fais le plein de ma voiture, je décharge dans mon garage et je fais passer pour l'autre côté de la frontière au moyen des animaux, des ânes, jusqu'au Maroc où je vends et rentre chez moi,

parfois je délègue quelqu'un qui fait le boulot de transiter le carburant en le payant bien sûr, je le vends à 1200 Da pour un bidon de 20 litres d'essence ».

2.2. Les produits alimentaires subventionnés et à large consommation

Les produits alimentaires à large consommation sont subventionnés par l'Etat algérien. Ils sont touchés de plein fouet par les pratiques informelles. L'écart des prix entre les produits algériens subventionnés et ceux du Maroc en est la cause de ce genre de trafic. Les produits alimentaires de production algérienne coûtent entre 20% allant jusqu'à 50 % moins comparativement aux prix pratiqués au Maroc. On peut lister les types de produits par ordre d'importance :

L'huile, le sucre, la farine, le pain et le lait notamment en poudre mais aussi en sachets, le fromage, le yaourt, il y aussi le café, les petites boites de jeu de fruits, la lentille cultivée et le haricot sec, le riz, le café, la semoule ainsi que les pâtes alimentaires et conserve de tomates...et cetera. Ces dizaines de produits agro-alimentaires de consommation nutritive font l'objet des activités informelles de l'Algérie vers le Maroc.

Un ministre algérien n'a-t-il pas déclaré que plus de deux milliards de dollars le coût de la contrebande qui passe à l'autre côté de la frontière marocaine en carburant et denrée alimentaire... ? Un laisser-aller algérien est également frappant. Est-il motivé pour calmer le front social ? D'autant plus que le coût de la lutte contre le phénomène est important, et mobilise armée, gendarmerie, douane, justice, police et d'autre service...

2.3. Produits pharmaceutiques, cosmétiques, cigarette, électroménagers et bétail

Le secteur des produits pharmaceutiques est également touché par les activités informelles. Plusieurs marques de produits pharmaceutiques sont prisées, le fil de chirurgie qui se récupère des hôpitaux. Le plus préoccupant est la connivence de quelques vendeurs-pharmaciens et quelques malades qui, au lieu de consommer leurs quantités de médicaments tranquillisants et psychiatriques, ils la revendent comme psychotropes. Elles circulent dans tous les sens et s'intensifient même selon les statistiques officielles.

Egalement, il est question de revenir sur le trafic de la cigarette algérienne. Elle coûte moins car légèrement fiscalisée en Algérie. Elle est prisée de l'autre côté de la frontière. Les produits cosmétiques pareillement, mais à des degrés moins importants, ne font pas l'exception.

L'électroménager n'échappe pas à l'informalité. Des climatiseurs, ventilateurs, micro-ondes, mixeurs et plusieurs types d'objets de cuisine qui se font passer de l'Algérie vers le Maroc.

La contrebande de bétail sévit au niveau des frontières d'Algérie. Des troupeaux de vaches, moutons et chèvres sont transités par les passeurs, et ce, de l'Algérie vers le Maroc. Le trafic de bétail est à l'origine des vols des animaux et même la flambée des prix des bœufs et bovins, sources de la viande rouge qui coûte plus chère au Maroc qu'en Algérie.

2.4. Pièces détachées et produits de quincaillerie

Si les produits de quincaillerie (peinture, sanitaire, fer, cuivre, mercure et produits de construction...) ne sont que légèrement touchés, la contrebande des pièces détachées, en revanche, trouve son essor dans l'Ouest. Rien qu'en se promenant dans la ville de Maghnia, on s'aperçoit du nombre de locaux destinés au commerce des pièces détachées (moteurs, différentes pièces, pneus...) Leur nombre est largement disproportionné pour un parc automobile d'une commune. Il convient de mentionner que, selon les dires des enquêtés, nombre de motos et de voitures utilisés dans les opérations sont sans papiers. En cas d'interception des acteurs, ces derniers n'hésitent pas à laisser leurs véhicules pour tenter de fuir des forces de sécurité sans laisser des traces d'identification.

Les acteurs de l'informalité aux frontières de l'Ouest s'accordent à dire que le phénomène s'exerçait plus librement et l'argent coulait à flot auparavant, tandis qu'actuellement, le renforcement de la sécurisation et le rapprochement, de plus en plus, des prix pratiqués ont réduit le différentiel. Cette nouvelle donne fait que, pour gagner, il faudra disposer d'un capital conséquent et de moyens de transport pour exercer en quantités importantes pour gagner. Les exécutants des tâches techniques, eux, ne gagnent que de quoi vivre. Il est difficile de constituer un capital et se lancer avec la même facilité d'antan. Dans ce sens et pour résumer, Mohamed Amine déclare :

« ...D'ailleurs maintenant, il n'y a que les gens qui ont beaucoup d'argent qui travaillent et gagnent bien dans cette activité, ils ont de quoi acheter en gros et corrompre et ils ont ma3rifa (réseaux de connaissances) et revendre en quantités, ils ont des moyens pour transporter en grandes quantités, récemment juste, j'ai loué un fourgon pour me transporter des quantités des marchandises, ça m'a coûté 5 millions, donc imaginez quelqu'un qui a plusieurs fourgons ! »

3. L'INFORMALITE ENTRANTE VERS L'ALGERIE :

Il suffit de visiter le marché couvert de la ville de Maghnia pour avoir une illustration de la panoplie de marchandises et de produits de l'informalité en provenance du Maroc. Le marché en question et celui de Zaouïa sont la meilleure illustration du phénomène, c'est un marché important qui, à la première vue, donne l'impression qu'on est, sans exagération aucune, sur le territoire marocain.

Nous ferons en sorte de lister, dans le sens inverse, les produits marocains, objet des activités informelles et qui, par conséquent, se font passer clandestinement du Maroc vers l'Algérie.

3.1. La drogue : l'exception de l'Ouest dans la région de l'Afrique du Nord

Le fléau le plus dangereux, il menace la société dans ses fondements. La drogue constitue l'exception du dynamisme de l'informalité dans l'Ouest algérien. C'est un phénomène spécifique à la frontière Ouest. Les répercussions de ce fléau impactent fortement mais très négativement la société, son équilibre et sa stabilité. La consommation de la drogue est à l'origine de plusieurs autres fléaux sociaux et activités criminelles (violence scolaire et sociale, kidnappings, vols, délinquance juvénile, traite d'êtres humains...etc.)

Le trafic de la drogue est lourdement coûteux pour l'Algérie en termes de capitaux qui sont mobilisés pour s'acheter des tonnes de cannabis. D'où la nécessité de repenser ce laisser-aller. Il y a des hommes politiques algériens qui qualifient cette filière comme étant « une guerre de drogue » déclarée à l'Algérie.

Le Maroc est connu mondialement pour être un producteur de cannabis. Il alimente et l'Europe via, essentiellement, l'Espagne et l'Afrique subsaharienne. L'Afrique du Nord est touchée de plein fouet, elle reçoit et sert de lieu de transit vers d'autres destinations. L'Office des Nations Unies Contre la Drogue et le Crime (ONUDC), atteste tout récemment : « *Les Amériques, suivies par l'Afrique, restent les régions où l'on enregistre les plus fortes production et consommation d'herbe de cannabis....l'Europe, l'Afrique du Nord, ainsi que le Proche et le Moyen-Orient demeurent les principaux marchés de la résine de cannabis, toujours produite en majeure partie au Maroc et en Afghanistan, comme le montrent les informations fournies par les États Membres concernant la provenance de la résine saisie.* », (ONUDC, 2016, p. xiv).

Le phénomène de la drogue est porteur de maux sociaux préoccupants. La tendance des quantités saisies sont en baisse ces dernières années. Durant toute l'année 2015, plus de

126 tonnes (126.685,7 kg) ont été saisis dont 60,35% au niveau de la région Ouest de l'Algérie. Rien que pour l'année 2016, l'Office National de Lutte contre la Drogue et la Toxicomanie (ONLDT) a rendu un bilan, via l'Agence Presse Service (APS), qui fait état de plus de 109 tonnes (109.089,130 kg) de résines de cannabis qui ont été saisis dont 74,34 % à l'Ouest du pays, une baisse de 13,89% par rapport à l'année 2015. L'ONLDT s'appuie sur les statistiques fournies par les services de lutte contre les stupéfiants de la Gendarmerie, de la Police et des Douanes. Pour l'année 2017, plus de 52 tonnes (52.609,9 kg) ont été saisis dont 79% dans les régions Ouest, une baisse de 51,77% comparativement à l'année 2016.

D'autres types de drogues, également tels l'héroïne et la cocaïne, sont saisis en grammes, quant aux comprimés de types psychotropes, la tendance est en hausse, elle circule dans tous les sens.

Les services de sécurité ont redoublé en vigilance, néanmoins, ils saisissent des quantités importantes de résine de cannabis mensuellement. Ces quantités saisies sont l'arbre qui cache la forêt, la question la plus lancinante est combien de quantités passent réellement ? C'est-à-dire la quantité qui passe sans qu'elle soit saisie par les services de l'ordre. Cette marge est la plus importante à entendre les acteurs et les populations au niveau de Maghnia, ils affirment que ce sont des cas rares qui se font saisir. Ces cas résultent d'une fuite d'informations, d'un règlement de compte entre groupes de criminels ou, même, avec des services de sécurité complices pour non-paiement, et aussi, en cas de barrage par surprise. A entendre les acteurs ou les habitants de la région, tout en regardant la réalité du terrain, on pourrait avancer qu'une partie importante traverse la frontière sans qu'elle soit interceptée ou saisie par les forces de l'ordre.

Le passage, en grandes quantités de la drogue, notamment la résine cannabis, inonde l'Algérie. La drogue se trouve et se vend partout dans les rues de chaque commune y compris les écoles et les résidences universitaires. Rien qu'à Bejaia, la drogue dans les résidences est disponible et se fait vendre à tout moment. Dans la rue, elle est disponible sans rupture.

L'Algérie ne constitue pas seulement un marché pour la résine de cannabis marocain, elle sert d'un territoire de transit. C'est de l'Ouest algérien que s'alimentent les autres régions du pays ainsi que les pays voisins du Sahel et même, à des degrés moindres, l'Est.

Le trafic de la drogue est un marché florissant. Les acteurs de l'activité sont stratifiés par échelons, de l'agriculteur puis le 'chefs ' jusqu'aux passeurs et vendeurs en gros puis revendeurs en détails. Des chefs de bande qui achètent de 'l'agriculteur' marocain jusqu'aux passeurs qui le transportent, puis interviennent les vendeurs par différentes quantités, il y a les vendeurs de gros puis les revendeurs de détails, chacun y gagne sa marge qui augmente

proportionnellement avec l'importance de la quantité. Il suffit de ramener et vendre sans fournir d'efforts et encaisser. L'activité est dangereuse, ses risques sont importants mais ses acteurs s'y connaissent, notamment les barons de l'activité qui, eux disposent de contacts et gagnent en argent pour en disposer et distribuer les pots-de-vin.

Le trafic de la drogue est, parmi les différentes activités et filières de la frontière Ouest, le segment d'activité qui constitue le raccourci le plus rapide vers l'accumulation en un temps record. Des individus viennent de plusieurs régions du pays pour y exercer dans cette filière, c'est une filière typique.

Dès les premières heures de notre arrivée à Maghnia, en étant avec un sac à dos à l'entrée de l'auberge Cheikh Bouamama au centre-ville, où gitaient plusieurs personnes qui y exercent, un acteur du trafic de drogue a pensé que nous étions arrivés à Maghnia, comme d'autres jeunes le font, pour activer dans la filière de la drogue. Il s'est rapproché de nous, il a étalé sa proposition de travailler comme vendeur en détails pour alimenter d'autres régions, ou en cas où nous possédions suffisamment d'argent, sinon plus tard, intégrer directement le réseau comme acheteur depuis le Maroc...Ceci pour dire que l'activité en question est une monnaie courante dans la frontière Ouest. Nous avons croisé même un enfant mineur qui vendait, en détail, de la résine de cannabis.

Le ressourcement en drogue se fait depuis le Maroc. Après le passage de la frontière et le stockage des quantités, le tour est à la distribution et la revente par quantités, ceux qui le revendent en détail se chargent de faire le déplacement et transporter les quantités. L'engagement dans le trafic de la drogue ne laisse pas l'ombre d'un doute que la principale motivation est, toute honte bue, d'accumuler en dépit des préjudices sociaux que provoque la drogue.

Lorsqu'il s'agit du trafic de la drogue et en quantités importantes, le passage est bien étudié par les tenants de l'activité, ces derniers ont, pour les uns, même des complicités. Les exécuteurs techniques de l'opération ne doivent connaître même pas les chefs du réseau, en cas d'interception, le 'boss' ne court pas le risque, ce sont les exécuteurs qui crèvent.

Les 'chefs' de réseaux sous-traitent la tâche opérationnelle de passage de la drogue, ils payent généreusement, ils utilisent une ligne téléphonique portable pour l'opération en la jetant une fois celle-ci terminée. Des surnoms sont utilisés, en cas d'interception par les services, l'exécuteur ne connaît que faussement la personne qui lui a sous-traité la tâche de transporter une quantité à un lieu précis. Il y a mélange d'informations et les intervenants dans le processus appartiennent à deux pays (on en a rencontré des passeurs de migrants et acteurs connus sous les noms de Nabil el Annabi, Rachid el Bejaoui). Pour résumer, la manière avec

laquelle se réalise techniquement l'opération du trafic de drogue, Mohamed Amine qui connaît les rouages des frontières, l'explique :

« Il s'agit de transporter la quantité de la place A à B pour gagner tant d'argent. Ne cherche pas à comprendre, même le lieu de destination, tu ne connaîtras personne, une fois arrivé, tu stationnes dans un lieu donné à une heure précise, quelqu'un en téléphone accuse la réception du fourgon au marocain qui à son tour t'appellera pour te signifier fin de mission et quitter le fourgon et n'en savoir même pas qui viendra le prendre. Il est en train de te regarder, après son appel les deux puces doivent être cassées et jetées à la corbeille, l'opération se fait dans la nuit, y aura quelqu'un qui mentionnera au fourgon la piste à emprunter bien sûr en étant avec les passeurs de drogue dans l'affaire où les pots de vin sont d'importantes sommes d'argent, car quand on rentre et on traverse la frontière on le fait la nuit, tout est éteint, personne ne voit personne »

Une fois les quantités de drogues stockées, les revendeurs en détails viennent de plusieurs régions pour s'approvisionner. Le transport de distribution pour les réseaux de la drogue se fait de plusieurs manières : en la cachant dans les camions avec d'autres marchandises, dans les pneus, dans les portières de voitures, dans des sachets trempés dans les réservoirs de carburant...et cetera.

Un revendeur en détails venu de Mostaganem l'a fait passer dans un bus de transport en commun, malgré le barrage de police, à la sortie de Maghnia, qui a arrêté le bus et le policier qui a, certainement, reconnu le visage d'un acteur familier. Le policier s'est empressé directement pour le fouiller minutieusement, en lui enlevant y compris les chaussettes, et tous les sièges où il était assis, la petite valise qui était avec lui comme bagage... En arrivant à Mostaganem, il a récupéré le sachet qui contient la drogue, le sachet a été laissé dans le porte-bagages du bus au-devant avec les valises des autres voyageurs, alors que lui s'est installé dans les derniers sièges, voilà une opération de transport réussie.

L'acteur réputé sous le nom de Rachid el Bejaoui travaille pour son propre compte depuis des années. Il connaît des marocains où il s'achète des quantités, il paie ses 'factures d'achat' une fois sa 'marchandise' écoulee. Il rentre tout seul avec son sac-à-dos durant la nuit, il s'approvisionne en résines de cannabis et regagne Maghnia où il revend. L'opération est, à force d'y exercer, devenue pour lui qui connaît déjà les pistes, car ayant exercé comme passeurs de migrants clandestins, une opération aussi simple qu'acheter du pain chez le boulanger du quartier.

Il convient de mentionner que dans les cercles du trafic de drogue, il est des voitures utilisées et qui sont, majoritairement, sans papiers. Les armes sont même utilisées en cas

d'accrochage avec les forces de l'ordre pour s'esquiver. Ces armes servent aussi comme instrument de dissuasion à l'intérieur du groupe et entre les réseaux, car l'argent en jeu est en quantités importantes. Ce n'est pas étonnant, sachant pertinemment que la source par excellence du financement du terrorisme est le trafic de la drogue, la vente d'armes qui va de pair avec ce segment qui dépasse la simple contrebande ou informalité, il s'inscrit dans le registre de la criminalité transnationale organisée. La criminologie en est la discipline la plus appropriées.

3.2. Habillement traditionnel, produits vestimentaires, artisanat et textiles

La filière des effets vestimentaires constitue une activité florissante dans la frontière algéro-marocaine. Le marché algérien, y compris de l'intérieur du pays, s'y ressourçe depuis le Marché de Maghnia et Zaouïa principalement.

Comme mentionné auparavant, l'exécution de l'opération en provenance du Maroc est l'œuvre des hommes. Dans tout le processus de l'informalité, les femmes y participent indirectement mais fortement, notamment dans la fabrication des habillements traditionnels qui inondent l'Ouest algérien. Le marché couvert de Maghnia en est la parfaite illustration de l'ampleur de cette activité. Elle est marquée par une parcellisation des tâches par genre et degré d'intervention (commerçants, distributeurs, transporteurs...) par les réseaux d'acteurs.

La parcellisation des tâches est faite entre ceux qui se ressource depuis le Maroc, ils sont des transporteurs et font le stockage dans des garages fermés notamment à Zouiya (marché de gros). La marchandise comprend des chausseurs, pantalons, tenues sportives... Ces produits sont prisés par les commerçants des autres régions du pays, il y a également les djellabas, Kechabiya, Blayegh, chausseurs traditionnelles et vêtements pour femmes qui se commercialisent dans les marchés couverts de l'Ouest. Une fois la marchandise stockée, les commerçants viennent de partout pour voir les échantillons et s'approvisionner en quantités importante à revendre dans leurs magasins, ils gagnent un différentiel naturellement de chaque effet vestimentaire. Ces commerçants font leur commande sur les lieux mais qu'ils récupèrent directement à Oran ou Tlemcen. Pour ce faire, le réseau en question fonctionne en déployant des stratégies de contournement des barrages de police. Les taxieurs qui font la navette vers Tlemcen et Oran interviennent, ils donnent, parfois des pots-de-vin pour les policiers des barrages avec qui ils partagent des complicités. Ces taxieurs arrangent la marchandise dans des cartons bien remplis. Bien évidemment, tout intervenant dans le processus prend sa petite part sur la quantité de la marchandise transportée.

Pour bien comprendre, nous avons effectué un entretien avec Nacer, un commerçant de Bejaia qui, depuis des décades, travaillait



Figure n°6 : Photo d'habillements traditionnels provenus du Maroc prise au marché de Zaouïa (Maghnia)



Figure n°7 : Photo de vêtements traditionnels pour femmes provenus du Maroc prise au marché couvert de Maghnia



Figure n°8 : Photo de marchandises provenues du Maroc prise au Marché de Zaouïa (Maghnia)

dans ces filières sur les frontières. Pour alimenter son magasin en vêtements, il le fait en bonne partie avec les produits de l'informalité de l'Ouest. Alors qu'il faisait, auparavant, le déplacement jusqu'au Maroc pour se ressourcer, il s'est résigné, avec le temps. En connaissant les rouages de l'activité et le coût, presque le même en comptant ses réservations d'hôtel et déplacements, il achète sa marchandise directement depuis le Marché de Zaouïa sans faire l'opération depuis la région frontalière marocaine. Actuellement, il fait le déplacement et il sélectionne les effets vestimentaires et la quantité dans l'échantillon proposé par les vendeurs. Ces derniers, en payant par exemple 50 Da de plus sur chaque paire de chaussures, s'en chargent du transport de la marchandise jusqu'à Oran, ce qui lui évite les contrôles des barrages de police. Il réceptionne et paie une fois sa commande réceptionnée. L'acheminement devient par la suite plus facile, Nacer explique :

« On ne gagne pas beaucoup si on s'approvisionne des marchés de gros comme font les autres, la contrebande nous permettra de gagner en argent car on achète moins cher, ainsi nous gagnons une marge plus importante et on propose des prix concurrentiels que ceux proposés par les magasins qui se procurent leurs marchandises des marchés de officiels, donc voilà comment notre clientèle est devenue vaste et tout le monde en vient s'acheter dans notre magasin... avec 40 millions, tout inclus marchandises et prix des 'harrag' (passeurs), de marchandises achetées par exemple, je vends ici et je gagne double, c'est à dire 80 millions».

Nacer a été intercepté par un barrage de police installé subrepticement. La loi lui a été appliquée dans toute sa rigueur, sa voiture et la marchandise qu'elle contient, sont saisies. Le coût total est multiplié par dix, comme le stipule la loi. Son amende frôlait les 900 millions de centimes. Ceci pour dire que le durcissement des peines ne dissuade pas, dans des cas, mais au contraire, exhorte à exercer plus dans l'informalité pour pouvoir s'acquitter de ses amendes comme le cas de Nacer, il s'explique :

« j'en ai payé les frais pour avoir tombé sur un barrage, pour une fois, qui n'était pas corrompu, j'en ai passé des centaines de fois et j'en achète la route, mais une fois tombé sur des policiers incorruptibles, c'était la catastrophe, il y avait un barrage fixé au rondpoint de Tlemcen, le chef de barrage refuse le pot de vin, on a tenté de dévier ce barrage de mellah vers Ain timouchent mais vainement, on nous a tout saisi, voiture et ce qu'elle contient comme marchandise, on nous a tout pris. On était trois personnes, la voiture l'ont vendu aux enchères, j'en ai passé 23 jours de prison sous mandat de dépôt, et l'amende est de 884 millions de centimes pour chacun de nous les trois, comment rembourser une telle somme si ce n'est avec la contrebande encore ? Je continue sur la même lancée, en cas où ça s'empire encore avec d'autres interceptions, je n'ai d'autres choix que de quitter le pays, j'y pense

d'ores et déjà, je ne peux ni m'assurer là, ni légaliser mon commerce sur mon nom, ni mettre de l'argent dans un compte bancaire, je suis cuit ».

3.3. Produits électroniques : Mobiles et tablettes

Les téléphones Smartphones et tablettes, en provenance du Maroc, une branche d'activités informelles qui caractérisent la frontière Ouest de l'Algérie. Des tables sur lesquelles sont exposés plusieurs modèles dans la commune de Maghnia. C'est un marché florissant notamment avec l'introduction de l'internet mobile. Il y a, de plus en plus, engouement des jeunes vers les téléphones intelligents, une partie provient d'Espagne à travers le Maroc.



Figure n°9 : Photo d'articles électroniques provenus du Maroc prise sur les trottoirs de Maghnia

3.4. Fruits et légumes, chocolateries et friandises, parfumerie, boissons et articles

Les fruits et légumes ne sont pas en reste (Ceci existe parfois dans le sens inverse en fonction de la fluctuation des prix). Tout comme les boissons alcoolisées, boites de jeu de fruits, il y a également les parfums et les friandises et chocolats dont une partie provient d'Espagne à travers les conclaves de Ceuta et Melilla. Le marché couvert de Maghnia nous donne une image illustrative de toute cette marchandise exposée sur des tables et dans les magasins et trottoirs de la ville.

Les intestins des animaux n'ont pas échappé à l'activité, Zahir se ressource en quintaux depuis Maghnia. Il explique *« je vais à Maghnia et m'en achète, je récupère ma marchandise à Oran à l'aide d'un passeur qui, avec 5millions s'en charge de me les acheminer, je sors gagnant à 25 millions pour chaque voyage, un ami me prête son registre de commerce de boucher en cas de complication dans les barrages qui sont plus tolérants car le contrôle sévère est entre Maghnia et Oran seulement ».*

L'acheminement de la marchandise est la tâche la plus importante du processus. Il existe spécialement des éléments qui s'appelaient des 'Harrag', des passeurs, qui s'en

chargent. Ces derniers taxent à 200 da par exemple chaque paire de chausseurs ou pantalon, le total et le paiement se fait au moment de la récupération de la marchandise à Oran. Des femmes même s'adonnent à exécuter cette tâche. Le commerçant fait sa commande et soustraite son acheminement jusqu'à Oran où il la récupère en toute sécurité et sans risque de complications.

Des articles d'artisanat sont conçus spécialement pour l'Algérie, notamment lors des manifestations sportives importantes. Ceci pour dire que l'information est régulièrement partagée et les réseaux s'échangent et s'alimentent constamment au gré des opportunités du moment. Les réseaux en question fonctionnent, comme on vient de le voir, dans un cadre informel mais régulé et structuré. Les acteurs de



Figure n°10 : Photo d'articles artisanaux provenus du Maroc prise dans un Magasin à Maghnia

l'activité sont des connaisseurs et des négociateurs car ils ont évolué dans ce monde, ils s'arrangent de manière à tirer profit des opportunités comparatives qu'offrent deux marchés différents en termes de productions, prix et monnaies, offre et demande...et cetera.

4. L'INFORMALITE A LA FRONTIERE ALGERO-MAROCAINE : AMBIVALENCE DES PROFITS

C'est de l'informalité des frontières que quelques acteurs arrivent même à forger leurs principales activités formelles. Ils commencent en composant leurs trajectoires individuelles avec leurs pairs et terminent par devenir même propriétaires d'un capital avec lequel ils gèrent une activité formelle. De 'joundi' (simple contrebandier), des qualificatifs des postures à l'intérieur des réseaux, il peut devenir 'Maalem' (littéralement patron, c'est-à-dire, devenir chef de son activité et travail telle une fonction libérale (informellement) à son compte). L'adage qui disait que c'est en forgeant qu'on devient forgeron s'applique royalement dans ce cas de figure.

Nombres de magasins ouverts, dans des garages à Maghnia affirment que c'est de l'informalité qu'ils ont puisé les ressources qui leur ont permis de s'émanciper économiquement, ils ont passé de l'informel vers le formel tout en entretenant des relations étroites avec l'informel, tel est le cas de Mohamed Amine qui nous avoue :

« Au début quand j'ai commencé, comme c'était des amis et cousins qui m'ont intégré, je les aide dans le processus, déplacement, transport et surtout distribution une fois ici, j'ai pu épargner avec le temps de quoi je me suis lancé indépendamment d'eux, c'est-à-dire, je m'approvisionne avec mon argent à moi, je vends et gère l'activité à moi seul, je me sens plus libre ainsi, mais rien n'empêche qu'on travaille toujours en commun, surtout en échangeant les clients et aussi l'information »

En définitive, on s'aperçoit que la fermeture de la frontière terrestre ne joue pas, véritablement, le rôle de frein du commerce informel transfrontalier. L'efficacité de la fermeture est réduite par la corruption et la connivence. À la simple question sur comment faire contourner tous les barrages de l'ordre dressés, les acteurs prononcent la fameuse phrase de l'achat de passage, c'est-à-dire que les éléments de gardes marchandent l'autorité que l'Etat leur a confié, elle se fait acheter par les acteurs de l'informel. Sur la même longueur d'onde, notre enquête nous explique :

« 'yachriw trig, tetbaa', c'est-à-dire : Ils achetaient la route, elle se vendait tout simplement. Les barrages de contrôle acceptent des pots-de-vin, tous, ils se font de l'argent sale et en quantités, les éléments de la GGF et de la police de contrôle sous forme de barrage à la sortie de Maghnia sont en majorité des corrompus, on nous dise c'est interdit et dès qu'on leur dit on peut passer avec combien, ils nous font le total de la corruption à leur verser en contrepartie, ça ne redevient pas interdit, voilà comment fonctionne tout. »

En comptabilisant les conséquences, au sens mercantile du terme, des activités informelles dans la frontière Ouest, on se rend compte que l'Algérie perd doublement. Les termes d'échange lui sont défavorables. D'un côté, ce commerce informel constitue une saignée économique, c'est au Maroc oriental que profite une partie des transferts sociaux de l'Etat algérien ; de l'autre côté, l'Algérie s'offre tel un marché aux produits marocains, ce qui concurrence déloyalement la production locale et constitue une fuite d'argent, à tout cela s'ajoute les dégâts de la drogue.

Les interceptions, par les forces de l'ordre, des produits de l'informalité constituent l'arbre qui cache la forêt. La plus grande partie dépasserait de loin les 50%, à en croire les acteurs interrogés. Ces quantités transitent commodément.

En somme, la frontière algéro-marocaine est un paradoxe, elle est fermée mais dynamique en termes d'activités informelles. Une attention particulière et une stratégie de lutte contre le phénomène est une nécessité absolue.

Chapitre 5
Frontière Est

CHAPITRE 5. FRONTIERE EST

Après la frontière Ouest, le présent chapitre sera consacré aux activités informelles au niveau de la région Est de l'Algérie, à savoir, la frontière algéro-tunisienne. Nous nous attèlerons à mettre en lumière la composante et la dynamique de l'informalité a niveau de cette frontière du pays.

SECTION 1

1. FRONTIERE DE L'ALGERIE AVEC LA TUNISIE ET LA LIBYE

L'Algérie est la Tunisie, deux pays qui partagent, une histoire commune et un présent chargé en termes de défis. La frontière terrestre algéro-tunisienne s'étend sur un total de 965 kilomètres. Elle descend depuis la mère méditerranéenne au dernier point où commencent les frontières de la Libye au Sahara. C'est la frontière qui a, du temps de la colonisation, été délimitée par la ligne Challe pour freiner les mouvements des maquisards. C'est une frontière de contacts et d'échanges depuis la nuit des temps.



Figure n°11: Tracé frontalier de l'Algérie avec la Tunisie et la Libye cartographié avec Google Earth

La frontière en question a été au cœur de convoitises après les indépendances. Des velléités d'annexion de Bir Romane et Fort Saint ont été exprimées par la Tunisie pour recouvrir sur un prolongement Saharien. Des négociations ont eu lieu bien avant l'indépendance de l'Algérie, c'était avec le Gouvernement provisoire de la République Algérienne (GPRA) en 1961 que le président la Tunisie, indépendante depuis 1956, Bourguiba a manifesté ses intentions d'annexion territoriale.

Ce n'est qu'en 1968 qu'un arrangement sur la délimitation de la frontière a été signé sous forme d'un procès-verbal. Ce dernier a été marqué par le renoncement de la Tunisie à ses intentions d'extension territoriales pour délimiter le tracé frontalier entre la borne 220 (Fort Saint) et la borne 233 (Garet El Hamel au sud de Ghadamès). C'est sur la base de ce procès-verbal qu'en 1970, un protocole d'accord algéro-tunisien a été signé. Il stipule dans son article

1 que « *La frontière algéro-tunisienne de Bir Romane à l'intersection avec la frontière libyenne est celle définie dans le procès-verbal d'abornement signé à Tunis le 16 avril 1968, tel qu'annexé au présent accord et dont il est partie intégrante* ⁵⁸», il est également stipulé que l'Algérie accorde par voie de conséquence une compensation à l'Etat tunisien.

Une naissance officiellement reconnue par les présidents des deux Etats a été ratifiée sous forme d'une convention de bornage des frontières d'Etats. Elle était signée le 19 mars 1981 à Tunis, une frontière de la Mer Méditerranée à Bir Romane⁵⁹. La naissance officielle de la frontière qui sépare l'Algérie et la Tunisie est un élément d'une cohabitation historiquement harmonieuse entre les deux pays, un climat de confiance règne entre les relations entretenues par les deux Etats.

La contiguïté géographique entre l'Algérie et la Libye est consacré par le partage d'une frontière terrestre importante. Elle s'étend sur une longueur de 982 Kilomètres. La proximité et la mitoyenneté de l'Algérie avec ses voisins de l'Est (Tunisie et Libye) est un facteur qui transforme le rapprochement géographique en une opportunité, celle de bénéficier de la perméabilité des frontières dans un cadre formel et intégré.

Le tracé frontalier entre l'Algérie et la Libye, bien qu'il soit reconnu internationalement tel qu'il est, n'est, pour le moment, pas encore ratifié officiellement par les deux Etats dans le cadre des accords et conventions internationales. Des désaccords ont eu lieu entre les deux pays pour le bornage de la frontière. Ces difficultés qui ont été surmontées en décidant, en juillet 2006, à l'issue d'une réunion mixte de procéder au bornage effectif des frontières terrestres entre l'Algérie et la Libye. Cet accord est repoussé par les circonstances, il devra attendre encore la naissance du nouvel Etat libyen.

⁵⁸ Journal officiel de la République Algérienne (JORADP), conventions et accords internationaux, 21 février 1970, p. 214.

⁵⁹ Journal officiel de la République Algérienne (JORADP) du 4 juin 1983. <http://www.joradp.dz/JO6283/1983/023/FP1041.PDF> (consulté le 12/12/2016).

2. CONJONCTURE AU NIVEAU DE LA FRONTIERE EST DE L'ALGERIE

Il va sans dire que l'impact de la situation sécuritaire est, sans doute, très préoccupant en raison de la situation que traverse la Libye, un pays voisin de l'Algérie et qui partage sa frontière aussi bien avec l'Algérie qu'avec la Tunisie. L'instabilité politique et sécuritaire en Libye est porteuse de périls sérieux notamment avec une Tunisie qui, depuis 2011, vit une situation précaire politiquement, ceci en raison de la brutale transition d'après le soulèvement populaire contre l'autoritarisme du régime Ben Ali. La Tunisie a déjà subi les effets néfastes d'une situation sécuritaire fragile, des attentats terroristes l'ont ébranlé⁶⁰. Ce sont des implications directes de la dégradation de la situation dans la région, une situation qui a remis au goût du jour de nouvelles formes de l'informalité, encore plus dangereuses, nous y reviendrons en détails.

L'existence des réseaux de trafic et d'activités informelles dans la frontière avec la Tunisie est un secret de polichinelle. Ces réseaux sont construits en organisations. Les régions frontalières des deux pays sont habituées à ces formes d'activités informelles. Des acteurs s'emploient, au contraire, à tirer leur épingle du jeu.

A ce constat déjà dynamique sur les activités informelles qui marque le quotidien de la frontière algéro-tunisienne, la nouvelle donne du cas libyen s'ajoute, elle marque profondément l'informalité et la criminalité au niveau de cette frontière et du Sahel en général.

Dans le sillage des soulèvements populaires qui ont marqué tout récemment le monde arabe, une révolte populaire contre le régime du colonel Kadhafi et des contestations ont entraîné sa chute. L'effondrement de son régime, après une intervention militaire des forces de l'Otan, a entraîné aussi une situation dérapée et chaotique. La Libye se débat depuis 2011 dans l'instabilité, le pays est l'un des fiefs du terrorisme, car marqué par l'instabilité politique et le relâchement de la situation sécuritaire. La contestation populaire s'est transformée en un conflit armé.

La situation politico-sécuritaire qui prévaut en Libye est inédite. Le commandement de l'Algérie est « *préoccupé au plus haut niveau* » déclare un ministre des affaires étrangères

⁶⁰ Parmi les agressions les plus tragiques de l'histoire contemporaine de la Tunisie, l'attaque du musée du Bardo survenu le 18 mars 2015 faisant un bilan de 24 morts. Le pays et de nouveau frappé lors de l'attentat de Sousse, 26 juin 2015, faisant 39 morts et des blessés en majorité des touristes étrangers. L'économie tunisienne, qui repose essentiellement sur le secteur du tourisme, est visée directement. Des attaques revendiquées par l'Etat Islamique (EI), les auteurs se sont entraînés en Libye, le fief de l'organisation terroriste dans la région d'Afrique du Nord. Le chaos de la Libye constitue un environnement propice pour l'implantation et le développement de l'organisation terroriste.

d'Algérie. Ceci renseigne sur l'état d'esprit des dirigeants de la région qui, connaissant l'évolution de la situation au niveau du voisinage direct, craignent l'impact négatif que cette dernière provoquerait en cas où la situation s'empire et échappe au contrôle déjà fragile et délétère.

L'Algérie a renforcé le déploiement de ses armées au niveau de cette frontière. Elle a militarisé cette frontière pour parier aux infiltrations des groupes terroristes et à la circulation des armes.

Le contexte qui règne dans la région est loin d'être sans impact direct. La situation est favorable à la prolifération des réseaux mafieux et l'avènement, avec plus de facilité, des conditions d'expansion des phénomènes dont les ramifications sont extranationales. De nouvelles formes d'informalité voient le jour sous l'effet de la dégradation de la situation sécuritaire. Cette nouvelle conjoncture est porteuse de potentiels risques, notamment dans la région du Sahel, en l'absence d'une autorité détentrice de l'usage légitime de la violence. Les armes se sont proliférées et les groupes armés avec.

3. LA FRONTIERE ALGERO-TUNISIENNE : ENQUETE, CARACTERISTIQUES ET MOUVEMENTS

Un travail sociologique bien fondé sur un phénomène doit se construire sur des données empiriques qui émanent du réel. C'est dans ce sens que nous nous sommes déplacés, après avoir fait la frontière algéro-marocaine à l'Ouest, à l'Est du pays pour s'enquérir de l'état des lieux des activités informelles au niveau de la frontière algéro-tunisienne.

3.1. Délimitation spatio-temporelle de l'enquête

Dans un souci d'efficacité dans le collecte des informations, des entretiens et des observations ont été effectués au niveau de la région frontalière Est du pays. Temporellement, le déplacement sur le terrain s'est effectué le mois d'Août de l'année 2015. Spatialement, des régions frontalières ont été ciblées, nous nous sommes rendus à la Wilaya d'El Tarf, plus exactement à la commune d'El Kala, une commune frontalière avec la Tunisie qui compte le poste frontalier d'El Ouyoun et d'Oum Tboul ; la wilaya de Souk-Ahras a été notre destination par la suite, nous nous sommes rendus à la commune el Haddada qui compte le poste frontalier d'El-Haddada ; vers le sud de cette frontière, il y a Tébessa qui a pareillement fait partie de notre terrain, c'est la wilaya la plus dynamique en termes d'activités informelles des frontières, elle dispose de postes frontaliers qui sont Bouchebka, Betita, El Meridj et Ras Laâyoun. Chacun poste frontalier dispose de petits postes avancés comme points de surveillance et de déploiement des agents de sécurité.

3.2. Caractéristiques physiques de la frontière algéro-tunisienne

La bande frontalière algéro-tunisienne se caractérise physiquement par un relief montagneux, il descend, du nord, depuis la mer de la méditerranée pour laisser place à un terrain désertique au fur et à mesure qu'on descend, vers le sud, en direction de la frontière avec la Libye. Sur le plan morphologique, des terrains contrastés, un haut relief, des terres agricoles vastes et des plaines, notamment à Souk-Ahras, caractérisent cette zone frontalière faite de paysages montagneux et forestiers. En tout, le littoral en question est topographiquement accidenté et traversé par les montagnes et les vallées...

3.3. Mouvement humain et voisinage algéro-tunisien

La frontière à l'Est, contrairement à l'Ouest, est une frontière ouverte. Des flux humains importants traversent cette frontière dans les deux sens. Des centaines de milliers de personnes s'y rendent par voie terrestre. La promiscuité géographique et culturelle est un atout qui joue en faveur de la circulation et des échanges commerciaux entre les deux pays. Une chaîne interminable faite de camions semi-remorques et de voitures des particuliers profite des opportunités qu'offre le marché touristique réputé de la Tunisie qui, elle aussi, tire grand profit en recettes touristiques (plus d'un million de touristes algériens en une année, et ce depuis 2014, la tendance est haussière, elle a atteint 1,8 millions en 2016 avant de dépasser les deux millions en 2017 selon l'office nationale du tourisme tunisien-ONTT-).

L'accessibilité de la frontière algéro-tunisienne et la facilité de la circulation est un facteur qui favorise le dynamisme et l'intensité des échanges et des mouvements humains, d'où la réalité des activités informelles qui caractérisent cette contiguïté géographique.

Le discours politique de l'Algérie met l'accent sur les bonnes relations de voisinage et de coopération entre les deux pays, notamment en ces moments de crise que traverse la Tunisie dans sa phase politique transitoire ⁶¹. Il est à noter que le bon voisinage, la résolution des conflits par voie de dialogue, sans ingérence dans les affaires intérieures, la préservation des frontières héritées de la colonisation⁶², l'unité territoriale...sont l'essentiel de ce qui marque la doctrine diplomatique de l'Algérie.

En définitive, les relations entretenues entre les deux pays sont bonnes et marquées par une coopération sécuritaire et politique. Elles se manifestent également par la dense circulation humaine entre les deux pays dont le destin ne peut être que commun. D'où la nécessité de repenser la vocation des frontières communes, une stratégie globale peut transformer les frontières de lieux de rupture en espaces de rencontre, de vivre ensemble et d'essor économique à travers la mutualisation des infrastructures.

⁶¹ Un engagement financier sous forme d'aide et de prêts est accordé à la Tunisie après le soulèvement populaire, des prêts à des conditions avantageuses sont accordés pour la Tunisie, en mars 2011, 100 millions de dollars lui ont été accordés (50 millions comme prêt sans intérêt, 40 comme prêt à taux bonifié de 1% et un don de 10 millions de dollars), en février 2015, des signatures d'accords qui apportent 250 millions de dollars à la Tunisie et une aide financière non remboursable de 50 millions de dollars avec dépôt, par l'Algérie de 100 millions de dollars au niveau de Banque Centrale Tunisienne.

⁶² L'Algérie, étant membre fondateur de l'Union africaine, adhère à son acte constitutif qui stipule dans son article 4b « Respect des frontières existantes au moment de l'accession à l'indépendance ».

4. LE RAPPROCHEMENT CULTUREL, UNE ALTERITE DE DEPASSEMENT DES FRONTIERES

La quotidienneté des habitants des régions frontalières est, avant tout, le résultat d'un vivre ensemble commun, il est imposé par la proximité géographique. La question de frontières apparaît désormais comme une conséquence d'un partage et non de rupture, c'est un élément d'union culturelle, la désunion n'est qu'administrative et symbolique.

Dans cet ordre d'idées, les populations transfrontalières sont, en premier lieu, un conglomérat de personnes liées par une jonction culturelle et séparées par une disjonction administrative. Les représentations sociales communes et le vécu partagé à travers des liens de voisinage et même de parenté fondent une communauté qui, tout naturellement, se voit connectée en premier lieu culturellement (linguistiquement aussi, une ressemblance existe entre le parler des populations transfrontalières de l'Est avec celui des tunisiens). Ceci pour dire que le premier contact est d'abord un frôlement socioculturel qui construit anthropologiquement une ambivalence dans la trans-territorialité. La frontière symbolique culturelle et sociolinguistique se défrontiérise du fait, cette défrontiérisation s'accomplisse économiquement.

L'espace frontalier classique est en passe de devenir, à l'ère de la globalisation, un espace fonctionnel et un levier de croissance. L'espace frontalier qui était par le passé une jonction culturelle marquée par des activités à moindre échelle, devient un espace de jonction entre deux marchés différents. L'informalité s'internationalise et le redéploiement des acteurs de ce phénomène opère sur des échelles transnationales, l'activité prend démesurément en ampleur mais aussi en intensité, à défaut d'un dynamisme socioéconomique formalisé et mutualisé.

Le lien socioculturel des populations des frontières se construit en altérité qui, avec le poids des circonstances spatiotemporelles, se présente désormais comme une représentation en perpétuelle construction. Le rapprochement en question peut prendre plusieurs formes, à l'image des activités informelles dont il est question ici. La juxtaposition frontalière se présente alors comme une alternative de compensation des inégalités spatiales qu'offrent les espaces-frontières.

Les acteurs qui s'adonnent aux activités informelles transfrontalières sont en passe de capitaliser l'altérité culturellement construite en activités pécuniairement lucratives. Ils défient les barrières sécuritaires et juridiques pour exercer dans l'informalité, ils tirent leur épingle des avantages comparatifs de deux marchés différents. La frontière devient ainsi errante et mouvante.

Le facteur culturel et la proximité spatiale s'avèrent avantageux. Des implications économiques sont au cœur de la transition territoriale qui s'opère transversalement à travers deux espaces périphériques. C'est une passerelle par excellence qui alimente les écarts et les déficits en termes d'emplois dans deux Etats différents. Les avidités du gain d'argent facilement et en temps maigre sont les deux facteurs qui animent, en partie, la logique d'employabilité dans l'informalité transfrontalière. Voilà deux motivations indissociables de la chaîne humaine qui se met en place pour l'approvisionnement, l'acheminement et le vente des produits informellement. Une opération d'évitement de toute légalité et lois qui régissent les mouvements transfrontaliers. Ces espaces-frontières sont en continuelle mutations, notamment à l'ère des connexions économiques et de l'essor des nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC), du développement des logistiques de la mondialisation et du capital.

Le processus de mobilité transfrontalière s'affirme. Il s'agit d'un phénomène au fonctionnement parallèle. Un paradigme nouveau de gestion des frontières s'impose à l'heure actuelle de la globalisation. Des conceptions globales des frontières sont à même de venir à bout au dynamisme informel. L'enjeu portera sur la transmutation des mouvements et des opportunités géographiques dans une stratégie globale de capitalisation de l'altérité culturelle et spatiale entre deux espaces. La transformation en question est de nature à mettre un terme à l'informalité et, mieux encore, en faire de ces régions des pivots d'un dynamisme intégré par une collaboration inter-Etats.

Une tendance d'intégration des régions frontalières est en œuvre dans les pays développés, une approche consistant à faire des espaces frontaliers des territoires insérés et des leviers de développement socioéconomique et de communion humaine. Le pari est d'en faire d'un espace de rupture géographique une conjonction, d'une discontinuité une continuité et une zone d'intégration commune et partagée. Une conjugaison géographique et de synchronisation synergique à bon escient est un rempart au repli et à la construction des murs. Pour ce faire, une Sociologie des frontières s'impose plus que jamais, elle est exigible pour la compréhension des mutations des espaces frontaliers cosmopolites, polyvalents et perméables.

SECTION 2

Il serait question dans cette section de passer en revue la composante de l'informalité transfrontalière à l'Est. Nous allons lister les principaux produits qui en font l'objet. Il est à mentionner, dès le départ, que l'informalité est beaucoup plus sortante de l'Algérie qu'entrante de la Tunisie.

1. *TEBESSA ET BIR EL ATER ET BOUCHEBKA, LES ZONES DE L'INTENSE INFORMALITE A L'EST*

Les activités informelles au niveau de la frontière Est ont, depuis toujours, constitué une réalité sociale qui marque le quotidien des communes frontalières.

Lors des enquêtes empiriques qui nous ont conduits aux wilayas frontalières d'El Taref, Souk-Ahras et de Tébessa au niveau de la frontière Est dans l'intention de recueillir des données et des informations, on s'est rendu compte que le phénomène est d'une intensité fulgurante au niveau de Tébessa surtout⁶³.

Nombre de nos contacts nous ont confirmé que Tébessa a toujours vécu et vit au rythme des activités informelles des frontières. Un ex-gendarme rencontré, par l'intermédiaire d'un ami, sur les lieux pour s'enquérir de l'ampleur du phénomène dans la wilaya, nous a démontré que c'est un empire des activités informelles dont il s'agit.

L'étendue du monde de l'informalité renseigne sur le poids de ses activités, la connivence et les procédés corruptifs des pots-de-vin qui existent fortement.

L'ex-gendarme est connu de toute la région alors qu'il a été démis de sa fonction depuis plus de 3 ans. Des jeunes s'approchent le saluer, notamment des acteurs des activités informelles des frontières. Il a travaillé au niveau des frontières durant 10 années avant d'être exclu du corps de la gendarmerie et condamné à la prison ferme pour s'être impliqué dans un scandale de trafic de la monnaie nationale. Durant ses années de service, il a pu s'enrichir en s'achetant une villa sur les côtes des plages de Tichy à Bejaia d'où il est originaire. Le procédé est simple, il faisait la patrouille avec un groupe de ses camarades gendarmes durant les nuits au niveau des pistes connues pour être des passages des trafiquants pour les surprendre, ensuite, ils négocient et leur proposent de partager ou de se faire arrêter. Ils encaissent des pots-de-vin pour autoriser des acteurs de connaissance d'y passer la frontière, ce qui s'appelle dans le langage des cercles des activités informelles, « *l'achat de la route* ». C'est-à-dire s'acheter une complicité des agents de l'ordre à travers le paiement à ce dernier

⁶³ Wilaya algérienne située à l'extrême Est du pays, elle est frontalière avec la Tunisie

qui lui monnaie son autorité de garde de frontières. Un procédé très répandu au niveau des frontières mais fondamentalement à Tébessa pour l'Est algérien.

Dans les profondeurs de Tébessa, plus exactement à Bir El Ater, une commune située à 92 Km du chef-lieu, L'informalité est une normalité quotidienne. Le désarroi de la jeunesse et l'inactivité a défriché le terrain aux maux sociaux. Le commerce informel et le trafic se présentent désormais comme l'unique alternative de survie, d'où le système de justification des habitants et acteurs de la région qui se plaignent d'être abandonnés par l'Etat, raison pour laquelle ils exercent des activités informelles aux frontières, le phénomène s'immortalise et se normalise.

2. L'INFORMALITE SORTANTE DE LA FRONTIERE EST

Dans le présent titre, nous évoquerons les filières et les produits qui font l'objet de l'informalité au niveau de la frontière algéro-tunisienne. Il sera question de faire le point sur qui se fait sortir de l'Algérie en direction de la Tunisie par ces organisations trans-territoriales de l'informalité. L'internationalisation du parallèle est en marche, elle prend des orientations nouvelles à la lumière de la conjoncture post-2011 en Tunisie et en Libye.

2.1. Le trafic du corail : une filière spécifique de l'Est algérien

Une des activités informelles qui caractérise les régions Est de l'Algérie est le trafic du corail. C'est une branche propre à cette région frontalière, la pêche du corail constitue un des créneaux les plus prisés et rentable. Cette filière obéit à un mode opératoire hiérarchisé marqué par la parcellisation des tâches. Les besoins et les moyens déterminent la fonction des acteurs qui composent le réseau aux ramifications internationales.

Des réseaux transnationaux d'acteurs gravitent autour de cette matière. Le corail s'y trouve dans les côtes Est de l'Algérie, notamment à El Kala, une ville dont la côte est réputée être riche en corail rouge depuis des lustres. La rareté de ce produit et sa valeur attirent les convoitises des acteurs-plongeurs, une mafia sans scrupule qui s'en prend à l'écologie. Le trafic du corail à l'Est algérien est un crime contre les pépinières corallifères qui ne se régénèrent plus, l'espèce est menacée.

Des réseaux transnationaux y sont dans ce trafic, ces réseaux intercontinentaux dépassent la sous-région. La pêche du corail est une activité faite par une chaîne humaine construite en réseaux. Des pêcheurs de poissons et des connaisseurs font techniquement le boulot de recherche sous les eaux avec l'équipement nécessaire (des bouteilles d'oxygènes, des tenues de plongée sous-marine avec ses lampes torches, des embarcations à moteur, et des appareils d'estimation de profondeur). Les acheteurs sont toujours prêts. Le corail se vend en Kilo et le prix dépend de plusieurs paramètres d'après les explications d'un habitant de la région. Il y a le corail normal à 20 millions de centimes environs, bon à 30 millions et le corail royal qui, lui, dépasse les 60 millions de centimes. Les marins, les chômeurs connaisseurs des milieux et habitants de la région s'offrent en chercheurs-vendeurs du corail, une opportunité de gagner en un laps de temps une quantité d'argent importante.

Les acheteurs emmagasinent en quantités le corail brut, une fois une dizaine de kilos stockés, intervient l'étape du transfert clandestin en Tunisie. Des spécialistes le transforment en semi-fini pour, ensuite, alimenter les marchés de l'Europe via l'Italie et même du moyens

Orient. Des intermédiaires sont utilisés pour l'acheminement du corail vers la Tunisie pour effectuer la transaction de vente. L'attractivité de ce trafic qui fait de la frontière Est une plaque tournante en cache des sommes colossales en argent. Des dégâts environnementaux sont causés par la violence prédatrice contre les ressources corallifères.

La possibilité de quantification de ce trafic est chimérique. Cependant, l'existence, par centaine, de pilliers laissent entendre que le phénomène est largement important. Des informations des forces de l'ordre reviennent sur des kilos de corail interceptés. Ce qui laisse entrevoir des quintaux en total saisis et d'autres, plus importants, ayant transité sans qu'ils soient interceptés. Une étude sérieuse sur ces fonds coralliens et un cadre légal de gestion et d'exploitation de cette ressource doivent être accompagnés d'une répression sans concession et une surveillance étroite par les autorités publiques et côtières des embarcations de pêche et de plaisanterie. Des actions urgentes s'imposent pour stopper cette hémorragie maritime. L'Etat doit reprendre en main le contrôle de son espace en mettant un terme au braconnage de ses richesses par y compris des marins tunisiens qui exercent l'activité de pêche informelle des fonds coralliens des côtes algériennes.

2.2. Le carburant

Le carburant est un produit transversal qui fait l'objet des activités informelles dans, pratiquement, toutes les frontières terrestres de l'Algérie. Le produit étant appuyé par les subventions de l'Etat fait presque 8 fois moins cher en Algérie qu'en Tunisie. D'où le gain de l'écart des prix que suscite une telle activité avec les pays voisins à l'image de la Tunisie. Un cumul de plus-value important dans le trafic du carburant fait le bonheur des acteurs qui s'y adonnent.

Contrairement à la frontière Ouest de l'Algérie avec le Maroc, qui est fermée, la frontière algéro-tunisienne, quant à elle, se caractérise par un dynamisme important en termes de circulation, et ce dans les deux sens. Le trafic de carburant est très pratiqué au niveau de cette ambiance de mouvements et mobilités dans ces régions frontalières de l'Est algérien et l'Ouest tunisien.

L'engouement en masse, notamment des jeunes, sur l'activité du trafic de carburant est un secret de polichinelle. Un phénomène d'une telle ampleur ne peut passer inaperçu, il se déploie au su et au vu des autorités. Il y a un laisser-aller flagrant qui pourrait être tolérée pour



Figure n°12 : Des voitures tunisiennes dans les stations-service au centre-ville de El Kala

le manque d'activité dans ces régions frontalières et également pour les relations bonnes avec le voisin de l'Est. L'activité informelle s'exerce, en partie et dans des aspects précis comme le carburant et les denrées alimentaires, d'une manière 'fraternelle'. Il convient de mentionner que le ressourcement en carburant d'Algérie est une monnaie courante chez les habitants des régions frontalières de la Tunisie. Des chaînes longues de véhicules se font observer, tout au long de la journée, dans les stations-service du carburant de la localité d'El Kala. Des acteurs de l'activité font la navette pour stocker et acheminer en Tunisie ou revendre sur place. Le plus surprenant encore est qu'une bonne moitié de ces véhicules sont d'une immatriculation tunisienne, c'est-à-dire qu'ils franchissent la frontière pour faire le plein en carburant. Durant notre route depuis el Kala jusqu'au poste frontalier El-Ouyoune, nous avons croisé plus de voitures tunisiennes qu'algériennes, ceci pour dire que l'engouement vers le carburant algérien est d'une ampleur considérable.

L'exercice de cette activité obéit à toute une logique construite par les tenants et les participants à la chaîne humaine qui s'adonne à l'exercice de ce commerce informel. Des jeunes se ressourcent fréquemment en carburant pour le revendre sous plusieurs formes en Tunisie. Le climat de crise économique après le soulèvement tunisien a accentué la dégradation du pouvoir d'achat des



Figure n°13 : Des pick-up chargés de bidons de carburant et qui s'apprentent à franchir la frontière à Tébessa

habitants notamment des régions frontalières tunisiennes. Les activités informelles se présentent désormais comme une alternative inévitable. Cette filière du trafic repose sur plusieurs formes dans son mode opératoire.

Primo, il y a la catégorie des particuliers qui exercent avec leurs propres voitures touristiques. Faire transiter le carburant algérien vers la Tunisie est exercé par les jeunes particuliers, ils font le plein du réservoir de leurs voitures dans les stations-service frontalières algériennes, par la suite, ils font le vidage à des bidons des clients tunisiens qui, eux, le revendent sur les trottoirs. Les contacts entre les acteurs de l'activité de la partie algérienne et tunisienne fixent le rendez-vous avec des indications de lieux et de marque de voiture pour se rencontrer et effectuer, loin des regards, l'opération d'échange et de paiement.

Secundo, il y a la catégorie de ceux qui utilisent les camionnettes et véhicules avec des bennes remplies de bidons de carburant. Des voitures solides sont utilisées et qui ont un réservoir d'essence plus grand et susceptible d'être agrandi, pour les opérations d'approvisionnement, à l'image des pick-up, les Renault 19 et 25, des fourgonnettes et Mercedes, de 4x4.... Une catégorie d'acteurs surnommée « *Kachafa* », qui veut dire éclaireurs des mouvements des agents de l'ordre, est mobilisée pour scruter le moment propice de passage de la frontière. Des voyages fréquents se font pour le remplissage et le stockage dans des entrepôts. Lorsque l'opportunité se présente, l'opération de passage se déclenche, les véhicule camionnette et pick-up et Toyota chargés en bidons de carburant. Ces véhicules sont surnommés, pour leurs puissances, comme « *Naga* » qui veut dire les 'chamelles'. Un conducteur mène le véhicule avec un acteur à l'arrière sur la benne pour déverser les bidons et barrer la route, en cas de poursuite des patrouilles, le temps de s'enfuir et se sauver avec ou sans voiture qui, majoritairement, est sans papiers. Les animaux à l'image des mulets utilisés dans la frontière Ouest s'utilisent par ceux qui n'ont pas de matériel, néanmoins, le plus fréquent est les voitures qui transportent en quantités.

Les propriétaires des voitures en question travaillent en mode « fonction libérale », ils contractent même des « *convoyeur* » et des « *co-pilote* » comme ils les surnomment, ils sont communément appelés « *les gens du contrat* », en s'appuyant sur leurs capacités de bien conduire. Ces conducteurs y travaillent en gagnant de quoi s'acheter leurs propres véhicules et s'autonomiser dans l'activité. Des jeunes et moins jeunes sont également utilisés pour le remplissage des bidons dans les entrepôts, comme « *Halaba* » pour se ressourcer en carburant ou comme « *Kachafa* ».

Les personnes qui remplissent la fonction opérationnelle de passage de la frontière se surnomment les « *guenatria* », un mot qui provenait du pont en arabe dialectal pour signifier

le fait de traverser la frontière comme on passe sur un pont pour joindre l'autre côté à laquelle il donne, et dans ce cas de figure, la Tunisie. Deux à trois voyages peuvent s'effectuer par jour, les revenus générés peuvent varier entre 5000 da à 15000 da par jour.

Tercio, il y a une catégorie où les camions lourds se font utiliser. Cette catégorie des acteurs, qui est la plus importante, de l'activité est faite de chauffeurs de camions des entrepreneurs et des hommes d'affaires qui exportent et importent. Leurs passages réguliers et la quantité importante des réservoirs de carburant des camions qu'ils font élargir plus fait qu'ils sont la catégorie qui active le plus dans ce genre de trafic. Les chauffeurs de camions connaissent en majorité des éléments des services de douanes qui encaissent un pot-de-vin de 500 da sur chaque bidon de 25 litres plein de carburant, sachant qu'un litre de carburant se fait revendre à l'équivalent de 80 da algérien en Tunisie. Plusieurs chauffeurs de camions affirment que cette pratique se fait de moins en moins comparativement avec les années précédentes, mais elle n'est pas moins importante. Des complicités sont étroites avec les agents des postes terrestres pour s'assurer un passage sans faute, le gros de l'activité se fait par les chauffeurs de camions car les gains sont plus importants. Des acteurs des autres wilayas se déplacent à la frontière pour y exercer à leur tour. Amar, un particulier qui fait le transport de marchandises avec son camion semi-remorque, il est de Bejaia, nous confie :

« Je travaille dans le transport de marchandises entre l'Algérie et la Tunisie, ma principale motivation n'est pas ce que je reçois comme rémunération auprès de l'entreprise qui m'a contracté, autrement je travaillerais dans ma région. Ma principale motivation est ce que je gagne en commerçant le carburant en Tunisie, je fais le plein de mon réservoir doublé et à chaque voyage que je fais, je me fais vider le carburant pour des amis tunisien toujours prêts à acheter et en un seul voyage je gagne jusqu'à 8000 à 9000 da, voilà un terrain profitable, je fais le plein ici (Algérie) et je le revends en Tunisie »

Les douanes ont mis en place tout un processus d'évitement de ce phénomène de chauffeurs de camions lourds. Un système que les acteurs ont contourné à l'aide de pot-de-vin. Il s'agit des fiches d'enregistrement des sorties-retours des camions. Les services des douanes procèdent au plombage des réservoirs de carburant des camions. Ces réservoirs varient entre 450, 600, 750 et jusqu'à 900 litres et dont certains se doublent avec un second réservoir de 450 et 600 litres. Une des fiches d'enregistrement porte sur le plombage du réservoir pour que le conducteur ne procède pas à la revente de ses quantités de carburant. Si les autres fiches d'enregistrement et d'entrée au poste-frontalier sont techniques et se font éviter à coup de 500 da pour seulement éviter de faire la chaîne et perdre du temps, celle, en revanche, de vérification du plombage à l'heure de revenir de la Tunisie se fait éviter à coup

de 6000 da pour s'épargner le passage au service qui jauge le réservoir de carburant déplombé car ouvert suite à la revente de ses quantités en Tunisie.

Les catégories du trafic du carburant se résument principalement selon l'importance du moyen de transport utilisé : i) chauffeurs de taxis clandestins surtout qui acheminent les ressortissants aux frontières ou vers la Tunisie mais aussi, des particuliers en possession d'un véhicule, ils exercent avec les petites quantités que contient le réservoir de carburant à vider à l'aide d'un tuyau ; ii) des « spécialistes » qui transportent le carburant en bidons avec des pick-up et camionnettes ; iii) finalement, il y a les chauffeurs de camions et les entrepreneurs des régions frontalières, ces derniers surtout ont amassé des sommes astronomiques dans ce trafic de carburant.

Les stations-service des régions frontalières sont prises d'assaut. Une demande importante en carburant, de la part des algériens et des tunisiens, est à l'origine de quelques pénuries et des chaînes longues pour se ressourcer en carburant. Les relations de bon voisinage et les mouvements intenses ont favorisé la recrudescence d'une telle activité par des acteurs qui ne soucient point de l'Etat, pis encore, ils cautionnent l'informalité qu'ils exercent qui est, à leurs yeux, bénéfique.

Les quantités de carburant fuité dans des opérations d'informalité sont d'une importance frappante, « ...on peut estimer qu'environ 25% du carburant consommé en Tunisie se présente sous la forme d'importations informelles en provenance d'Algérie », (Ayadi, Benjamin, Bensassi, Raballand, 2013, p. 4). La même étude donne une estimation du carburant transféré annuellement dans le cadre des activités informelles « on peut estimer que la quantité de carburant importée informellement est de 921,600m », (p. 21).

Les pertes sèches sont énormes. Une bonne partie des transferts sociaux de l'Algérie profitent aux pays voisins, le cas du carburant est édifiant sur l'arrosage à gogo de l'Algérie à toute une région.

2.3. Les denrées alimentaires : un objet transversal de l'informalité transfrontalière

Tout comme le carburant, les denrées alimentaires subventionnées par l'Etat, font le bonheur des acteurs de l'informalité aux frontières. Le même constat prévaut dans les frontières Est du pays. La non-harmonisation des prix et le système social algérien est à l'origine. Le système des subventions hérité de l'époque socialiste se base sur les transferts généralisés en appuyant les prix des produits énergétiques mais aussi alimentaires à large

consommation. L'écart avec les pays avoisinants incite la manifestation du phénomène de l'informalité au niveau des frontières.

Nous avons pu lister les produits alimentaires qui alimentent le phénomène en question lors de nos enquêtes du terrain. Cependant, il est important de mentionner que le passage des produits alimentaires, tout comme une partie du carburant, se fait d'une manière légale. L'ouverture de la frontière à la circulation humaine fait que des tunisiens franchissent la bande frontalière pour se ressourcer en toute légalité. Hamza, le premier commerçant détenteur d'un magasin sur la route qui mène du poste frontalier d'El-Ouyoune vers el Kala nous a assuré qu'il ne travaille qu'avec les tunisiens. Une femme tunisienne était sur place en train de s'acheter en quantités, pendant qu'elle remplissait ses sacs, il nous confie après une cordiale conversation : *« ma recette journalière équivaut un salaire mensuel dans la fonction publique, je fais les achats en gros deux fois par semaine et avec un camion et il m'arrive de ne pas pouvoir satisfaire la clientèle, j'exerce dans la légalité et je gagne, Dieu merci, bien ma vie »*.

Les gendarmes qui surveillent la frontière au niveau de Souk-Ahras, plus exactement à El Heddada nous ont déclaré que des centaines de personnes franchissent également la bande frontalière pour faire les courses en denrées alimentaires, *« de 800 à 1000 voitures tunisiennes rentrent quotidiennement par son poste terrestre pour se ressourcer en carburant et denrées alimentaires, les mercredis surtout car un marché hebdomadaire où les étalages des commerçants sont pleins en fruits et légumes, produits alimentaires et vêtements à moindre prix »*.

Le ressourcement en produits alimentaires ne s'exerce pas uniquement par la même manière fraternelle. Ce trafic s'exerce également avec des fourgons et des camions, surtout à Tébessa, qui, comme Maghnia à l'Ouest, représentent la région où l'informalité transfrontalière bat son plein.

Les produits qui font l'objet de cette activité se résument principalement en : Semoule, sucre, huile et margarine, farine, le lait, le pain, fruits secs, boissons gazeuses et jeu, café, yaourt, lait pour bébés, fromage notamment le gruyère, mayonnaise, légumes (pomme de terre et oignons beaucoup plus), bananes, bouteille d'eau..., les réseaux de l'informalité profitent des mailles du filet des frontières pour alimenter le pays voisin.

2.4. De la cigarette, alcool y compris de la drogue

Un paquet de cigarette en Tunisie coûte 4 fois plus son prix en Algérie. Le différentiel est important. Le Tabac est un produit léger et de forme petite, ce qui facilite le transport en

quantités importantes les cartouches de Marlboro et d'autres marques de Tabac vers la Tunisie. Le trafic de la cigarette est une filière très lucrative. Des quantités astronomiques de paquets de cigarettes transitent vers la Tunisie clandestinement.

Le tabac de narguilé et le tabac ordinaire en cartouches transitent en plusieurs dizaines de milliers. Des bouteilles de liqueurs de Whisky et de Vodka également mais aussi du cannabis qui transitent la longueur depuis l'Ouest jusqu'à l'Est, pour passer, en quantités moindres bien évidemment, vers la Tunisie. Ce qui signifie que l'Algérie n'est pas seulement un marché de consommation mais aussi de transit vers d'autres pays et continents tout en enregistrant l'entrée depuis la Tunisie des types de pilules d'avortement et les psychotropes circulent dans les deux sens.

2.5. Les taxi-clandestins

Les gens qui possèdent une voiture s'adonnent largement à l'activité de taxi mais sans registre légale pour son exercice. C'est une activité courante à travers tout le pays. Elle est dynamique également au niveau des frontières notamment Est. Des automobilistes se font louer par les citoyens algériens comme tunisiens pour le déplacement entre les deux rives. Un jeune taxi-clandestin a pris 600 Da, après négociation, pour nous assurer le chemin d'El Kala ville vers le poste frontalier El-Ouyoun. Le prix augmente en fonction de la distance, bagages à porter et le transit de la frontière.

Ces taxieurs clandestins sont beaucoup plus sollicités pour le transport des objets que ne permet pas la loi, à l'image de l'Or, de la devise étrangère notamment la monnaie européenne l'Euro. Ils font les trajets jusqu'à Tunis.

2.6. Trafic d'animaux

Le trafic d'animaux est à l'origine des cas de vols dont sont victimes les éleveurs de troupeaux de brebis et de vaches. Également la demande du côté tunisien fait alimenter l'achat et la revente pour le compte des tunisiens.



Figure n°14 : Un Troupeau de moutons sur le tracé frontalier d'El Heddada (Souk Ahras)

Les terres agricoles et les plaines qui caractérisent la frontière rendent difficile le distinguo entre les gens qui font paître les troupeaux de ceux qui observent l'opportunité d'y

franchir la frontière vers l'autre côté. La photo que nous avons prise montre un troupeau qui est à un jet de pierre de la frontière tunisienne. Une dizaine de mètres seulement séparent les deux pays, les auteurs peuvent s'y introduire subrepticement alors que la garde est baissée, négociée ou n'existe pas pour un moment. La photo est prise d'El Heddada de Souk-Ahras. Les aliments de bétail ne sont pas épargnés par les acteurs du phénomène.

Au-delà des cheptels, d'autres types d'animaux font l'objet du trafic, la faune sauvage est aussi agressée par les acteurs des réseaux des frontières pour le compte des particuliers et parcs zoologiques tunisiens, les chardonnerets surtout mais aussi des fauvelles, macaques, paons et même des chameaux.

2.7. Vêtements, produits de cosmétique et médicaments

Les vêtements, les produits de cosmétiques et quelques médicaments de base font l'objet des activités des frontières. C'est une filière de moindre importance, ce sont majoritairement les femmes tunisiennes qui activent dans ce créneau. Elles s'arrangent avec un taxi clandestin le transport de la marchandise vers la partie tunisienne en contournant les postes frontaliers tout en empruntant des chemins parallèles.

Accessoirement, des produits d'électroménager, pneus pour voiture, du fer et cuivre, huile d'entretien d'automobile, vitre...sont autant d'articles qui, en intensité bien moindre, se commercialisent aussi.

2.8. Informalité monétaire, elle se voit à l'œil nu

Des jeunes avec des paquets de billets d'argent, en dinars algérien, tunisien mais aussi en devises, notamment l'euro, se font remarquer sur les routes menant vers les postes terrestres frontaliers pour y accéder à la Tunisie. Le change se fait informellement au vu et au vu de tout le monde. La disparité spatiale des taux de change et l'existence de deux marchés, officiel et informel, de change de la monnaie algérienne est à l'origine des opérations de convertibilité informelles des monnaies.

La tradition migratoire de la région vers la zone euro et le commerce extérieur sont à l'origine de la provenance de la monnaie dont la circulation obéit à une logique de contournement du taux de change officiel. La circulation se fait dans les deux sens, de l'Europe pour la région pour alimenter des projets au 'Bled' mais aussi, du pays vers l'Europe, pour faire fuir les capitaux vers le vieux continent et le Golf. Ce marché monétaire parallèle sert également la monnaie de transaction des activités informelles entre acteurs des deux côtés de la frontière.

On s'aperçoit à travers ces dispositifs financiers parallèles, s'appuyant sur un capital social essentiel d'interconnexions d'acteurs, que l'informalité globalement est un dispositif réticulaire qui établit la jonction avec non seulement le formel, mais aussi les autres types de l'informalité. La connexion entre l'informalité des frontières et l'informalité monétaire en est la parfaite illustration dans ce cas de figure.

3. L'INFORMALITE ENTRANTE DE LA FRONTIERE DEPUIS L'EST

L'informalité entrante depuis la Tunisie vers l'Algérie est beaucoup moins importante. L'intensité est réduite à quelques produits que nous allons voir dans ce titre.

3.1. Produits artisanaux, textiles et friperie

Les produits artisanaux marquent les activités entrantes depuis la Tunisie. L'Argile, le textile et des tenues vestimentaires pour femmes sont les principaux objets qui proviennent de l'au-delà de la frontière Est. L'activité n'est pas aussi prolifique que dans le sens opposé. Les vêtements de seconde main proviennent de la Tunisie, une filière qui se pratique aussi.

3.2. Des pâtes, des friandises et articles de circonstances

Les pattes tunisiennes trouvent bien des clients. Même si l'activité est marginale, mais elle existe bel et bien. Elle comprend essentiellement une variété de pâtes alimentaires comme les spaghettis, le riz, le macaroni et la Harissa. La filière en question existe, avec intensité et plus de variété de produits, également dans le sens opposé, à savoir de l'Algérie vers la Tunisie. Elle dépend de la variation des prix et de la marque, la qualité de ce qui provient de la Tunisie est mentionné comme un motif de la demande du côté algérien.

Les chocolateries et les friandises sont bien demandés du côté algérien, d'où l'affluence des tunisiens à exporter informellement vers l'Algérie. La filière concerne beaucoup plus les chocolateries et surtout le halva turc.

Par articles de circonstances, on entend les produits qui se commercialisent dans des circonstances précises et des conjonctures particulières. Comme les produits qui sont en pénuries à l'image de la banane tout récemment, ou bien les pétards lors des fêtes religieuses...

3.3. Le trafic de véhicules

Il s'agit d'une filière aux ramifications lointaines qui s'étendent jusqu'en Europe. Nous concernant, la frontière Est avec la Tunisie constitue le théâtre de cette activité bien construite par des réseaux de vols et de trafic de voitures.

Ces voitures sont à des prix hors concurrence parce que sans papiers. Les acteurs de cette filière sont présents notamment à Tébessa, ils font recours à des procédés de

régularisation de ces véhicules en trouvant des cartes grises de voiture de même type ou à l'aide des pots-de-vin importants au niveau des administrations. Comme ces deux procédés sont difficiles, la pratique la plus courante est le transfèrement de tout le véhicule neuf sans papiers vers un autre d'occasion de modèle analogue et avec un numéro de chassé et des papiers d'immatriculation et d'enregistrement.

C'est une filière qui touche beaucoup plus les véhicules grands cylindrés mais aussi des véhicules touristiques ordinaires. Un jeune et acteur des activités informelles, natif de Tébessa nous affirme :

« Une très bonne part de véhicules qui circulent ici à Tébessa et les communes frontalières surtout sont au noir, ils proviennent de Tunisie, ils sont moins chers étant sans papiers, et ça arrange les jeunes de contrebande. De par leur prix, ils peuvent s'enfuir et laisser leur véhicule en cas de poursuite sans être tracés par la douane car non enregistrés, ils se vendent aussi et les gens viennent des autres régions du pays pour acquérir en prix moindre, des centaines de véhicules sont stationnés dans des garages en attendant des clients qui cherchent ce qui est stocké »

En définitive, on s'aperçoit, à travers l'aperçu de la composition des objets des activités informelles, que l'informalité transfrontalière est, en gros, beaucoup plus sortante de l'Algérie vers la Tunisie qu'entrante dans le sens opposé, à savoir de la Tunisie vers l'Algérie.

L'agentivité des acteurs de l'informalité de la frontière algéro-tunisienne exerce une influence et une maîtrise du territoire frontalier. La tendance est certes sortante qu'entrante comme nous venons de constater, mais la problématique que soulève l'étendue de ce phénomène est la capacité des acteurs à procéder à la défrontierisation d'un territoire qui se déconstruit sous l'effet des pratiques enracinées dans la cosmogonie frontalière. Un véritable fait socio-spatial à l'aune de la région Nord-africaine dont les frontières se dépassent par l'essor de l'informalité transfrontalière qui se déploie avec son registre de pratiques socioéconomiques transnationalisantes.

3.4. Le trafic d'armes : une conséquence de l'ébullition sécuritaire

Une nouvelle donne est introduite par le renversement du régime libyen et l'intervention militaire occidentale qui a semé un climat de désordre généralisé. L'autorité est désormais absente et le terrain profite à la milice et aux groupes terroristes. Si tout le monde s'accorde que la transition politique de la Tunisie est marquée, tout naturellement par un relâchement sécuritaire, la Libye, quant à elle, est en proie à une situation dégénérée sur le

plan sécuritaire. La situation est exacerbée par l'absence d'un consensus politique entre les différents belligérants qui se disputent le pouvoir.

Une telle situation a favorisé la dynamisation des réseaux dangereux qui s'investissent dans un commerce douteux, celui des armes. Au-delà des objets « normaux » des activités transfrontalières, le cas libyen a facilité la circulation des armes dans la région, soit à travers la frontière partagée avec la Tunisie (une frontière dynamique en activités informelles) ou directement vers l'Algérie à travers la longue frontière la algéro-libyenne partagée mais aussi et surtout dans toute la bande sahélo-saharienne.

Un transporteur qui connaissait bien les lieux et que nous avons pris pour un trajet, avec sa voiture Duster Dacia pour rejoindre le poste frontalier d'El Heddada de la Wilaya de Souk-Ahras, en route et après des discussions bien sympathiques et lui approuvant ses assertions sur les bienfaits des activités informelles..., il nous a confié qu'il travaille également dans l'informalité comme transporteur. Il est fin connaisseur de la région, il nous a confirmé, ce que nous avons pu entendre à travers d'autres discussions, que des pistolets se vendent à 10000 Da sur les monts Chammbi, une colline dense en arbre sur la frontière tunisienne, d'autres types d'armes plus lourdes sont également disponibles comme le Kalachnikov, l'homme au volant confirme :

« Le marché des armes est tout récent, ce n'est qu'après ce qui s'est passé en Libye que les armes circulent, c'est une activité dangereuse, les éléments de sécurité ne ferment pas leurs yeux, les hommes d'affaire et les riches se dotent de pistolets et achètent mais également les groupes terroristes en profitent de ce marché pour se ressourcer en argent et recrues ».

C'est donc une nouveauté, le scénario libyen a transformé l'Algérie et la Tunisie en lieu de vente et de transit d'armes. Les découvertes deviennent fréquentes, c'est un secret de polichinelle. Le trafic d'armes, une activité très lucrative, est une réalité qui risquerait, en cas de non résolution de la crise libyenne, de s'amplifier et de compromettre la sécurité. C'est toute la région du Maghreb et du Sahel qui s'alimentent en armes depuis la chute du régime libyen en 2011.

Les barons de l'informalité dans les territoires frontaliers sont qualifiés populairement par « *les caïds* », ils se servent d'armes à feu comme un outil de dissuasion pour tout règlement de compte ou trahison des acteurs qui forment le réseau d'informalité. L'arme est une confirmation du pouvoir et de mainmise sur un secteur et un territoire donné. Cependant, la défaillance des Etats des pays du Sahel et l'existence de milices armées dans cette région a favorisé la circulation des armes vers cette bande beaucoup plus. Les frontières du Sud de l'Algérie sont beaucoup plus exposées à cette filière.

4. LA TAYLORISATION ET L'INGENIERIE DE L'EXERCICE DE L'INFORMALITE AUX FRONTIERES EST

La pratique de l'informalité au niveau de la frontière algéro-tunisienne obéit à toute une logique qui guide l'exercice de l'activité et sa pérennité dans le temps tout comme dans l'espace.

Le premier élément qui module l'employabilité dans les réseaux des frontières est l'intégration de la corporation. C'est le premier pas qui ouvre la voie du partage. Une fois les éléments des réseaux se connaissent et se spécialisent, l'employabilité devient par la suite opérationnelle.

Au choix du créneau en fonction des moyens et capacités du recru intervient l'étape fonctionnelle. Plusieurs paramètres jouent en faveur de l'essor de l'activité. Le partage de l'information est une nécessité absolue et continuellement utilisée. Ils sont à la fois acteurs et lanceurs d'alertes, les membres du réseau se partagent l'information quant à la possibilité de faire transiter les marchandises, sur la situation de la sécurisation des frontières, sur les éléments qui acceptent les pots-de-vin, sur les opportunités qui se présentent (les accords, à coups d'argent, qui se font entre acteurs et agents pour un moment déterminé de connivence négocié). C'est une pratique fréquente notamment à Tébessa, un pot-de-vin que les acteurs qualifient communément « *le Bakchich* ».

De par l'information, l'utilisation des moyens de transport est un élément clé. L'achat et la location des automobiles pour le transport de la marchandise à revendre est un élément qui s'acquiert dans le réseau. L'existence de voitures sans papiers est un phénomène également, des voitures non immatriculées et même sans papiers ne laissent pas l'ombre d'une traçabilité des auteurs.

Les moyens de paiement sont modulables. Sur les routes menant aux frontières, des jeunes menés de paquets de billets d'argent en dinar algérien et tunisien, et même en euro, font les opérations de change au su et au vu de tout le monde. Les trois monnaies sont utilisées lors des transactions de paiement par monnaies interposées. Accessoirement, il existe d'autres types de transactions qui se troquent, marchandises en contrepartie d'objets, à l'exemple de l'or, le précieux métal jaune. La confiance et la parole y sont beaucoup sur ce registre.

L'exercice de l'activité comporte des risques, et pas des moindres. Les réseaux du phénomène se sont érigés en un Etat parallèle avec des répercussions néfastes sur la vie sociale. A Bir El Ater notamment, les prix flambent et la matière manque fréquemment d'où

la spéculation sur les prix, la santé des consommateurs est hors de contrôle. Il y a également les échauffourées qui éclatent et la violence qui s'abat entre les acteurs et les agents de sécurité lorsque les opérations tournent mal. Les accidents routiers y existent car les acteurs conduisent à une vitesse extraordinaire pour contourner et fuir les agents de d'ordre en empruntant des pistes sinueuses. Des drames routiers ont été à l'origine de tragédies ayant coûté plusieurs vies humaines dans les régions frontalières à l'Est.

La corruption est un fait divers normalisé. Les procédés corruptifs sont une monnaie courante dans le monde informel frontalier comme celui de Bir El Ater, des pots-de-vin pour passer la frontière et pour renforcer son réseau.

La violence caractérise globalement l'exercice des activités informelles dans ces régions de non-Etat. La violence prend des dimensions abracadabrantes qui se déclinent sous formes d'agressions dont sont victimes les agents des stations-service et des habitants qui souffrent de pénuries chroniques, ils se retrouvent obligés de se soumettre à la spéculation et à la rareté du carburant et des produits alimentaires, ils se retrouvent obligés de se ressourcer en carburant dans le marché parallèle dans des cas.

Le chômage et l'absence d'une dynamique économique sert d'instrument de légitimation aux yeux des acteurs des multiples activités mentionnées. Tous s'accordent à dire, en vérité ou par subterfuge, que si des usines existent, ils ne risqueraient pas leurs vies dans ce genre d'activités pour gagner quoi se mettre sous la dent. Si les recrues qui exécutent les tâches sont motivés par des logiques de subsistance et l'ambition de s'autonomiser avec un matériel pour certains, les tenants des activités, eux, sont dans une logique d'accumulation facile et rapide à la fois. Walid qui, depuis des années, exerce la tâche de conducteur d'une Toyota Hilux double cabine nous confie :

« J'ai une famille à faire nourrir, j'aurais souhaité travailler dans une usine en toute tranquillité et sans danger, mais il y a rien ici, si ce n'est pas la frontière qui nous fait vivre on va mourir de faim...je sais conduire et je sers de conducteur à des amis en contrepartie d'une rémunération de 2000 da pour un voyage vers la Tunisie, des jours on arrive à faire deux et même trois voyages et d'autres on chôme, de par faire vivre les miens, je compte continuer jusqu'à pouvoir m'acheter un matériel qui me permettra de travailler à mon compte quelques part mais la contrebande je compte mettre fin après, plusieurs de mes amis sont en prison, donc à un moment on arrête ou on regrette »

La chaîne humaine qui fonde les réseaux des activités informelles s'apparente à une taylorisation du travail. Chaque membre de la chaîne obéit à une logique d'employabilité, de

tâches à remplir et de rémunération à recevoir en fonction de sa posture. C'est une véritable division du travail et spécialisation dans ce dernier.

Le phénomène s'est enraciné dans les régions frontalières et son ampleur est difficile à extirper du jour au lendemain sans qu'il y ait des répercussions d'envergure de la part des acteurs si nombreux. C'est la raison pour laquelle le laisser-aller de l'Etat pourrait se justifier en attendant une alternative qui assainit ces régions. Pour ce faire, une stratégie bien réfléchie s'impose en mobilisant une approche frontalière sérieuse.

Le terrain de ces régions frontalières a défriché le tapis rouge à l'émergence d'une classe sociale dont l'enrichissement provenait des activités informelles des frontières. Cette classe est présentée une tentaculaire pieuvre dont les ramifications s'étendent à l'administration de l'Etat et son influence est grandissante sur ces zones frontalières.

Chapitre 6
Frontière Sud

CHAPITRE 6. FRONTIERE SUD

Il serait question, dans ce chapitre, de revenir sur l'informalité au niveau de la frontière Sud de l'Algérie. Le Grand Sud est gigantesque et ses frontières le sont de même. Il est impératif de s'attarder sur les caractéristiques sociologiques, les spécificités géographiques du désert et le mode d'organisation de la société en place, ceci pour comprendre les fondements de l'informalité transfrontalière dans cette zone qui recouvre des enjeux importants aussi bien pour l'Algérie que pour toute la région, notamment à l'heure actuelle.

SECTION 1

Cette section servira d'une vue d'ensemble, nous allons revenir sur les frontières de l'Algérie avec la bande sahélienne tout en s'attardant sur la société locale, ses réalités séculaires. Nous nous attarderons également sur le Troc frontalier ainsi que la conjoncture actuelle qui sévit dans son voisinage immédiat, ce qui n'est pas sans impact direct sur la région et l'informalité des frontières qui animent le grand Sud algérien.

1. PRESENTATION GENERALE DES FRONTIERES ENTRE L'ALGERIE ET LA REGION SAHELO-SUBSAHARIENNE : LE NIGER, LE MALI ET LA MAURITANIE

Le Sahara (qui signifie en arabe le désert) est un désert très spacieux situé dans le Nord du continent africain. Il s'étire depuis l'océan atlantique jusqu'à la mer rouge. Il recoupe des territoires de plusieurs pays allant du Sénégal, Mali, Mauritanie, Sahara Occidental, Maroc, Niger, Tchad, Soudan, Algérie, Tunisie, Libye et Egypte. C'est une des régions les plus chaudes de la planète étant un territoire aride à faible pluviométrie.

La superficie du Sahara algérien représente la plus grande partie du pays. Topographiquement, il est composé d'une succession de chaînes de haut-plateaux désertiques, d'un relief dunaire et de sable. Le Sahara est un espace géographique qui recouvre un étendu de territoires chauds et même torrides. Il représente une porte vers l'ancrage africain avec lequel il partage les caractéristiques et un héritage historique.

Le Sahara algérien partage ses frontières avec plusieurs pays. La frontière avec la Mauritanie au Sud-ouest s'étend sur 463 km ; la frontière avec le Mali est la plus importante au Sud, 1376 km ; Le Niger avec 956 km au Sud et la Libye, au Sud-est s'étend sur 982 km. On s'aperçoit que les frontières du Sahara algérien sont d'une étendue bien importante que vaste.

Carte N°2. Carte des frontières subsahariennes de l'Algérie



Photo capturée depuis Google Earth

Les frontières sont, tout comme celles du Nord de l'Algérie, héritées du découpage de la colonisation. Elles ont fait l'objet de conventions de bornage entre l'Algérie et ses pays voisins autrefois indépendants.

La délimitation des frontières algériennes avec ses voisins du Sud a fait l'objet d'un dispositif juridique et d'un processus de négociation entre Etats qui a, officiellement, été entériné par la signature de conventions et de déclarations bilatérales. Le découpage de la frontière algéro-mauritanienne a été concrétisé par la signature d'une convention entre les deux pays le 13 décembre 1983⁶⁴. Le bornage de la frontière algéro-malienne a été entériné par la signature d'une convention bilatérale le 8 mai 1983⁶⁵. La délimitation de la frontière algéro-nigérienne a, quant à elle, fait l'objet d'une convention bilatérale de bornage de la frontière signée le 5 janvier 1983⁶⁶. La caractérisation de la frontière algéro-libyenne tarde à voir le jour pour des divergences entre les deux Etats, cependant, le principe de l'intangibilité des frontières a été la référence sur laquelle les deux parties se sont basées. Une réunion mixte a été tenue en 2006 pour relancer le processus d'abornement des frontières, La situation qui prévaut en Libye a retardé certainement le processus d'abornement pour l'heure.

Il convient de mentionner que le processus d'abornement des frontières physiques est une œuvre humaine d'une dimension historique, sociologique et spatiale très importante. C'est une condition *sine qua non* de paix et de progrès. L'expérience algérienne a tiré son fondement des instruments qui puisent de l'héritage historique qui date de l'époque ottoman à

⁶⁴ Journal Officiel de la République Algérienne, JORADP, n° 8 du 21 février 1984, p. 164.

⁶⁵ Journal Officiel de la République Algérienne, JORADP, n° 23 du 4 juin 1983, p. 1043.

⁶⁶ Journal Officiel de la République Algérienne, JORADP, n° 54 du 27 décembre 1983, p. 3125.

la colonisation contemporaine. Des accords, compromis historiques et d'outils conventionnels ont été établis sur la base de la réunification et transhumances tribales et sociologiques des puissances coloniales dans la région.

Le processus historique comporte une série d'imbrications d'éléments relatifs aux cristallisations qui remontent aux protocoles et décrets Beylicaux de l'époque turque passant à la présence française, à l'Ex Afrique occidentale française (AOF) qui compte (Mauritanie, Mali et Niger) et protectorats (Tunisie et Maroc) et colonisation (Algérie). L'âge des protectorats et des colonisations était marqué par des réorganisations administratives et militaires durant lesquelles des négociations ont été menées et conclues entre la puissance française et d'autres autorités coloniales allant de la Grande Bretagne, l'Italie, La Turquie d'Espagne. Un legs territorial, par chronologie différée, a passé aux Etats sous des promesses arrachées aux convoitises et duels d'Etats indépendants. Les rapports de forces ont prévalu aux foisonnements de positions, d'allégeance ou d'appétence, à la souveraineté d'Etat-Nations re-nés des cendres des colonisations.

L'importance des frontières sahariennes algériennes pose le problème de la sécurisation et du coût de contrôle du territoire. C'est une mission délicate pour ne pas dire impossible pour la nature de la topographie désertique, son immensité et le caractère des populations locales qui, elles, maîtrisent royalement les arcanes du désert. Avant de nous atteler sur la nature de l'économie des frontières du grand Sud, nous nous pouvons passer sans répondre à la question : Qui sont les habitants du désert et quelles en sont leurs principales caractéristiques sociologiques ?



Figure n°15 : Sillages des 4x4 sur la surface du sable en dehors de Tamanrasset

2. LA SOCIÉTÉ TOUAREG : ASPECTS, NOMADISME ET SÉDENTARISATION

Les populations du désert sont les Touaregs. Ils occupent toute la région saharienne s'étendant du Sud de l'Algérie, à l'ouest de la Lybie jusqu'aux bordures du Niger, du Mali, la Mauritanie et même le Burkina Faso....

Les Touaregs sont connus par leur mode de vie nomadique, néanmoins, ces dernières décennies, une sédentarisation s'installe autour des agglomérations et villes du Sud comme c'est le cas de la ville de Tamanrasset. Les Touaregs s'approprient le désert dans son ensemble. Les relations tribales et les liens entre leurs différentes composantes, de plusieurs pays qui départagent le désert, sont un des facteurs qui rendent la notion des frontières comme une simple réalité virtuelle. Ils se déplacent librement, se solidarisent et commercialisent, avec leurs termes d'échanges, entre eux à travers les routes caravanières entre les dunes des sables du désert.

Les échanges entre les Touaregs du Grand Sahara sont une réalité ancestrale bien ancienne. Les Touaregs sont connus pour être des éleveurs de dromadaires et de chèvres, des agriculteurs de dattes dans les oasis désertiques. L'activité d'élevage a diminué en raison des sécheresses provoquées par les changements climatiques. Ils habitent des tentes et se nourrissent de la viande des animaux et leurs laits tout en utilisant la peau pour des productions. Le mode de production est traditionnel et y demeure en bonne partie au jour d'aujourd'hui.

Le système d'organisation des sociétés Touaregs est essentiellement tribal. Il repose sur les relations claniques, de liens de lignages familiaux, de rapports d'allégeance et de soumission, que préside un chef de la Tribu qui est le dépositaire de l'autorité. C'est une structure qui a prévalu dans le mode d'organisation Touareg. Il arrive que le mode de transmission du pouvoir repose sur l'âge, le plus grand est, *de facto*, celui qui incarne la sagesse et le charisme. La succession au pouvoir dans la chefferie traditionnelle repose sur des capitaux sociaux et symboliques.

Avec la sédentarisation d'une partie de ces populations touarègues, des structures dans des quartiers ou par regroupement de clans familiaux s'organisent, ces autorités sont parfois contestées, notamment par des jeunes qui ont fréquenté l'université. Il existe un chef qui surplombe toutes ces confédérations sous son autorité suprême, un certain « *Akhomouk* » est réputé être un leader des Touaregs à Tamanrasset, il est le chef proclamé de l'organisation sociale et traditionnelle qu'est l'*Amenokal*. Il jouit d'une reconnaissance d'autorité morale et politique, d'un charisme et d'une aura extraordinaire parmi ces populations. Donc, la

hiérarchisation est une caractéristique de la structuration de la société des Touaregs qui repose sur l'équilibre de plusieurs variantes d'ordre social, de solidarités claniques et de filiations familiales où les rapports de force, d'allégeance et d'autorité sont les pesanteurs qui définissent le pouvoir.

Les caractéristiques distinctives de la population Touarègue se déclinent sur plusieurs aspects culturels qui se traduisent dans le mode vestimentaire, gastronomique, musical, linguistique (principalement Tamachak : une variante du berbère, les populations scolarisées sont arabophones également et timidement francophones), artisanal (bijoux et sabres traditionnels), architectural (tente et maison typique du désert). Parmi les populations sédentarisées, qui habitent des immeubles et appartement, nous avons remarqué une pratique de la population qui consiste à ensabler les maisons pour en marcher au foyer sur du sable et non pas le carrelage. Cela résume toute la relation qu'entretiennent les Touaregs avec les sables, les dunes et le désert dans sa globalité. Ils sont des « hommes du sable » par excellence.

Les Touaregs ont vécu historiquement avec le commerce caravanier transsaharien. Leur vie itinérante est une réalité séculaire, cependant, la sédentarisation d'une partie de cette population en est une autre réalité pour cause des conditions de vie difficiles pour l'itinérance et le nomadisme dans le désert. Les déplacements fréquents et le commerce entre tribus sont une pratique d'organisation et de vie des Touaregs, d'où la particularité de l'économie des frontières dans leurs régions. Les différentes activités commerciales ont toujours été conclues informellement avec les négociations et la parole. La notion générique de l'informalité dans la société touarègue tire son origine d'un continuum et d'un legs historique du commerce caravanier.

La distribution géographique des Touaregs à Tamanrasset se présente en trois groupements. Primo, les Touaregs nomades qui tiennent encore au mode de vie itinérant sous la conduite d'un notable, ce mode de vie persiste en dépit des conditions de vie difficiles (climat, inexistence de prestations sociales comme la santé et l'éducation) mais qui nécessite un capital de compétences et de connaissances, au sens spatial du terme, pour exercer le nomadisme avec ses mobilités territoriales et ses logiques (zoologique, météorologique, géographique et botanique) ; secundo, il y a les populations qui se sont regroupées et forment des villages éparpillés aux périphéries de la principale agglomération qu'est Tamanrasset ; Tercio, on trouve les populations sédentarisées qui se sont installées dans la ville de Tamanrasset et qui demeurent encore connectées à la vie du Sahara sous la belle étoile tout en

menant une vie sociale dotée de structures élémentaires de la vie sociale (sanitaires, scolaires...).

Le rapport des Touaregs envers l'Etat est changeant en fonction des groupes que nous avons énumérés. Les Touaregs sédentarisés dans l'espace urbain ou même, à des degrés moindres, ceux installés dans des villages entretiennent une relation avec les institutions modernes de l'Etat (Immatriculation à l'état civil pour les naissances, mariages et résidence, scolarité pour certains). Néanmoins, les Touaregs qui poursuivent la transhumance et le mode de vie nomade et ambulante à la tente sont dans une posture récalcitrante vis-à-vis des institutions modernes, ils se reconnaissent dans leurs propres institutions traditionnelles (Mariage coutumier, arbitrage des notables dans les situations conflictuelles à la place des tribunaux, non scolarisation de la progéniture...). Ce mode de vie expose les populations en question à l'absence d'instruction, non-assistance sanitaire et vulnérabilités en cas de divorce, qui lui aussi est une rupture informelle tout comme le mariage, pour la femme et les enfants. A Tamanrasset nous avons passé par un centre étatique où les enfants délaissés ou nés 'x' sont pris en charge par l'Etat.

La richesse animale demeure une activité bien présente mais le chômage, notamment des jeunes, est à mentionner. C'est un constat dû à une transition d'un mode de production artisanal vers un marché du travail. C'est une transition qui peine à s'installer en raison des spécificités géographiques et d'un faible potentiel entrepreneurial, d'où les réticences au marché de l'emploi. Le commerce, quant à lui, représente une source de vie importante. La ville et le marché populaire de Tamanrasset regorgent de cafétérias, magasins d'alimentation et des vendeurs dans l'imposant marché de Assihar situé au centre-ville...

Malgré la sédentarisation d'une partie de la population touarègue, toutefois, leurs traditions de commerce, conjuguées au gain facile, se manifestent à travers l'engouement d'une bonne partie de cette population à l'activité informelle des frontières avec l'ensemble des tribus des pays du voisinage. Tamanrasset représente un carrefour du Grand Sud, elle est cette ville au cœur des populations de différents pays allant du Mali au Niger et même, à l'Est, de la Lybie. Plusieurs villes du Sud d'Algérie sont occupées par les Touaregs, principalement Illizi, Djanet et Tindouf.

La société Touarègue se caractérise également par le repliement sur soi beaucoup plus par souci de protection que d'enfermement. Globalement, les alliances de sang ou les mariages sont entre familles et tribus et même endogamiques. Toutefois, il existe des Touaregs ayant immigré vers le nord et se sont métissés. Les Touaregs considèrent le désert comme leur maison mère, Tamanrasset est une ville où nous avons rencontré des algériens

venus du Nord pour y travailler comme chauffeurs de taxi, dans les projets locaux, dans l'administration et les commerces surtout. Leur rapport envers les Touaregs demeure celui d'un venu vers les lieux, nous nous sommes entretenus avec un commerçant qui s'est installé durablement avec sa famille depuis presque deux décennies, la fusion sociale avec les Touaregs existe mais à une certaine limite. Les relations du travail et de vivre-ensemble sont toutefois marquées par la sérénité et la quiétude.

Dans le jargon commun des Touaregs, nous avons répertorié deux attributs consacrés chez les Touaregs pour qualifier les algériens du Nord. Primo « شنّاوة » et secundo « ناس التل ». Le premier qualificatif dépeignait les algériens du nord comme étant des « chinois », c'est-à-dire différents d'eux alors que le second, lui, les caractérisait comme « les habitant de la crête », comme quoi ils sont nordiques. Les deux notions en question reflètent toute la complexité du sentiment d'appartenance à un espace frontérisé et la représentation de l'altérité chez les Touaregs vis-à-vis des autres mosaïques de populations d'Algérie. Les Touaregs sont loin d'être homogènes comme entité, il existe des sensibilités y compris entre eux qui peuvent s'avérer bien fortes comme c'est le cas de leur rapport avec ceux qu'ils nomment les « harassine » pour des contentieux et des relations conflictuelles d'accumulation historique.

3. LA FRONTIERE ALGERIENNE DU SUD : ENQUETE, CARACTERISTIQUES ET MOUVEMENTS

Après les frontières nordiques de l'Algérie, à savoir les frontières algéro-tunisiennes et algéro-marocaine, c'est aux frontières du Grand Sud algérien que nous allons, dans une tentative d'exploration empirique, mettre en relief ses frontières dans ses aspects relatifs à l'économie informelle. Comme nous l'avons mentionné précédemment, les frontières algériennes du Sahara sont partagées avec de multiples pays subsahariens.

3.1. Délimitation spatiotemporelle de l'enquête

Pour l'objectif d'observation et de collecte d'informations, nous nous sommes rendus à Tamanrasset. Le choix de la ville n'est pas le fait du hasard mais pour l'emplacement géographique de la ville. Tamanrasset est au cœur, elle est le carrefour de la confluence des mouvements de toute la sous-région Subsaharienne. C'est un point de passage. Elle a comme environnement direct les pays avec lesquels elle partage ses frontières physiques proches, du Mali, Niger et Sud Est libyen. Ces trois pays sont un prolongement géographique vers pratiquement l'Afrique profonde. Tamanrasset peut incarner superbement et dans tous les aspects le continent africain, le privilège d'une capitale économique du Sud d'Algérie peut lui être concédé fièrement. Notre déplacement, pour un séjour, dans la capitale du Hoggar s'est fait durant le mois de mars de l'année 2016.

3.2. Caractéristiques physiques des frontières algériennes du Sud

Le total des frontières algériennes avec les pays subsahariens, la Mauritanie, le Mali et le Niger, comptabilise 2795 kilomètres sans compter la Lybie avec qui la frontière s'étend sur 982 kilomètre. On compte La Libye comme un pays du sud-est de l'Algérie mais qui est bien connecté avec l'environnement géographique Sahélien de la région. En exceptant la frontière libyenne, les frontières du Sud comptent pratiquement les mêmes étendues que celles du Nord, elles représentent quasiment 50%, des frontières du pays. Une immensité qui, contrairement au Nord, s'étend sur des territoires géographiques désertiques, chauds et arides et d'apparence secs. La principale faune du Sahara, à vocation pastorale, est les cheptels de chameaux et de chèvres qui paissent en troupeaux.

Morphologiquement, la végétation est bien clairsemée. Le territoire est hostile aux plantes à part celles parsemées qui résistent. Globalement, le désert est pauvre en flore, il est d'apparence asséché et aux terres vastement allongées sur lesquelles reposent des dunes revêtues d'un sablé doré. La sécurisation de ces frontières est difficile et très coûteuse.

3.3. Mouvements humains aux frontières Sud

Tamanrasset, étant en plein cœur du Sahara, représente un point de passage inévitable pour tout mouvement venant de l'Afrique Subsaharienne vers l'Afrique du Nord. C'est un point de liaison et de connexion, d'où l'importance des flux migratoires et du commerce transfrontalier qui marque la ville en question.

Les Touaregs du Sahara central sont liés par un lien de solidarité et même de consanguinité, et d'intérêt pour ceux qui, d'entre eux, s'adonnent à l'informalité des frontières. Il était porté à notre connaissance lors de nos enquêtes qu'il arrive même que des citoyens possèdent plus d'une nationalité de l'un des Etats (Algérie, Mali, Niger, Nigeria).

Au cours de notre séjour à Tamanrasset, nous avons remarqué la diversité des profils de migrants présents. Si une partie de la migration voit de Tamanrasset un passage obligé pour continuer la route migratoire vers le Nord de l'Algérie et, en cas où une occasion se présente, traverser la mer méditerranéenne pour rejoindre l'Europe ; En revanche, une autre partie s'est établie à Tamanrasset et y travaille dans les marchés populaires, le domaine de construction ou dans les activités informelles. On nous a parlé d'une quarantaine de nationalités africaines présentes dans la ville venant de plusieurs pays (Mali, Mauritanie, Niger, Tchad, Nigeria, Cameroun, Cote d'Ivoire, Burkina Faso, Cameroun, Ghana...).

Dans l'absolu, Tamanrasset a cette vocation d'être la ville qui, par la diversité de ses populations et son emplacement, représente un miroir qui reflète au mieux le continent. Elle est cette porte vers l'ancrage africain de l'Algérie qui doit retrouver ses lettres de noblesse.

L'Algérie est liée, dans chacune de ses frontières, avec ses pays voisins par un poste-frontalier. Pour la frontière algéro-libyenne, le poste frontalier existant est celui de Debdeb. Le poste frontalier avec le Niger est nommé Assamaka ; celui de la frontière algéro-malienne est Bordj Badji Mokhtar alors que celui de l'Algérie avec la Mauritanie est tout récent, sa création est concrétisée par la signature d'un protocole d'accord le 8 novembre 2017 à Nouakchott, il reliera par route la ville algérienne de Tindouf vers celle de Chom en Mauritanie.

Il convient de mentionner l'intérêt d'une grandiose infrastructure structurante. Il s'agit de la route qui traversera le Sahara. C'est la route transsaharienne Alger-Logos, elle joindra le Nord de la l'Algérie et l'extrême Sud du Nigeria avec des branches routières qui passeront par plusieurs pays comme la Tunisie, Mali, Algérie, Nigeria, Niger et Tchad. La transsaharienne boostera bien les échanges commerciaux, l'internationalisation des entreprises et l'intégration effective de l'Afrique du Nord et Subsaharienne, ce projet continental est dans sa phase finale.

4. LE TROC, UNE REALITE SECLAIRE AUX SOCIETES TOUAREGS

Le négoce caravanier saharien de production est d'échange entre les différents groupements de Touaregs est matérialisé institutionnellement en Algérie par ce qui est appelé « *le commerce de troc* ». De quoi s'agit-il ? Est-il encore fonctionnel au jour d'aujourd'hui ?

Le commerce caravanier saharien entre les populations Touarègues de tout le Sahara central et même oriental constitue une réalité très ancienne, « *Dès le XIII^e siècle, les territoires allant du Maghreb aux zones soudaniennes semblent réellement liés au niveau économique par des échanges nombreux et soutenus* », (Brachet, 2004, p. 2).

Le commerce de Troc frontalier est exonéré de taxation et porte sur des produits fixés bilatéralement. C'est un commerce d'importation et d'exportation spécifique et qui s'adapte magnifiquement aux caractéristiques sociologiques des populations du Sud. Il n'a pas pour vocation de se substituer au commerce international comme il est indiqué dans les accords conclus entre les Etats concernés.

A l'Aune de la décennie 1990, les textes législatifs de régulation du commerce de troc commençaient à voir le jour entre les Touaregs d'Algérie (résidents d'Illizi, Tamanrasset et Adrar) et ceux des pays voisins, à commencer par le Niger et le Mali⁶⁷ en 1991. Les produits retenus pour les échanges dans le cadre du commerce de Troc entre l'Algérie et le Mali sont énumérés de suite : du côté algérien (Dattes, Objets domestiques en plastiques, sel domestique, couvertures grises, artisanat local à l'exclusion des tapis en laine) ; et du côté malien (cheptel vif, coton, henné, thé vert, épices, viandes séchées, gomme arabique, tissu turban, artisanat local, beurre rance de consommation locale, mil). Un autre arrêté ministérielle de modification a été publié au Journal Officiel (JORADP)⁶⁸, en février 1995, de l'arrêté interministériel du 14 décembre 1995 fixe les produits concernés les listant de suite : de côté algérien (dattes communes et dattes Frezza, sel domestique, objets domestiques en plastique, en aluminium, en fonte, en fer et en acier, couvertures grises, artisanat local à l'exclusion des tapis en laine) ; et des côtés du Mali et du Niger (cheptel vif, henné, thé vert, épices, viandes séchées, tissu turban et tissu tari, mil, beurre rance de consommation locale, légumes secs, riz, et mangues).

Le même arrêté ministériel fixe également quelques exigences. Le commerce du troc frontalier donne la prérogative de fixation des quantités à échanger à l'administration locale ; les acteurs doivent être résidents dans les wilayas mentionnées tout en étant immatriculés au

⁶⁷ Journal Officiel de la République Algérienne (JORADP), n° 29, 12 juin 1991, p. 915.

⁶⁸ Journal Officiel de la République Algérienne (JORADP), n° 07, 15 février 1995, p. 30 & 31.

registre de commerce en tant que grossiste tout en disposant des moyens techniques (infrastructure de stockage et possession ou location de logistique de transport de marchandises). Ils doivent se conformer également aux normes vétérinaires et phytosanitaires et en déclarant aux compétences douanières, chargés d'évaluation et de coordination de ce commerce, les opérations effectuées. Les produits importés dans ce cadre ne peuvent être destinés à d'autres régions en dehors des trois wilayas qu'on a nommées auparavant.

Sur la même lancée, un autre accord réglementant le troc frontalier entre l'Algérie et le Niger a été conclu et publié en 1998⁶⁹. Il a apporté quelques modifications sur les produits concernés par le commerce de Troc frontalier. Il a limité les produits du côté algérien à : dattes exceptant deglet-nour, articles en plastique, couvertures grises, produits de l'artisanat, sel domestique et tabac en feuilles ; du côté du Niger, la liste porte sur : cheptel vif à l'exception des chameaux et des moutons « sidaoun », arachides, coton, épices, henné, gomme arabique et produits de l'artisanat.

Un autre arrêté ⁷⁰ a rajouté la wilaya de Tindouf aux territoires concernés par le commerce de troc frontalier. Deux autres arrêtés ; l'un, en 1997, est publié lors des éditions de l'Assihar et l'autre en 2001 à l'occasion de la première édition de la foire d'Ameni Tassili. Les deux arrêtés en question élargissent, exceptionnellement, les produits d'échange dans le cadre du commerce de Troc frontalier pour d'autres secteurs d'agroalimentaire, d'électroménager, cosmétique et fruits et légumes et produits d'artisanat et même de construction. Seuls les produits subventionnés sont exceptés (semoule, farine, lait en poudre et infantile). Une telle réglementation permettrait bien l'émergence d'un marché qui contiendra la main d'œuvre locale. Une réflexion sur l'élargissement du commerce de Troc frontalier pourrait être une alternative prometteuse aux populations Touarègues de toute la région sahélo-saharienne d'Afrique du Nord. C'est une véritable reproduction, dans un cadre institutionnel formel élargi, des routes caravanières anciennes des Touaregs dans un cadre entrepreneurial adapté.

Après avoir passé en revue la composante du commerce de Troc, nous en sommes dans l'obligation de s'attarder sur sa réalité. Pour ce faire, nous devons répondre à un questionnement relatif à son évolution à l'heure où la région Sahélienne connaît des convulsions politico-sécuritaires d'envergure. Quelle est la situation dans la bande sahélo-saharienne ? Et quelles en sont ses répercussions sur le commerce de Troc ?

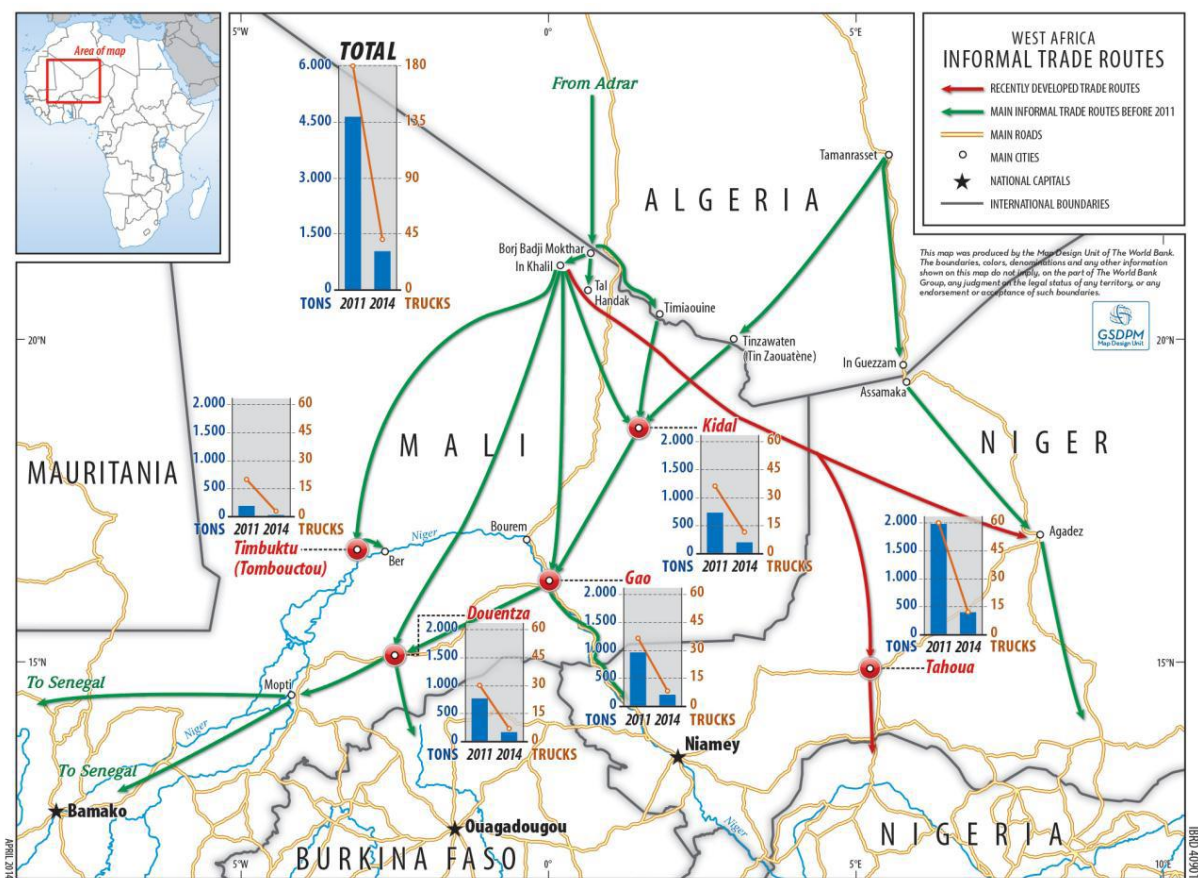
⁶⁹ Journal Officiel de la République Algérienne (JORADP), 16 mars 1998, p. 338.

⁷⁰ Journal Officiel de la République Algérienne (JORADP), n° 35, 19 mai 1999, p. 13.

La nature de l’informalité dans le Sud se décline en deux aspects ; primo, l’informalité comme c’est le cas dans toutes les frontières terrestres ; secundo, la fraude, c’est une pratique qui a toujours existé dans le commerce de Troc, ce sont des déclarations fausses des acteurs qui ont la mainmise sur ce commerce, la fraude comprend également des procédés corruptifs.

Il est admis que les crises qui secouent la sous-région ont poussé l’Etat à redoubler de vigilance en mobilisant davantage d’agents et militaires pour la sécurisation, cependant, les mouvements des réseaux de l’informalité y sévissent. La carte suivante retrace les dynamiques de circulation et les routes commerciales empruntées par les réseaux de l’informalité au niveau de la frontière algéro-malienne dans la période allant de 2011 à 2014.

Carte N°3. Carte des mouvements de l’informalité à la frontière algéro-malienne



On s’aperçoit à travers cette carte que Bordj Badji Mokhtar, Tinzawaten et Timiaouine sont les principaux points de passage avec le Mali, notamment les deux derniers points après 2011, on y voit même In Guezzam sur la carte comme le point de passage avec le Niger.

5. CONJONCTURE SOCIOPOLITIQUE AU SAHEL ET SON IMPACT SUR L'INFORMALITE TRANSFRONTALIERE

La région sahélienne vit une conjoncture politique marquée par un manque de stabilité, elle est en plein ébullition. La situation est fragile et connaît une recrudescence des tensions armées et des réseaux de criminalité transfrontalière. La situation est exacerbée par le conflit libyen, toute la sous-région est entrée dans une vague de violences à forte brutalité. L'issue des conflits qui secouent la région ne donne pas l'impression qu'il est à portée de main. Tout porte à croire que l'instabilité est partie à perdurer encore.

Des enjeux importants relatifs à la sécurité d'une bonne partie du monde se jouent dans la bande sahélo-saharienne. Les groupes terroristes pullulent, le climat de fragilité régionale constitue un terrain fertile aux activités des groupes terroristes de la région, une situation agacée par d'autres facteurs sur lesquels nous y reviendrons.

Les groupes d'AQMI (Al-Qaïda au Maghreb Islamique) se sont implantés dans la région vers 2007. L'un des chefs de cette organisation terroriste est qualifié par les médias de « *l'émir du Marlboro* », une dénomination qui signifie le prince de Marlboro, elle renvoie aux sources de financement de ces groupes criminels qui se ressource de la contrebande de Tabac, mais aussi d'autres filières. Le lien peut s'établir entre le terrorisme et une partie de l'informalité transfrontalière, notamment dans une région en ébullition comme l'est la bande du Sahel. La cybercriminalité peut établir des liens entre les différentes formes de la violence, d'où la dangerosité et la fragilité de l'étape qui s'annonce. La menace pourrait être hybride.

2012 a été l'année d'éclatement de violences entre différents groupements armés au Mali. Cette situation a provoqué par la suite la rupture, par les militaires, de l'ordre constitutionnel et territorial. Les groupes intégristes et milices militaires ont prospéré surtout au Nord du Mali. Une intervention militaire française a eu lieu en janvier 2013. Une opération militaire française nommée « Serval » a laissé place à l'opération « Berkane », une présence qui s'est soldée par la création du G5 Sahel en 2014, une coalition sous-régionale des armées coordonnées des 5 pays du Sahel : Mauritanie, Mali, Burkina Faso, Niger et Tchad.

L'Algérie, puisque c'est de ses frontières dont il s'agit, a parrainé, et de depuis 2010, le Comité d'Etat-Major Opérationnel Conjoint (CEMOC). Une structure qui regroupe les états-majors des pays du Sahel pour la lutte coordonnée contre le terrorisme et le crime transfrontalier. L'approche de l'Algérie comprend des aides financières⁷¹, de formation,

⁷¹ Elle est de l'ordre de 100 millions de dollars en huit ans d'après les déclarations du premier ministre algérien lors du 5^{ème} sommet UA-UE qui s'est tenu à Abidjan les 29 et 30 novembre 2017.

d'équipement et de renseignements avec les armées des pays du voisinage. Le CEMOC est basé à Tamanrasset, il réunit l'Algérie, le Mali, la Mauritanie et le Niger.

Diplomatiquement, l'accord d'Alger a été adopté comme une feuille de route de sortie de l'impasse malienne, sous la supervision des auspices de l'ONU. Un processus de négociation entre les protagonistes pour trouver un consensus politique, une paix négociée et un engagement solennel de mettre fin à la crise. Il a été signé le 15 juin 2015 à Bamako.

L'expansion des milices armées n'aurait pu être aussi facile et rapide si ce n'est la chute du régime libyen. Son effondrement abrupt, sans alternative, a laissé place à la circulation d'armes et l'implantation de l'organisation terroriste autoproclamée l'EI (Etat Islamique) dans la sous-région.

Dans le sillage, avec effet tâche d'huile, du « printemps arabe » et des soulèvements populaires qui ont éclaté réclamant le départ de régime du colonel el Kadhafi, ce dernier résistait avant qu'une intervention aérienne française intervienne. Le régime tombe, l'alternative inexistante et le pays sombre dans le désordre généralisé. Les armes même lourdes circulent à profusion dans toute la bande Sahélo-Saharienne, les milices militaires s'y ressource et prospèrent dans ce climat délétère et fertile à leurs activités qui durent dans le temps et gagnent du terrain.

Si nous sommes attardés sur la conjoncture des pays de la région, c'est pour mettre en évidence que les frontières du Sud algérien sont dans une situation complexe et inédite. Il convient de revenir sur deux caractéristiques de l'Algérie sur ce niveau ; le premier est d'ordre conceptuel, il se manifeste à travers l'adoption du concept de crime transfrontalier et de la criminalité organisée (trafic d'humain, d'armes et de drogue) pour faire le distinguo avec le terrorisme intégriste ; le second est d'ordre de politique étrangère, celui de non-intervention de ses armées en dehors de ses frontières physiques. Un principe constitutionnalisé.

L'Algérie s'est trouvée dans l'obligation de militariser ses frontières, notamment libyennes, pour s'assurer la sécurité de son territoire, elle a également fermé ses frontières avec le Mali en 2013 et la Libye en 2014 comme dispositions de sécurisation avec un déploiement important des forces militaires avec des dizaines de milliers. Une sécurisation coûteuse portée sur le seul budget de l'Etat.

Les répercussions de la situation conflictuelle de la sous-région sahélienne ont impacté l'informalité transfrontalière à deux niveaux : primo, la recrudescence de la circulation des armes et, secundo, l'arrêt du commerce de Troc frontalier qui est devenu très occasionnel, une à deux fois par mois, alors que les populations Touarègues en dépendaient largement. Le coût du commerce de Troc de la frontière algéro-malienne, à elle seule, a été abordé par une étude

qui a estimé la baisse sensible entre l'avant et l'après l'éclatement des conflits armés dans la sous-région sahélienne « *Officially, the barter trade has been falling since 2011, from \$3.4 million in 2011 to \$700,000 in 2013.* », (Benassi & all, 2014, p. 10).

Le renforcement de la vigilance au niveau des frontières Sud a freiné, en dehors du Troc organisé, les activités informelles transfrontalières qui, auparavant, maintenaient de larges couches des Touaregs. Les jeunes Touaregs se sont vus contraints à chercher des postes d'emploi au niveau des multinationales installées dans le Sahara, ce qui est nouveau. Nous avons appris qu'ils exercent même de la pression, en faisant appel à la mobilisation de la solidarité du groupe, pour se faire recruter au niveau de ces entreprises.

Le suivant tableau résume la différence de la dynamique des mouvements des réseaux de l'informalité des frontières en 2011 et en 2014 au niveau de la frontière algéro-malienne. L'estimation quantitative traduit la baisse sensible du dynamisme des réseaux suite à l'impact de la situation régionale. Toutefois, ils demeurent actifs et d'une étendue importante dans la sous-région sahélienne.

Box 1 Detailed Estimates of Revenue from Smuggling to Mali in 2011 and 2014

Informations from interviews (weekly figures):

- **Number of trucks:** 180 (2011), 40 (2014).

Breakdown of trucks: 2011: Timbuktu : 20 trucks (10-ton only) ; Kidal: 35 trucks (70% 20-ton, 10% 10-ton, 15% 30-ton and 5% 40-ton) ; Gao: 35 trucks (70% 20-ton and 30% 40-ton) ; Bamako: 30 trucks (20-ton) ; Niger and Nigeria : 60 trucks (80% 40-ton).

= total tonnage **4600t (2650 tons for Mali)**.

- **Breakdown of goods:**

2011: 35 trucks of flour, 30 trucks of pasta, 25 trucks of semolina, 20 trucks of other food products (oil, drinks, sugar, milk powder, etc.), 30 trucks of fuel, 30 trucks of date, 5 trucks of appliances and 5 trucks of other products.

2014: 14 trucks of flour, 10 trucks of pasta, 4 trucks of semolina, 5 trucks of fuel, 3 trucks of sugar, 1 truck of milk powder, 1 truck of appliances and 2 trucks of other products.

- **Decrease of trade volumes and inflation between 2011 and 2014 (as indicated below).**

- **Exchange rate: 506 CFAF per \$1 in 2011 and 480 CFAF in 2014.**

- **Seasonality:** trade is really low from July to September, therefore, estimates are based on 40 weeks.

Computations for 2011 (table 5):

- From the number of trucks/breakdown per product, we compute turnover per product per city (columns 1-5).

- The sum of imports from various cities gives the total quantity per product (column 6).

- For each product, we multiply tonnage per price for each city and have turnover (column 8).

- Columns 7 and 9 exclude goods to Niger and Nigeria.

Source: Sami Bensassi & all, Algeria-Mali Trade. The Normality of Informality, World Bank, 2014, p.19.

SECTION 2 : ASPECTS DE L'INFORMALITE A TAMANRASSET

Dans cette section, nous nous focaliserons sur les aspects de l'informalité transfrontalière au niveau de Tamanrasset. Après un bref rappel de l'ampleur prise par le phénomène, nous exposerons sa nature et sa composante pour en distinguer ses logiques et particularités.

1. TAMANRASSET, UN NŒUD DE L'INFORMALITE TRANSFRONTALIERE DU SUD

Comme nous l'avons si bien mentionné précédemment. Effectivement, les activités et réseaux d'acteurs de l'informalité transfrontalière dans le Sud algérien transitent et/ou se déroulent à Tamanrasset, le carrefour du grand Sahara.

Par le passé, l'informalité des frontières a été plus ou moins tolérée par les pouvoirs publics. Après la dégradation de la situation sécuritaire⁷², les forces de l'ordre ont redoublé de vigilance et les effectifs sont renforcés, d'où la diminution de l'informalité globalement et l'intensification de nouvelles filières du phénomène qui ont vu le jour comme le trafic d'armes.

Lors de notre séjour de recueil d'informations à Tamanrasset, nous avons entendu un qualificatif caractérisant l'ampleur de l'informalité dans la région. Basset qui est un Targui de la région et un cadre dans l'entreprise algérienne des Eaux (ADE) nous a confié que Tamanrasset est surnommé par les milieux de l'informalité des frontières comme « *la Wilaya de l'Argent* ». Par cette expression sémantique, Basset se réfère à l'ampleur de l'informalité mais aussi aux coûts et revenus que cette dernière génère pour ses acteurs, tout en avouant que les conditions d'exercice de ces activités sont devenues, avec la dégradation de la situation sécuritaire, très difficiles, néanmoins, elles persistent.

Beaucoup d'acteurs qui, auparavant, vivaient de l'informalité des frontières ont changé de créneau pour les risques qu'engendre le phénomène avec la vigilance et le renforcement des forces de l'ordre dans la région. Toutefois, d'autres acteurs continuent à exercer dans l'informalité avec ses filières existantes et nouvelles.

Tamanrasset est une interface des mobilités spatiales aux logiques socioéconomiques des Touaregs mais pas seulement. Plusieurs autres nationalités africaines s'y adonnent dans ce

⁷² In Amenas a été la cible des terroristes, un certain 16 janvier 2013, ayant pris en otage les travailleurs du champ d'exploitation gazière. Les terroristes se réclamaient de AQMI et se sont infiltrés à travers les frontières algéro-libyennes.

système d'informalisation territoriale en fonction des déterminants économiques que présentent les espaces-frontières dans le Sahara central.

La philosophie de vie des Touaregs se décline sur des espaces territoriaux étendus. La mobilité et l'itinérance constituent une codification de leurs conditions de vie, d'où l'aisance à se mouvoir en dominant les arcanes du désert avec une liberté déconcertante. C'est un savoir-vivre propre aux Touaregs qui, dans le cas de notre étude, interpelle quant à l'utilisation des acquis immatériels pour la quête de gains matériels.

Les populations Touarègues mobilisent un système de justification pour disculper l'existence de l'informalité transfrontalière. En s'épargnant de condamner, ils évoquent les conditions d'une vie difficile, l'absence d'une économie régionale créatrice de richesses et d'emplois. Un des hommes, et c'est la même posture de tous ceux avec qui nous sommes entretenus, a avancé : « *Les conditions de vie dans le désert sont très difficiles, si l'Etat avait créé des emplois, les jeunes n'auraient pas recouru à la contrebande, mais c'est l'unique issue qui existe dans notre milieu, l'Etat pourrait donner des autorisations pour que nous nous occupions de la recherche de l'Or par exemple tout en déclarant ce que nous trouvons, sinon la vie nous exhorte à chercher de quoi vivre et c'est légitime* ».

La ville de Tamanrasset vit au rythme des activités informelles, c'est devenu un fait divers. Les unités du Ministère de la Défense Nationale (MDN)/ 6 région militaire font état de découvertes de caches d'armes et d'interceptions d'acteurs de ces activités. Une interrogation se pose d'elle-même. Quelles sont les filières et marchandises qui attirent les convoitises des réseaux de l'informalité transfrontalière dans le Sud algérien ?

Nous allons revenir sur les principaux éléments composant le phénomène dans les deux sens, sortant et entrant.

2. L'INFORMALITE SORTANTE DE L'ALGERIE VERS LES PAYS DU SAHEL

Alors que les autorités ne communiquent pas sur les estimations de l'informalité des frontières, nous allons recenser la composante des circuits du phénomène. Tout comme dans les frontières nordiques, l'informalité est beaucoup plus sortante qu'entrante dans le Sud algérien. Cette situation fait que les régions nordiques des pays du voisinage, notamment le Mali et le Niger, en dépendaient largement car les marchandises qui approvisionnent leurs régions sont moins chers que celles du Sud de leurs propres pays. L'informalité se décline à travers les produits appuyés par les transferts de l'Etat tout comme aux frontières du Nord. Les frontières du Sud attirent également les acteurs pour des filières toutes récentes.

2.1. Le Carburant, un engouement actif

Tout comme les frontières nordiques de l'Algérie, Le carburant est pareillement convoité au niveau des frontières du Sud. L'engouement des réseaux de l'informalité transfrontalière du Sud vers ce produit est abondamment important⁷³.

Le carburant est la matière la plus prisée. Le mode opératoire est le même. Ressourcement auprès des stations-service, stockage de quantités et puis l'opération de transport vers les pays voisins. La particularité au Sud est qu'il n'y a pas que les Pick-up qui sont utilisées par les acteurs, mais aussi et surtout les camions pour acheminer en milliers de litres et en grandes quantités.

Même la tendance haussière des prix du carburant adoptée par l'Algérie et ce, depuis 2016, n'a pas freiné le trafic du carburant. Même avec la troisième augmentation consécutive de l'année 2018 de la taxe sur les produits pétroliers (TPP). Le phénomène ne s'arrêterait pas parce que la marge de bénéfice reste importante comparativement avec les pays du voisinage. Alors qu'en Algérie le prix du gasoil est de 22.8 Da (0.19\$)⁷⁴ et de 38,64 Da (0.33\$) pour l'essence normal, au Niger, le prix à la pompe de l'essence normal coûte 540 Franc CFA (0.97\$)⁷⁵ et 536 Franc CFA (0.96\$) pour le gasoil. Au Mali le prix de l'essence normal est de l'ordre de 690 Franc CFA (1.30\$) pour l'essence super et 580 Franc CFA (1.04\$) pour le gasoil. Il convient de noter que les prix du carburant au Niger et au Mali ont baissé à plusieurs reprises à partir de 2015 suite à l'effondrement des prix du Baril du pétrole.

⁷³ Rien que pour le mois de novembre 2017, les forces de l'ordre ont intercepté 141899 litres de carburant destinés à la contrebande à travers les frontières terrestres de l'Algérie. Le total de l'année 2017 s'élève à 1319894 litres saisis en carburants seulement par les forces du MDN.

⁷⁴ Calculé sur la base du taux de change actuel : 1 USD= 115,751 DZD.

⁷⁵ Calculé sur la base du taux de change actuel : 1 USD= 553,927 XOF.

Les tendances des prix des produits pétroliers en Algérie et aux pays subsahariens sont loin d'arriver au point de croisement malgré la troisième hausse consécutive en Algérie et la baisse conjoncturelle pour la troisième fois au Mali par exemple. Seule l'instauration d'un système d'une carte électronique depuis le fichier national automobile après une étude prospective et d'estimation des besoins de la région en la matière peut venir à bout de ce trafic. La dévaluation du dinar compense l'augmentation des prix. Pour le gasoil, l'augmentation est très légère, elle est presque insignifiante.

Ce décalage des prix des carburants est à l'origine du trafic. Un camion transporte à lui seul ce produit énergétique en milliers de litres. Un Targui connaisseur en la matière nous a confié à propos : *« Le travail comme contrebandier de l'essence et du mazout (Gasoil) est l'activité la plus rentable mais aussi facile et ne nécessite aucun savoir-faire artisanal ni rien, il suffit d'avoir de quoi commencer, c'est-à-dire un bon camion, le reste porte sur le transport du produit d'une région vers une autre. Je connais des gens qui s'adonnent à cette activité et ne travaillent même pas tout en gagnant beaucoup, il y a même des jeunes-conducteurs qui se proposent pour faire les navettes de stockage dans les villages limitrophes et de conduite de camion vers l'autre rive de la frontière ».*

Il existe au niveau du Sud une panoplie de profils, tout comme les frontières du nord, dans l'exercice, à savoir les conducteurs qui sont comme des journaliers pour faire le travail technique. Le « boss » est le dépositaire des moyens du transport et des réseaux de contacts d'acheteurs. La spécificité au Sud est le type d'adjuvants dans l'exercice de l'informalité qui mettent à disposition leurs connaissances du désert, ils sont qualifiés comme des « éclaireurs », ils remplissent à la fois la tâche de guide et d'assistant pour aider dans les différentes exigences techniques de la mission de son compagnon « le conducteur ».

2.2. Les produits alimentaires à large nécessité

Alors que les fruits et légumes ne sortent pas d'Algérie pour l'inadaptation des conditions climatiques de conservation et de stockage. Les produits de large consommation subventionnés par l'Etat sont très prisés au même titre que le carburant. Ce constat est valable dans toutes les frontières terrestres⁷⁶, C'est un produit transversal.

⁷⁶ Rien que pour le mois de novembre 2017, les forces de l'ordre ont intercepté 44,95 tonnes en produits alimentaires dans des opérations d'interception des activités informelles à travers les frontières terrestres de l'Algérie. Le total de l'année 2017 s'élève à 1460,5 tonnes saisis seulement par les forces du MDN.

L'essentiel de l'informalité sortante dans le Sud est composé du carburant et de ces produits alimentaires (semoule, huile, sucre, café, boîtes de thons et de boissons, fruits secs et patates, lait de poudre, farine, couscous...).

Les quantités de produits sont en tonnes. Des camions majoritairement et même des pick-up 4x4 sont utilisés pour l'approvisionnement de ce marché informel. Il consiste à transporter en dehors du commerce de troc institutionnalisé, qui ne contient pas dans sa panoplie de produits autorisés, des quantités très importantes de produits alimentaires vers les pays du Niger et du Mali principalement, des régions où la pauvreté est bien plus réelle.

Il arrive que les opérations de transport soient effectuées par plusieurs véhicules, ceci pour se disperser en cas d'interception tout en réduisant les risques d'être arrêté tout comme il arrive que le véhicule 4x4, appelé 'Station', se dissipe dans les dunes en faisant des roulettes pour créer un climat sableux, il se fait dissiper à une vitesse et se perd de vue par les forces de

l'ordre. Les Touaregs ont tendance à s'offrir des véhicules Pick-up 4x4 solides et forts (Toyota, Nissan...), chose qui se voit à l'œil nu à Tamanrasset, cependant, ils sont plus amoureux d'un type 4x4 appelé 'Station'. Le véhicule en question est surnommé par « *Le Bateau du désert* ». (Elle est sur la photo qu'a prise un entretenu et nous a envoyé par internet).

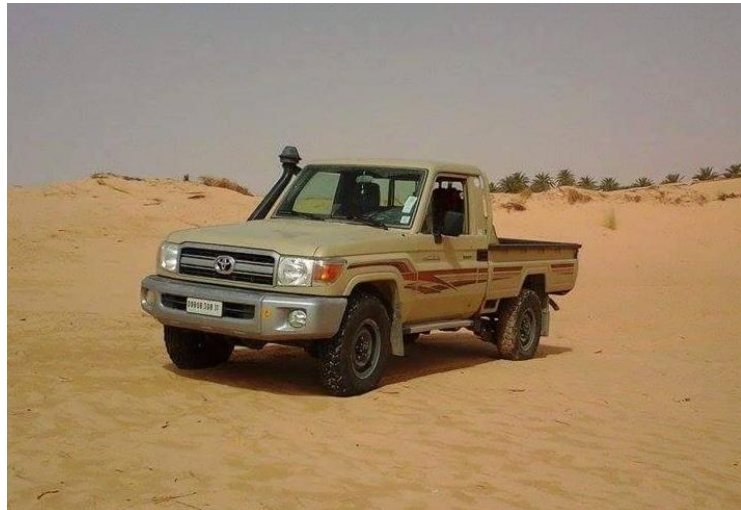


Figure n°16 : La voiture 4x4 surnommée par « *Le Bateau du désert* » par les Touaregs

Les convois de camions et pick-up empruntent des pistes, ils traversent le sable avec ses chemins désertiques et voies rocailleuses, c'est une clandestinité totale dans la plénitude du Sahara. Les Touaregs maîtrisent le territoire aussi bien que les paumes de leurs mains. Ils arrivent même que les douanes recrutent auprès des Touaregs des guides pour la réussite de ses missions dans le Sud algérien.

Il existe un groupe de l'ANP nommée « le Maharist » qui sont des « cavaliers de chameaux », ils se déplacent sur des chameaux, leur mission est l'éclairage des rouages du désert et la lutte contre le terrorisme et les trafiquants d'armes et de drogues au niveau des frontières Sud algériennes.

Il est désormais établi, vu les quantités en produits et le dynamisme des réseaux, que les régions nordiques des pays voisins se ressource en produits alimentaires algériens,

« *Almost all of the products sold in northern Mali are those subsidized in Algeria, pasta products, flour, and semolina products* », (Bensassi & all, 2014, p.4).

En définitive, les produits pétroliers et les denrées alimentaires sont au cœur de l'économie des frontières au Sud. Ils sont des produits transversaux objets de l'informalité transfrontalière dans toutes les frontières Ouest, Est et Sud de l'Algérie. Le présent constat corrobore bien l'hypothèse selon laquelle le système social algérien est à l'origine d'une bonne partie des activités informelles au niveau des frontières.

Après le renforcement de la sécurisation des frontières, un recul important du commerce informel des frontières a été enregistré. Nonobstant, l'informalité transfrontalière demeure une réalité frappante. Si on se tient uniquement à la frontière algéro-malienne, nous nous apercevons de cette réalité en s'appuyant sur la même étude citée précédemment « *We estimate that the weekly turnover of informal trade fell from approximately US\$ 2 million in 2011 to US\$ 0.74 million in 2014, but continues to play a crucial role in the economies of northern Mali and southern Algeria* », (Bensassi & all, 2014).

2.3. Appareils électroménagers et électroniques

Les appareils électroménagers et électroniques sont dans le viseur des réseaux de l'informalité des frontières. Ces produits électroménagers sont les téléviseurs, climatiseurs et réfrigérateurs..., et électroniques comme les portables smartphones et tablettes. Il y a aussi le trafic du ciment de construction et ses articles, l'engouement suscité par ce créneau n'est pas très important.

2.4. L'Orpillage, l'Eldorado du Sud des placers

Le Sud algérien est connu pour être un gisement aurifère. Le trafic de la matière jaune est une filière récente dans les annales de l'informalité des frontières. Elle date de la deuxième décennie de ce siècle. Elle n'a pas d'ancrage historico-anthropologique dans la région du Sud, elle en constitue la particularité.

La filière du trafic de l'or est une activité très dynamique malgré sa récente apparition dans le paysage des activités informelles des frontières. Rien que pour le mois de novembre 2017, les forces de l'ordre ont pu arrêter 107 chercheurs de l'or dans le Sud (à ne pas confondre avec contrebandiers en général, lesquels ils étaient 195 arrêté dans toutes les frontières terrestres du pays).

Les acteurs du trafic de l'or sont algériens, mais pas seulement, ils proviennent de plusieurs pays africains tout comme le matériel d'exploration de ce métal précieux. Le Sud est

devenu l'Eldorado pour les nombreux acteurs attirés par cette filière, c'est une véritable affluence qui caractérise le paysage de l'informalité transfrontalière de l'Algérie.

Le matériel mobilisé pour la recherche de cette précieuse matière provient des pays de la région subsaharienne. Les acteurs de cette activité utilisent des détecteurs de métaux lors des opérations d'exploration, ils recourent aux marteaux piqueurs pour creuser une fois l'appareil aurait détecté l'existence de l'or et des groupes électrogènes pour l'alimentation en énergie électrique des matériaux de recherche et de creusement. Tout un arsenal logistique est mobilisé par les réseaux des chercheurs de l'or. Il y en a des chercheurs qui utilisent des motocyclettes pour se mouvoir rapidement dans le désert d'un lieu à un autre lors des opérations de recherche d'or.

L'exercice dans cette filière implique des risques considérables. Les services de l'ordre ne tolèrent nullement cette filière, une persécution sans merci est menée. Des dizaines d'acteurs se font arrêter mensuellement. Cependant, malgré les périls et les risques encourus, les chercheurs d'or sont loin d'être dissuadés par les pénalités car la motivation est tellement importante.

Les chercheurs d'or proviennent essentiellement des Touaregs qui maîtrisent bien le territoire en question. Un dicton est adopté par les cercles qui composent les réseaux de cette filière pour s'identifier à leur activité, il se dit d'un chercheur d'or qu'il se donne à l'activité « *deux mois pour y reposer 4 années au moins* ». Autrement dit, les deux mois d'exploration d'or à passer dans le désert sont suffisants pour gagner de quoi y vivre 4 durant années au minimum.

Le mode opératoire de la recherche d'or ne se fait pas individuellement. L'activité se fait en groupe de personnes qui s'entraident dans l'aspect technique de la recherche. Il arrive que ces groupes soient armés d'un pistolet pour s'assurer leurs sécurités dans le vide du désert.

Selon les données du bilan annuel du MDN pour 2017, il y a eu arrestation de 1880 contrebandiers dont des dizaines sont des chercheurs d'or au sud. Les détecteurs de métaux sont de l'ordre de 476, quant aux marteaux piqueurs, ils ont saisi 520 et 668 groupes électrogènes.

3. L'INFORMALITE ENTRANTE VERS L'ALGERIE DEPUIS LES PAYS DU SAHEL

Nous passerons en revue l'essentiel de l'informalité des frontières entrante depuis les pays de la région sahélienne vers l'Algérie. Celle-ci est moins importante que l'informalité sortante. Cependant, elle n'est pas moins dangereuse, notamment après les bouleversements qui affectent la sous-région. Comment l'informalité des frontières est-elle impactée par la nouvelle donne sécuritaire dans les pays de la région du Sahel ?

3.1. Armes, une conséquence de la conjoncture au Sahel

La répercussion de la conjoncture politique avec ses conséquences sécuritaires, sur lesquelles nous nous sommes attardés précédemment, est à l'origine de l'apparition d'une filière nouvelle. Il s'agit du commerce d'armes. Les conflits qui pullulent et exacerbés surtout avec la chute brutale du régime libyen ont impacté la région sur ce registre. La circulation à grande échelle des armes en est la conséquence directe de ces événements.

A côté du trafic d'or, celui des armes est la traduction d'une autre particularité de l'informalité dans la région Sud. Cependant, les armes circulent vers plusieurs régions et dépassent le bastion Sud, c'est une véritable tache d'huile qui se propage.

Un Targui connaisseur du Sud nous a confié « *Ces dernières années, on assiste à la circulation des armes dans notre désert, ce qui est nouveau, je peux vous assurer que Tamanrasset en est pleine, beaucoup de personnes détiennent une arme, le grave dans tout ça et que ça se vend même et c'est la raison pour laquelle on est tous pris pour des commerçants d'armes et on arrive difficilement à travailler comme avant avec nos frères Touaregs du Mali et du Niger, j'ai arrêté depuis 2012 de travailler dans la contrebande à cause de ce commerce d'arme, c'est devenu dangereux* ».

Il convient de mentionner que les caches d'armes que démantèlent fréquemment les forces de l'ANP dans la 6^{ème} région militaire répondent à une logique d'évitement des forces françaises de Berkane. Un élément qui a accompli une mission de transmission dans ladite opération nous a éclairé sur cette dialectique. Les milices armées se replient vers la frontière de l'Algérie, n'étant pas partie prenante du G5 Sahel, où les forces conjointes ne peuvent pas piocher pour emmagasiner leurs armes à Bordj Badji Mokhtar et Tin Zaouatine.

Il y a bien une spécificité induite par la situation d'instabilité inédite de la bande sahélienne. Les armes qui y circulent ne sont pas de simples pistolets à balles, il s'agit d'armements lourds de guerre conventionnels, d'où la dangerosité d'une situation minée.

Les découvertes des caches d'armes par les forces de l'ANP dans le Sud algérien est un fait divers. Nous avons recensé les différents types d'armes saisis à travers les communiqués du MDN. Il s'agit d'armes de guerre classiques. En voici un échantillon répertorié : Mitrailleurs de type Kalachnikov et autres, munitions, balles de différents calibres, jumelles, chargeurs, mortiers, pistolets mitrailleurs, fusils automatiques et semi-automatique de différents types, lances roquettes différents types, bandes à munitions, chargeurs de munitions, mortiers, mines et obus, grenades offensives et défensives, produits explosifs, bandes et chargeurs pour munitions...

Nous avons répertorié l'ensemble des différents types d'armements saisis par les forces du Ministère de la Défense Nationale durant l'année 2017. Le tableau ci-dessous est illustratif de la dimension abracadabrante de la circulation des armes après l'éclatement de la situation politico-sécuritaire dans la bande Sahélienne.

Tableau n°2 : Le bilan de l'ANP des armes saisies durant l'année 2017

Type d'armements	Quantités saisies
Kalachnikov	287
Mitrailleuses RPK	13
Mitrailleuses PKT	11
Mitrailleuse lourde Diktariov	5
Mitrailleuses de calibre 14,5 mm	8
Mitrailleuses de calibre 12,7 mm	8
Pistolets mitrailleurs MAT-49	1
Pistolets automatiques	25
Fusils semi-automatique SIMONOV	64
Fusils à répétitions	32
Fusils MAS-39	2
Fusils de chasse	117
Fusils Carabine US	1
Fusil mitrailleur FMPK	19
Fusil à lunettes	4
Fusils à pompe	7
Fusils de fabrication artisanale	114
Chargeurs de munitions	258
Balles de différents calibres	179369
Lance-roquettes RPG-7	10
Lance-roquettes RPG-2	6
Roquettes SPG-9	2
Mortier Hawn	5
Projectiles	581
Lanceur de grenade à canon	2
Mines de différents types	160
Ceintures à charges explosives	2
Substances explosives	235 Quintaux
Produits chimiques de fabrication d'explosifs	42,4 Quintaux

Bombes de différents types et obus	537
Boîtes de munitions	53
Bandes de munitions	38
Mortiers	17
Téléphones explosifs	12
Téléphones satellitaires	62
Appareils GPS	45
Jumelles	47

Source : construit par nos soins sur la base des informations communiquées par le MDN

Les types d'armement contenus dans le tableau se réfèrent à des armes lourdes dont la performance sert aux guerres conventionnelles et classiques. La 6^{ème} région militaire qui constitue le Sud dans le découpage militaire algérien constitue le théâtre où une importante partie des armes est saisies.

3.2. L'artisanat, textiles, médecine traditionnelle et épices

La production artisanale est objet de l'économie des frontières dans le Grand Sahara. Les articles de cette branche portent sur une variété d'objets et d'articles qui proviennent des pays du Mali et du Niger.

Nous pouvons citer, parmi la panoplie d'objets qui sont convoités par ce marché, l'ensemble des horloges, bracelets, bagues et parures dorés, sabres, articles en cuir comme les portefeuilles et les sacs à main... Bien que tous les articles d'artisanat ne soient pas tous importés informellement, cependant, une importante partie l'est effectivement. (La photo est prise dans le marché de l'Assihar de Tamanrasset).

Les produits de textile sont également prisés, des turbans et Djellabas que portent les Touaregs. Un type de tissu qui s'appelle Bazin est l'objet le plus prisé, un tissu de bonne qualité typique d'Afrique fait à base de coton, il est admiré pour sa longévité et finesse. Le savoir-faire de la reproduction du Bazin se fait essentiellement au Mali.



Figure n°17 : Photo d'Horloges, bracelets, bagues et parures dorés prise au marché de l'Assihar, Tamanrasset

L'usage des produits de la médecine traditionnelle faite à base de plantes est une réalité sociale chez les Touaregs. Dans le même registre, les épices de cuisines sont un produit d'usage culinaire et gastronomique auprès des populations du Sud. Une variété importante d'épices qui, tout comme les produits de la médecine traditionnelle, circulent, dans les deux sens, dans le cadre de l'informalité des frontières. Il y a également un type de thé vert spécial qui provient du Mali.

3.3. Les fruits typiques du Sahel

Bien que les fruits et légumes ne soient pas dans le registre des produit objets de l'économie informelle des frontières, ceci pour cause des conditions climatiques et la distance géographique qui rendent difficile le stockage et le maintien de la qualité de ces produits en l'état. Cependant, d'autres fruits typiques du désert sont bien demandés à l'image de la mangue et la noix de coco, et un peu la Goyave. Ces produits proviennent majoritairement du Mali et un peu du Niger. Ils se mangent en l'état mais aussi ils se font transformer en jeu de boisson dans le marché de l'Assihar par exemple où nous avons fait la chaîne pour en goûter.

La demande sur ces produits est aussi bien de la part des Touaregs et habitants du Sud en général mais aussi des populations du Nord du pays. Basset, qui était notre guide, nous a confié que l'aéroport de Tamanrasset est un point d'envoi vers les demandeurs, habitant du nord, lui-même s'en charge d'envoyer 40 kilo chaque semaine pour une famille de Constantine.

3.4. Le bétail

Le bétail du Sahara constitué de chameaux, dromadaires et chèvres fait partie des transactions de l'informalité des frontières. La richesse animale provient principalement du Mali et même du Niger un peu, elle circule dans le sens opposé à des degrés bien moindres.

3.5. Tabac & Drogues

Contrairement aux frontières du Nord où le tabac est sortant d'Algérie, dans le Sud, le Tabac algérien n'alimente pas les marchés des pays du voisinage. Cependant, il convient de mentionner l'existence d'un marché, moins important qu'au nord, de tabac qui provient du Mali et du Niger principalement.

Le marché informel de la cigarette⁷⁷ existe. La marque American Legend est la plus trafiquée par les réseaux de cette filière, selon certaines sources, la marque en question proviendrait de l'Afrique subsaharienne et spécialement du Burkina Faso.

La drogue, notamment le Cannabis, provenant du Maroc, transite en direction des pays de la bande subsaharienne. Quant aux comprimés psychotropes⁷⁸, ils circulent à des degrés bien moins que le Cannabis, et ce, dans tous les sens.

⁷⁷ Durant l'année 2017, les forces de l'ANP, à elles seules, ont intercepté plus de 8385,3 Quintaux de Tabac (520 001 unités) destiné à la contrebande, et ce, dans toutes les frontières du pays.

⁷⁸ Durant l'année 2017, les forces de l'ANP, à elles seules, ont intercepté 5,77 kilo de cocaïne et 1272028 comprimés psychotropes dans toutes les frontières du pays. Tout comme ils ont arrêté 545 commerçant de drogues et neutralisé 4 autres.

4. LES CONSEQUENCES ET LES REPERCUSSIONS DE L'INFORMALITE DES FRONTIERES

Les proportions, absolument dramatiques, prises par l'informalité au niveau des frontières engendrent, naturellement, des conséquences sur plusieurs aspects. Les répercussions y touchent à plusieurs éléments, nous essayerons d'en cerner les déclinaisons sur les plans, économique, social et politique.

Primo ; économiquement, il est inutile de rappeler les effets pervers des activités informelles des frontières. De par sa saignée directe, le coût de lutte, à travers la mobilisation de plusieurs institutions⁷⁹, dépasse la normalité. Le phénomène est à l'origine de la déloyauté dans la pratique de l'activité économique, il fausse les règles et les normes du jeu économique et commercial entre les acteurs économiques. Il convient de mentionner que l'activité fragilise le tissu productif qui est concurrencé déloyalement dans le marché. L'informalité transfrontalière a mis à l'ordre du jour les limites de la politique sociale de l'Etat, notamment dans son volet des subventions énergétiques⁸⁰ et alimentaires.

Secundo ; socialement, le phénomène cause des maux encore plus coûteux. Les fondements de la société sont menacés, on peut résumer ses répercussions, qui se voient déjà l'œil nu, négatives sur le plan social par :

L'installation de la violence, la corruption et la criminalité dans la société ; le phénomène en question menace directement les fondements et la sécurité de l'Etat et de la société.

L'effilochement des fondements moraux et de la citoyenneté. La mentalité de ce que les gens appellent populairement « *le Baylek* », un mot légué de la présence ottoman et qui veut dire, ce qui appartient à l'Etat et, par conséquent, il est légitime de s'en approprier en usant des voies et moyens illégitimes. L'appartenance des biens à l'Etat justifie les pratiques de leurs détournements. La société perd ainsi ses repères civiques et d'exemplarité, sa conscience citoyenne et sa moralité. Le phénomène incite aux gains sans scrupules ni attributs moraux ou force du travail.

⁷⁹ L'administration douanière a traité en tout 5627 affaires de contrebande en 2009. En 2013 26000 infractions et 17461 dossiers d'infraction rien que durant le premier semestre de 2014. Les infractions relatives aux infractions de change dans les opérations d'importation y sont incluses et sur lesquelles nous y reviendrons dans le prochain et dernier chapitre. Les chiffres sont donnés par le l'inspecteur général des douanes le 22/12/2014 lors de son passage sur les ondes de la Radio algérienne.

⁸⁰ Selon les déclarations du même responsable, dans la même émission, sur le trafic du carburant dans toutes les frontières du pays, il y a eu, en 2010, 1604 affaires traduites par son institution à la justice et interception de 1, 177000 litres du carburants et 288 affaires en 2013 avec 1,300000 litres et, rien que pour le 1 semestre de 2014, 1190 affaires traités avec interception de 3,496000 litres du carburant.

La légitimation de la pratique de l'informalité des frontières dans la société. Les acteurs et populations des frontières en général, adoptent le discours selon lequel le chômage rampant et l'absence d'usines sont à l'origine de ces activités. Un discours victimaire qui constitue, aux yeux de la société, un système de justification. A part la pratique de la drogue qui est confrontée au regard réprobateur de la société, les autres activités de marchandises vestimentaires, énergétiques et alimentaires sont tolérées et justifiées. Le comportement de la société juge la marchandise de contrebande sur le même pied d'égalité que celle du circuit formel. En définitive, il y a normalisation de l'informalité, elle est animée par la course à l'enrichissement et au gain.

L'impact est direct sur la sécurité alimentaire du consommateur. La consommation des produits alimentaires qui n'ont pas été emmagasinés et transportés dans les normes compromet la santé des consommateurs et les risques de la contrefaçon.

Il convient de dire que le phénomène de l'informalité transfrontalière est intimement lié à la circulation illicite des capitaux, à la fuite de celles-ci et le blanchiment d'argent. La criminalité organisée s'appuie et se ressource de la contrebande tout comme le terrorisme, il est avéré que la contrebande de la drogue en est sa principale source de financement. Ceci pour dire que la menace de l'informalité transfrontalière à l'ère de la mondialisation, avec ses moyens technologiques et de communication avancés, constitue une grande menace à prendre très au sérieux.

Tercio, sur le plan politique, l'informalité des frontières est un phénomène qui fragilise grandement les institutions de l'Etat. Le phénomène en question est un incitateur, dans sa logique de fonctionnement et d'existence, au contournement des normes étatiques. L'informalité des frontières est également incitatrice à la prolifération de la corruption et porte atteinte à l'intégrité des corps institutionnels et des dispositifs sécuritaires comme les établissements de la douane, police et armée.

En définitive, nous pouvons affirmer qu'aucun développement économique pérenne ni une société saine ne peut se réaliser sans frontières sûres et assurées. L'assainissement des frontières est une condition *sine qua non* de la réussite des programmes de développement et de déploiement vers le futur.

Chapitre 7
Frontière maritime et aérienne

CHAPITRE 7. FRONTIERES MARITIME ET AERIENNE

Dans ce chapitre, nous allons nous consacrer à un autre type d'informalité transfrontalière. Si dans les précédents chapitres, nous nous sommes attelés sur l'économie des frontières terrestres de l'Algérie, dans le présent chapitre, nous y reviendrons sur l'informalité qui caractérise la frontière maritime et aérienne, à savoir lors des opérations du commerce extérieur d'import, d'export et le port de valises.

SECTION 1

Nous nous attarderons, dans cette section, sur l'importance de la côte maritime méditerranéenne de l'Algérie. Il serait question également du commerce extérieur algérien puisque c'est de ce dernier qu'émane un aspect des plus importants de l'informalité. Nous exposerons, succinctement, sa tendance ainsi que les dispositifs institutionnels et juridiques qui le régulent.

1. ALGERIE : INFORMALITE TRANSFRONTALIERE A TRAVERS LA COTE MARITIME

L'Algérie est un des imposants pays de l'espace méditerranéen auquel il s'insère avec sa bande côtière maritime longue de 1250 Km. L'Algérie étant un des pays de la rive sud de la méditerranée occidentale a, historiquement, manifesté sa présence dans l'espace maritime méditerranéen. L'Algérie est un pays méditerranéen car il est partie prenante de la mer intercontinentale de ce bassin d'interface entre l'Afrique et l'Europe.

Même si la façade maritime de l'Algérie donne sur une mer semi-fermée, cette dernière, par son étendue peut être un levier d'une économie maritime florissante, d'un réseau de transport et d'une stratégie méditerranéenne face aux nombreux défis socioéconomiques et environnementaux de l'heure et jouer son rôle de protagoniste dans cet espace.

La mer intercontinentale méditerranéenne est une partie intégrante des frontières extérieures de l'union européenne, d'où le déploiement de l'agence européenne de de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex). Une agence de l'Union Européenne (UE) chargée de la gestion des frontières extérieures de l'espace Schengen

La bande côtière algérienne est jonchée de ports. Son réseau portuaire est composé, principalement, de celui d'Annaba et Skikda à l'Est ; à l'Ouest, il y a les ports de Mostaganem, Arzew, Oran et Ghazaouet ; au centre on peut compter celui de Djendjen, Bejaia, Dellys, Alger, Ténès comme on peut citer le méga-port d'El Hamdania de Cherchell (Tipasa) qui est en construction, une infrastructure structurante d'une portée stratégique, un hub de liaison d'une part, avec la méditerranée et son trafic maritime de marchandises et,

d'une autre part, le continent africain par sa connexion avec la route transsaharienne Alger-Logos. Il existe également d'autres ports secondaires, de pêches et pour les forces navales de l'armée.

L'informalité transfrontalière ne s'exerce pas uniquement au niveau des frontières terrestres comme nous venons de voir jusqu'ici. Elle est présente au niveau des activités du commerce extérieur de l'Algérie. À ce niveau, plusieurs infractions de change peuvent être liées à la fuite de capitaux. A ce degré, l'informalité ne concerne pas les différentiels des prix appliqués entre deux zones frontalières, mais il s'agit de pratiques illégales, telle la constitution d'entreprises offshores, la fraude fiscale, organisation des fuites illicites de devises à travers les déclarations fausses, les surfacturations, blanchiment d'argent, corruption... Le phénomène attende désormais, au-delà de l'économie, à la société dans sa construction et à l'Etat dans ses fondements institutionnels.

L'informalité par biais des ports remonte à des temps passés. Elle sévissait sous forme de « Trabendo » « Henni, 1990 » à l'ère de l'économie socialiste où l'offre était limitée et le commerce extérieur n'était pas libéralisé. C'est une activité qualifiée alors par le « commerce du cabas ». L'activité consistait à « importer », sans registre de commerce, de l'étranger de des produits qui se font revendre en Algérie.

A l'ère actuel de la constitution d'un marché mondial sous l'effet de la globalisation et les progrès qui l'accompagnent, les échanges commerciaux s'intensifient et s'opèrent sur une échelle planétaire, d'où l'apparition de nouvelles formes frauduleuses d'informalité transfrontalière. Le mode opératoire ainsi que l'échelle de l'organisation du processus relèvent d'une activité d'ordre transnational.

Après la transition économique vers la libéralisation, l'informalité s'installe sur fond d'absence d'un cadre juridico-institutionnel adapté, d'où l'apparition dans ce contexte de pratiques d'illégalisation de l'économie (Bounoua, 1995).

En effet, cette informalité s'exerce au niveau du commerce extérieur, notamment à l'importation. C'est une activité répandue, c'est un véritable secret de polichinelle. Avant de s'attarder sur le fond du phénomène, il serait judicieux d'observer une pause sur la nature du commerce extérieur et son rapport à ces pratiques informelles, les textes législatifs, les institutions et dispositifs de lutte contre ce phénomène ainsi que ses évolutions récentes à la lumière de la conjoncture économique et financière.

2. COMMERCE EXTERIEUR : INSTITUTIONS ET DISPOSITIFS

Le département ministériel du commerce représente, avec ses multiples directions, sous-directions et organismes conçus à cet effet, le régulateur et le contrôleur du commerce extérieur, c'est sa principale mission⁸¹.

L'Algérie est liée par des accords commerciaux et internationaux comme la Grande Zone Arabe de Libre Echange (GZALE), d'un accord préférentiel algéro-tunisien entré en vigueur en mai 2014. L'Algérie mène, depuis 1987, des négociations d'accession à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). Egalement, le partenaire commercial avec lequel l'Algérie est liée par un accord est l'Union Européenne (UE)⁸², notamment après la signature de l'accord d'association en avril 2002 à Valence (Espagne), il est entré en vigueur en septembre 2005. Plus de la moitié du commerce extérieur de l'Algérie se réalise avec l'Europe mais aussi la Chine, néanmoins, il convient de mentionner qu'un déséquilibre de la balance commerciale pour l'Algérie existe en dehors des hydrocarbures.

Une des caractéristiques de l'économie algérienne est la présence très importante des hydrocarbures. Autrement dit, l'essentiel si ce n'est la quasi-totalité des exportations de l'Algérie sont composées de l'énergie fossile, étant un pays gazier et pétrolier. En revanche, l'importation est très pesante. Les échanges commerciaux depuis la mise en place de l'accord d'association Algérie-UE a doublé à plus de 100%.

Le ministère des finances, de son côté, intervient dans le processus notamment avec la Direction Générale des Douanes qui est sous sa tutelle.

Le code des douanes a été modifié en 2017. Les nouveaux articles dans ce nouveau code fixent bien les missions et devoirs des douanes algériennes dans sa loi⁸³ et l'article 3⁸⁴

⁸¹ <https://www.commerce.gov.dz/les-missions-du-ministere>

⁸² https://eeas.europa.eu/sites/eeas/files/accord_association_fr.pdf

⁸³ Loi n° 17-04 du 19 Jomada El Oula 1438 correspondant au 16 Février 2017 modifiant et complétant la loi n° 79-07 du 21 juillet 1979 portant code des douanes. Publié dans Journal Officiel de la République Algérienne Démocratique et Populaire (JORADP), N°11, 19 février 2017, pp. 3-37.

⁸⁴ Art. 3. « L'administration des douanes, a notamment pour missions :

- de mettre en œuvre les mesures légales et réglementaires permettant d'assurer l'application uniforme des lois et règlements douaniers ;
 - de percevoir les droits, taxes et impôts dus à l'importation et à l'exportation des marchandises et d'œuvrer à la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales ;
 - de lutter contre les atteintes aux droits de propriété intellectuelle et contre l'importation et l'exportation illicites des biens culturels ;
 - de contribuer à la protection de l'économie nationale et à garantir un climat de concurrence sain, préservé de toutes pratiques illicites ;
 - d'assurer l'établissement, l'analyse et la diffusion des statistiques du commerce extérieur ;
 - de veiller, conformément à la législation et à la réglementation en vigueur :
- * à la protection de la faune et de la flore ;
* à la préservation de l'environnement.

notamment qui revient sur les missions des douanes qui réglementent les échanges commerciaux et la lutte contre les formes de la fraude. Le code des douanes constitue un véritable arsenal juridique de l'institution.

Le code des douanes revient sur toutes les formalités administratives et les procédures techniques qui accompagnent le processus de l'importation et de l'exportation. Dans cette liste de lois, nous y avons repêché certains articles relatifs à la lutte contre l'informalité.

Le code en question lutte contre les produits de contrefaçon dans son article 9⁸⁵. Les produits contrefaits sont une des facettes de l'informalité. Les sanctions à l'encontre des fraudeurs sont également mentionnées dans l'article 105 du code des douanes :

Art. 105. La loi n° 79-07 du 21 juillet 1979, susvisée, est complétée par un article 240 ter rédigé comme suit :

' « Art. 240 ter. - Les sanctions applicables aux infractions douanières sont :

-l'amende ;

-la confiscation ;

-l'emprisonnement.

La confiscation affecte la marchandise de fraude et celle ayant servi à masquer la fraude, en quelques mains qu'elle se trouve, même si elle appartient à un tiers étranger à la fraude ou demeure inconnu ».

La loi réprime les intervenants dans le processus de fraude dans l'article 122 tout comme les complices :

Art. 122. - La loi n° 79-07 du 21 juillet 1979, susvisée, est complétée par un article 309 bis rédigé comme suit :

« Art. 309 bis. - Les complices, tels que définis par le code pénal, sont responsables des infractions douanières et sont passibles des mêmes sanctions que les auteurs de l'infraction »

D'autres intervenants intéressés par la fraude sont concernés juste dans le suivant article :

Art. 123. -Les dispositions des articles 310 et 312 de la loi n° 79-07 du 21 juillet 1979, susvisée, sont modifiées, complétées et rédigées comme suit :

3- Intéressés à la fraude

-de lutter, en collaboration avec les services concernés, contre :

* la contrebande, le blanchiment d'argent et le crime transfrontalier ;

* l'importation et l'exportation illicites de marchandises portant atteinte à la sécurité et à l'ordre public ;

-de s'assurer que les marchandises importées ou destinées à l'exportation ont subi les formalités de contrôle de conformité et ce, conformément à la législation et à la réglementation les régissant ».

⁸⁵ Art. 9. - Les dispositions des articles 22 et 22 quater de la loi n° 79-07 du 21 juillet 1979, susvisée, sont modifiées, complétées et rédigées comme suit :

« Art. 22. - Sont prohibées à l'importation et à l'exportation, les marchandises contrefaites portant atteinte à un droit de propriété intellectuelle, telle que définie par la législation en vigueur.

Sont, Egalement, prohibées à l'importation, toutes les marchandises portant sur elles-mêmes ou sur les emballages, caisses, ballots, enveloppes, bandes ou étiquettes, des indications de nature à faire croire que ces marchandises, en provenance de l'étranger, sont d'origine algérienne ».

' « Art. 310.- Au sens du présent code, sont considérées comme intéressées à la fraude, les personnes ayant participé d'une manière quelconque à un délit douanier ou de contrebande et qui profitent directement ou indirectement de la fraude.

Sont réputés intéressés à la fraude :

- Les propriétaires des marchandises de fraude ;
- Les bailleurs de fonds utilisés pour la commission de la fraude ;
- Les personnes qui détiennent dans le rayon des douanes un dépôt destiné à des fins de contrebande.

Les intéressés à la fraude, tels que définis ci-dessus, sont passibles des mêmes sanctions que les auteurs de l'infraction ».

La personne morale, mais aussi physique, sont responsables de leurs pratiques frauduleuses :

Art. 124.- La loi n° 79-07 du 21 juillet 1979, susvisée, est complétée par un article 312 bis rédigé comme suit :

5- Personne morale

« Art. 312 bis. - La personne morale de droit privé est responsable des infractions, prévues par le présent code, commises pour son compte, par ses organes ou ses représentants légaux. Sauf en matière de contraventions douanières, la personne morale dont la responsabilité a été retenue dans une infraction douanière, est passible du double de l'amende encourue par la personne physique, pour les mêmes faits.

La responsabilité de la personne morale n'exclut pas celle de la personne physique auteur ou complice des mêmes faits. »

Les responsabilités pénales portent sur plusieurs intervenants, allant de l'auteur de l'infraction, aux complices, aux intéressés à la fraude, autres (acheteur, détenteur) ainsi que les personnes, morale et physique, qui l'incarnent.

La réglementation sur la répression des infractions de change et des mouvements de capitaux sortant et entrant définit l'infraction dans l'article 2 d'une ordonnance⁸⁶:

Art. 2. — L'article 1^{er} de l'ordonnance n° 96-22 du 23 Safar 1417 correspondant au 9 juillet 1996, susvisée, est modifié et rédigé ainsi qu'il suit :

“Article 1er.

— Constitue une infraction ou tentative d'infraction à la législation et à la réglementation des changes et des mouvements de capitaux de et vers l'étranger, par quelque moyen que ce soit :

— la fausse déclaration ;

— l'inobservation des obligations de déclaration ;

— le défaut de rapatriement des capitaux ;

— l'inobservation des procédures prescrites ou des formalités exigées ;

— le défaut d'autorisations requises ou le non-respect des conditions dont elles sont assorties.

Le contrevenant ne saurait être excusé sur sa bonne foi”.

⁸⁶ Ordonnance n° 03-01 du 18 Dhou El Hidja 1423 correspondant au 19 février 2003 modifiant et complétant l'ordonnance n° 96-22 du 23 Safar 1417 correspondant au 9 juillet 1996 relative à la répression de l'infraction à la législation et à la réglementation des changes et des mouvements de capitaux de et vers l'étranger. (JO, n°12 du 23 février 2003).

L'article 1 bis de l'article 3 de la même ordonnance pénalise les auteurs des infractions :

Art. 3. — L'ordonnance n° 96-22 du 23 Safar 1417 correspondant au 9 juillet 1996, susvisée, est complétée par un article 1er bis rédigé ainsi qu'il suit :

“Article 1er bis. — Quiconque commet l'infraction ou la tentative d'infraction prévue à l'article 1er ci-dessus sera puni d'une peine d'emprisonnement de deux (2) ans à sept (7) ans, de la confiscation du corps du délit, de la confiscation des moyens de transport utilisés pour la fraude et d'une amende qui ne saurait être inférieure au double de la somme sur laquelle a porté l'infraction ou la tentative d'infraction.

Lorsque, pour une raison quelconque, les objets passibles de confiscation n'ont pu être saisis, ou ne sont pas représentés par le contrevenant, la juridiction compétente doit, pour tenir lieu de la confiscation, prononcer une condamnation pécuniaire égale à la valeur de ces objets”.

D'autres articles dans la même ordonnance pénalisent, sans concession, les fraudeurs, et ce, en coordination avec les services du ministère des finances et de la Banque d'Algérie dans les aspects liés aux changes et mouvements des capitaux.

L'Etat a mobilisé des institutions de contrôle des échanges commerciaux. Il a adopté un arsenal juridique qui régent le commerce extérieur, des lois qui répriment lourdement les acteurs de l'informalité. La question qu'on se pose est la suivante : Est-ce que ces dispositifs institutionnels et juridiques mobilisés sont efficaces face aux pratiques frauduleuses ? Une autre question sur le commerce extérieur, à la lumière de la conjoncture, s'impose puisque c'est de lui dont il s'agit. Qu'en est-il du commerce extérieur à la lumière de la conjoncture économique ?

3. COMMERCE EXTERIEUR ET INFORMALITE DU CONTAINER : UN BREF ETAT DES LIEUX

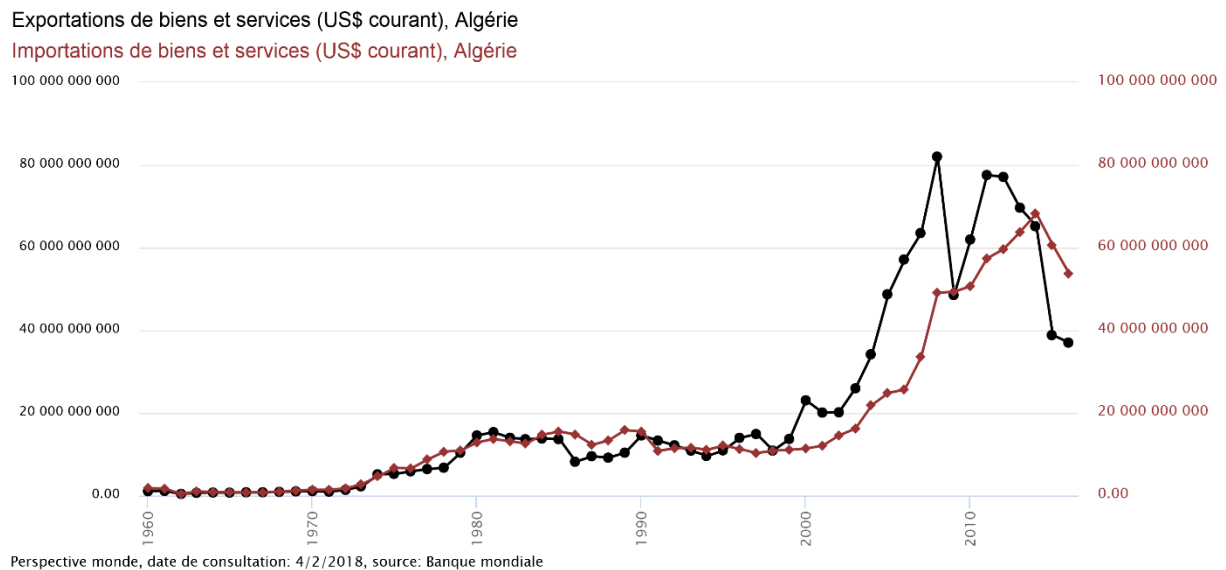
Il serait important de s'atteler, en premier lieu, brièvement sur le commerce extérieur de l'Algérie à la lumière des évolutions que ce dernier connaît suite à la conjoncture économique. Tout comme il serait intéressant de dresser en second lieu un tableau sur le phénomène de la fraude qui caractérise le commerce extérieur.

3.1. Commerce extérieur

Comme nous l'avons mentionné précédemment, les recettes de l'Algérie reposent essentiellement sur la fiscalité pétrolière. L'économie dépend des hydrocarbures qui composent la quasi-totalité des exportations du pays. En revanche, l'importation est très forte.

La tendance des prix du baril a été, depuis plus d'une décennie, favorable. L'Algérie a vécu une aisance financière sans précédent. Durant cette période, les importations n'ont cessé d'augmenter sans enregistrer de difficultés de paiement. Cependant, juin de l'été 2014 a été le moment de l'enclenchement d'une crise des prix du pétrole sur les marchés mondiaux.

Graphique n°13 : Evolution de la tendance des importations et des exportations de l'Algérie (1960-2018)



Plusieurs actions ont été prises par le gouvernement pour atténuer les effets du contre-choc. Il a opté pour la hausse des impôts de la fiscalité ordinaire, dévaluation du dinar, coupures budgétaires, recours aux ressources du Fonds de Régulation des Recettes (FRR) et la bancarisation des fonds qui circulent dans la sphère informelle à travers des programmes tels le programme de "Mise en Conformité Fiscale Volontaire" (MCFV) en 2015 avant de lancer, après les limites montrées par la première opération, dans le même sillage, une autre opération

baptisée « Emprunt National pour la Croissance Economique » (ENCE) en 2016. La finance islamique y est également au menu en 2017 et sera élargie à d'autres banques en 2018.

L'encadrement de la révision du commerce extérieur a été un des instruments de gestion de la conjoncture. L'importation abondante est désormais sous le collimateur du gouvernement. Plusieurs mécanismes ont été adoptés pour, principalement, rééquilibrer la balance des paiements et, accessoirement, avantager le tissu productif national pour laisser émerger un marché local de substitut à une partie des importations tout en attirant les producteurs étrangers à investir en Algérie dans les créneaux touchés par les mesures protectionnistes prises par le gouvernement. Toutes ces mesures ont pour objectif principal de répondre au défi d'endigement des importations.

Les mesures prises dans le volet du commerce extérieur, car c'est de lui dont s'agit dans le cas de l'informalité frauduleuse, portent sur des décisions conjoncturelles comme l'instauration d'un système des licences d'importation⁸⁷ en 2016.

Ce régime de licences d'importation a été abandonné comme mesure ayant montré ses limites. Le gouvernement impose une Taxe Intérieure de Consommation (TIC) pour que les prix des produits touchés augmentent et, par conséquent, faire baisser la demande. Cette mesure est prise en 2018 avec une autre, à savoir, la suspension provisoire de l'importation⁸⁸ d'une liste de 851 produits, une liste qui est appelé à s'élargir ou à se rétrécir en fonction de l'impact sur les filières de production. L'efficacité des effets de ces mesures sont à observer dans l'avenir.

L'introduction de l'administration, si ce n'est pas une mesure de conjoncture provisoire, comme appareil bureaucratique pour influencer sur les tendances du commerce extérieur pourrait s'avérer contre-productif et ouvrirait la porte à l'installation de la corruption dans les arcanes des institutions en charge des échanges commerciaux à l'international. Ces mesures de circonstance peuvent s'avérer efficaces si elles sont accompagnées par une véritable stratégie de consolidation du tissu productif et d'exportation. Les réformes économiques structurelles de l'économie nationale sont désormais un chemin à emprunter.

⁸⁷ Ce système est instauré au début de l'année 2016 sur certains produits comment : Ciment, véhicules automobile, acier...la liste a été élargie par la suite pour toucher d'autres produits tels les faïences, certains fruits, le bois, confiserie...

⁸⁸ Décret exécutif n° 18-02 du 19 Rabie Ethani 1439 correspondant au 7 janvier 2018 portant désignation des marchandises soumises au régime de restrictions à l'importation. Publié dans le JORADP N°1, correspondant au 7 janvier 2018. Il précise dans son article 2 : « Art. 2. — *Sont temporairement suspendues à l'importation, jusqu'au rétablissement de l'équilibre de la balance de paiements, les marchandises désignées en annexe du présent décret.* »
<https://www.commerce.gov.dz/reglementation/decret-executif-n-deg-18-02>

La suspension de l'importation pourrait être à l'origine de l'intensification du commerce à la valise.

Les dispositifs juridiques et institutionnels mobilisés par l'Etat pour la sécurisation de son commerce extérieur n'ont pas parvenu à l'assainir. Des pratiques informelles pullulent et foisonnent dans ce secteur, ces pratiques ont pris de l'ampleur notamment durant les années d'aisance financière de l'Algérie. De quoi s'agit-il au juste ? Quel est le fonctionnement de ces pratiques informelles ?

3.2. L'informalité transfrontalière transnationale

La facette de l'informalité à travers la frontière maritime est différente de ce que nous avons vu jusqu'ici. Cette facette de l'informalité s'étend sur une échelle encore plus importante, une échelle planétaire même car ses transactions sont intercontinentales.

De par le mode opératoire et l'échelle de cette activité informelle comparativement aux activités informelles des frontières terrestres, la différence existe également au niveau des acteurs. Ces derniers ne sont pas des inactifs exclus du marché du travail mais, au contraire, des hommes d'affaires, des opérateurs économiques, des entrepreneurs, des importateurs...mais aussi des petits commerçants, des jeunes activistes comme porteurs de valises.

L'informalité à ce niveau prend l'ampleur d'un phénomène aux bras long aussi bien au niveau local (administration) que global (les partenaires étrangers) lors des opérations d'échanges commerciaux. Les algériens qualifient ironiquement ce constat d'import-import, une manière de signaler l'absence de l'export mais aussi l'informalité qui entache ces pratiques d'importation.

A travers ces pratiques, on entrevoit une délinquance qui s'est installée et des réseaux mafieux qui se sont construits à l'ombre du secteur du commerce extérieur. Les importateurs-mafias ont les bras longs au niveau des administrations qui régissent ce secteur, un ex-ministre⁸⁹ du commerce n'a-t-il pas qualifié les pratiques informelles de « généralisées » dans l'importation ?

⁸⁹ Le ministre en question étant le feu Bakhti Belaïd qui, lors d'une rencontre à la Safex d'Alger le 20 septembre 2016 avec les organisations de protection des consommateurs, s'en est pris au phénomène à travers ses déclarations sur un cas d'un importateur de pièces-détachées qui, malgré la non-conformité de sa marchandise bloquée au port d'Alger, a réussi de la faire sortir avec la complicité dans l'administration du ministère du commerce.

<https://www.liberte-algerie.com/actualite/bakhti-belaib-la-delinquance-dans-le-commerce-est-generalisee255102>

Ni l'arsenal juridique ni les dispositifs institutionnels n'ont pu endiguer ce phénomène. Ceci dénote la bonne organisation des réseaux de cette filière et les failles du système administratif et bancaire de gouvernance du commerce extérieur.

Globalement, à la différence des acteurs des activités informelles sur les frontières terrestres qui sont d'un profil exclu socialement et qui exercent dans l'informalité pour la subsistance. Les pratiques informelles dans le secteur du commerce extérieur, en revanche, sont l'œuvre des profils bien informés mais aussi qui disposent des moyens matériels et d'une personne morale. De là, on peut dire que la finalité de ces pratiques est l'accumulation. Ces pratiques reposent sur le contournement de la normalité juridique et commerciale dans l'exercice des échanges commerciaux, notamment à l'importation.

Dans ce cas de figure, il s'agit bien de crime économique. Ces pratiques cachent des dynamiques qui regroupent la fraude fiscale, le transfert illicite de devises et fuite des capitaux, le blanchiment d'argent, le placement des avoirs dans des paradis fiscaux sous formes de sociétés Offshores, écrans ou fictives.

L'économie algérienne est touchée par ce phénomène, c'est une de ses caractéristiques et pathologies. Le phénomène est loin d'être marginal, il est dynamique aux proportions importantes, notamment lors de cette dernière décennie, une véritable hémorragie a été enregistrée.

Si la transfrontaliarité dans l'exercice des activités informelles dans les frontières terrestres est limitée, plus ou moins, dans son déploiement géographique, c'est-à-dire que le phénomène se déroule entre deux zones frontalières de deux pays et il n'y a que les filières criminelles qui surpassent deux pays (drogues et corail et or principalement), en revanche, la pratique de l'informalité dans le secteur du commerce extérieur est d'une étendue planétaire. Les transactions sont, de fait, transnationales. L'acteur utilise ses stratégies de contournement dans les opérations d'importations continentales depuis l'Europe, l'Asie, l'Amérique...

Cette malveillance au commerce extérieur constitue une caractéristique des années d'aisance financière. Cet aspect de l'informalité transnational est très technique, il établit des connexions avec les éléments de l'économie locale (change parallèle), ce phénomène agit sur deux niveaux sur lesquels il se décline : Le local et le global.

Il s'agit d'une réalité bien réelle, elle existe et elle est reconnue même par le discours officiel des ministres qui, à maintes reprises, dénoncent le réseautage des lobbys d'importation qui parasitent le commerce extérieur. Il pourrait s'agir à la fois d'un aveu d'impuissance mais aussi d'une volonté de mettre un terme à ce phénomène qui a pris de l'ampleur durant les années d'aisance financière de l'Algérie. Durant ces années, le pays

enregistrait des excédents commerciaux avant que les déficits adviennent pour les années 2015, 2016, 2017 et la tendance est appelée se poursuivre à court terme, au moins, sauf surprise de remontée des prix de l'or noir.

Il y a lieu de mentionner que les pratiques informelles en relation avec le commerce et produits extérieurs ont toujours existé. Le Trabendo a marqué les années de la gestion socialiste avec le commerce à la valise. L'ouverture mal contrôlée post-1989 a laissé paraître des insuffisances juridico-institutionnelles qui ont ouvert la voie à l'illégalisation (Bounoua, 1995, 2002). Le phénomène a manifestement gagné du terrain et s'est imposé par sa dimension dramatique durant la dernière décennie.

On peut affirmer donc que ce phénomène a existé à l'ère socialiste, émergé lors de l'ouverture économique et s'est exacerbé durant les années post-2000 sous le poids de plusieurs facteurs. On peut invoquer principalement les facteurs endogènes (hausse des importations, aisance financière...) conjugués avec d'autres exogènes (accélération de la mondialisation et des échanges commerciaux, développement des TIC et logistiques du transport...). Après le passage du socialisme vers la libéralisation, l'heure actuelle impose une transition d'une économie rentière à une économie du savoir et de la connaissance.

L'informalité au jour d'aujourd'hui prend plusieurs aspects. Elle est effectivement protéiforme. Les acteurs de ce phénomène s'ingénient dans le déploiement de stratégies de contournement des dispositifs institutionnels et juridiques. Nous y reviendrons dans la prochaine section sur les différents comportements et techniques mises en place par les acteurs en question dans leurs entreprises aux logiques informalistes et aux fins accumulatrices en dépit de toute morale ou éthique, nous reviendrons à propos des fraudes au niveau du commerce extérieur et la débrouillardise pour le commerce à la valise.

SECTION 2

Cette section sera dédiée à l'exposition des informations que nous avons recueillies. Il s'agit de mettre en exergue les acteurs de l'informalité qui s'opère à travers des routes commerciales aériennes et maritimes. Pour ce faire, des stratégies de dépassement des dispositifs sont mises en place par les acteurs. Nous allons revenir sur les aspects multiples de ce phénomène à travers les frontières maritime et aérienne.

1. LA FRAUDE SUR LES INTRANTS SUBVENTIONNES

Les pratiques du contournement du système des subventions sont présentes également à ce niveau d'échanges commerciaux. C'est à croire que le système actuel est dépassé, voire même générateur de dysfonctionnements. L'hypothèse de l'impact du système social sur l'informalité est corroborée aussi bien sur les frontières terrestres qu'au niveau du commerce extérieur.

L'informalité sur les intrants subventionnés repose sur l'utilisation des produits appuyés par l'Etat (comme les blés durs) pour l'exportation des produits alimentaires (notamment des pâtes) à base d'intrants subventionnés notamment pour les produits de conditionnement issus de l'industrie agroalimentaires. Le profil des acteurs de ces pratiques est fait d'opérateurs économiques exportateurs et/ou producteurs du secteur privé dans ces filières.

Dans un premier temps, le gouvernement a exhorté ces exportateurs à acquérir eux-mêmes de l'étranger ces intrants à leurs prix réels, et non auprès de l'Office Algérien Interprofessionnel des Céréales (OAIC). Par la suite, il a autorisé ces exportations à partir de 2016 moyennant un mécanisme de restitution de la subvention pour ceux qui s'approvisionnent auprès de l'OAIC. Ce dernier pourrait revendre lui-même aux opérateurs-exportateurs les matières à leurs prix réels pour faire un raccourci en évitant le chemin du calcul de la restitution de la partie subventionnée par l'Etat.

De par le contournement des intrants subventionnés pour l'exportation, des inputs des matières subventionnés sont également détournés de la raison de leur importation, à savoir appuyer les prix des produits à large consommation. Ces inputs se font détourner pour la fabrication des produits à base de la même matière.... Même si la destination finale est le marché local, cependant, les produits ne sont pas les mêmes, ce qui est à l'origine des pénuries et des fraudes.

Selon des informations recoupées et recueillies auprès des deux distributeurs du lait en sachet à Bejaia, les pénuries de lait en sachet qui ont commencé depuis des années trouvent leurs origines dans le détournement par les usines-producteurs de lait pasteurisé (conditionné en sachets) de la poudre importée et subventionnée par l'Etat. Ces opérateurs l'utilisent pour la fabrication d'autres produits tels les yaourts et fromages. Cette pratique profite de l'effort de l'Etat pour appuyer les prix pour que, ces opérateurs, gagnent une marge plus importante. Cette pratique a poussé l'Etat à répartir la poudre en question en quantités bien définies pour les opérateurs-producteurs du lait en sachet. Ces opérateurs-producteurs, eux-aussi, répartissent aux distributeurs de lait avec des quotas bien déterminés pour couvrir à peine les besoins des populations, la pénurie a baissé mais elle y demeure encore.

En tout, le détournement des intrants subventionnés est utilisé pour la production de produits destinés à l'export ou bien au marché local. La prochaine révision en profondeur du système des subventions doit inclure toutes ces pratiques dans son diagnostic, c'est une manière de couper l'herbe sous les pieds de la fraude qui se manifeste dans l'ensemble du processus qui constitue le marché, à savoir la fourniture d'intrants, la production de produits et leurs distributions.... L'administration doit se retirer pour laisser place aux mesures économiques pour le changement des comportements des acteurs et leurs stratégies informalisantes.

Cette pratique informelle est illustrative de la frontière tangible qu'entretient l'informalité avec la formalité. Ces pratiques s'approvisionnent formellement pour utiliser informellement ces intrants appuyés et les revendre localement ou exporter ailleurs formellement.

2. LE COMMERCE A LA VALISE

L'utilisation de la valise est une pratique qui a existé bien avant l'avènement de l'Algérie indépendante. La valise était l'objet transportant qu'utilisent les réseaux militants indépendantistes pour la cause algérienne. La valise a été un instrument de commercialisation et de trabendo de l'Algérie indépendante. Elle a et existe dans la cosmogonie d'activités transfrontalières. L'instauration de visas pour les algériens vers la fin des années 1980 n'a pas pour autant dissuadé les acteurs de cette filière à renoncer définitivement à cette activité. La facilité d'obtention de visas vers la Turquie a favorisé cette destination pour l'approvisionnement en produits vestimentaires.

Les profils de ces acteurs de la valise sont, dans leurs majorités, des détenteurs de magasins d'habillements et vêtements issus de la classe moyenne des milieux populaires. D'autres commerçants y existent également à des degrés moindres pour les bijoux, friandises.... Ceci dénote que l'informalité n'est pas l'exclusivité des régions frontalières, mais découle des facettes multiples, y compris géographiquement, que cette économie informelle déploie en fonction des paramètres de circonstance qui façonnent la dynamique spatiale et territoriale des acteurs de ces activités informelles transfrontalières.

Il faudra mentionner que l'ouverture de l'économie et l'importation a fait diminuer le dynamisme des activistes de la valise. Leurs activités avaient diminué largement mais elles subsistent notamment pour les particuliers.

Les commerçants du cabas ou porteurs de valises s'approvisionnent de plusieurs pays. Ils se rendent fréquemment vers les destinations réputées comme la Turquie, l'Espagne, la France et l'Italie principalement, à savoir les pays du pourtour méditerranéen.

Les commerçants de la valise mobilisent des facultés de dépassement des aléas bureaucratiques, ils sont dans une logique de surpassement des frontières pour des buts lucratifs. Ces acteurs font recours à des connaissances, à leurs maitrises des réseaux sociaux de partage d'informations, ils s'épaulent également sur les réseaux avec lesquels une solidarité d'entraide est nouée.... Ce sont plusieurs atouts mobilisables que nous avons aperçus dans un profil d'un jeune commerçant porteurs de valises. L'avantage est que l'expérience de ce jeune porteur de valises est généralisable, avec les autres porteurs de valises, dans ses logiques et déterminants.

Certains acteurs du commerce de la valise s'en servent de leurs voyages pour compenser les billets en transportant des objets à revendre comme des chaussures, des

smartphones et tablettes..., d'autres, en revanche, s'en servent de la valise pour des fins commerciales.

Djamel, originaire de Mostaganem, est un jeune qui voyage fréquemment en Espagne, il fait à la fois ses études à l'université d'Alicante mais en profite de l'opportunité de ses déplacements fréquents pour alimenter en marchandises le magasin de son frère cadet. Il joint l'utile à l'agréable.

2.1. Djamel : Un porteur de valises et un cas de figure commun

Djamel est un habitué des mobilités, il dispose également d'un réseau d'amis avec qui il maintient contact mais aussi rendement de services (hébergement, stockage et envoi de valises...). Sa connexion permanente avec l'Espagne lui a permis de se doter d'importantes facultés de débrouillardises. Il prend en compte plusieurs paramètres dans l'accomplissement de ses stratégies. Les opportunités dépendent de plusieurs facteurs qu'il faudra exploiter pour s'assurer une marge de bénéfice plus importante.

L'acteur en question s'arrange des réservations les moins chers qu'il s'offre avec anticipation pour des prix plus bas, il contrôle parfaitement les systèmes de réservation, il utilise le transport aérien tout comme le transport maritime qui lui permet de transporter des marchandises en grandes quantités. Il déclare :

« Je viens d'Algérie avec avion et reviens généralement avec bateau, je suis venu cette fois-ci avec Vueling, ses billets Alger-Alicante font seulement 55 euro, je gagne des points en plus pour ma fidélité pour chaque voyage que j'utilise pour faire des économies de 8 euros sur chaque vol, je ramène juste le bagage à main et quelques affaires légères pour les amis qui y vivent sur Alicante comme les deux cartouches du tabac, et pour le retour, je rentre avec bagages, régulièrement par bateau mais aussi parfois avec Air-Algérie, une compagnie qui m'arrange pour l'avantage du poids permis aux passagers membres, parfois je réserve avec ma carte bancaire espagnole ou avec dinars depuis l'Algérie, tout dépend du prix et de la valeur de la monnaie du moment ».

Les navettes de ses amis et connaissances sont utilisées également pour l'envoi de valises. Les quantités sont plus importantes quand les passagers voyagent avec véhicule au bord du bateau. Les produits vestimentaires ont, de plus en plus, de prestige auprès de la clientèle, ce qui justifie parfois les prix alors même élevés. La marchandise en question est qualifiée par « *produits de cabas* », cette expression renvoie dans l'imaginaire collectif aux produits fabriqués en Europe et, de fait, de bonne qualité.

De par les moyens du transport, Djamel arrive à bien combiner les besoins de ses études, voyages et commerces. Le change de la monnaie est un facteur clé, il s'assure la conversion de la monnaie locale vers la monnaie européenne, et ce, depuis la petite allocation touristique annuelle, la conversion et le stockage en Euro des bénéfices du magasin de son frère, et même, des opérations qu'il réalise dans d'autres lieux. Après insistance, il nous a dévoilé un lieu où il effectue quelques opérations de change du dinar vers l'Euro, c'est à l'aéroport de Madrid, il ramène de la monnaie algérienne pour la changer au prix officiel lorsqu'il fait escale par l'aéroport. Il compte également avec le remboursement des taxes pour touristes sur les produits achetés, il se présente aux douanes de l'aéroport pour se faire rembourser, pour cela, il affirme qu'il faudra s'acheter plus de 90 euros dans un même magasin à qui il demande facturation des achats pour le remboursement... Toutes les marges sont exploitées, pour ce faire, une connaissance des rouages du pays d'approvisionnement est un facteur très important pour les acteurs. Le porteur en question est déjà un étudiant en langue et civilisation espagnole, il domine, de fait, la langue et la culture du pays hôte.

Un autre facteur clé dans le processus est celui du temps. C'est l'un des paramètres les plus importants, affirme-t-il, pour s'assurer un différentiel de gain plus important :

« Le gros de mes achats en vêtements je le fais durant les périodes de « Rebajas » (période des réductions), à deux reprises, hivernale et estivale. Les réductions dans ces deux périodes atteignent jusqu'à 75%, j'en achète en centaines de kilo et emmagasine chez des amis pour faire descendre à chaque fois une quantité, pour chaque objet acheté dans cette période j'en gagne plus que le double surtout pour les vêtements achetés dans les magasins réputés être moins chers comme Primark, Pull & Bear..., je fais également des achats dans les marchés et magasins online, ».

La vente de ces produits se fait dans le magasin de son frère cadet. Les autres pratiquants de ce commerce exposent leurs produits pour vente sur les sites internet comme Oued Kniss et les réseaux sociaux tout en prenant le soin de mentionner qu'il s'agit d'un produit de cabas pour insinuer sur le prestige d'une qualité assurée.

On s'aperçoit que le porteur de la valise mobilise plusieurs facultés dans le processus de sa dynamique spatiale et commerciale. L'acteur mobilise des compétences aussi bien matérielles qu'immatérielles. Il s'ingénue le long du processus en déployant des stratégies de rentabilisation et de capitalisation de toutes ses actions à travers des paramètres bien maîtrisés de l'environnement et de la logique commerciale (maîtrise des paramètres formels et informels des transactions en deux monnaies, contrôle des tarifications fiscales et des inégalités spatiales en termes des prix des produits, temporalité de réservation de billet et

d'achat de produits, dynamisme en termes de mobilités géographiques et de mouvements, adéquation des moyens de transport avec la finalité des déplacements, mobilisation du capital immatériel de solidarité et des rendements de services dans l'organisation en communauté avec des compétences relationnelles de socialisation dans l'engagement de l'acteur...).

Dans les activités informelles des porteurs de valises, il n'y a pas que les objets entrants d'Europe vers l'Algérie. Les mouvements sont également actifs dans le sens inverse, à savoir d'Algérie vers les pays de l'union européenne. La méditerranée a, depuis des temps lointains, été traversée par de multiples routes commerciales et d'activités de l'économie informelle plus particulièrement. Le trabendo n'a pas de frontières.

Dans le jargon des réseaux d'acteurs des effets vestimentaires, ceux qui sont chargés des approvisionnements d'un autre pays sont qualifié par des « Djounoud », qui signifie des « soldats », ils sont aussi qualifiés par « Chouala », une manière de caractériser les porteurs de valises qui travaillent pour le compte d'un « boss ». Ces groupements d'« employés » qui transportent marchandises et argent forment un réseau informel d'acheminement. Les services de la Police Algérienne des Frontières (PAF) détectent certains acteurs grâce à la fréquence importante de leurs entrées-sorties du territoire nationale. Cependant, le fonctionnement en réseaux basés sur la nature des liens, forts et faibles comme nous l'avons vu dans le chapitre sur les réseaux, est de nature à rendre leur détection difficile techniquement.

3. LE TRAFIC DU TABAC, UNE FILIERE DYNAMIQUE

Le trafic du tabac n'est pas une activité marginale, elle est, au contraire dynamique. Les cartouches de la cigarette algérienne traversent la méditerranée et alimentent plusieurs pays européens. C'est une réalité patente.

L'activité du trafic du tabac est du ressort de profils divers. Tout fumeur qui s'apprête à voyager vers les pays de la zone euro s'approvisionne en deux cartouches pour sa consommation propre, ceci pour faire des économies car le prix d'un paquet de cigarette en France équivaut presque à une cartouche en Algérie. Par le passé, le trabendo était particulièrement du Nord vers le Sud, actuellement, il est effectivement à observer dans les deux sens.

De par les voyageurs-fumeurs, d'autres en font un commerce informel. Le paquet de cigarette « Made in Algeria » se vend un peu partout dans les villes françaises avec de la « Chemma » ou le tabac à priser et son papier à rouler.

A Barbès et Saint Denis, nous avons acheté un paquet de la cigarette Marlboro algérien, les sachets de tabac à priser aussi se vendent. La dévaluation du dinar algérien et la flambée de l'euro dans le marché parallèle compensent l'augmentation des prix du Tabac algérien qui a augmenté *crescendo* en prix depuis 2015 notamment. Une augmentation du tabac français également y est pour quelque chose. Une seule cartouche de Marlboro, qui est la marque la plus prisée avec le L&M à des degrés moindres, se vend à 45 et 50 euro alors que son achat en Algérie coûte 2500 dinars (12,50 euro selon le change parallèle⁹⁰) au pris du gros, son achat coûte beaucoup plus moins. Un paquet de cigarette qui se vend à 5 Euro sur les trottoirs aux cris de « *Marlboro Bled, Marlboro Bled* » qui signifie que le paquet exposé pour vente provient du pays, '*Bled*' en Arabe dit dialectal. Pour deux cartouches seulement, le bénéfice avoisine 75 Euro.

Le sachet de Tabac à priser ou à chiquer de la Société Nationale du Tabac et allumettes (SNTA) se vend à 120 Da (1.10 euro selon le change parallèle) en Algérie, il se revend à 2 euro en France. Il est permis qu'un voyageur apporte jusqu'à 2 kilo (67 sachets) avec lui, une marge importante se dégage en bénéfices.

Il y a également le papier à rouler, populairement appelé « massa » de marque « Amira ». Nous l'avons trouvé à Barbès à 1 Euro pour trois paquets, des lots de plusieurs

⁹⁰Si l'euro se chiffre, durant ce début de février, à 140,48 Dinars dans les cotations officielles de la Banque d'Algérie, il est, en revanche, vendu à 210 Dinars dans les marchés de change parallèle de devises à travers le pays. Ce marché parallèle constitue la référence de change pour les activités informelles.

packs se font acheminer, un pack de ce papier coûte 190 Da (1 euro selon le change parallèle), chaque pack contient 25 paquets, il se fait vendre à plus de 8 euros à ce prix. La quantité permise de papier à porter n'est pas restreinte par les agents des frontières tout comme ils font avec le tabac à fumer et à chiquer.

C'est une capitalisation des marges par le bas. Les profils des acteurs de ces activités sont en majorité des migrants installés irrégulièrement, sans papiers légaux ni niveau d'instruction et de formation leur permettant d'intégrer facilement le marché de l'emploi français.

La cigarette en provenance d'Algérie est présente fortement en France et autres pays européens. Sa concentration est plus importante en France pour la présence importante de la communauté algérienne dans ce pays. La France est classée comme le premier marché européen du trafic de la cigarette, dont celle qui provient d'Algérie, « *If these cigarettes had been purchased legally in France the tax revenue gained would have been approximately €2.4 billion* », (Project SUN, 2014, p. 92).

Tableau n°3 : Total des flux entrants par pays d'origine - 2009-2015

FLUX ENTRANTS DE ND VERS LA FRANCE							
Milliards de cigarettes	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Algérie	0,80	1,00	1,12	1,08	2,00	2,68	3,22
Espagne	2,40	2,08	1,57	2,33	1,84	2,70	2,70
Avec mention « Duty Free » (hors taxes)	2,14	3,63	3,90	3,11	2,59	2,68	1,99
Belgique	0,48	0,43	0,90	1,01	2,00	2,08	1,69
Marques blanches illicites (« illicit Whites ») sans indication spécifique de pays d'origine	1,93	0,92	1,21	0,75	0,78	0,29	0,97
Luxembourg	0,58	0,52	0,73	1,11	1,08	1,11	0,93
Autres	4,17	4,94	4,95	5,44	5,47	4,37	5,17
Total des flux entrants	12,49	13,53	14,37	14,84	15,77	15,91	16,68

Source : Project SUN : Une étude du marché illicite des cigarettes dans l'Union Européenne, la Norvège et la Suisse, KPMG, Résultats 2015, p. 22.

On déduit d'après les données du tableau que l'alimentation par la cigarette algérienne de contrebande, uniquement pour la France, est en hausse entre 2009 à 2015. « *Les flux de produits C&C en provenance d'Algérie ont augmenté de 5 % et représentent 32 % des C&C* », (Project SUN, 2014, p. 20). Selon la même étude, qui classe l'Algérie comme étant un pays pourvoyeur de la cigarette de la contrebande sur le continent européen après le Biélorusse et l'Ukraine, les flux des voyageurs d'Algérie ne correspondent pas aux quantités introduites dans le continent européen « *Les flux en provenance d'Algérie ont représenté 31 % du total des C&C, 95 % des produits identifiés sont des Marlboro. Les flux de voyages et la*

limite fixée à 200 cigarettes par voyage ne corroborent pas le volume identifié, 88 % des produits sont donc identifiés comme étant de la contrebande », (Project SUN, 2014, p. 23). Par l'abréviation C&C, le rapport se réfère à la Contrefaçon et à la Contrebande. Les 200 cigarettes pour lesquelles se réfère le rapport, en s'appuyant sur des notes douanières, totalisent une cartouche. Or, dans la pratique, il est toléré de voyager avec deux cartouches. Donc, il faudrait relativiser davantage le pourcentage avancé.

De par la dissimulation des cartouches dans les bagages, le placement d'une quantité importante de cartouches à bord de véhicules des voyageurs, le placement des paquets Marlboro dans des Cartouche de la cigarette « Afras » qui porte 25 paquets au lieu de 10..., il y a également la connaissance des agents à l'aéroport pour s'autoriser l'acheminement de quantités plus que celles autorisées, ces acteurs procèdent également à l'envoi de deux cartouches dans le bagages facturés et deux autres cartouches dans le bagage à mains. La technique la plus répandue et qui ne contient pas de risque est celle d'un fonctionnement en organisations de réseaux larges de contacts d'amis et concitoyens qui, lors de leurs voyages, apportent de l'eau au moulin. Une fois en France ; soit les cartouches en question se cèdent à 35 Euros pour un revendeur qui lui, de son côté, les revendent avec 50 Euros ; soit elles se revendent direct sans médiation.

Le trafic du Tabac et sa direction du Sud vers le Nord a pour cause la forte taxation de ce produit par les Etats européens. La taxation moins importante en Algérie induit un différentiel de prix important duquel tire profit les acteurs exploitant la proximité géographique et les mouvements humains réguliers pour soustraire une marge de bénéfices.

La taxation de la cigarette en Algérie doit continuer dans sa tendance haussière, ce qui, à moyen terme, mettrait fin au trafic des cigarettes. Accessoirement, il y aurait des économies à faire dans le système de la santé publique en réduisant le phénomène du tabagisme, déjà important, et ce, dans tous les milieux y compris scolaire. Ceci en sachant que des dizaines de milliers meurent annuellement à cause du tabagisme, il est à l'origine d'un taux important des cancers selon les spécialistes.

Le convoi de la cigarette, tout comme les autres produits de la valise, se fait aussi bien par avion que par bateau. La filière est organisée depuis la connaissance amicale ou familiale qui, d'Algérie, appuie le ressortissant en l'approvisionnant via un voyageur qui, lui, fait le transport de la marchandise vers l'acteur qui s'occupe de la revente ou de la distribution. Il s'agit d'une activité qui repose sur un réseau organisé en termes de fonctionnement, d'ingénierie ou d'arrangement (ré)inventé.

4. FAUSSES DECLARATIONS & MAJORATION DES PRIX

Toute pratique informelle, dans ce registre de commerce extérieur, repose substantiellement sur la fausse déclaration douanière. C'est-à-dire, dédouaner la marchandise en faisant une déclaration volontairement autre que ce qui correspond à la réalité des produits des containers ou de la valeur de la facture de la marchandise.

Les profils des acteurs de cette pratique sont suffisamment informés et même formés. Ce sont des opérateurs économiques qui exercent dans le commerce extérieur de l'Algérie à travers les échanges commerciaux, notamment de l'importation. Ces acteurs procèdent à des opérations frauduleuses qui impactent le plus négativement l'économie. Cet aspect est le plus néfaste comparativement à tous les autres aspects de l'informalité que nous avons explorés précédemment. Ces acteurs physiques disposent d'une immatriculation auprès du Centre National du Registre du Commerce (CNRC), un organisme sous tutelle du ministère du commerce dont les missions sont fixées par décret⁹¹ qui régit la création et le fonctionnement des sociétés.

Les profils des acteurs dans cet aspect de l'informalité diffèrent des profils des acteurs qui exercent dans d'autres aspects vus déjà. Ils diffèrent en « avoir », « savoir » et « pouvoir ». Autrement dit, ils possèdent un capital qui leur permet de créer une société et en devenir opérateur, ils sont suffisamment instruits et/ou formés et informés pour détourner les mécanismes étatiques et se déployer à l'international, enfin, ils ont les bras longs et des connaissances desquelles ils puisent complicités et passe-droits et ont une capacité de se mouvoir géographiquement.

Pour faire face à la perversion économique des acteurs en question qui n'a que trop duré, les services du ministère du commerce ont institué en 2013 par décret⁹² un « fichier national des fraudeurs », ceci pour lister les acteurs qui ont commis des infractions dans le processus d'importation en enfreignant les exigences fiscales, douanières, bancaires, financières et commerciales.

Si l'opération des détections des auteurs d'infraction est techniquement possible, cependant, il serait plus difficile de le redétecter quand le même auteur recrée une autre

⁹¹ Décret exécutif n°11-38 du 3 Rabie El Aouel 1432 correspondant au 6 février 2011 modifiant et complétant le décret exécutif n°92-69 du 18 février 1992 portant statut particulier des préposés du centre national du registre du commerce (JO N°09 du 09 Février 2011).

⁹² Décret exécutif n° 13-84 du 25 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 6 février 2013 fixant les modalités d'organisation et de gestion du fichier national des fraudeurs, auteurs d'infractions graves aux législations et réglementations fiscales, commerciales, douanières, bancaires et financières ainsi que le défaut de dépôt légal des comptes sociaux (JO N°09 du 10 Février 2013).

société morale à l'aide d'une pratique prête-nom d'une tierce personne, d'autant plus qu'il s'agit d'acteurs très chevronnés dans des pratiques extralégales.

Il convient tout de même de mentionner que la non-communication des services douaniers du port de Bejaia a constitué un frein pour le recueillement d'informations et de données techniques sur le phénomène. Néanmoins, nous nous sommes convenus à ramasser d'ici et là les informations qui peuvent nous donner un aperçu global sur le phénomène.

La pratique informelle à ce niveau réside principalement dans deux registres que nous avons délimités ci-dessous.

4.1. Fausses déclarations sur contenu

Il est des acteurs, qui, juste pour faire sortir de la devise du territoire national ou pour faire entrer une marchandise prohibée ou illicite, font recours à la fausse déclaration sur le contenu de ce que contient les containers importés.

La presse nationale a rapporté, des années durant, des faits divers de containers qui contiennent des cailloux et des pierres au lieu et place de la marchandise déclarée, il arrive même que la marchandise soit défectueuse ou que les containers soient vides. Elle a rapporté également que des opérateurs-importateurs, ont délaissé totalement leurs containers à l'abandon et en souffrance au niveau des ports, notamment celui d'Alger, Bejaia et Oran ; de là, on déduit la visée des auteurs en question qui se sont servis de ces containers et marchandises comme un subterfuge dans un dessein inavoué de faire sortir illicitement un capital en devises à l'étranger.

Une des pratiques qui est commune dans ce domaine est la dissimulation des produits non-déclarés dans les containers. Les produits non-déclarés se font dissimuler dans la partie postérieure du container alors que dans la partie d'où ses portes s'ouvrent, la marchandise est celle déclarée. Cette pratique trompeuse donne l'impression à l'agent des douanes, en cas où il ouvre les portes pour contrôle, que tout est conforme aux déclarations de l'importateur.

Les containers d'importation sont d'un nombre important, ce qui rend leurs contrôles minutieux quasi-impossible. La direction des douanes, pour mettre fin à cette pratique, doit investir dans l'équipement des ports d'appareils de scanner conçus à cet effet, combien même le coût des scanners s'avère élevé, les pertes sèches de cette pratique seraient, à moyen et à long termes, certainement plus importantes.

Dans cette pratique, le processus d'importation est effectué administrativement et techniquement en toute légalité depuis les pays d'Europe et de Chine. L'informalité réside dans la dissimulation des produits autres que ceux déclarés ou l'utilisation de l'opération pour

le transfert des devises et/ou le blanchiment des capitaux à placer dans des niches parafiscales ou des banques étrangères contrairement à la réglementation de la banque d'Algérie en la matière.

4.2. Fausses déclarations sur la valeur

La pratique informelle dans ce registre porte sur la fausse déclaration sur la valeur de la marchandise. L'opérateur-importateur déclare une valeur qui dépasse la valeur réelle de ce qu'il a importé, une sorte d'une importation fictive.

Les médias qualifient cet aspect de l'informalité par la « surfacturation des importations ». Le phénomène marque les annales de l'actualité de ce XXI siècle pour l'Algérie, une période d'aisance financière. Ce constat corrobore l'hypothèse qui stipule que les acteurs de l'informalité ne se réfèrent guère à la moralité, civisme ou citoyenneté dans l'exercice de leurs pratiques informelles qui sont dignes de la mafia financière. Il s'agit de crimes économiques car c'est du transfert illicite et illégal de capitaux et d'évasion fiscale dont il s'agit dans ce cas de figure.

Tableau n°4: Illicit financial outflows from 2004 through 2013.

Année	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Millions of U. S	751	203	2,259	1,301	3,378	2,131	1,406	187	2,586	1,043

Data Source: Global Financial Integrity's latest annual report on illicit financial flows from the developing world, titled "*Illicit Financial Flows from Developing Countries: 2004-2013*," published in December 2015.

La majoration des prix des produits importés permet à ces acteurs de transférer des devises à l'étranger, d'où la création des « sociétés écrans » et l'alimentation des comptes dans des paradis fiscaux. Des fortunes algériennes seraient placées dans des paradis fiscaux. L'un des canaux des transferts des devises serait la majoration des prix à l'importation. Les devises transférées sont utilisées pour l'achat de biens immobiliers ailleurs...Ce phénomène touche tout le continent africain selon les rapports de la Banque Africaine de Développement(BAD)⁹³.

Le discours des hauts responsables du pays est articulé autour de la dénonciation, d'impuissance parfois et de volonté, notamment après le contre-choc pétrolier, de lutter contre

⁹³ Selon le rapport 2012 sur les « Perspectives économiques en Afrique », dans le cadre de la 47^e Assemblée annuelle du groupe de la BAD, Les fuites de capitaux auraient dépossédé l'Afrique de 700 milliards USD, entre 2000 et 2008

<https://www.afdb.org/fr/news-and-events/africa-lost-some-700-billion-dollars-to-capital-flight-in-a-decade-9299/> (consulté le 18/02/2018)

ce phénomène. Les partenaires⁹⁴ commerciaux de l'Algérie sont majoritairement la Chine suivie des pays européens, notamment les pays méditerranéens de la rive nord (Espagne, France, Italie...) auprès desquels les opérateurs algériens importent et, de ce fait, pratiquement la majoration de la valeur des importations.

Les institutions douanières et financières ont mis en place un dispositif de veille sur la réalité des prix sur les marchés internationaux tout en insistant sur la domiciliation bancaire pour les importateurs, des mesures pour ne serait-ce que freiner ces pratiques frauduleuses de majoration des prix à l'importation. Une autre pratique fait son chemin également, celle-ci porte sur la minoration des prix lors des facturations au niveau local pour s'exonérer des marges fiscales, il y a là une sous-facturation des agents économiques et surtout des commerçants qui génèrent des plus-values fiscales non recouvertes par le trésor public. Il y a donc majoration des prix à l'importation et minoration de ces derniers localement, des pertes sèches et des manques à gagner.

4.3. Le circuit monétaire informel : un incitateur de malversations économiques

L'existence de change dans deux marchés, l'un officiel tandis que l'autre est parallèle avec un écart d'environ 40% est, en grande partie, à l'origine des infractions liées au commerce extérieur et à l'importation. En d'autres termes, l'opération d'importation procure le droit de faire un change du dinar vers les devises dans le marché officiel.

Une partie des opérateurs-importateurs, en majorant le prix des produits qu'ils ont importés, tirent profit de cette différence fictive pour la rapatrier, ou même sans le faire, et la changer dans le marché parallèle pour en bénéficier des marges d'intérêt.

Le marché de change parallèle, qui s'est doté d'applications et pages internet, est, en bonne parti, alimenté par les acteurs de l'importation. Le rapatriement des devises obtenues au prix du change officiel se fait à travers plusieurs méthodes informelles. Il y a l'envoi par poches dans chaque voyage mais surtout il existe une technique plus sûre et sans efforts de déplacements. Des 'cambistes' opèrent depuis l'étranger avec un relais en Algérie, l'acteur tout comme le cambiste opèrent à l'aide d'un collaborateur, c'est-à-dire qu'un agent-économique dépose une somme d'argent auprès d'un cambiste en France à titre d'exemple, un

⁹⁴ Pour la détection des opérations des surfacturations, l'Algérie a opté pour une démarche de négociation avec la Chine et l'Union Européenne, ce projet permettra aux Douanes algériennes de s'enquérir, auprès de ces pays, sur la valeur réelle des produits importés de chez eux. Il y a également des accords bilatéraux signés avec les douanes des principaux pays partenaires dans le commerce extérieur. Un accord avec deux organismes américain et européen, selon les responsables des douanes, a été conclu pour la mise en place d'une base de données informatisées pour la vérification des valeurs des produits importés.

collaborateur de l'agent récupère en dinars la somme qui équivaldrait auprès d'un autre échangeur de monnaie installé en Algérie et qui travaille avec le cambiste installé en France. Cette technique économise aux acteurs le temps et l'effort tout en réduisant les risques en franchissant les frontières. Elle repose également sur la confiance mais aussi la transmission d'informations entre les protagonistes de l'opération.

Il existe des acteurs qui créent leurs propres sociétés à l'étranger pour se faire établir à eux-mêmes des factures. Il y a des arrangements avec les vendeurs étrangers... La majoration des prix constitue le procédé le plus fréquent pour la fuite « illicite » des capitaux à travers un processus « légal » de transaction commerciale.

Il est avéré qu'une corrélation s'entretient entre le marché de change informel et le marché formel dans la pratique de l'informalité, raison pour laquelle les acteurs détenteurs de sommes d'argent dans la sphère informelle s'obstinent volontairement à banqueriser leurs avoirs car ils en tirent profit. Un assainissement du circuit financier et une modernisation du système bancaire s'imposent en premier lieu tout en réduisant la marge entre les taux de change formel et informel, même en supportant une inflation qui pourrait être engendrée, à moyen terme.

Il faudrait commencer à penser, à long terme et une fois que les conditions soient réunies, à l'éradication de ce marché de change parallèle en préparant le terrain à la libéralisation et à la convertibilité du dinar algérien qui doit accompagner l'émergence d'un secteur touristique compensatoire et générateur de devises. La frontière de la valeur entre les deux marchés, parallèle et officiel, est une problématique et une pathologie qui doit être traitée⁹⁵, c'est une déficience structurelle qui gangrène l'économie dans sa globalité. Le gouvernement devra engager une orientation monétaire et bancaire à même de recréer le dinar algérien pour court-circuiter l'informalité avec ses multiples ramifications, ce qui, assainira, à moyen et long terme, le climat des affaires et l'attraction des investissements directs étrangers (IDE).

⁹⁵ Mohamed Benmeradi, ministre du Commerce a déclaré, le 28 janvier 2018, sur les ondes de la chaîne 3 de la radio nationale. *"Les importateurs passent actuellement par un système bancaire avec un taux de change qui ne reflète pas toujours sa véritable valeur. La véritable valeur du dinar est probablement plus proche de celle du marché parallèle. L'Etat est donc en train de subventionner indirectement l'importation"*, avant de rajouter une recommandation : *« Il faudrait que l'Institution d'émission qui gère la parité du Dinar travaille davantage à ce que ces deux taux (officiel et parallèle, NDLR) se rapprochent »*. Cette déclaration laisse entendre que la valeur du dinar même est subventionnée, c'est-à-dire, qu'elle reflète une valeur appuyée et surcotée par la Banque d'Algérie, les effets pervers d'un système de subvention dépassé par le temps et l'évolution de la conjoncture économique nationale, régionale et mondiale.

4.4. Constitution d'avoir à l'étranger, société écran et évocation fiscale

Si le change parallèle des devises attire la majoration des prix pour le bénéfice des écarts et pour la constitution des avoirs dans le pays, la majoration de valeurs déclarées représente également le mode opératoire pour la constitution des avoirs et des biens à l'étranger.

La constitution des « sociétés écrans » à l'étranger sert pour l'établissement des facturations majorées pour leurs propres sociétés en Algérie, il arrive que l'acteur soit, à la fois, le vendeur, depuis l'étranger, c'est-à-dire le fournisseur, et aussi l'acheteur depuis l'Algérie.

Ces procédés constituent des canaux de transfert de capitaux illicitement qui, par essence, sont illégaux, illicites et dénués de toute moralité ou sens de civisme et de citoyenneté. Ces activités sont composées de fausses déclarations, de corruption et d'évasion fiscale et de déposition des fonds dans les paradis fiscaux même. Des procédés dont se servent les acteurs pour assouvir la voracité de leurs appétits insatiables à l'accumulation. Une véritable caste comprador et rentière.

L'estimation de la surfacturation est difficile en raison de la clandestinité du phénomène. Une piste peut s'avérer utile, à savoir la comparaison de la différence entre les chiffres des importations des douanes algériennes et celles des organismes internationaux du commerce. Les aspects multiples de l'informalité rendent difficile la quantification de chacun de ses compartiments comme les sociétés écrans et les quantités d'argent qui circulent dans la sphère informelle, c'est un défi⁹⁶. Même si une évaluation chiffrée n'existe pas pour le moment, nonobstant, le phénomène n'est pas marginal.

En définitive, on s'aperçoit que les acteurs de l'informalité transfrontalière s'ingénient dans le déploiement de stratégies de contournement des normes de loyauté morale et de législation étatique. Il s'agit de réseaux qui exercent des activités informelles, des réseaux bien organisés qui, eux, tirent profit de la mondialisation à deux niveaux : i) une mondialisation par le bas quand il s'agit des acteurs qui s'adonnent aux activités informelles terrestres qui, les « boss » exceptés, sont dans des logiques de subsistance et de

⁹⁶ Ici existe des données contradictoires, le Premier ministre a annoncé 37 milliards de dollars et l'ex ministre des Finances dans plusieurs déclarations publiques entre 40/50 milliards de dollars. Selon Deborah Harold, enseignante américaine de sciences politiques à l'université de Philadelphie et spécialiste de l'Algérie, se basant sur des données de la banque d'Algérie, l'économie informelle brasserait 40/50 % de la masse monétaire en circulation soit 62,5 milliards de dollars soit plus de quatre fois le chiffre d'affaires de toutes les grandes entreprises du FCE réunies. Ces données sont corroborées par un document du Ministère du commerce algérien de 2012 pour qui existeraient 12.000 sociétés écrans avec une transaction qui avoisinerait 51 milliards d'euros au cours soit 49 milliards de dollars au cours de 2016 dixit (Mebtoul, mars 2017).

débrouillardise avec les porteurs de valises, ii) une mondialisation par le haut quand il s'agit des acteurs des activités informelles liées au commerce extérieur qui, eux, sont dans leurs postures de bourgeois ou d'une classe capitalise qui s'est installée dans une logique d'accumulation.

Conclusion générale

CONCLUSION GENERALE

En guise de conclusion, nous pouvons revenir succinctement sur quelques enseignements qui, inéluctablement, ont été appréhendés au cours de ce travail que nous avons mené.

Nous pouvons affirmer que les frontières, à l'ère actuelle de la globalisation, bougent. Elles bougent physiquement dans quelques régions du monde et économiquement et socialement dans d'autres à l'image de ce que nous avons constaté jusqu'ici au niveau des frontières de l'Algérie, qui, de surcroît, procurent une vision, plus ou moins, globale, étant au cœur d'une région géostratégique de la planète, sur la tendance des dynamiques socioéconomiques et territoriales qui traversent la région de l'Afrique du Nord dans son ensemble avec ses connexions méditerranéennes (vers la rive nord du bassin méditerranéen) et africaine (vers la région sahélo-saharienne).

Les frontières sont désormais un lien de convergence et non de divergence. Une convergence dont les contours sont fixés par les Etats-nations par des politiques de gestion des frontières mais aussi par les populations qui suivent la tendance mondiale du développement, d'où l'apparition des aptitudes de dépassement des limites géographiques à travers des phénomènes tels les migrations internationales et l'informalité transfrontalière. Les frontières sont, désormais, au cœur de toute dynamique car elles représentent un espace de (dis)continuité et de (dis)jonction qui met en exergue les disparités territoriales et les inégalités socioéconomiques spatiales. Les frontières sont, à la fois, un objet géographique mais aussi socioéconomique, sécuritaire, culturel et humain...

Les espaces-frontières sont également le miroir de l'inter-perméabilité, d'interdépendance et un trait d'union du local et du global. Ils sont le témoin d'un coudoisement qui se décline sous forme de raccordement de logiques aux enjeux divers et une confluence d'acteurs aux propulsions et stratégies variées. C'est la démonstration de la transcendance du local vers le global et du fléchissement du global vers le local.

Le travail d'enquête que nous avons mené a démontré que les frontières terrestres (Ouest, Est et Sud de l'Algérie) ainsi que les frontières du commerce extérieur (notamment maritime mais aussi aérien) sont traversées par l'informalité transfrontalière. Chaque frontière est touchée par un aspect de ce phénomène en fonction de l'opportunité et de la posture et profil de l'acteur. Les réseaux d'acteurs en question reposent sur une ingénierie de fonctionnement et des logiques de déploiement. Ce sont des réseaux informels bien organisés

et construits, ce qui fait que le phénomène dure dans le temps et dans l'espace auquel il s'accommode avec opportunisme.

L'informalité transfrontalière prend des allures différentes et des aspects divers en fonction des convenances offertes par la territorialité géographique. Le phénomène passe, dès lors que la rentabilité économique se présente, à l'exploitation des avantages comparatifs de la région géographique frontalière comme nous l'avons découvert avec les récifs coralliens à la frontières Est de l'Algérie, du métal jaune précieux dans la capital du Hoggar au Sud au niveau des frontières de l'Algérie avec la région subsaharienne ainsi que la résine de cannabis au niveau de la frontière algéro-marocaine à l'Ouest et, au niveau des frontières du capital et du commerce extérieur, des majorations des prix qui se manifestent au niveau des frontières maritime et aérienne.

Les manifestations multiples de l'informalité transfrontalière démontrent que ces activités sont dynamiques. Nous pouvons, sans conteste, confirmer qu'il ne peut y avoir de développement économique, ni du progrès social ou de stabilité sécuritaire sans frontières sûres et pérennes.

Une bonne gestion des frontières et une approche novatrice d'une nouvelle conception de la fonction des frontières s'imposent. Une stratégie qui devrait prendre en considération des aspects économiques, politiques et humains. Les régions-frontières seraient à même de garantir progrès et essor à travers un nouveau paradigme d'intégration et de synchronisation des synergies territoriales.

Dans ce registre, toute projection doit nécessairement passer par l'assainissement des frontières de toutes ces pratiques et activités informelles. Pour ce faire, il faudrait opter pour des solutions globales à même de court-circuiter ces activités à travers des actions et des décisions économiques que le gouvernement est appelé à prendre pour changer les comportements des acteurs de l'informalité des frontières.

On s'est aperçu que les effets pervers du système des subventions sont à l'origine d'une partie très importante de l'informalité transfrontalière. Une refonte profonde du système social doit figurer parmi la batterie de réformes structurelles qui permettront le retour aux valeurs réelles, à l'organisation des marchés, à une concurrence loyale et un climat serein pour l'investissement économique. Cette refonte, déjà en réflexion, doit être graduelle vu la sensibilité du dossier, elle doit s'opérer sans fragiliser les couches sociales les plus démunies, cette refonte doit joindre les notions d'efficacité et d'équité à la justice sociale à travers le ciblage en s'appuyant sur la banque d'informations pour la mise en place de cette ingénierie statistique pour une bonne redistribution des richesses.

Nous nous sommes aperçus également que l’informalité transfrontalière est un phénomène qui s’exerce et se développe en corrélation avec le secteur formel mais aussi des marchés d’autres pays, il interagit avec les faiblesses institutionnelles, juridiques et structurelles du pays. C’est un phénomène qui agit sur une échelle transnationale et intercontinentale.

L’informalité transfrontalière représente la tête d’une pieuvre dont les ramifications représentent chacune de ses huit tentacules desquelles se ressourcent le phénomène. Nous pouvons citer huit paramètres qui régissent les interactions de l’informalité des frontières avec : i) le secteur formel, ii) la spéculation, iii) les marchés de change de monnaies, iv) la perversion du système des subventions, v) les opportunités et richesses géographiques, vi) l’écart des prix entre pays, vii) l’offre et la demande (y compris pénurie et engouement circonstanciel), viii) la désorganisation des marchés et la faiblesse de cadre juridico-institutionnel.

L’informalité des frontières est un segment structurel de l’économie informelle et un élément inhérent à l’économie formelle dans son ensemble. C’est une constituante structurelle du marché du travail. Les tendances et la composante du phénomène ont mis en exergue l’existence d’un segment dynamique et hétérogène aux ramifications transnationales. Le phénomène peut s’avérer comme une bombe à retardement et un fait déstabilisateur pour la nation. La vocation de notre thèse est d’analyser, avec un regard comparatif, les fondements des activités informelles au niveau des frontières qui entourent l’Algérie.

L’Algérie, un pays situé dans une région géographique dont les frontières sont dans situation inédite. Une situation qui n’est pas moins inédite également sur le plan interne au vu de la volatilité de l’économie à la lumière du contre-choc pétrolier. Les frontières sont, désormais, au cœur du débat et doivent, indubitablement, être pensées dans toute stratégie de déploiement vers le futur. L’économie informelle globalement et le segment des activités informelles aux frontières particulièrement constituent un défi qui devrait être surmonté pour assainir l’économie.

Notre thèse a reposé, dans son développement, sur quelques hypothèses sur lesquelles ont porté les analyses des aspects du phénomène qui a fondé notre réflexion.

La première hypothèse que nous avons formulée suppose que les acteurs de l’informalité transfrontalière sont désœuvrés, exclus du secteur formel et d’un niveau d’instruction moyennement faible. Une hypothèse que nous pouvons confirmer, quant aux cas des acteurs qui exercent dans les activités informelles terrestres en bas de l’échelle, et infirmer quant aux cas des « boss » de la même informalité mais aussi et surtout à l’informalité relative aux

frontières maritime et aérienne, les porteurs de valises exceptés, du commerce extérieur.

Dans le même registre de catégorisation, la deuxième hypothèse suppose que les acteurs de ce phénomène s'y adonnent selon leurs postures et conditions d'exercice. Autrement dit, si les acteurs qui exercent en bas de l'échelle s'adonnent au phénomène pour échapper à la pauvreté et sont dans une logique de subsistance, en revanche, les tenants du phénomène sont dans une logique d'accumulation et choisissent délibérément ce créneau.

La troisième hypothèse suppose que les acteurs des activités informelles des frontières sont peu ou pas soucieux des aspects relatifs au civisme, citoyenneté et la moralité des pratiques qu'ils déploient. Cette assertion renvoie à une autre frontière qui sépare légitimité, légalité et licéité de l'informalité. Une hypothèse qui prouve son existence. Les acteurs, à la différence de leurs postures dans la chaîne de l'informalité, sont dans une logique pragmatique et rationnelle de gain pour subsister ou accumuler. C'est la motivation principale et la force motrice de l'engagement des acteurs en dépit des considérations de bonne conduite, *« Si l'informel s'exerce dans sa globalité en dehors de la juridiction, la fin, quant à elle, diffère de l'utilisation qui en est faite et la finalité à atteindre. La frontière qui délimite l'illégal de l'informel devient tangible quand ce dernier est tourné vers la transgression de la socialité, la morale sociale. L'informalité ordinaire des biens et services, en s'appuyant sur sa fonction sociale d'échappatoire au chômage mais aussi de sa fonctionnalité à laquelle la population se sert pour s'éloigner de la délinquance, se légitime. L'informalité transfrontalière dessert la société et fait usage de la délinquance et de la violence sociale (drogue, armes...), environnementale (trafic du corail et de l'or) et économique (transfert illicite des capitaux et blanchiment d'argent) », (Hadibi, Musette & Ortin, 2018, p. 122).*

La quatrième hypothèse avance que la manifestation de l'informalité transfrontalière varie en fonction du temps et de l'espace. L'inconstance spatio-temporelle au niveau des frontières Est Ouest et Sud de l'Algérie ainsi que les frontières maritime et aérienne est une réalité que nous avons constatée tout au long du présent travail. La cinquième hypothèse, quant à elle, indique que l'informalité transfrontalière recourt à des procédés corruptifs et de connivence dans ses logiques de fonctionnement, une hypothèse validée par la quatrième hypothèse, les deux portent sur le peu de considération vis-à-vis des normes morales et légales, la fin justifie les moyens.

La sixième et dernière hypothèse porte sur la corrélation qu'entretient le phénomène de l'informalité des frontières avec les paramètres économiques (offre et demande, écart des prix et valeurs...) des pays avec lesquels le phénomène se déploie, c'est une réalité qui justifie la pérennité spatio-temporelle de l'informalité transfrontalière.

Ce travail comporte, tout naturellement, des limites et fait appel à d'autres études complémentaires aussi bien au niveau de la quantification que des tendances que le phénomène prendra à l'avenir car il s'agit d'un phénomène mouvant spatialement et changeant temporellement. Une étude économétrique est nécessaire pour la saisie du volume et de l'importance du phénomène. Néanmoins, ce travail ouvre des pistes de recherche sur une réalité qui traverse les frontières de toute une région. Il serait intéressant à l'avenir d'explorer le phénomène en Afrique du Nord avec une autre approche. Si dans le présent travail, la vision est endogène, c'est-à-dire que l'informalité des frontières a été vue depuis les frontières de l'Algérie, une vision exogène serait bien complémentaire, autrement dit, appréhender le phénomène depuis les frontières extérieures de chaque pays frontalier de l'Algérie.

L'économie informelle dans sa globalité contient se décline sous formes de segments multiples qui témoignent de la complexité de la problématique. Les multiples segments de cette économie varient en fonction de la nature de la filière, des intervenants et de l'espace géographique sur lequel se décline. Plusieurs réalités de cette économie restent encore à explorer comme le travail des enfants, le travail des femmes, le travail domestique.... Cette économie traverse pratiquement toutes les branches de l'activité économique (abstraction faite des hydrocarbures), elle se manifeste à travers plusieurs professions, y compris nobles des « cols bleus ». Le segment de cette économie au niveau des frontières dénote de l'ancrage et de l'efficacité de ce phénomène dans les pratiques, l'existence de réseaux organisés du commerce transfrontalier est symptomatique des proportions spatiales illimitées de l'informalité.

La prise en charge de cette économie dans sa globalité appelle à une action collective synchronisée, les académiciens doivent mettre les segments de cette économie en lumière et les pouvoirs publics doivent mobiliser les institutions et les dispositifs pour la mise en place d'une stratégie coordonnée. Il s'agit de mobiliser les énergies nécessaires pour trouver cette intelligence collective qui assainira l'économie et la société de cette informalité.

En définitive, l'informalité des frontières est un phénomène qui doit être incessamment analysé et étudié dans ses logiques et transformations. Les frontières tout comme l'économie informelle représentent deux conditions *sine qua non* pour tout développement, ils doivent être insérés dans toute approche et stratégie nationale. L'informalité doit être prise en charge pour une formalisation graduelle dans ses aspects (biens et services, monétaires, transfrontalière...), et les frontières à travers leur sécurisation et capitalisation (mutualisation des infrastructures, développement frontalier et, à long terme, intégration régionale).

CONCLUSIÓN GENERAL

En conclusión, podemos regresar brevemente a algunas lecciones que, inevitablemente, fueron aprendidas durante este trabajo que realizamos.

Podemos afirmar que las fronteras, en la era actual de la globalización, están moviendo. Se mueven físicamente en algunas partes del mundo y económica y/o socialmente en otras a la imagen de lo que hemos visto hasta ahora en las fronteras de Argelia, lo que, además, proporciona una visión más o menos global, estando en el centro de una región geoestratégica del planeta, sobre las tendencias de las dinámicas socioeconómicas y territoriales que atraviesan la región del norte de África en su conjunto con sus conexiones mediterráneas (hacia la orilla norte de la cuenca mediterránea) y africana (hacia la región subsahariana).

Las fronteras son ahora un vínculo de convergencia y no de divergencia. Convergencia cuyos contornos son establecidos por estados nacionales a través de políticas de gestión de fronteras, pero también por poblaciones que siguen la tendencia global de desarrollo, de ahí la aparición de la capacidad de superar los límites geográficos a través de fenómenos tales como migraciones internacionales e informalidad transfronteriza. Las fronteras están ahora en el corazón de cualquier dinámica porque representan un espacio de (des) continuidad y (des) unión que resalta las disparidades territoriales y las desigualdades socioeconómicas espaciales. Las fronteras son, al mismo tiempo, un objeto geográfico, pero también socioeconómico, de seguridad, cultural y humano ...

Los espacios fronterizos son también el espejo de la inter-permeabilidad, la interdependencia y un vínculo entre lo local y lo global. Son testigos de una torcedura que viene en la forma de una conexión de lógicas con diversos asuntos y una confluencia de actores con propulsiones y diversas estrategias. Es la demostración de la trascendencia de lo local a lo global y el declive de lo global hacia lo local.

El trabajo empírico que llevamos a cabo ha demostrado que las fronteras terrestres (oeste, este y sur de Argelia), así como las fronteras del comercio exterior (especialmente marítimo, pero también aéreo) están atravesadas por la informalidad transfronteriza. Cada frontera se ve afectada por un aspecto de este fenómeno de acuerdo con la oportunidad, la postura y el perfil del actor. Las redes de actores en cuestión se basan en la ingeniería operativa y la lógica de implementación. Son redes informales que están bien organizadas y construidas, de modo que el fenómeno perdura en el tiempo y el espacio en el que se adapta de manera oportunista.

La informalidad transfronteriza toma diferentes formas y diferentes aspectos dependiendo de la conveniencia que ofrece la territorialidad geográfica. El fenómeno pasa, a medida que se presenta la rentabilidad económica a la explotación de las ventajas de las áreas geográficas fronterizas, como descubrimos con los arrecifes de coral en las fronteras orientales de Argelia, así como descubrimos el precioso metal amarillo en la capital Hoggar en el sur de Argelia, ligada a la región subsahariana, o como la resina de cannabis en la frontera con Marruecos en el oeste de Argelia y, en las fronteras de la capital, la mayoración de precios se manifiestan en las fronteras marítimas y aéreas.

Las múltiples manifestaciones de la informalidad transfronteriza demuestran que estas actividades son dinámicas. Podemos, sin duda, confirmar que no puede haber desarrollo económico, progreso social o estabilidad de seguridad sin fronteras seguras.

Se necesita una buena gestión de fronteras y un enfoque innovador de una nueva concepción de la función de las fronteras. Una estrategia que debe tomar en consideración los aspectos económicos, políticos y humanos. Las regiones fronterizas podrían garantizar el progreso y el crecimiento a través de un nuevo paradigma de integración y sincronización de sinergias.

En este registro, cualquier proyección debe pasar necesariamente por el saneamiento de las fronteras de todas estas prácticas y actividades informales. Para hacerlo, debemos optar por soluciones globales para cortocircuitar estas actividades a través de acciones y decisiones económicas que el gobierno está llamado a tomar para cambiar el comportamiento de los actores de la informalidad fronteriza.

Nos hemos dado cuenta de que los efectos perversos del sistema de subvenciones están en la raíz de una parte muy importante de la informalidad transfronteriza. Una revisión fundamental del sistema social debe incluirse en la batería de reformas estructurales que permitirán el retorno a los valores reales, la organización de los mercados, la competencia leal y un clima sano de inversión económica. Esta revisión, ya en estado de reflexión, debe ser gradual por la sensibilidad del expediente, debe operar sin debilitar los estratos sociales más pobres, esta reforma debe combinar las nociones de eficiencia y equidad con la justicia social a través de la focalización de las subvenciones, basándose sobre el banco de información para el establecimiento de esta ingeniería estadística de buenas redistribuciones de riqueza.

También nos hemos dado cuenta de que la informalidad transfronteriza es un fenómeno que ocurre y se desarrolla en correlación con el sector formal, pero también con los mercados de otros países, que interactúan con las debilidades institucionales, legales y estructurales del país. Es un fenómeno que opera a escala transnacional y transcontinental.

La informalidad transfronteriza representa la cabeza de un pulpo cuyas ramificaciones representan cada uno de sus ocho tentáculos a partir de los cuales se revive el fenómeno. Podemos citar ocho parámetros que rigen las interacciones de la informalidad fronteriza con: i) el sector formal, ii) la especulación, iii) los mercados paralelos de cambios de monedas, iv) la perversión del sistema de subvenciones, v) las oportunidades y la riqueza geográfica, (vi) la brecha de precios entre países, (vii) la oferta y la demanda (incluida penurias atragantamiento circunstancial), (viii) la desorganización de los mercados y la debilidad del marco legal e institucional.

La informalidad de las fronteras es un segmento estructural de la economía informal y un elemento inherente a la economía formal en su conjunto. Es un componente estructural del mercado laboral. Las tendencias y el componente del fenómeno han resaltado la existencia de un segmento dinámico y heterogéneo con ramificaciones transnacionales. El fenómeno es un elemento que puede demostrar ser una bomba de efecto retardado y un hecho desestabilizador para la nación. El objetivo de nuestra tesis es analizar, con una mirada comparativa, los fundamentos de las actividades informales en las fronteras que rodean a Argelia.

Argelia, un país ubicado en una región geográfica cuyas fronteras se encuentran en una situación inédita. Una situación que no es menos inédita internamente, dada la volatilidad de la economía a la luz de la crisis del petróleo. Las fronteras están ahora en el centro del debate y, sin duda, deben considerarse en cualquier estrategia de despliegue hacia el futuro. El segmento de las actividades informales y la informalidad con todos sus segmentos constituye un desafío que debe superarse para sanear la economía.

Nuestra tesis ha sido, en su desarrollo, basada sobre algunas hipótesis sobre las que se han centrado los análisis de los aspectos del fenómeno que ha fundado nuestra reflexión.

La primera hipótesis que hemos formulado supone que los actores de la informalidad transfronteriza son inactivos, excluidos del sector formal y de un nivel de educación moderadamente débil. Una suposición en la que podemos confirmar la hipótesis es mediante los casos de los actores que ejercen las actividades informales terrestres de bajo rango, los cuales invalidan así la hipótesis los casos de los actores "jefes" de la misma informalidad, pero también y especialmente debemos tener en cuenta por otra parte la invalidación de esta en lo relacionado con las fronteras marítimas y aéreas, excepto "portadores de las maletas", del comercio exterior. En el mismo registro de categorización, la segunda hipótesis supone que los actores de este fenómeno se entregan a eso según sus posturas y condiciones de ejercicio. En otras palabras, si los actores que ejercen abajo de la escala se involucran en el fenómeno para escapar de la pobreza y están en una lógica de subsistencia, por otro lado, los

poseedores del fenómeno están en una lógica de acumulación y eligen deliberadamente esta almena.

La tercera hipótesis supone que los actores de las actividades informales de las fronteras son poco o no cuidadosos de los aspectos relacionados con el civismo, la ciudadanía y la moralidad de las prácticas que despliegan. Esta aserción reenvía a otra frontera que separa la legitimidad, la legalidad y la licitud de la informalidad. Una hipótesis que prueba su existencia. Los actores, a diferencia de su postura en la cadena de la informalidad, están en una lógica de ganancia pragmática y racional para subsistir o acumular. Esta es la principal motivación y la fuerza motriz del compromiso de los actores a pesar de las consideraciones de buena conducta

«Si lo informal se ejerce en su conjunto fuera de la jurisdicción, el final, en cuanto a él, difiere de la utilización que se hace y la finalidad a alcanzar. La frontera que delimite lo ilegal de lo informal se vuelve tangible cuando este último es girado hacia la transgresión de la socialidad, la moralidad social. La informalidad ordinaria de bienes y servicios, apoyándose en su función social de escapatoria al paro, pero también de su funcionalidad a la cual la población se sirve para alejarse de la delincuencia, es legítima. La informalidad transfronteriza desirve la sociedad y hace uso de la delincuencia y la violencia social (drogas, armas ...), ambiental (tráfico del coral y del oro) y económica (transferencia ilícita de capital y blanqueo de dinero)» [traducción libre] (Hadibi, Musette & Ortin, 2018, p. 122).

La cuarta hipótesis sugiere que la manifestación de la informalidad transfronteriza varía con arreglo al tiempo y al espacio. La inconstancia espaciotemporal al nivel de las fronteras Este, Oeste y Sur de Argelia, así como las fronteras marítimas y aéreas es una realidad que hemos notado a lo largo de este trabajo. La quinta hipótesis, en cuanto a ella, indica que la informalidad transfronteriza recurre a procedimientos de corrupción y complicidad en sus lógicas y modos de funcionamiento, una hipótesis confirmada por la cuarta hipótesis, las dos hipótesis se relacionan con la falta de consideración a las normas morales y legales, el fin justifica los medios. La sexta y última hipótesis se refiere a la correlación que mantiene el fenómeno de la informalidad de las fronteras con los parámetros económicos (oferta y demanda, brecha de precio y valor, etc.) de los países con los cuales se despliega el fenómeno. Es una realidad que justifica la sostenibilidad espaciotemporal de la informalidad transfronteriza.

Este trabajo contiene, naturalmente, límites y acude a otros estudios complementarios tanto en términos de cuantificación como de tendencias que el fenómeno tomará en el futuro porque se trata de un fenómeno que mueve espacialmente y cambia temporalmente. Se

necesita un estudio econométrico para capturar el volumen y la importancia del fenómeno. Sin embargo, este trabajo abre vías para la investigación de una realidad que cruza las fronteras de una región entera. Sería interesante en el futuro explorar el fenómeno en el norte de África con otro enfoque. Si en el presente trabajo, la visión es endógena, es decir que la informalidad de las fronteras se ha visto desde las fronteras de Argelia, una visión exógena sería bastante complementaria, en otras palabras, aprehender el fenómeno desde las fronteras externas de cada país fronterizo de Argelia.

La economía informal en su conjunto contiene múltiples segmentos que testimonian sobre la complejidad de la problemática. Los múltiples segmentos de esta economía varían en función de la naturaleza de la actividad, los actores y del área geográfica sobre el cual se produce. Todavía quedan por explorar varias realidades de esta economía, como el trabajo infantil, el trabajo de las mujeres, el trabajo doméstico... Esta economía atraviesa prácticamente todas las ramas de la actividad económica (abstracción hecha de los hidrocarburos), y se manifiesta a través de varias profesiones, incluidos los nobles de "cuellos azules". El segmento de esta economía en las fronteras indica el anclaje y la eficacia de este fenómeno en las prácticas, la existencia de redes organizadas de comercio transfronterizo es sintomática de las proporciones espaciales ilimitadas de la informalidad.

Encargarse de esta economía en su conjunto requiere una acción colectiva sincronizada, los académicos deben destacar los segmentos de esta economía y las autoridades deben movilizar instituciones y mecanismos para la colocación de una estrategia coordinada. Se trata de movilizar las energías necesarias para encontrar esta inteligencia colectiva que saneará la economía y la sociedad de esta informalidad.

En definitiva, la informalidad de las fronteras es un fenómeno que debe analizarse y estudiarse constantemente en sus lógicas y transformaciones. Las fronteras y la economía informal representan dos requisitos previos para cualquier desarrollo, deben incluirse en cualquier enfoque y estrategia nacional. La informalidad debe atenderse para una formalización gradual en sus aspectos (bienes y servicios, monetarios, transfronterizos ...) y las fronteras a través de sus securización y capitalización (mutualización de infraestructuras, desarrollo fronterizo y, a largo plazo, integración regional).

GENERAL CONCLUSIONS

In conclusion, we can return briefly to a few lessons which, inevitably, were apprehended during this work that we conducted.

We can say that borders, in the current era of globalization, are moving. They move physically in some parts of the world and economically and socially in others, just like what we have seen so far at the borders of Algeria, which, in addition, provide a vision, more or less, global, being at the heart of a geostrategic region of the planet, on the trend of socio-economic and territorial dynamics that cross the region of North Africa as a whole with its Mediterranean connections (to the north bank of the Mediterranean basin) and African (towards the Sahelo-Saharan region).

Borders are now a link of convergence and not of divergence. Convergence whose contours are set by nation-states through border management policies but also by populations following the global trend of development, hence the emergence of the ability to exceed geographical limits through phenomena such as international migration and cross-border informality. Boundaries are now at the heart of any dynamic because they represent a space of (dis) continuity and (dis) junction that highlights territorial disparities and spatial socioeconomic inequalities. The borders are, at the same time, a geographical object but also socio-economic, security, cultural and human ...

Border spaces are also the mirror of inter-permeability, interdependence and a link between local and global. They are witnesses of a kink that comes in the form of a connection of logics to the various stakes and a confluence of actors to propulsions and various strategies. It is the demonstration of the transcendence from the local to the global and the decline of the global towards the local.

The survey works we conducted has shown that the land borders (West, East and South of Algeria) as well as the borders of foreign trade (especially maritime but also air) are crossed by cross-border informality. Each border is affected by an aspect of this phenomenon according to the opportunity and the posture and profile of the actor. The networks of actors in question are based on operational engineering and deployment logic. They are informal networks that are well organized and constructed, so that the phenomenon lasts in the time and space in which it adapts opportunistically.

Cross-border informality takes different forms and different aspects depending on the convenience offered by geographical territoriality. The phenomenon passes, as economic profitability presents itself, to the exploitation of the comparative advantages of the border

geographical region as we discovered with the coral reefs on the eastern borders of Algeria, precious yellow metal in the capital of Hoggar in the South at the borders of Algeria with the sub-Saharan region and cannabis resin at the Algerian-Moroccan border in the West and, at the borders of capital and foreign trade, surcharges prices at sea and air borders.

The multiple manifestations of cross-border informality demonstrate that these activities are dynamic. We can, without question, confirm that there can be no economic development, no social progress or no security stability without secure and permanent borders.

Good border management and an innovative approach to a new concept of border function are needed. A strategy that should take into consideration economic, political and human aspects. Border regions would be able to guarantee progress and growth through a new paradigm of integration and synchronization of territorial synergies.

In this register, any projection must necessarily go through the sanitation of the borders of all these practices and informal activities. To do this, we should opt for global solutions to short-circuit these activities through actions and economic decisions that the government is called upon to make to change the behavior of border informality actors.

It has been found that the perverse effects of the subsidy system are at the root of a very important part of cross-border informality. A fundamental overhaul of the social system must be included in the battery of structural reforms that will allow a return to real values, the organization of markets, fair competition and a calm climate for economic investment. This overhaul, already in reflection, must be gradual given the sensitivity of the file, it must operate without weakening the poorest social strata, this recasting must combine the notions of efficiency and equity to social justice through the targeting based on the information bank for the implementation of this statistical engineering for a good redistribution of wealth.

We have also realized that cross-border informality is a phenomenon that occurs and develops in correlation with the formal sector but also with the markets of other countries, it interacts with the institutional, legal and structural weaknesses of the country. It is a phenomenon that operates on a transnational and intercontinental scale.

Cross-border informality represents the head of an octopus whose ramifications represent each of its eight tentacles from which the phenomenon is relied. We can cite eight parameters that govern the interactions of border informality with: i) the formal sector, ii) speculation, iii) currency exchange markets, iv) perversion of the subsidy system, v) opportunities and geographic wealth, (vi) the price gap between countries, (vii) supply and demand (including shortage and circumstantial infatuation), (viii) market disruption and weak

legal and institutional framework.

Border informality is a structural segment of the informal economy and an integral part of the formal economy as a whole. It is a structural component of the labor market. Trends and the component of the phenomenon have highlighted the existence of a dynamic and heterogeneous segment with transnational ramifications. The phenomenon may prove to be a time bomb and a destabilizing event for the nation. The purpose of our thesis is to analyze, with a comparative look, the foundations of informal activities at the borders that surround Algeria.

Algeria, a country located in a geographical region whose borders are in an unprecedented situation. A situation that is not less unique also internally given the volatility of the economy in light of the counter-shock oil. Borders are now at the heart of the debate and must, undoubtedly, be considered in any strategy of deployment to the future. The informal economy globally and the informal border business segment in particular is a challenge that should be overcome to clean up the economy.

Our thesis has rested, in its development, on some hypotheses on which have focused the analyzes of the aspects of the phenomenon which founded our reflection.

The first hypothesis that we have formulated assumes that the actors of cross-border informality are idle, excluded from the formal sector and from a moderately low level of education. An assumption that we can confirm, as for the cases of the actors who practice in the terrestrial informal activities at the bottom of the scale, and to cancel as for the cases of the "bosses" of the same informality but also and especially to the informality relating to the borders maritime and air transport, except luggage carriers, foreign trade.

In the same category of categorization, the second hypothesis supposes that the actors of this phenomenon devote themselves according to their postures and conditions of exercise. In other words, if the actors who practice at the bottom of the scale engage in the phenomenon to escape poverty and are in a logic of subsistence, on the other hand, the proponents of the phenomenon are in a logic of accumulation and deliberately choose what niche.

The third hypothesis assumes that the actors of the informal activities of the borders are little or not worrying about the aspects relating to the citizenship, the citizenship and the morality of the practices that they deploy. This assertion refers to another boundary that separates legitimacy, legality and lawfulness from informality. A hypothesis that proves its existence. The actors, unlike their postures in the chain of informality, are in a pragmatic and rational logic of gain to subsist or accumulate. This is the main motivation and the driving force of the commitment of the actors despite the considerations of good behavior,

«If the informal is exercised in its entirety outside the jurisdiction, the end, in turn, differs from the use that is made and purpose to achieve. The boundary that defines the illegal of the informal becomes tangible when the latter is turned towards the transgression of sociality, social morality. The ordinary informality of goods and services, relying on its social function of escape from unemployment but also of its functionality, which the population uses to move away from delinquency, is legitimate. Cross-border informality serves society and makes use of delinquency and social violence (drugs, weapons ...), environmental (trafficking of coral and gold) and economic (illegal transfer of capital and money laundering) » [Free translation] (Hadibi, Musette & Ortin, 2018, p. 122).

The fourth hypothesis suggests that the manifestation of cross-border informality varies with time and space. The spatio-temporal inconstancy at the East and West borders of Algeria and the air borders is a reality that we have seen throughout this work. The fifth hypothesis, on the other hand, indicates that cross-border informality resorts to corruptive processes and connivance in its logics of functioning, a hypothesis validated by the fourth hypothesis, both of which relates to the lack of moral and legal norms, the end justifies the means.

The sixth and last hypothesis concerns the correlation that the phenomenon of borderless informality has with the economic parameters (supply and demand, the price and value gap, etc.) of the countries with which the phenomenon is unfolding. which justifies the spatio-temporal sustainability of cross-border informality.

Naturally, this work has limits and calls for other complementary studies both in terms of quantification and trends that the phenomenon will take in the future because it is a spatially changing and temporally changing phenomenon. An econometric study is necessary to capture the volume and the importance of the phenomenon. Nevertheless, this work opens avenues for research on a reality that crosses the borders of an entire region. It would be interesting in the future to explore the phenomenon in North Africa with another approach. If in the present work, the vision is endogenous, that is to say that the informality of the borders was seen from the borders of Algeria, an exogenous vision would be quite complementary, in other words, to apprehend the phenomenon since the external borders of each country bordering Algeria.

The informal economy as a whole contains multiple segments that bear witness to the complexity of the problem. The multiple segments of this economy vary according to the nature of the sector, the stakeholders and the geographical space on which it is based. Several realities of this economy still remain to be explored, such as child labor, women's work,

domestic work This economy cuts through practically all branches of economic activity (excluding hydrocarbons), and manifests itself through several professions, including "blue-collar" nobles. The segment of this economy at the level of the borders denotes the anchoring and the effectiveness of this phenomenon in the practices, the existence of organized networks of the cross-border trade is symptomatic of the unlimited spatial proportions of the informality.

Taking charge of this economy as a whole calls for synchronized collective action, academics must highlight the segments of this economy and the public authorities must mobilize institutions and mechanisms for the implementation of a coordinated strategy. It is about mobilizing the energies necessary to find that collective intelligence that will clean up the economy and society of this informality.

In the end, the informality of borders is a phenomenon that must be constantly analyzed and studied in its logics and transformations. Borders as well as the informal economy are two prerequisites for any development and must be included in any national approach and strategy. Informality must be taken care of for a gradual formalization in its aspects (goods and services, monetary, cross-border ...), and the borders through their security and capitalization (mutualisation of infrastructures, border development and, in the long term, regional integration).

Références Bibliographiques

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

OUVRAGES ET ARTICLES

Adair, P. (2002). L'emploi informel en Algérie : évolution et segmentation du marché du travail. *Les Cahiers du GRATICE*, 22, 95-126.

Adair, P., & Bellache, Y. (2008). Développement des PME et secteur informel en Algérie. Rapport Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (GTZ), GTZ-MPMEA, Alger.

Adair, P., & Bellache, Y. (2012), Emploi et secteur informels en Algérie : déterminants, segmentation et mobilité de la main-d'œuvre, *Région et développement*, 35, 121-149.

Ait Soudane, J. (2013). Les déterminants de la régulation du marché du travail et Les interrelations Entre le secteur formel et informel. *European Journal of Social Law*, 18, 32-49.

Ayadi, L., Benjamin, N., Bensassi, S., & Raballand, G. (2013). Estimating informal trade across Tunisia's land borders. The World Bank, Middle East and North Africa Region. <http://documents.worldbank.org/curated/en/856231468173645854/Estimating-informal-trade-across-Tunisias-land-borders>

BIT. (1993). Rapport pour la 15^{ème} Conférence internationale des statisticiens du travail. Bureau international du travail, Genève, 19-28 janvier.

BIT. (2000). Conférence internationale du travail, 277^e session, Emploi et sécurité sociale dans le secteur informel, BIT Genève.

BIT. (2002). Conférence internationale du Travail 90^e session, rapport VI. Conclusion concernant le travail décent et l'économie informelle, Genève.

BIT. (2014). La transition de l'économie informelle vers l'économie formelle. Rapport V (1), Conférence internationale.

Benlakhlef, B., & Bergel, P. (2011). Les « nouveaux riches » de l'importation algérienne : des agents de la transformation sociale et urbaine ?. *Méditerranée. Revue géographique des pays méditerranéens/Journal of Mediterranean geography*, 116, 17-24.

Bensassi, S., Brockmeyer, A., Pellerin, M., & Raballand, G. (2014). Algeria–Mali trade: the normality of informality. *Middle East Development Journal*, 9, (2), 161-183.

Boukhebza, M. (1991). *Octobre 88 : évolution ou rupture ?*. Alger : Bouchène.

Bacchetta, M., Ernst, E., & Bustamante, J. P. (2009). *Globalization and informal Jobs in developing countries*. Geneva: ILO.

Bounoua, C. (1999). Etat, illégalisation de l'économie et marché en Algérie. *Cahiers du CREAD*, Alger, 50, 25-46.

- Bounoua, C. (2002a). Le rôle des facteurs institutionnels dans le processus d'illégalisation de l'économie algérienne. *Revue Economie et management*, 1, 24 -31.
- Bounoua, C. (2002b). Processus d'informalisation et économie de marché en Algérie : éléments d'une problématique. *Cahiers du GRATICE*, 22, 197-233.
- Bourdieu, P. (1980). Le capital social : notes provisoires. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 31, p. 2-3.
- Brachet, J. (2004). Le négoce caravanier au Sahara central : histoire, évolution des pratiques et enjeux chez les Touaregs Kel Aïr (Niger). *Les Cahiers d'Outre-Mer*, 57(226-227), 117-136.
- Burt, R.S. (2005). *Brokerage and closure: An introduction to social capital*. Oxford : university press.
- Cahiers du G.R.A.T.I.C.E. (2002). L'économie informelle au Maghreb. Paris : Université Paris XII Val de Marne.
- Castells, M., & Portes, A. (1989). *World underneath: The origins, dynamics, and effects of the informal economy*. The informal economy: Studies in advanced and less developed countries. USA : John Hopkins University Press
- Chanson, G. (2011). Les réseaux sociaux, un objet d'étude ancien. *Vie & sciences de l'entreprise*, 188, (2), 8-9.
- Cheikh, N.B. (2013). *L'extension de la protection sociale à l'économie informelle à l'épreuve de la transition en Tunisie*. Tunis : CRES.
- Charmes, J. (1987). Débat actuel sur le secteur informel. In : *Tiers-Monde*, 112, tome 28. Les débats actuels sur le développement. 855-875. doi : <https://doi.org/10.3406/tiers.1987.4539>
- Charmes, J. (1990). Une revue critique des concepts, définitions et recherches sur le secteur informel. in OCDE : Nouvelles Approches du secteur informel, Séminaires du Centre de Développement, 11-51.
- Charmes, J. (2003). Les origines du concept de secteur informel et la récente définition de l'emploi informel, IRD, paris.
- Charmes, J., & Remaoun, M. (2014). *L'économie informelle en Algérie Estimations, tendances, politiques*. Alger : BIT.
- CNES. (2004). Le secteur informel : illusions et réalités. Conseil Economique et Social, Commission Relations du Travail, Alger.
- Crozier, M., & Friedberg, E. (1977). *L'acteur et le système*. Paris : Seuil.
- Daza, J.L. (2005). *Economie informelle, travail non déclaré et administration du travail*. Genève : BIT.
- Degenne, A., & Forse, M. (2004). *Les réseaux sociaux* (2^e éd.). Paris : Armand Colin.

- De Soto, H. (1994). *L'autre sentier, la révolution informelle dans le tiers monde* (Couderc. M, Trad.). Paris : La Découverte. (Œuvre originale publiée en 1994).
- Durkheim, É. (1893). *Définitions du crime et fonction du châtement*. Québec : J.-M. Tremblay.
- Durkheim, É. (1894). *Les règles de la méthode sociologique*. Québec: J.-M. Tremblay.
- Fields, G. S. (1990). Labour market modelling and the urban informal sector: Theory and Evidence. *In the Informal Sector Revisited*, 49-69.
- Fields, G. S. (2005). A Guide to Multisector Labor Market Models. Social Protection Discussion Paper Series, WB.
- Forsé, M. (2008). Définir et analyser les réseaux sociaux. Les enjeux de l'analyse structurale. *Informations sociales*, 147, (3), 10-19. <https://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2008-3-page-10.htm>.
- Gherbi, H. (2014). Caractéristiques et déterminants de l'emploi informel féminin en Algérie. Le cas de la wilaya de Bejaia. *Mondes en développement*, 166, (2), 45-58. doi:10.3917/med.166.0045.
- Granovetter, Mark S. (1973). The strength of weak ties. *American Journal of Sociology*, vol 78, n° 6, 1360-1380.
- Grossetti, M., & Godart, F. (2007). Harrison White : des réseaux sociaux à une théorie structurale de l'action. *SociologieS* [Online], <https://journals.openedition.org/sociologies/233>
- Hadibi, Z., Musette, S.M., & Garcia, J.O. (2017). Analyse sociologique de l'informalité transfrontalière depuis et vers l'Algérie. *Revue Afkar wa Affak*, 9, (5), 110-124. <https://www.asjp.cerist.dz/en/article/32660>.
- Hammouda NE. (2002). Secteur et emploi informel en Algérie : définitions, mesures et méthodes d'estimation. *Les Cahiers du GRATICE*, 22, 61-94.
- Harbi, M., Meynier. G. (2004). *Le FLN documents et Histoire 1954-1962*. Alger : Casbah Editions.
- Hart, K. (1973). Informal income opportunities and urban employment in Ghana. *The journal of modern African studies*, 11, (1), 61-89.
- Henni, A. (1990). Qui a légalisé quel « trabendo » ?. *Peuples méditerranéens*, 52-53, 233-243.
- Henni, A. (2009). *La colonisation agraire et le sous-développement en Algérie*. Alger : ENAG Editions.
- Ighilahriz, S. (2003). Dimension et place du secteur informel dans l'économie algérienne, Ecotechnics. Alger.
- ILO. (1972). Employment, Incomes and Reality: a strategy for increasing productive employment in Kenya. Report of an inter-agency team. Geneva.

- Kelkoul, M. (1998). Place du secteur informel dans le schéma de développement d'une économie en transition. *Revue algérienne du travail*, 23, 37-43.
- Lautier, B., De Miras, C. & Morice, A. (1991). *L'État et l'informel*. Paris : L'Harmattan.
- Lautier, B. (2004). *L'économie informelle dans le tiers monde* (2^e éd.). Paris : La Découverte, coll. « Repères ».
- Lautier, B. (2013). Secteur informel et emploi : l'enseignement des pays sous-développés. *Revue Tiers Monde*, 214, (2), 151-167. doi : 10.3917/rtm.214.0151
- Lazega, E. (1994). Analyse de réseaux et sociologie des organisations. In : *Revue française de sociologie*, 35, (2), 293-320. doi : 10.2307/3322036
- Lazega, E. (2012). Analyses de réseaux et classes sociales. *Revue Française de Socio-Économie*, 10, (2), 273-279. doi : 10.3917/rfse.010.0273
- Lemieux, V., & Ouimet, M. (2004). *L'analyse structurale des réseaux sociaux*. Québec et Bruxelles : Les Presses de l'Université Laval et De Boeck et Larcier.
- Maldonado, C. (1999). *Le secteur informel en Afrique face aux contraintes légales et institutionnelles*. BIT.
- Maloney, W. F. (2004). Informality revisited. *World development*, 32, (7), 1159-1178.
- Mercanti-Guérin, M. (2010). Analyse des réseaux sociaux et communautés en ligne : quelles applications en marketing?. *Management & Avenir*, 32, (2), 132-153. doi:10.3917/mav.032.0132.
- Mercklé, P. (2011). *Sociologie des réseaux sociaux* (3^e éd.). Paris : La Découverte, coll. « Repères ».
- Moser, C. O. (1979). Informal sector or petty commodity production: dualism or dependence in urban development ?. In *The Urban Informal Sector*, 1041-1064.
- Moussaoui, F. (2015). *Le trabendo* ou la mondialisation par la marge. *Politique africaine*, 137, (1), 117-128. doi : 10.3917/polaf.137.0117.
- Musette M. S., Isli, M.A & Hammouda, NE. (2003). *Marché du Travail et emploi en Algérie*. Alger : OIT.
- Musette, M. S. (2006a). Le marché du travail au Maghreb central. In Musette M.S. & Hammouda N.E (Eds.), *La question de l'emploi au Maghreb central*, 3, 21-61.
- Musette, M. S., & Charmes, J. (2006b). *Informalisation des économies maghrébines*. Alger : CREAD.
- Musette M. S. (2010). Algérie. Migration, marché du travail et développement. Projet de recherche 'faire des migrations un facteur de développement : Une étude sur l'Afrique du nord et l'Afrique de l'ouest', Organisation internationale du Travail-OIT- (Institut international d'études sociales).

- Musette, M. S. (2011). Beyond the insider-outsider structure of the labor market. In World (Eds.), *Employability in the middle east and north africa region*. Rapport Final, Alger, World Bank.
- Musette, M. S. (2013). Le marché du travail en Algérie : une vision nouvelle ?. Forum des Chefs d'Entreprises (FCE), Journées de l'entreprise algérienne : Emploi, Formation et Employabilité, Alger, 29 oct, 1-11.
- Musette, M.S., & all. (2017). L'avenir de l'entreprise, l'avenir du travail. Rapport d'Etude du Bureau International du travail/ Confédération General des Employeurs Algériens (BIT/CGEA), Alger.
- OCDE. (2003). Manuel sur la mesure de l'économie non observée. Paris : OCDE.
- Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDC). (2016). Rapport mondial sur les drogues, résumé analytique, p. xiv.
- OIT. (2015). Conférence Internationale du Travail. Rapports de la Commission sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, 104^e session, Genève.
- ONS. Comptes Economiques, Rétrospective Statistique, 1962-2011.
- ONS. (2017). Résultats enquête emploi, mars 2017. Alger.
- ONS. (2016). Enquête emploi 2014, résultats détaillés. Alger.
- Peraldi, M. (2002). L'autre informalité : La rente et le bazar. *In Mediterraneans*, 13, LAMES/CNRS.
- Peraldi, M. (2007). Economies criminelles et mondes d'affaire à Tanger. *Cultures & Conflits*, 68, 111-125.
- Pierre, P. (1992). Sociométrie, réseaux et communication. Paris : Puf.
- PNUD. (2014). Pérenniser le développement humain : réduire les vulnérabilités et renforcer la résilience. Rapport sur le développement humain.
- Redha, M. (1998). *L'Algérie à Evian. Histoire des négociations secrètes 1956-1962*. Paris : Seuil.
- Revue du LAREIID. (2014). L'Emploi formel et Informel en Algérie : quels diagnostics ? Actes de la journée d'étude du 12 mars 2014, université de Tlemcen.
- Revue Economie & Management. (2002). L'économie informelle en Algérie. Université de Tlemcen : Faculté des Sciences Economiques et de Gestion.
- Sboui, F. (2002). Les systèmes productifs informels en Tunisie : diversité, dynamisme et efficacité. *Cahiers du GRATICE*, 22, 297-328.
- Setti, M., Mohamed-Cherif, F. Z., & Ducruet, C. (2011). Les ports algériens dans la mondialisation : la fin du paradoxe ?. *Méditerranée. Revue géographique des pays*

méditerranéens/Journal of Mediterranean geography, (116), 85-93.
<https://journals.openedition.org/mediterranee/5410>

Sethuraman, S. V. (1976). The urban informal sector: Concept, measurement and policy. *Int'l Lab. Rev.*, 114, 69.

SIDHOM, H. (2002). Les nouvelles orientations des stratégies de développement : le développement par les petits métiers en Tunisie. *Cahiers du GRATICE*, 22, 235-258.

Trévisi, M. (2008). *Au cœur de la parenté : oncles et tantes dans la France des Lumières*. Paris : Presses de l'Université Paris-Sorbonne.

Wackermann, G. (2007). Quel sens pour la notion de frontière dans la mondialisation ?. *Cités*, 31, (3), 83-91. doi:10.3917/cite.031.0083.

Zidouni, H. (2002). Les comptes nationaux et l'économie non observée en Algérie, sources, méthodes et résultats. *Cahiers du GRATICE*, 22, 157-196.

THESES & MEMOIRES

Bellache, Y. (2010). *L'économie informelle en Algérie, une approche par enquête auprès des ménages, le cas de Bejaia*. Thèse de doctorat en sciences économiques, Université de Bejaia et Université Paris Est Créteil.

Bermond, N. (2004). *Le Networking Social*. Mastère (MS) en Management de Projets e-Business, E.S.C Brest Bretagne.

Hadibi, M.A. (2006). *Le Groupe d'Etudes sur l'Histoire des Mathématiques à Béjaïa (GEHIMAB). Une association indépendante à la recherche du patrimoine d'une ville et de sa province dans l'Algérie d'aujourd'hui*. Thèse de doctorat en sociologie non publiée, Ecole des Hautes études en sciences sociales (EHESS) de Paris.

Barbie, O. (2010). *Convergences entre économie et sociologie autour du concept de réseau social*. Thèse de doctorat en Sciences Economiques non publiée, Université de Paris I-Panthéon- Sorbonne.

JOURNAUX & AUTRES SOURCES

Acte constitutif de l'Union Africaine.

Cinquante propositions du forum des chefs d'entreprise pour un nouveau pacte de croissance économique, mesures pour réduire le champ de l'informel, 2012.

Constitution de 1963, Faite à ALGER, le 21 Rabie et-thani 1383, Correspondant au 10 Septembre 1963.

Déclaration de 1^{er} Novembre 1954, appel au peuple algérien.

Déclaration de principes au sujet du Sahara occidental. En date à Madrid du 14 novembre 1974.

Project SUN: A study of the illicit cigarette market in the European Union, Norway and Switzerland, KPMG, 2014 Results.

Project SUN : Une étude du marché illicite des cigarettes dans l'Union Européenne, la Norvège et la Suisse, KPMG, Résultats 2015.

Revue de la Gendarmerie Nationale. (2012). Éditée par la cellule de communication du commandement de la Gendarmerie Nationale, n°44.

State of the global workplace. (2013). Employment engagement insights for business leaders worldwide.

SITOGRAPHIE

http://www.mdn.dz/site_principal/index.php?L=fr#traf16042014 , consulté le 04 mai 2014.

<http://www.ilo.org/global/lang--fr/index.htm>, consulté le 03 mars 2014.

<http://www.fce.dz/>, consulté le 15 mai 2014.

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/tiers_00407356_1987_num_28_112_4539, Consulté le 16 avril 2014.

www.liberte-algerie.com/ , consulté le 30 mai 2014.

www.elwatan.com/ , consulté le 30 mai 2014.

www.lesoirdalgerie.com/ , consulté le 30 mai 2014.

http://www.meteo.dz/index.php?option=com_content&view=article&id=136&Itemid=37

Office national de la météorologie, consulté le 09 juin 2015.

<http://www.dgsn.dz/> consulté le 19 juin 2015.

<http://www.douane.gov.dz/> consulté le 20 juin 2015.

www.algeria-un.org consulté le 25 juin 2015.

<http://www.aeroport-d-alger-houari-boumediene.com/> consulté le 30 juin 2015.

<http://www.joradp.dz/HAR/Index.htm> consulté le 5 juillet 2015.

[http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=S/RES/380\(1975\)](http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=S/RES/380(1975)) consulté le 3 janvier 2016.

<http://www.icj-cij.org/docket/files/61/6195.pdf> consulté le 6/01/2016 consulté le 6 janvier 2016.

<https://fr.wikipedia.org/wiki/Trabendo> consulté le 15/01/2016

<http://www.mf.gov.dz/article/48/Zoom-sur-les-Chiffres-/142/Balance-commerciale.html>
Consulté le 10 janvier 2018.

<https://www.commerce.gov.dz/les-missions-du-ministere> Consulté le 10 janvier 2018.

https://eeas.europa.eu/sites/eeas/files/accord_association_fr.pdf consulté le 10 janvier 2018.

<https://www.liberte-algerie.com/actualite/bakhti-belaib-la-delinquance-dans-le-commerce-est-generalisee-255102> consulté le 26 janvier 2018.

<https://www.afdb.org/fr/news-and-events/africa-lost-some-700-billion-dollars-to-capital-flight-in-a-decade-9299/> consulté le 18 février 2018.

<http://www.gfintegrity.org/issues/data-by-country/> Consulté le 22 février 2018.

<https://www.commerce.gov.dz/reglementation/decret-executif-n-deg-18-02> consulté le 22 février 2018.

AUTRES SOURCES INSTITUTIONNELLES

Journal Officiel de la République Algérienne Démocratique et Populaire (JORADP), 4 juin 1983.

Journal Officiel de la République Algérienne Démocratique et Populaire (JORADP), n°23 du 4 juin 1983, p. 1043 (18/10/2017)

Journal Officiel de la République Algérienne Démocratique et Populaire (JORADP), n° 54 du 27 décembre 1983, p. 3125

Journal Officiel de la République Algérienne Démocratique et Populaire (JORADP), n° 8 du 21 février 1984, p. 164.

Journal Officiel de la République Algérienne Démocratique et Populaire (JORADP), n° 29, 12 juin 1991, p. 915.

Journal Officiel de la République Algérienne Démocratique et Populaire (JORADP), n° 07, 15 février 1995, p. 30 & 31.

Journal Officiel de la République Algérienne Démocratique et Populaire (JORADP), 16 mars 1998, p. 338.

Journal Officiel de la République Algérienne Démocratique et Populaire (JORADP), n° 35, 19 mai 1999, p. 13.

Journal Officiel de la République Algérienne Démocratique et Populaire (JORADP), n°77, 15 décembre 2001.

Journal Officiel de la République Algérienne Démocratique et Populaire (JORADP), n°12, 23 février 2003.

Journal Officiel de la République Algérienne Démocratique et Populaire (JORADP), n°09, 09 février 2011.

Journal Officiel de la République Algérienne Démocratique et Populaire (JORADP), n°09, 10 février 2013.

Journal Officiel de la République Algérienne Démocratique et Populaire (JORADP), n°11, 19 février 2017, pp. 3-37

Journal Officiel de la République Algérienne Démocratique et Populaire (JORADP), n°01, 7 janvier 2018.

LISTE DES TABLEAUX, GRAPHIQUES, SCHEMAS, FIGURES ET CARTES

Tableaux :

Tableau n° 1 :	Taux de chômage en Algérie, Maroc et Tunisie (en %)	56
Tableau n° 2 :	Le bilan de l'ANP des armes saisies durant l'année 2017	217
Tableau n° 3 :	Total des flux entrants par pays d'origine – 2009-2015	242
Tableau n° 4 :	Illicit financial outflows from 2004 through 2013	246

Graphiques :

Graphique n° 1 :	La croissance démographique globale (en million)	50
Graphique n° 2 :	Taux annuel d'évolution démographique en (%)	50
Graphique n° 3 :	Croissance de la population en âge de travailler (15-64 ans)	52
Graphique n° 4 :	Taux de chômage de la population quasi totale en âge de travailler (16-59 ans)	52
Graphique n° 5 :	Evolution du taux de chômage 2003-2017 en Algérie en (%)	56
Graphique n° 6 :	Taux d'évolution du chômage et de l'emploi informel (hors agriculture) en (%)	57
Graphique n° 7 :	Evolution de l'emploi dans l'économie informelle (non agricole) en Afrique du Nord 1995-2012	65
Graphique n° 8 :	Taux Informel au PIB selon les régions (2000)	80
Graphique n° 9 :	Taux d'emploi informel selon les régions (2017)	80
Graphique n° 10 :	Evolution des effectifs affiliés ou non à la sécurité sociale de 2006 à 2017	81
Graphique n° 11 :	Taux de croissance des effectifs affiliés et des emplois de 2006 à 2017 (%)	81
Graphique n° 12 :	Situation individuelle de la population en âge de travailler en 2014	82
Graphique n° 13 :	Evolution de la tendance des importations et des exportations de l'Algérie (1960-2018)	230

Schémas :

Schéma n° 1 :	Composante du secteur informel et de l'emploi informel selon Jacques Charmes (2002)	39
Schéma n° 2 :	(Il)légalité et (Il)légitimité de l'informalité selon Gérard Verna (2011)	71
Schéma n° 3 :	La segmentation de l'informalité ordinaire de subsistance et l'informalité et criminelle d'accumulation	72

Figures :

Figure n° 1 :	Segmentation du marché du travail	78
Figure n° 2 :	Tracé frontalier de l'Algérie avec le Maroc et le Sahara Occidental cartographié avec Google Earth	137
Figure n° 3 :	Photo qu'on a prise au niveau de la frontière depuis un village frontalier du côté de l'Algérie	140
Figure n° 4 :	Photo qu'on a prise du poste terrestre de Maghnia 'Akid Lotfi'	141
Figure n° 5 :	Photo d'un graffiti qu'on a prise à Maghnia	160
Figure n° 6 :	Photo d'habillements traditionnels provenus du Maroc prise au Marché de Zaouïa (Maghnia)	160

Figure n° 7 :	Photo de vêtements traditionnels pour femme provenus du Maroc prise au Marché couvert de Maghnia.....	160
Figure n° 8 :	Photo de marchandises provenues du Maroc prise au Marché de Zaouïa (Maghnia).....	160
Figure n° 9 :	Photo d'articles électroniques provenus du Maroc prise sur les trottoirs de Maghnia.....	162
Figure n° 10 :	Photo d'articles artisanaux provenus du Maroc prise dans un Magasin à Maghnia.....	163
Figure n° 11 :	Tracé frontalier de l'Algérie avec la Tunisie et la Libye cartographié avec Google Earth.....	167
Figure n° 12 :	Des voitures tunisiennes dans les stations-service au centre-ville de El Kala.....	179
Figure n° 13 :	Des pick-up chargés de bidons de carburant et qui s'appêtent à franchir la frontière à Tébessa.....	179
Figure n° 14 :	Un Troupeau de moutons sur le tracé frontalier d'El Heddada (Souk Ahras).....	184
Figure n° 15 :	Sillages des 4x4 sur la surface du sable en dehors de Tamanrasset..	196
Figure n° 16 :	La voiture 4x4 surnommée par « <i>Le Bateau du désert</i> » par les Touaregs.....	213
Figure n° 17 :	Photo d'Horloges, bracelets, bagues et parures dorés prise au marché de l'Assihar, Tamanrasset.....	218
Cartes :		
Carte n° 1 :	Carte Afrique du Nord.....	93
Carte n° 2 :	Carte des frontières subsahariennes de l'Algérie.....	201
Carte n° 3 :	Carte des mouvements de l'informalité à la frontière algéro-malienne.....	211
Carte n° 4 :	Les postes douaniers aux frontières terrestres de l'Algérie.....	296
Carte n° 5 :	Les mouvements transfrontaliers de l'informalité depuis et vers l'Algérie.....	297

Table des matières :

Acronymes & Abréviations.....	4
Résumé.....	7
Introduction générale.....	10
Position du problème.....	15
Brève revue de littérature.....	18
Problématique.....	23
Hypothèse.....	28
Méthodologie.....	30
Plan de rédaction.....	31
Difficultés rencontrées.....	33
Note méthodologique.....	34
Partie théorique.....	35
Chapitre 1. Sur l’informalité et les unités économiques et sociales.....	35
Section 1.....	36
1. L’économie informelle : des origines aux multiples définitions.....	36
1.1. Définitions du BIT.....	36
1.2. Définition de Sethuraman (1976).....	39
2. L’informalité en Algérie, une approche en construction.....	42
2.1. Le traitement académique de l’informalité.....	42
2.2. L’informalité, cadre législatif et légitimité.....	45
2.2.1. Modèle algérien.....	46
2.2.2. Modèle française.....	46
2.3. Le discours politique et l’attitude du gouvernement algérien face à l’informalité...	53
3. Marche du travail en Algérie et contexte de l’émergence de l’emploi informel au Maghreb (particulièrement en Algérie).....	50
3.1. Contexte démographique.....	50
3.2. Contexte politique.....	53
3.3. Contexte économique et social.....	55
4. Problème de mesure et d’identification de l’informel.....	59
4.1. Les enquêtes auprès des ménages.....	59
4.2. Les enquêtes auprès des établissements.....	59
4.3. Les enquêtes mixtes.....	60
Section 2.....	61
1. Caractéristiques de l’informalité.....	61
2. De l’emploi informel, secteur informel et économie informelle.....	64
3. L’informel entre légalité, légitimité et licéité.....	66
3.1. Informalité entre (il)légalité, (il)légitimité et (il)licéité.....	66
3.2. La frontière entrelacée entre (il)légalité, (il)légitimité et (il)licéité.....	69
4. L’Informalité : choix involontaire de subsistance ou volontaire d’accumulation.....	73
Section 3.....	77
1. L’informalité : évolution des débats d’écoles anciens.....	77
2. L’informalité : Une réalité planétaire.....	79
3. Evolution de l’informalité selon l’ONS et dans le secteur privé.....	81

Chapitre 2. Sur les frontières.....	84
Section 1.....	85
1. l'Algérie, profil, emplacement stratégique et configuration géographique.....	85
1.1. Situation géographique de l'Algérie.....	86
1.2. Les frontières dans l'imaginaire collectif algérien.....	88
2. Présentation générale des frontières algériennes après l'indépendance.....	90
2.1. Les conventions bilatérales.....	91
2.1.1. Avec le Maroc.....	92
2.1.2. Avec la Tunisie.....	92
2.1.3. Avec la Mauritanie.....	92
2.1.4. Avec le Niger.....	92
2.1.5. Avec le Mali.....	93
3. Contextualisation de la situation des frontières à la lumière de la conjoncture.....	94
4. Zoom sur les dispositifs de l'Etat et ses corps constitués pour la sécurisation des frontières.....	96
4.1. Dispositifs sécuritaires et institutionnels.....	96
4.2. Dispositifs juridiques et législatifs.....	98
Section 2.....	99
1. Frontières terrestres de l'Algérie.....	99
2. Frontières maritimes de l'Algérie.....	103
3. Le ciel aérien de l'Algérie et ses liaisons.....	105
4. Problèmes de mesure et d'identification de l'informalité transfrontalière.....	107
Section 3.....	109
1. La politique de l'Etat pour la territorialité et les régions frontalières.....	109
2. La politique territoriale de l'Etat : Les grands axes directeurs.....	111
3. Les frontières dans la politique territoriale.....	113
3.1. Zone frontalière du littoral oriental.....	113
3.2. Zone frontalière du Tell Oriental.....	113
3.3. Zone frontalière des Hauts Plateaux-Est.....	113
3.4. Zone frontalière Sud-Est.....	113
3.5. Zone frontalière Grand Sud-Est.....	114
3.6. Zone frontalière Grand-Sud.....	114
3.7. Zone frontalière du Sud-Ouest.....	114
3.8. Zone frontalière des Hauts Plateaux- Ouest.....	114
3.9. Zone frontalière tell occidental.....	114
Chapitre 3. Sur les réseaux.....	115
Section 1.....	116
1. Les réseaux sociaux, des origines de la notion aux débats contemporains.....	116
1.1. Le réseau, un concept clé d'analyse des entités humaines et sociales.....	116
1.2. Analyse des réseaux sociaux (ARS), de nouvelles perspectives.....	117
2. Les réseaux, un débat ancien.....	118
3. Les anthropologues de l'école de Manchester et les sociologues de Harvard.....	120
3.1. Les anthropologues de l'école de Manchester.....	120
3.2. Les sociologues de Harvard.....	121

4. Vers un nouveau paradigme et de nouvelles perspectives de sociologie des réseaux sociaux.....	123
Section 2.....	126
1. La mobilité en réseaux des unités socioéconomiques informelles des frontières.....	126
2. Le rapport entre l'Etat, la contrebande et l'informalité transfrontalière.....	128
3. Décalage entre le discours officiel et la réalité du terrain.....	131
4. Le système de subventions, un générateur de l'informalité et d'inégalités sociales.....	133
Partie pratique.....	135
Chapitre 4. Frontière Ouest.....	135
Section 1.....	136
1. La frontière de l'Algérie avec le Maroc.....	136
1.1. La naissance officielle du tracé frontalier entre l'Algérie et le Maroc.....	136
1.2. Contexte général et le conflit du Sahara Occidental.....	138
1.3. La frontière terrestre algéro-marocaine fermée et postes de contrôle terrestre existant.....	140
2. L'informalité au niveau des frontières : vers une nouvelle identité des espaces sociaux frontaliers ? Ou une forme d'une açabiyya errante ?.....	142
3. L'informalité transfrontalière ou la subversion des frontières.....	145
3.1. Des jeunes à la conquête des convenances des espaces-frontières.....	145
3.2. La frontière algéro-marocaine, une zone de libre-échange informel.....	146
Section 2.....	148
1. Espaces de pratiques informelles et motivations de ses acteurs.....	148
1.1. Le marché couvert de Maghnia et celui de Zaouïa : Monographie d'un espace-marché informel à la frontière Ouest.....	148
1.2. Pourquoi s'exerce-t-on dans la contrebande ?.....	149
2. L'informalité sortante depuis l'Algérie.....	151
2.1. Le trafic du carburant, l'activité la plus pratiquée.....	151
2.2. Les produits alimentaires subventionnés et à large consommation.....	153
2.3. Produits pharmaceutiques, cosmétiques, cigarette, électroménagers et bétail.....	153
2.4. Pièces détachées et produits de quincaillerie.....	154
3. L'informalité entrante vers l'Algérie.....	155
3.1. La drogue : l'exception de l'Ouest dans la région de l'Afrique du Nord.....	155
3.2. Habillement traditionnel, produits vestimentaires, artisanat et textiles.....	159
3.3. Produits électroniques : Mobiles et tablettes.....	162
3.4. Fruits et légumes, chocolateries et friandises, parfumerie, boissons et articles.....	162
4. L'informalité à la frontière algéro-marocaine : ambivalence des profits.....	164
Chapitre 5. Frontière Est.....	166
Section 1.....	167
1. Frontière de l'Algérie avec la Tunisie la Libye.....	167
2. Conjoncture au niveau de la frontière Est de l'Algérie.....	169
3. la frontière algéro-tunisienne : enquête, caractéristiques et mouvements.....	171
3.1. Délimitation spatio-temporelle de l'enquête.....	171
3.2. Caractéristiques physiques de la frontière algéro-tunisienne.....	171

3.3. Mouvement humain et voisinage algéro-tunisien.....	172
4. Le rapprochement culturel, une altérité de dépassement des frontières.....	173
Section 2.....	175
1. Tébessa et Bir El Ater et Bouchebka, les zones de l'intense informalité à l'Est.....	175
2. L'informalité sortante de la frontière Est.....	177
2.1. Le trafic du corail : une filière spécifique de l'Est algérien.....	177
2.2. Le carburant.....	178
2.3. Les denrées alimentaires : un objet transversal de l'informalité transfrontalière....	182
2.4. De la cigarette, alcool y compris de la drogue.....	183
2.5. Les taxi-clandestins.....	184
2.6. Trafic d'animaux.....	184
2.7. Vêtements, produits de cosmétique et médicaments.....	185
2.8. Informalité monétaire, elle se voit à l'œil nu.....	185
3. L'informalité entrante de la frontière depuis l'Est.....	187
3.1. Produits artisanaux, textiles et friperie.....	187
3.2. Des pâtes, des friandises et articles de circonstances.....	187
3.3. Le trafic de véhicules.....	187
3.4. Le trafic d'armes : une conséquence de l'ébullition sécuritaire.....	188
4. La taylorisation et l'ingénierie de l'exercice de l'informalité des frontières à l'Est.....	190
Chapitre 6. Frontière Sud.....	193
Section 1.....	194
1. Présentation générale des frontières entre l'Algérie et la région subsaharienne : le Niger, le Mali et la Mauritanie	194
2. La société touareg : aspects, nomadisme et sédentarisation.....	197
3. la frontière algérienne du Sud : enquête, caractéristiques et mouvements.....	201
3.1. Délimitation spatiotemporelle de l'enquête.....	201
3.2. Caractéristiques physiques des frontières algériennes du Sud.....	201
3.3. Mouvements humains aux frontières Sud.....	202
4. Le Troc, une réalité séculaire aux sociétés Touaregs.....	203
5. Conjoncture sociopolitique au Sahel et son impact sur l'informalité transfrontalière....	206
Section 2 : Aspects de l'informalité à Tamanrasset.....	209
1. Tamanrasset, un nœud de l'informalité transfrontalière du Sud.....	209
2. L'informalité sortante de l'Algérie vers les pays du Sahel.....	211
2.1. Le Carburant, un engouement actif.....	211
2.2. Les produits alimentaires à large nécessité.....	212
2.3. Appareils électroménagers et électroniques.....	214
2.4. L'Orpaillage, l'Eldorado du Sud des placers.....	214
3. L'informalité entrante vers l'Algérie depuis les pays du Sahel.....	216
3.1. Armes, une conséquence de la conjoncture au Sahel.....	216
3.2. L'artisanat, textiles, médecine traditionnelle et épices.....	218
3.3. Les fruits typiques du Sahel.....	219
3.4. Le bétail.....	219
3.5. Tabac & Drogues.....	219
4. Les conséquences et les répercussions de l'informalité des frontières.....	221

Chapitre 7. Frontière maritime et aérienne.....	223
Section 1.....	224
1. Algérie : côte maritime et informalité transfrontalière à travers.....	224
2. Commerce extérieur : Institutions et dispositifs.....	226
3. Commerce extérieur et informalité du container : un bref état des lieux.....	230
3.1. Commerce extérieur.....	230
3.2. L’informalité transfrontalière transnationale et transactionnelle.....	232
Section 2.....	235
1. La fraude sur les intrants subventionnés.....	235
2. Le Commerce de la valise.....	237
2.1. Djamel : Un porteur de valises et un cas de figure commun.....	238
3. Le trafic du Tabac, une filière dynamique.....	241
4. Fausses Déclarations & majoration des prix.....	244
4.1. Fausses déclarations sur contenu.....	245
4.2. Fausses déclarations sur la valeur.....	246
4.3. Le circuit monétaire informel : un incitateur de malversations économiques.....	247
4.4. Constitution d’avoir à l’étranger, société écran et évation fiscale.....	249
Conclusion générale.....	251
Conclusión general.....	257
General conclusions.....	262
Références Bibliographiques.....	268
<i>Ouvrages et articles</i>	268
<i>Thèses & mémoires</i>	273
<i>Journaux & autres sources</i>	273
<i>Sitographie</i>	274
<i>Autres sources institutionnelles</i>	274
Liste des tableaux, graphiques, schémas, figures et cartes.....	276
<i>Tableaux</i>	276
<i>Graphiques</i>	276
<i>Schémas</i>	276
<i>Figures</i>	276
<i>Cartes</i>	277
Table des matières.....	278
Annexes.....	283
Guide d’entretien.....	284
1 ^{er} novembre 1954 : le texte intégral de la déclaration du Secrétariat général du FLN.....	286
Afkar Wa Affak, n°9, année 2017.....	298
Atlantic Review of Economics (ARoEc) – 1st Volume - 2017.....	316

Annexes

ANNEXES

Guide d'entretien

Les entretiens étaient de type semi-directifs. Les questions ont porté essentiellement sur :

I. Situation individuelle :

- i) Prénom ;
- ii) Age ;
- iii) Niveau d'instruction et/ou formation professionnelle.

II. Situation familiale :

- i) Situation matrimoniale ;
- ii) Position dans la famille ;

III. Situation économique :

- i) Situation financière (type d'habitation et équipement)
- ii) Situation professionnelle (Chômage, activités rentables, commerce...)

IV. Situation de l'activité informel :

- i) Quel est le type de votre activité dans la contrebande ? avez-vous une autre activité secondaire ? Si c'est le cas, en quoi consiste-elle ?
- ii) Depuis quand avez-vous commencé ?
- iii) Pourquoi avez-vous opté pour cette activité ?
- iv) Vous exercez fréquemment ou occasionnellement votre activité ?
- v) Comment contournez-vous les barrages sécuritaires ?
- vi) Qu'est-ce qui vous motive pour exercer dans la contrebande ?
- vii) Travaillez-vous seul à votre compte ou avec des associés dans un réseau ? Si c'est le cas, quel est votre position dans le réseau ?
- viii) Qu'en est-il des conditions d'exercice de la contrebande (Financement, moyens utilisés, compétence de négociation...) ?
- ix) Combien, plus ou moins, vous pouvez gagner mensuellement ?
- x) Qu'en est-il de l'illégalité de votre activité ?
- xi) Comptez-vous continuer à y exercer ? renoncerez-vous dans l'avenir à la contrebande ? Si oui, pour quelle raison ?
- xii) Quels sont vos clients et la marchandise que vous commercialisez ? Où approvisionnez-vous vos produits ?
- xiii) Quels sont les risques de votre activité ?

- xiv) Avez-vous déjà trouvé une possibilité de recrutement ou exercé une activité salariale ?
- xv) Utilisez-vous l'argent gagné pour la création d'une autre activité dans la formalité ?

Appel au peuple algérien
Texte intégral du premier appel adressé par
le Secrétariat général du Front de libération nationale
au peuple algérien le 1^{er} Novembre 1954

PEUPLE ALGÉRIEN,

MILITANTS DE LA CAUSE NATIONALE,

A vous qui êtes appelés à nous juger (le premier d'une façon générale, les seconds tout particulièrement), notre souci en diffusant la présente proclamation est de vous éclairer sur les raisons profondes qui nous ont poussés à agir en vous exposant notre programme, le sens de notre action, le bien-fondé de nos vues dont le but demeure l'indépendance nationale dans le cadre nord-africain. Notre désir aussi est de vous éviter la confusion que pourraient entretenir l'impérialisme et ses agents administratifs et autres politiciailleurs véreux.

Nous considérons avant tout qu'après des décades de lutte, le mouvement national a atteint sa phase de réalisation. En effet, le but d'un mouvement révolutionnaire étant de créer toutes les conditions d'une action libératrice, nous estimons que, sous ses aspects internes, le peuple est uni derrière le mot d'ordre d'indépendance et d'action et, sous les aspects extérieurs, le climat de détente est favorable pour le règlement des problèmes mineurs, dont le nôtre, avec surtout l'appui diplomatique de nos frères arabo-musulmans. Les événements du Maroc et de Tunisie sont à ce sujet significatifs et marquent profondément le processus de la lutte de libération de l'Afrique du Nord. A noter dans ce domaine que nous avons depuis fort longtemps été les précurseurs de l'unité dans l'action, malheureusement jamais réalisée entre les trois pays.

Aujourd'hui, les uns et les autres sont engagés résolument dans cette voie, et nous, relégués à l'arrière, nous subissons le sort de ceux qui sont dépassés. C'est ainsi que notre mouvement national, terrassé par des années d'immobilisme et de routine, mal orienté, privé du soutien indispensable de l'opinion populaire, dépassé par les événements, se désagrège progressivement à la grande satisfaction du colonialisme qui croit avoir remporté la plus grande victoire de sa lutte contre l'avant-garde algérienne.

L'HEURE EST GRAVE !

Devant cette situation qui risque de devenir irréparable, une équipe de jeunes responsables et militants conscients, ralliant autour d'elle la majorité des éléments encore sains et décidés, a jugé le moment venu de sortir le mouvement national de l'impasse où l'ont acculé les luttes de personnes et d'influence, pour le lancer aux côtés des frères marocains et tunisiens dans la véritable lutte révolutionnaire.

Nous tenons à cet effet à préciser que nous sommes indépendants des deux clans qui se disputent le pouvoir. Plaçant l'intérêt national au-dessus de toutes les considérations mesquines et erronées de personnes et prestige, conformément aux principes révolutionnaires, notre action est dirigée uniquement contre le colonialisme, seul ennemi et aveugle, qui s'est toujours refusé à accorder la moindre liberté par des moyens de lutte pacifique.

Ce sont là, nous pensons, des raisons suffisantes qui font que notre mouvement de rénovation se présente sous l'étiquette de FRONT DE LIBÉRATION NATIONALE, se dégageant ainsi de toutes les compromissions possibles et offrant la possibilité à tous les patriotes algériens de toutes les couches sociales, de tous les partis et mouvements purement algériens, de s'intégrer dans la lutte de libération sans aucune autre considération.

Pour préciser, nous retraçons ci-après, les grandes lignes de notre programme politique :

BUT : L'Indépendance nationale par :

- 1) La restauration de l'Etat algérien souverain, démocratique et social dans le cadre des principes islamiques.
- 2) Le respect de toutes les libertés fondamentales sans distinction de races et de confessions.

OBJECTIFS INTÉRIEURS :

- 1) Assainissement politique par la remise du mouvement national révolutionnaire dans sa véritable voie et par l'anéantissement de tous les vestiges de corruption et de réformisme, cause de notre régression actuelle.
- 2) Rassemblement et organisation de toutes les énergies saines du peuple algérien pour la liquidation du système colonial.

OBJECTIFS EXTÉRIEURS :

- Internationalisation du problème algérien.
- Réalisation de l'Unité nord-africaine dans le cadre naturel arabo-musulman.
- Dans le cadre de la charte des Nations Unies, affirmation de notre sympathie à l'égard de toutes nations qui appuieraient notre action libératrice.

MOYENS DE LUTTE :

Conformément aux principes révolutionnaires et compte tenu des situations intérieure et extérieure, la continuation de la lutte par tous les moyens jusqu'à la réalisation de notre but.

Pour parvenir à ces fins, le Front de libération nationale aura deux tâches essentielles à mener de front et simultanément : une action intérieure tant sur le plan politique que sur le plan de l'action propre, et une action extérieure en vue de faire du problème algérien une réalité pour le monde entier avec l'appui de tous nos alliés naturels.

C'est là une tâche écrasante qui nécessite la mobilisation de toutes les énergies et toutes les ressources nationales. Il est vrai, la lutte sera longue mais l'issue est certaine.

En dernier lieu, afin d'éviter les fausses interprétations et les faux-fuyants, pour prouver notre désir de paix, limiter les pertes en vies humaines et les effusions de sang, nous avançons une plate-forme honorable de discussion aux autorités françaises si ces dernières sont animées de

bonne foi et reconnaissent une fois pour toutes aux peuples qu'elles subjuguent le droit de disposer d'eux-mêmes.

- 1) La reconnaissance de la nationalité algérienne par une déclaration officielle abrogeant les édits, décrets et lois faisant de l'Algérie une terre française en déni de l'histoire, de la géographie, de la langue, de la religion et des mœurs du peuple algérien.
- 2) l'ouverture des négociations avec les porte-parole autorisés du peuple algérien sur les bases de la reconnaissance de la souveraineté algérienne, une et indivisible.
- 3) La création d'un climat de confiance par la libération de tous les détenus politiques, la levée de toutes les mesures d'exception et l'arrêt de toute poursuite contre les forces combattantes.

EN CONTREPARTIE :

- 1) Les intérêts français, culturels et économiques, honnêtement acquis, seront respectés ainsi que les personnes et les familles.
- 2) Tous les français désirant rester en Algérie auront le choix entre leur nationalité et seront de ce fait considérés comme étrangers vis-à-vis des lois en vigueur ou opteront pour la nationalité algérienne et, dans ce cas, seront considérés comme tels en droits et en devoirs.
- 3) Les liens entre la France et l'Algérie seront définis et feront l'objet d'un accord entre les deux puissances sur la base de l'égalité et du respect de chacun.

Algérien ! nous t'invitons à méditer notre charte ci-dessus. Ton devoir est de t'y associer pour sauver notre pays et lui rendre sa liberté ; le Front de libération nationale est ton front, sa victoire est la tienne.

Quant à nous, résolus à poursuivre la lutte, sûrs de tes sentiments anti-impérialistes, nous donnons le meilleur de nous-mêmes à la patrie.

1^{er} Novembre 1954

Le Secrétariat national

tantes s'engagent à œuvrer continuellement pour le maintien de la paix et de la sécurité entre elles et, d'une façon générale, entre tous les pays du Grand Maghreb Arabe.

Article 2

Les hautes parties contractantes s'engagent à s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force pour régler les différends qui pourraient surgir entre elles, compte tenu de l'authenticité des liens historiques qui unissent les deux peuples, en vue de préserver une coopération fraternelle et fructueuse et de maintenir entre elles une paix permanente basée sur le respect mutuel de l'intégrité territoriale, de l'intangibilité de leurs frontières nationales, de la souveraineté et de l'indépendance politique de chacune d'elles.

Elles s'engagent également à résoudre les différends qui pourraient surgir entre elles par la voie de la concertation, de la négociation ou par toute autre voie pacifique.

Article 3

Chacune des hautes parties contractantes s'engage à n'adhérer à aucune alliance ou coalition de caractère militaire ou politique avec un ou plusieurs Etats tiers dirigée contre l'indépendance politique, l'intégrité territoriale ou la sécurité de l'autre partie contractante.

Chacune des hautes parties contractantes s'engage à ne tolérer, sur son territoire, aucune initiative ou acte découlant d'une attitude hostile adoptée par un ou plusieurs autres Etats tiers contre l'une d'entre elles.

Article 4

Les hautes parties contractantes s'engagent à ne pas tolérer, sur leur territoire, l'organisation et l'activité de groupements qui attenteraient à la sécurité et à l'intégrité territoriale de l'autre partie ou tenteraient par la violence de changer son régime.

Article 5

Chacune des hautes parties contractantes conserve sa pleine liberté d'action pour conclure avec des Etats tiers, tout accord qui ne serait pas contraire aux dispositions du présent traité.

Article 6

Le présent traité demeurera ouvert à l'adhésion, avec l'accord des hautes parties contractantes, aux autres Etats du Grand Maghreb Arabe qui en accepteraient les dispositions.

Article 7

Le présent traité sera valable pour une durée de vingt ans. Il sera ratifié conformément aux procédures constitutionnelles en vigueur dans chacune des hautes parties contractantes. Il entrera en vigueur à la date de l'échange des instruments de ratification.

A l'expiration de la période de vingt ans, le présent traité sera renouvelé, par tacite reconduction et pour une même durée, à moins que l'une des hautes parties contractantes ne le dénonce, par écrit, un an au moins, avant la date d'expiration de la période en cours.

Le présent traité est établi en deux exemplaires originaux, en langue arabe, les deux textes faisant également foi.

Fait à Tunis, le 4 jourmada II 1403 correspondant au 19 mars 1983.

P. la République
algérienne démocratique
et populaire,

P. la République
tunisienne,

Chadli BENDJEDID

Habib BOURGUIBA

Décret n° 83-378 du 28 mai 1983 portant ratification de la convention relative au bornage de la frontière d'Etat entre la République algérienne démocratique et populaire et la République tunisienne, de la Mer Méditerranée à Bir Romane, signée à Tunis le 19 mars 1983.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des affaires étrangères,

Vu la Constitution et notamment son article 111-17° ;

Vu la loi n° 83-07 du 21 mai 1983 portant approbation de la convention relative au bornage de la frontière d'Etat entre la République algérienne démocratique et populaire et la République tunisienne, de la Mer Méditerranée à Bir Romane, signée à Tunis le 19 mars 1983 ;

Vu la convention relative au bornage de la frontière d'Etat entre la République algérienne démocratique et populaire et la République tunisienne, de la Mer Méditerranée à Bir Romane, signée à Tunis le 19 mars 1983 ;

Décète :

Article 1er. — Est ratifiés et sera publiée au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire, la convention relative au bornage de la frontière d'Etat entre la République algérienne démocratique et populaire et la République tunisienne, de la Mer Méditerranée à Bir Romane, signée à Tunis le 19 mars 1983.

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 28 mai 1983.

Chadli BENDJEDID

CONVENTIONS ET ACCORDS INTERNATIONAUX

Décret n° 83-379 du 28 mai 1983 portant ratification de la convention relative au bornage de la frontière d'Etat entre la République algérienne démocratique et populaire et la République du Niger, signée à Alger le 5 janvier 1983.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des affaires étrangères,

Vu la Constitution, notamment son article 111-17° ;

Vu la loi n° 83-08 du 21 mai 1983 portant approbation de la convention relative au bornage de la frontière d'Etat entre la République algérienne démocratique et populaire et la République du Niger, signée à Alger le 5 janvier 1983 ;

Vu la convention relative au bornage de la frontière d'Etat entre la République algérienne démocratique et populaire et la République du Niger, signée à Alger le 5 janvier 1983 ;

Décète :

Article 1er. — Est ratifiée et sera publiée au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire, la convention relative au bornage de la frontière d'Etat entre la République algérienne démocratique et populaire et la République du Niger, signée à Alger le 5 janvier 1983.

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 28 mai 1983.

Chadli BENDJEDID

C O N V E N T I O N RELATIVE AU BORNAGE DE LA FRONTIERE D'ETAT ENTRE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE ET LA REPUBLIQUE DU NIGER

La République algérienne démocratique et populaire et

La République du Niger,

Considérant les liens étroits d'ordre géographique, historique, économique, culturel et social qui ont toujours existé entre le peuple de la République algérienne démocratique et populaire et le peuple de la République du Niger ainsi que la conscience de leur communauté de destin,

Désireuses de renforcer les liens fraternels et de bon voisinage qui unissent les deux pays et de promouvoir entre eux, dans tous les domaines, la coopération la plus étroite et la plus fructueuse,

Résolues à œuvrer pour le respect et l'application des principes énoncés dans les Chartes des Nations Unies et de l'Organisation de l'Unité Africaine,

Convaincues que le bornage de la frontière commune des deux Etats, conformément au principe de l'intangibilité des frontières héritées à l'indépendance, tel que proclamé par la Conférence des chefs d'Etats et de Gouvernements de l'O.U.A., tenue au Caire du 17 au 21 juillet 1964, dans sa résolution n° AHG/16 qui stipule que : « tous les Etats membres s'engagent à respecter les frontières existant au jour où ils ont accédé à l'indépendance », constitue un instrument privilégié permettant d'atteindre ces buts.

Ont décidé de conclure la présente convention.

Article 1er

La frontière d'Etat entre la République algérienne démocratique et populaire et la République du Niger, telle qu'héritée aux indépendances respectives des deux pays, est bornée comme suit :

1° partant du point dont les coordonnées géographiques sont :

Longitude : 4° 16' 00" 00 Est,

Latitude : 19° 08' 44" 00 Nord

et qui constitue le point extrême Ouest de la frontière entre les deux Etats ; elle se dirige en ligne droite vers le point situé au Sud d'In Guezzam, point dont les coordonnées géographiques sont :

Longitude : 5° 48' 46" 88 Est,

Latitude : 19° 28' 35" 66 Nord ;

2° de ce point, elle se dirige en ligne droite jusqu'au point situé à 3 kilomètres au Nord du centre du puits d'In Azaoua, point dont les coordonnées géographiques sont :

Longitude : 7° 27' 33" 74 Est,

Latitude : 20° 50' 39" 29 Nord ;

3° de ce point, elle se dirige enfin en ligne droite pour aboutir au point cote 1010 (Gharet Dhirouet El Djmel) qui constitue le point extrême Est de la frontière entre les deux Etats dont les coordonnées géographiques sont :

Longitude : 11° 59' 54" 60 Est,

Latitude : 23° 30' 54" 00 Nord.

En cas de destruction, de déplacement ou de disparition d'une ou de plusieurs bornes, elles procéderont, conjointement, à leur remise en place ou à leur reconstruction, selon les coordonnées de ces bornes, telles que précisées conformément aux dispositions de l'article 5 ci-dessus.

Article 9

Les hautes parties contractantes assureront, conjointement, les charges de l'entretien des bornes qui sont la propriété indivise des deux Etats.

Article 10

Les hautes parties contractantes prendront les mesures nécessaires pour assurer la protection des bornes. En outre, elles pourront engager des poursuites judiciaires à l'encontre de toute personne coupable d'avoir endommagé, détruit ou déplacé lesdites bornes.

Article 11

Les hautes parties contractantes s'engagent à respecter l'intangibilité de la frontière commune aux deux Etats.

Article 12

La présente convention entrera en vigueur dès l'échange des instruments de ratification et sera enregistrée au secrétariat général des Nations Unies par les hautes parties contractantes ou par l'une ou l'autre d'entre elles, conformément à l'article 102 de la Charte des Nations Unies.

La présente convention est établie, en langue arabe et en double exemplaire, les deux textes faisant également foi.

Fait à Tunis, le 19 mars 1983.

P. la République
algérienne démocratique
et populaire,

P. la République
tunisienne,

Chadli BENDJEDID

Habib BOURGUIBA

Décret n° 83-380 du 28 mai 1983 portant ratification de la convention relative au bornage de la frontière d'Etat entre la République algérienne démocratique et populaire et la République du Mali, faite à Alger le 8 mai 1983.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des affaires étrangères,

Vu la Constitution et notamment son article 111-17° ;

Vu la loi n° 83-09 du 28 mai 1983 portant approbation de la convention relative au bornage de la frontière d'Etat entre la République algérienne démocratique et populaire et la République du Mali, faite à Alger le 8 mai 1983 ;

Vu la convention relative au bornage de la frontière d'Etat entre la République algérienne démocratique

et populaire et la République du Mali, faite à Alger le 8 mai 1983 ;

Décète :

Article 1er. — Est ratifiée et sera publiée au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire, la convention relative au bornage de la frontière d'Etat entre la République algérienne démocratique et populaire et la République du Mali, faite à Alger le 8 mai 1983.

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 28 mai 1983.

Chadli BENDJEDID

CONVENTION

RELATIVE AU BORNAGE DE LA FRONTIERE D'ETAT ENTRE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE ET LA REPUBLIQUE DU MALI

La République algérienne démocratique et populaire et

La République du Mali,

Considérant les liens séculaires d'ordre géographique, historique, économique, culturel et social qui unissent le peuple de la République algérienne démocratique et populaire et le peuple de la République du Mali.

Considérant la profonde conscience des deux peuples quant à leur devenir commun,

Désireuses de promouvoir entre elles des relations privilégiées d'amitié, de fraternité, de bon voisinage et de coopération dans l'intérêt mutuel des peuples algérien et malien,

Déterminées à œuvrer conformément aux principes de l'Organisation de l'Unité Africaine, du mouvement des non-alignés et de l'Organisation des Nations Unies.

Convaincues que le bornage de la frontière commune aux deux Etats, conformément aux principes de l'intangibilité des frontières héritées à l'indépendance tel que proclamé par la conférence des chefs d'Etats et de Gouvernements de l'O.U.A., dans la résolution n° AHG/16 qui stipule que « tous les Etats membres s'engagent à respecter les frontières existant au jour où ils ont accédé à l'indépendance » constitue un moyen privilégié permettant d'atteindre ces buts.

Sont convenues de ce qui suit :

Article 1er

La frontière d'Etat entre la République algérienne démocratique et populaire et la République du Mali, telle qu'héritée aux indépendances respectives des deux pays, est ainsi décrite :

1° partant du point n° 1 de coordonnées géographiques :

ratification entre la République algérienne démocratique et populaire et la République tunisienne, d'une part et la République islamique de Mauritanie, d'autre part.

Le présent protocole est établi en trois (3) exemplaires originaux, en langue arabe, chacun des textes faisant également foi.

Fait à Alger, le 13 décembre 1983.

<p>P. la République algérienne démocratique et populaire, Chadli BENDJEDID</p>	<p>P. la République tunisienne, Habib BOURGUIBA</p>
---	--

P. la République islamique
de Mauritanie,

Mohamed Khouna OULD HAIDALLAH

Décret n° 84-33 du 18 février 1984 portant ratification de la convention relative au bornage de la frontière d'Etat entre la République algérienne démocratique et populaire et la République islamique de Mauritanie, signée à Alger le 13 décembre 1983.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des affaires étrangères,

Vu la Constitution, notamment son article 111-17° ;

Vu la loi n° 84-07 du 4 février 1984 portant approbation de la convention relative au bornage de la frontière d'Etat entre la République algérienne démocratique et populaire et la République islamique de Mauritanie, signée à Alger le 13 décembre 1983 ;

Vu la convention relative au bornage de la frontière d'Etat entre la République algérienne démocratique et populaire et la République islamique de Mauritanie, signée à Alger le 13 décembre 1983 ;

Décète :

Article 1er. — Est ratifiée et sera publiée au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire, la convention relative au bornage de la frontière d'Etat entre la République algérienne démocratique et populaire et la République islamique de Mauritanie, signée à Alger, le 13 décembre 1983.

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 18 février 1984.

Chadli BENDJEDID

C O N V E N T I O N
RELATIVE AU BORNAGE DE LA FRONTIERE
D'ETAT ENTRE LA REPUBLIQUE
ALGERIENNE DEMOCRATIQUE
ET POPULAIRE
ET LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE
DE MAURITANIE

La République algérienne démocratique et populaire et

La République islamique de Mauritanie,

Considérant les liens étroits d'ordre géographique, historique, économique, culturel et social qui ont toujours existé entre le peuple de la République algérienne démocratique et populaire et le peuple de la République islamique de Mauritanie ainsi que la conscience de leur communauté de destin, dans le cadre du Grand Maghreb Arabe,

Désireuses de consolider les liens fraternels et de bon voisinage qui unissent les deux pays et de promouvoir entre eux, dans tous les domaines, la coopération la plus étroite et la plus fructueuse,

Soucieuses de contribuer à l'édification du Grand Maghreb Arabe par la consolidation des relations fraternelles qui unissent les Etats et les peuples du Maghreb ainsi que le développement de leurs relations d'une manière harmonieuse et continue,

Résolues à œuvrer en faveur du maintien de la justice, de la paix et de la sécurité dans le monde et à conjuguer leurs efforts pour le respect et l'application des principes énoncés dans les chartes des Nations-Unies et de l'Organisation de l'Unité Africaine,

Considérant que le bornage de la frontière commune aux deux Etats dans le respect du principe de l'intangibilité des frontières, telles qu'héritées aux indépendances et ce, conformément à la résolution n° AHG/16 de l'Organisation de l'Unité Africaine (O.U.A.), qui stipule que « tous les Etats membres s'engagent à respecter les frontières existant au jour où ils ont accédé à l'indépendance », constitue un instrument privilégié permettant d'atteindre ces buts,

Sont convenues de ce qui suit :

Article 1er

La frontière d'Etat entre la République algérienne démocratique et populaire et la République islamique de Mauritanie, telle qu'héritée aux indépendances respectives des deux Etats, est représentée par un segment de droite qui s'appuie sur un point extrême oriental aux coordonnées géographiques :

— Longitude : 4° 50' 00", 0 Ouest du Méridien international,

— Latitude : 25° 00' 00", 0 Nord
et qui passe par le puits dit « Hassi 75 », reconnu conjointement par les deux parties pour aboutir au point d'appui extrême occidental sur le Méridien 8° 40' 00", 0, chacun de ces trois points étant matérialisé par une borne.

[TRADUCTION — TRANSLATION]

DÉCLARATION¹ DE PRINCIPES DE L'ESPAGNE, DU MAROC ET DE LA MAURITANIE AU SUJET DU SAHARA OCCIDENTAL

Réunies à Madrid le 14 novembre 1975, les délégations représentant légitimement les Gouvernements de l'Espagne, du Maroc et de la Mauritanie se sont déclarées d'accord sur les principes suivants :

1. L'Espagne réaffirme sa résolution, exprimée à maintes reprises devant l'Organisation des Nations Unies, de décoloniser le territoire du Sahara occidental en mettant un terme aux responsabilités et aux pouvoirs qu'elle a sur ce territoire en qualité de Puissance administrante.

2. En conséquence de ce qui précède et conformément aux négociations avec les parties intéressées tenues sur les instances de l'Organisation des Nations Unies, l'Espagne procédera immédiatement à l'instauration d'une administration temporaire dans le territoire, à laquelle participeront le Maroc et la Mauritanie en collaboration avec la Djemââ, et à laquelle seront transmis les responsabilités et les pouvoirs visés au paragraphe précédent. En conséquence, il est convenu de nommer, sur la proposition du Maroc et de la Mauritanie, deux gouverneurs adjoints qui assisteront le Gouverneur général du territoire dans ses fonctions. La présence espagnole prendra définitivement fin avant le 28 février 1976.

3. L'opinion de la population sahraouie, exprimée par l'intermédiaire de la Djemââ, sera respectée.

4. Les trois pays informeront le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies des dispositions consignées dans le présent document à l'issue des négociations tenues conformément à l'Article 33 de la Charte des Nations Unies.

5. Les trois pays déclarent être parvenus aux conclusions qui précèdent dans le meilleur esprit de compréhension, de fraternité et de respect des principes de la Charte des Nations Unies; ils y voient le meilleur moyen de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

6. Le présent document entrera en vigueur à la date de la publication au Journal officiel de l'Etat de la «Loi sur la décolonisation du Sahara» qui autorise le Gouvernement espagnol à confirmer les engagements conditionnels énoncés dans le présent document.

[CARLOS ARIAS NAVARRO]

[AHMED OSMAN]

[HAMDİ MOUKNASS]

¹ Entrée en vigueur le 19 novembre 1975, jour de la publication au Journal officiel espagnol de la loi autorisant le Gouvernement espagnol à en exécuter les dispositions, conformément au paragraphe 6.

Résolution 379 (1975)

du 2 novembre 1975

Le Conseil de sécurité,

Ayant examiné le rapport présenté par le Secrétaire général en application de la résolution 377 (1975) du Conseil de sécurité sur la situation en ce qui concerne la Sahara occidental³¹,

Ayant examiné également la lettre en date du 1^{er} novembre 1975 adressée au Président du Conseil de sécurité par le chargé d'affaires par intérim de la mission permanente de l'Espagne auprès de l'Organisation des Nations Unies³²,

Réaffirmant sa résolution 377 (1975) du 22 octobre 1975,

Ayant noté avec préoccupation que la situation dans la région reste grave,

Exprimant sa satisfaction des efforts faits par le Secrétaire général en application de la résolution 377 (1975),

Réaffirmant les termes de la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale, en date du 14 décembre 1960, ainsi que toutes les autres résolutions pertinentes de l'Assemblée générale concernant le territoire,

Notant que l'Assemblée générale est saisie de la question du Sahara occidental à sa trentième session,

1. *Demande instamment à toutes les parties concernées et intéressées d'éviter toute action unilatérale ou autre qui pourrait encore aggraver la tension dans la région;*

2. *Prie le Secrétaire général de poursuivre et d'intensifier ses consultations avec les parties concernées et intéressées et de faire rapport au Conseil de sécurité aussitôt que possible sur les résultats de ces consultations, en vue de permettre au Conseil d'adopter toutes autres mesures appropriées qui pourraient être nécessaires.*

Adoptée à la 1852^e séance par consensus.

³¹ *Ibid.*, document S/11863.

³² *Ibid.*, document S/11864.

Décision

A sa 1853^e séance, tenue en privé le 6 novembre 1975, le Conseil a décidé d'autoriser son président à adresser, en son nom, l'appel suivant à Sa Majesté Hassan II, roi du Maroc :

"Le Conseil de sécurité m'a autorisé à adresser à Votre Majesté une requête urgente pour la prier de mettre fin immédiatement à la marche déclarée dans le Sahara occidental."

Résolution 380 (1975)

du 6 novembre 1975

Le Conseil de sécurité,

Notant avec une profonde préoccupation que la situation en ce qui concerne le Sahara occidental s'est gravement détériorée,

Notant avec regret que, en dépit de ses résolutions 377 (1975) du 22 octobre et 379 (1975) du 2 novembre 1975 ainsi que de l'appel fait par le Président du Conseil de sécurité, avec l'autorisation de celui-ci, au Roi du Maroc pour le prier instamment de mettre fin immédiatement à la marche déclarée dans le Sahara occidental, ladite marche a eu lieu,

Agissant sur la base des résolutions susmentionnées,

1. *Déplore l'exécution de la marche;*

2. *Demande au Maroc de retirer immédiatement du territoire du Sahara occidental tous les participants à la marche;*

3. *Demande au Maroc et à toutes les autres parties concernées et intéressées, sans préjudice de toute mesure que l'Assemblée générale pourrait prendre aux termes de sa résolution 3292 (XXIX) du 13 décembre 1974 et de toutes négociations que les parties concernées et intéressées pourraient engager conformément à l'Article 33 de la Charte des Nations Unies de coopérer pleinement avec le Secrétaire général dans l'accomplissement du mandat confié à celui-ci dans les résolutions 377 (1975) et 379 (1975) du Conseil de sécurité.*

Adoptée à la 1854^e séance par consensus.

LA SITUATION A TIMOR

Décisions

A sa 1864^e séance, le 15 décembre 1975, le Conseil a décidé d'inviter les représentants du Portugal, de l'Indonésie, de la Malaisie et de l'Australie à participer, sans droit de vote, à la discussion de la question intitulée "La situation à Timor : lettre, en date du 7 décembre 1975, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Portugal auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/11899³³)".

³³ *Ibid.*, Supplément d'octobre, novembre et décembre 1975.

A la même séance, le Conseil a également décidé, à la demande du représentant de la Guinée-Bissau³⁴, d'adresser des invitations à M. José Ramos Horta et M. Abilio Araujo en vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire.

A la même séance, le Conseil a en outre décidé, à la demande du représentant de l'Indonésie³⁵, d'adresser

³⁴ *Ibid.*, document S/11911.

³⁵ *Ibid.*, document S/11912.

CONVENTIONS ET ACCORDS INTERNATIONAUX

Ordonnance n° 73-20 du 14 rabia II 1393 correspondant au 17 mai 1973 portant ratification de la convention relative au tracé de la frontière d'Etat établie entre le Royaume du Maroc et la République algérienne démocratique et populaire, signée à Rabat le 3 djoumada I 1392 correspondant au 15 juin 1972.

AU NOM DU PEUPLE,

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des affaires étrangères,

Vu les ordonnances n° 65-182 du 10 juillet 1965 et 70-53 du 18 djoumada I 1390 correspondant au 21 juillet 1970 portant constitution du Gouvernement ;

Vu la déclaration algéro-marocaine de Rabat du 3 djoumada I 1392 correspondant au 16 juin 1972 ;

Vu la convention relative au tracé de la frontière d'Etat établie entre le Royaume du Maroc et la République algérienne démocratique et populaire, signée à Rabat le 3 djoumada I 1392 correspondant au 15 juin 1972 ;

Ordonne :

Article 1^{er}. — Est ratifiée et sera publiée au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire, la convention relative au tracé de la frontière d'Etat établie entre le Royaume du Maroc et la République algérienne démocratique et populaire, signée à Rabat le 3 djoumada I 1392 correspondant au 15 juin 1972, et ce, conformément aux cartes n° 1 à 15 inclus, annexées à la présente convention dont elles font parties intégrantes.

Art. 2. — La présente ordonnance sera publiée au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 14 rabia II 1393 correspondant au 17 mai 1973.

Houari BOUMEDIENE.

DECLARATION ALGERO-MAROCAINE DE RABAT

Nous,

Hassan II, Roi du Maroc et

Houari Boumediène, Président du Conseil de la Révolution, Président du Conseil des ministres de la République algérienne démocratique et populaire,

Agissant dans le cadre des liens d'amitié, de fraternité et de bon voisinage qui ont uni tout au long de l'histoire, le Maroc et l'Algérie ;

Considérant que ces liens se sont particulièrement affermis et consolidés durant la lutte héroïque menée en commun par les deux peuples frères pour le recouvrement de leur indépendance et la restauration de leur souveraineté nationale ;

Considérant que pour développer l'esprit d'entente et de solidarité entre eux, le Maroc et l'Algérie ont jeté les bases d'une coopération harmonieuse et privilégiée, consacrée par le Traité d'Ifrane, la Déclaration de Tlemcen, les entretiens de Mohammadia et le communiqué commun de Rabat ;

Constatant avec satisfaction les progrès réalisés par cette coopération ;

Profondément convaincus de la nécessité de promouvoir, sur les bases d'une intégration de plus en plus grande entre les deux pays, une très large coopération dans les domaines politique, économique, culturel et social affirmant ainsi la communauté de destin de nos peuples ;

S'inspirant des valeurs de notre civilisation et des enseignements du combat mené solidairement par nos deux peuples ;

Liés par le serment de fidélité à la mémoire de tous les martyrs tombés pour la cause de l'indépendance nationale et de la libération du Maghreb arabe ;

Fidèles aussi à la mémoire de Sa Majesté Mohammed V qui a inlassablement œuvré pour le raffermissement des liens indéfectibles entre les deux peuples et à l'élevation de pensée qui a toujours guidé son action ;

Conscients que la mise en œuvre de nos efforts conjugués en vue d'atteindre le noble objectif de communauté fraternelle, commande l'élimination de tout facteur susceptible de troubler la sérénité des rapports existant entre les deux peuples ;

Convaincus que le règlement des problèmes frontaliers est de nature à effacer toute cause de discorde entre les deux pays, à faire régner un climat de paix fraternelle et à créer une dynamique de coopération féconde ;

Considérant que la qualité des relations de fraternité qui existent entre l'Algérie et le Maroc ne saurait ériger la frontière en obstacle, mais en fait au contraire, un lieu d'interpénétration des sentiments et des intérêts ;

Animés par la volonté d'assigner comme finalité au développement de leurs relations la promotion d'une communauté de bien-être et de prospérité pour l'épanouissement de nos peuples ;

Persuadés que la mise en œuvre de cette politique de coopération fraternelle et féconde, qui trouve sa source dans les fondements et principes arrêtés d'un commun accord au cours de nos différentes rencontres, ouvre de larges perspectives et constitue une éminente contribution à l'édification du Maghreb arabe et au maintien de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans la région ;

Conscients d'œuvrer ainsi à l'émergence de l'homme maghrébin moderne ;

Fermentement persuadés que la politique dans laquelle nous nous sommes engagés est de nature à constituer un apport capital à la Nation arabe tout entière ;

Conscients d'agir également dans le sens de l'esprit de conciliation, d'amitié et de fraternité de l'O.U.A. et soucieux d'apporter notre contribution au renforcement de la solidarité et de l'unité africaine ;

Soucieux, par ailleurs, de participer à la réalisation des principes de la Charte des Nations Unies, de l'Organisation de l'Unité Africaine et de la Ligue des Etats arabes ;

Déclarons que, par la conclusion et la signature de la convention définissant la frontière algéro-marocaine et la convention de coopération pour la mise en valeur de la mine de Gara-Djebilet, nous entendons établir une paix permanente pour les siècles à venir, susciter l'avènement d'une ère de concorde et de coopération pour les générations futures et traduire ainsi les aspirations profondes de nos peuples à l'unité, à la prospérité et au bonheur.

Fait à Rabat, le 3 djoumada el aouel 1392 (le 15 juin 1972).

Houari BOUMEDIENE

Président du Conseil
de la Révolution,
et du Conseil des ministres
de la République algérienne
démocratique et populaire

HASSAN II

Roi du Maroc

CONVENTION

**RELATIVE AU TRACÉ DE LA FRONTIÈRE D'ETAT
ETABLIE ENTRE LE ROYAUME DU MAROC
ET LA REPUBLIQUE ALGERIENNE
DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**

Sa Majesté le Roi du Maroc et

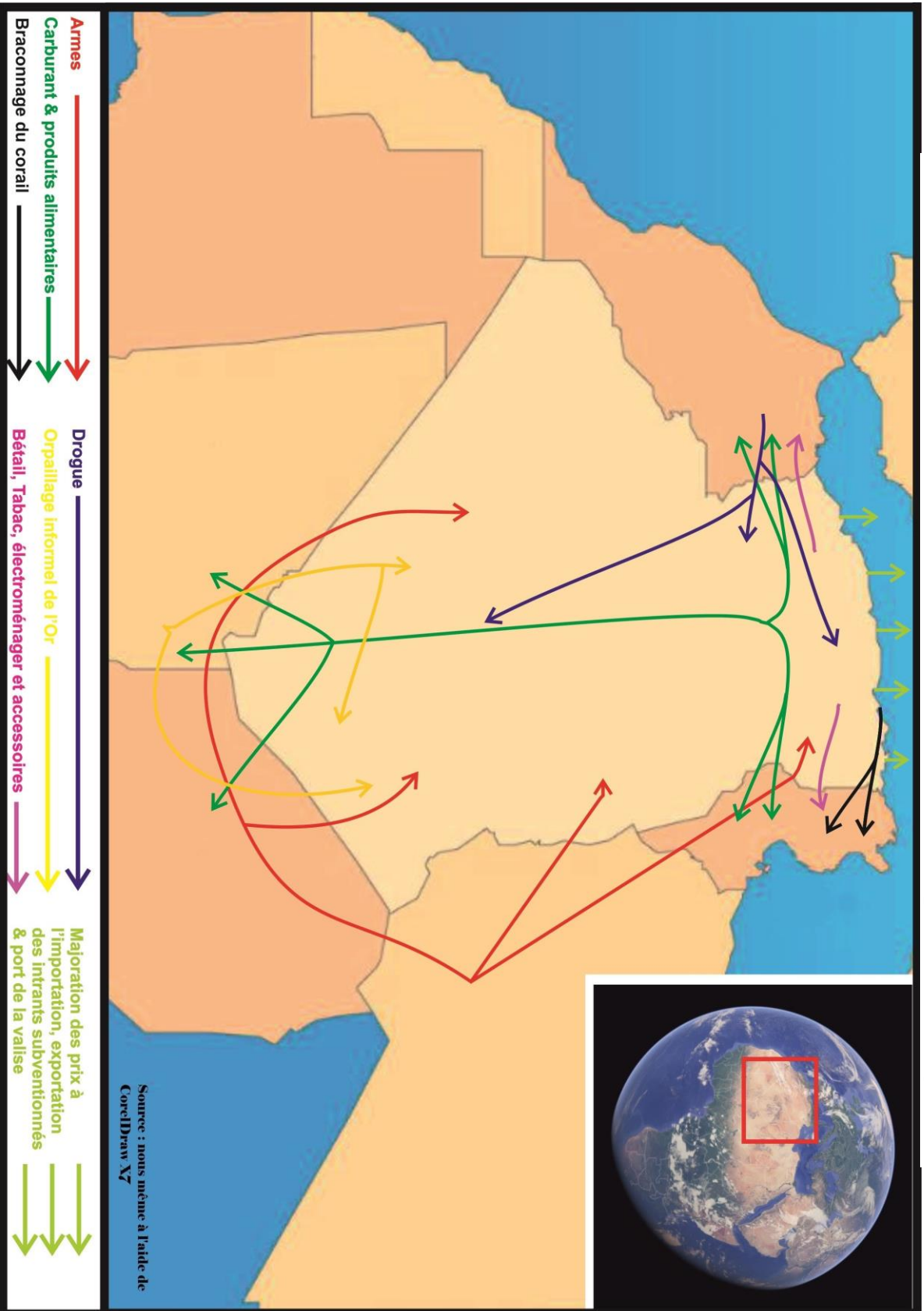
Son Excellence le Président du Conseil de la Révolution,
Président du Conseil des ministres de la République algérienne
démocratique et populaire,

Carte N°4. Les postes douaniers aux frontières terrestres de l'Algérie



Source : nous même à l'aide de CorelDraw X7

Carte N°5. Les mouvements transfrontaliers de l'informalité depuis et vers l'Algérie



Zahir Hadibi, Musette Saib Musette & Juan Ortin Garcia. "Analyse sociologique de l'informalité transfrontalière depuis et vers l'Algérie", Revue Afkar wa Affak, volume 5, Numéro 9, 2018, pp, 110-124.

<https://www.asjp.cerist.dz/en/article/32660>

Résumé

Les activités informelles au niveau des frontières algériennes sont peu explorées. Le présent article examine, avec un regard comparatif, l'informalité transfrontalière qui traverse les frontières de l'Algérie. Ces pratiques constituent un élément structurel et inhérent non seulement de l'économie informelle mais aussi formelle. Notre démarche consiste à mettre en lumière le fonctionnement qui fonde un système parallèle qui dépasse les frontières physiques. Pour ce faire, une série d'observations empiriques et de collecte des données ont été menées au niveau des frontières Est, Ouest et Sud de l'Algérie durant l'année 2016-2017. Ces espaces frontaliers ressemblent à un marché de consommation, de fournitures des biens et produits depuis et vers l'Algérie.

Mots-clés : Informalité transfrontalière, Sociologie des activités transnationales, Algérie.

Abstract

The present article deals with a comparative study of informal economy at the Algerian borders. The practices of such an economy are structural and inherent elements not only in the informal economy but the formal economy as well. Our approach consists in understanding the functioning of such a phenomenon by analyzing the empirical observations and the data collected at the Eastern, Western, and Southern borders of Algeria during the years 2016-2017 in order to understand the logic and the mechanisms that govern the system of informal economy crossing the states' borders.

Keywords: Cross-border informality, Sociology of transnational activities, Algeria.

Zahir Hadibi, Musette Saib Musette. "Competencia de la economía informal: ¿puestos de trabajo en peligro?", Revue Atlantic Review of Economics, volumen 1, 2018.

<http://www.aroec.org/ojs/index.php/ARoEc/article/view/63>

<https://dialnet.unirioja.es/servlet/articulo?codigo=6525860>

Resumen

Se espera una revisión del modo de regulación del mercado laboral de acuerdo con el nuevo "código laboral", en circulación desde hace algún tiempo. El debate sigue abierto en cuanto a la "ilegalización" del trabajo informal o la "formalización" de la economía sumergida. El empleo informal (no afiliado a la seguridad social) se estima en 4,3 millones según la Encuesta Laboral de la ONS 2017. Esta economía contribuye alrededor del 35% a la formación del PIB. Estos hallazgos requieren un diagnóstico profundo antes de toda toma de decisión. ¿Qué se sabe sobre esta economía? ¿Qué enfoque se debería adoptar para evitar las tensiones sociales en el mercado laboral? El análisis propuesto está basado sobre una serie de informes, estudios y tesis sobre el mercado laboral, en particular el ámbito informal, así como una nueva explotación de datos estadísticos y textos reglamentarios realizados desde los años de 2000 hasta la actualidad. Esta reflexión aboga por una regulación gradual del funcionamiento del mercado laboral. La segmentación realizada es un procedimiento técnico operativo, es la reconstrucción del conjunto del mercado, con sus

ramificaciones externas, que puede dar su inteligencia dinámica. Cualquier acción "improvisada" solo puede exacerbar las tensiones sociales que socavarían aún más a los trabajadores, a los empleadores y a la economía en general.

Abstract

A review of the mode of regulation of the labor market regulation is expected according to then new "labor law" - in circulation for some time. The debate remains open as to the "illegalization" of informal job or the "formalization" of the informal economy. Informal employment (not affiliated with social security) is estimated at 4.3 million according to the 2017 ONS Labor Survey. This economy contributes around 35% to GDP formation. These findings call for a deep diagnosis before making any decision. What is know about this economy? What approach to adopt to avoid social tensions in the labor market? The proposed analysis is based on a series of reports, studies and theses on the labor market and on the informal sector in particular as well as a piece of news the exploitation of the statistical data and the statutory texts realized since the 2000s up this day. This reflection argues for a gradual regulation of the functioning of the labor market. The segmentation performed is an operational technical procedure, it is the reconstruction of the entire market, with its external ramifications, that can give its dynamic intelligence. Any "improvised" action can only exacerbate social tensions that would further undermine workers and employers and the economy in general.

Keywords: Informal economy, Informal employment, Algeria, Sociology of the informal, Economía sumergida, Empleo informal, Argelia, Sociología del informal.

JEL codes: E26, O17, J21.